Le Monde

55e ANNÉE – N° 16793 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — VENDREDI 22 JANVIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

Visite au Nobel Naguib Mahfouz

Poètes de la Toile et webromanciers

L'embryon humain au service de la recherche : le tournant américain

LE PROFESSEUR Harold Warmus, directeur des Instituts nationaux américains de santé (NIH), a annoncé, mardi 19 janvier, que des crédits fédéraux seraient prochainement affectés aux travaux de recherche portant sur des cellules embryonnaires humaines. Le financement public des travaux de recherche portant sur l'embryon humain était interdit depuis 1994 aux Etats-Unis. Dans un entretien *au Monde*, Noëlle Lenoir, présidente du comité d'éthique de l'Union européenne, estime que cette décision oblige à poser à nouveau *« les questions délicates sur la recherche et l'embryon humain »*. A Londres, la BBC a, en outre, annoncé mardi que Ian Wilmut, créateur de la brebis Dolly, était en discussion pour constituer une équipe scientifique afin de créer des embryons humains par clonage.

Lire page 2

Européennes : la droite se coupe en trois

- Encouragé par Jacques Chirac, Philippe Séguin constitue son équipe pour les élections du 13 juin
- François Bayrou est décidé à conduire l'UDF à la bataille sous ses propres couleurs
- Avec celle de Charles Pasqua, trois listes de droite seraient ainsi en concurrence

LA DROITE se présentera divisée aux élections européennes du 13 juin. Après la dissidence de Charles Pasqua, qui a annoncé dès le début de l'année qu'il présenterait sa propre liste, la direction du RPR, encouragée vivement par Jacques Chirac, a décidé, mercredi 20 janvier, de précipiter la formation d'une liste avec Démocratie libérale et sans l'UDF, troisième partenaire de L'Alliance pour la France. Cette liste sera conduite par Philippe Séguin, dont la présence à cette place était contestée par les centristes, avec sans doute Alain Madelin, président de DL, en numéro 2. Est ainsi reconstitué le couple qui avait animé la campagne présidentielle de M. Chirac en 1995 et qui avait été appelé à la rescousse, en 1997, après le retrait d'Alain Juppé entre les deux tours des élections législatives.

L'UDF, qui réunissait son comité exécutif le même jour, a dénoncé, par la voix de son porte-parole, Gilles de Robien, *« l'injonction »* du RPR, qu'elle juge *« d'autant plus malvenue que c'est au RPR que se pose un grave problème de division avec la liste Pasqua »*. Le parti centriste et libéral doit déterminer officiellement sa position lors de la réunion de son conseil national, le 7 février, à Bordeaux. Aucune voix ne s'est fait entendre, dans ses rangs, pour accepter la liste d'union aux conditions mises par le RPR et DL. La probabilité d'une liste conduite par le président de l'UDF, François Bayrou, est donc forte.

L'Elysée et le RPR souhaitent démarrer sans attendre une campagne européenne qui, a dit M. Séguin, *« n'est qu'une étape, dont l'objectif majeur est l'alternance politique en France et l'autre raison d'être, à nos yeux, est la réélection du président de la République »*. Le programme que défendra cette liste doit être rédigé, dans les prochains jours, par le RPR et DL. Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a précisé, toutefois, que des places resteront ouvertes à l'UDF, sur cette liste, *« aussi longtemps que nécessaire »*.

Lire page 5

Chasse aux gaspillages

Nucléaire, Grande bibliothèque, préfecture de police : la Cour des comptes révèle de multiples abus

Des crédits municipaux accusés de pratiquer des taux usuraires

Nîmes, Gravelines, Essonne : des collectivités locales également épinglées

Lire pages 6 et 10

Accusé : l'antiterrorisme

Dans un rapport rendu public jeudi, la Fédération internationale des droits de l'homme condamne l'*« arbitraire »* de la justice antiterroriste française. p. 8

et notre éditorial p. 14

Kosovo : l'OTAN bouge

L'OTAN a décidé de renforcer son dispositif militaire sans envisager, pour l'instant, une intervention en Serbie. p. 3

M. Rosenczveig juge pour enfants

En vingt-cinq ans de magistrature, le président du tribunal pour enfants de Bobigny a constaté la banalisation de la violence. Les gamins n'ont plus d'espoirs, plus de rêves. p. 12

Parité : le Sénat refuse les quotas

Bien que favorable à la parité, la commission des lois du Sénat s'est opposée au texte voté par les députés qu'elle assimile à la mise en place de quotas féminins aux élections. p. 6

La mort de Jacques Lecoq

Il était persuadé qu'il n'était de théâtre que celui *« qui engage le corps dans son ensemble »*. Jacques Lecoq est mort à Paris mardi 19 janvier. p. 26

Guerre du « people »

Allô ! et *Oh là !* se livrent une guerre commerciale acharnée sans qu'aucun n'en sorte vainqueur. p. 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 8 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 SCAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 550 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,7 Dn ; USA (NYL 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 122 - 7,50 F

Le grand Oscar d'Hollywood fait des misères aux petits Oscars belges

BRUXELLES
de notre correspondant

Il y a cinquante ans, la compagnie cinématographique Warner Bros menaçait les Marx Brothers d'un procès pour avoir intitulé l'une de leurs désopilantes pochades *Une nuit à Casablanca*, alors que la « major » hollywoodienne venait de produire le chef-d'œuvre intitulé *Casablanca*, où l'on voit Humphrey Bogart demander à un pianiste noir prénommé Sam de jouer et rejouer encore et toujours le même air de jazz. Groucho, aîné des frères Marx, avait pris sa plus belle plume pour informer la Warner Bros de son intention de traîner cette compagnie en justice pour utilisation abusive du mot « brothers ». Et l'affaire s'arrêta là...

Une mésaventure semblable s'est abattue au mois de novembre 1998 sur le modeste Office belge du commerce extérieur (OBCE), qui décerne depuis dix-neuf ans des Oscars de l'exportation aux entreprises du royaume qui se sont signalées pour leur zèle à diffuser à travers le monde les produits de l'industrie locale. Dix entreprises se voient chaque année décerner cette distinction, qui se matérialise par la remise d'une belle assiette où l'on peut admirer le logo de l'OBCE, une mappemonde surmontée d'un « B » majuscule. Jusque-là, la réputation de ces Oscars *made in Belgium* n'avait guère dépassé le triangle Bruxelles-Anvers-Liège, et les entreprises ainsi mises à l'honneur tiraient sans problème argument commercial de cette reconnaissance de leurs performances. Mais vint Internet, qui mit nos PME belges sous la surveillance vigilante du *big brother* américain, et plus particulièrement de la prestigieuse Academy of Motion Pictures Art and Sciences, qui décerne chaque année les Oscars, les vrais, ceux du cinéma *(« And the winner is... »)*

Depuis 1987, le terme « Oscar » est déposé comme « marque de service » à l'usage exclusif de l'académie hollywoodienne. Les lauréats 1998 du prix belge ont donc tous reçu, au mois de décembre, une lettre comminatoire du cabinet d'avocats bruxellois De Bauw et Mayaert, représentant l'académie en Belgique, les menaçant des foudres de la justice s'ils s'avisaient d'utiliser ce label.

La firme IBA de Louvain-la-Neuve, qui fabrique et vend avec succès des cyclotrons, persiste et signe : *« Nous avons reçu ce prix, nous sommes donc autorisés à utiliser ce label »*, ont déclaré ses responsables au *Soir de Bruxelles*. *« Ce n'est pas à nous, mais à l'OBCE d'en vérifier l'authenticité »*, poursuivent-ils. *Le Soir* croit pouvoir prédire que ce conflit va s'éteindre de lui-même avec la prochaine disparition de l'OBCE, qui sera remplacé par des offices régionaux de promotion du commerce extérieur, un pour la Flandre et l'autre pour la Wallonie. *« Ne pourrait-on pas songer à rebaptiser sans attendre ces récompenses : le "Grand Lion"* [emblème de la Flandre] *et le "Grand Coq"* [emblème de la Wallonie] *»*, suggère ce quotidien, non sans remarquer que les Flamands pourraient alors avoir quelques ennuis avec les responsables de la Mostra de Venise.

Luc Rosenzweig

Sang contaminé : pour Fabius

À L'APPROCHE du procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé, qui doit s'ouvrir le 9 février devant la Cour de justice de la République, se développe une campagne de soutiens en leur faveur. Alain Minc, dans le droit fil de son livre *Au nom de la loi*, dénie toute pertinence à une justice politique. Il en souligne les sinistres réminiscences et dénonce ses dangers, estimant que l'arrêt de renvoi des trois ministres *« exsude la haine »*. Jean-Noël Jeanneney s'en prend aux méfaits de l'anachronisme, vieil ennemi de l'historien, source perverse de mises en perspective déformées et de conclusions fausses.

Lire page 13

ALAIN FINKIELKRAUT

L'INGRATITUDE

Conversation sur notre temps

GALLIMARD

Affaires Clinton et Dumas : la presse coupable ?

DEUX AFFAIRES politico-judiciaires auxquelles la presse consacre, depuis quelques mois, une large place sont entrées dans une phase nouvelle : en France, les juges d'instruction qui ont mis en examen Roland Dumas ont décidé de clore leur dossier afin de le transmettre au parquet de Paris ; aux Etats-Unis, le Sénat conduit le procès du président Clinton, mis en accusation par la Chambre des représentants et menacé de destitution s'il est reconnu coupable de parjure et entrave à la justice.

Par-delà leurs évidentes dissemblances, ces deux affaires ont pour point commun d'avoir suscité un double débat : sur l'attitude du principal protagoniste, d'une part, et sur le comportement de la presse, de l'autre.

Premier débat : Bill Clinton et Roland Dumas devaient-ils se démettre de leurs fonctions respectives avant même d'avoir été condamnés ? Le président des Etats-Unis comme celui du Conseil constitutionnel en France ont été invités par plusieurs élus, par des personnalités connues et par plusieurs médias, à renoncer à leurs mandats pour préserver l'autorité de l'institution qu'ils président : l'un et l'autre s'y sont refusés, en proclamant leur innocence et en dénonçant la campagne de dénigrement menée contre eux par leurs adversaires politiques.

Second débat : la presse a-t-elle fait preuve, à l'égard de ces deux personnalités, d'un acharnement condamnable, en donnant à ces deux affaires une importance exagérée, en portant atteinte à la présomption d'innocence comme au respect de la vie privée, en multipliant les révélations les plus déplaisantes et quelquefois les plus douteuses ?

Le premier débat est politique : « La vertu de la République », pour reprendre le titre de l'éditorial du *Monde* du 30 octobre 1998, sera-t-elle mieux défendue si Roland Dumas en France et Bill Clinton aux Etats-Unis abandonnent les hauts postes qu'ils occupent ? La réponse dépend évidemment, dans l'un et l'autre cas, du rapport entre les faits établis et les responsabilités exercées. De ce point de vue, on peut absoudre ou accabler les deux hommes.

Thomas Ferenczi

Lire la suite page 14

Réussir sa fusion

DANIEL VASELLA

LA MODE est aux fusions. Mais leur taux d'échec est très élevé, et certains expriment leurs inquiétudes. Novartis, numéro un mondial des sciences de la vie, issu de la fusion en 1996 de Ciba et Sandoz, apparaît comme un modèle d'intégration. Daniel Vasella, PDG de Novartis, explique au *Monde* ses méthodes. DaimlerChrysler, dont la fusion est en cours, veut l'imiter.

Lire page 15

International	2	Tableau de bord	18
France	5	Aujourd'hui	21
Société	8	Météorologie, jeux	24
Régions	10	Culture	25
Carnet	11	Guide culturel	27
Horizons	12	Kiosque	28
Entreprises	15	Abonnements	28
Communication	17	Radio-Télévision	29

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

GÉNÉTIQUE Tournant aux Etats-Unis : les organismes publics de santé ont annoncé mardi 19 janvier que des crédits seraient affectés à la recherche cellulaire sur l'embryon humain. Depuis 1994, une loi interdisait ces travaux. ● CETTE DÉCISION intervient alors que d'importantes avancées en matière de culture de cellules embryonnaires et de clonage des mammifères laissent entrevoir des enjeux financiers considérables. ● IAN WILMUT, créateur de la brebis Dolly, a annoncé qu'il était en contact avec une firme californienne pour tenter de créer des embryons humains par clonage. ● NOËLLE LENOIR, présidente du comité d'éthique de l'Union européenne, juge qu'avec cette décision, l'embryon humain *« n'est plus perçu comme une future personne humaine mais comme une composante de vie humaine pouvant être utile aux personnes vivantes et malades »*.

Les Etats-Unis s'engagent à financer les recherches utilisant l'embryon humain

Les Instituts nationaux américains de santé ont annoncé mardi 19 janvier que des crédits fédéraux seront alloués aux travaux recourant à l'embryon humain. Le clonage humain, les greffes d'organes animaux et les recherches sur l'embryon humain divisent les Etats européens

LE PROFESSEUR Harold Warmus, directeur des Instituts nationaux américains de santé (NIH), a annoncé, mardi 19 janvier, que des crédits fédéraux seraient prochainement affectés au financement de travaux de recherche sur des cellules embryonnaires humaines. Il s'agit notamment ici de cellules capables de se multiplier de manière indéfinie et de donner naissance, de la sorte, aux différents tissus constitutifs de l'organisme humain (cellules totipotentes ou cellules ES, pour *Embryonic Stem*). Un tel financement était jusqu'à présent tenu pour impossible en vertu d'une loi datant de 1994 qui, outre-Atlantique, interdit tout financement fédéral de travaux scientifiques impliquant le recours à des embryons humains.

En novembre, une équipe de scientifiques américains, dirigée par les docteurs James A. Thomson (centre de recherche sur les primates, université du Wisconsin, Madison) et Jeffrey M. Jones (département universitaire de gynécologie et d'obstétrique, Madison), avait révélé, dans l'hebdomadaire *Science*, avoir réussi à isoler et à mettre en culture des cellules embryonnaires humaines naturellement capables de se transformer et de se multiplier de manière infinie en laboratoire (*Le Monde* du 7 novembre 1998). Cette première, très attendue dans les milieux internationaux de la biologie, ouvrait de

vastes perspectives thérapeutiques et industrielles. Sa publication devait, dans le même temps, bouleverser l'analyse que les autorités scientifiques et politiques américaines pouvaient faire dans ce domaine.

CELLULES « TOTIPOTENTES »

Le professeur Warmus a expliqué, pour justifier la décision des NIH, que les cellules ES pouvaient ne pas être considérées comme des embryons – puisqu'elles ne permettent pas, à elles seules, de conduire au développement d'un être humain. Présentant ses conclusions devant la commission consultative d'éthique mise en place par Bill Clinton, le professeur Warmus a soutenu que ce type de travaux n'entrait pas dans le cadre de la loi votée par le Congrès en 1994. *« Parce que les cellules embryonnaires indifférenciées n'ont pas la capacité de se développer en un être humain, elles ne peuvent être considérées comme des embryons »*, ont précisé les NIH dans un communiqué, soulignant qu'il s'agit là d'un domaine *« aux bénéfices scientifiques et médicaux potentiels considérables »*.

« Les cellules ES ne sont pas en elles-mêmes des "embryons" ou des "œufs", dans la mesure où elles sont incapables d'avoir par elles-mêmes une évolution vers un embryon multicellulaire et un fœtus normaux, estime-t-on auprès du Comité national français d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. *Cependant, ces cellules sont "totipotentes" en ce qu'elles peuvent participer à la formation de tous les tissus lorsqu'elles ne sont pas injectées dans un embryon authentique constitué. »* Les NIH américains vont édicter, dans les prochains mois, une série de directives, d'ores et déjà annoncées comme *« très rigoureuses »*, afin d'encadrer ces travaux aux plans éthique, législatif et moral. Seuls les travaux respectant ces prochaines directives pourront, aux Etats-Unis, bénéficier d'un financement d'origine fédérale.

Le professeur Warmus avait déjà, ces dernières semaines, exprimé son inquiétude face au développement de recherches qui se seraient cantonnées à la seule sphère privée de l'industrie des biotechnologies. Il expliquait qu'une participation financière de la puissance publique américaine permettrait de prévenir certaines dérives. Il n'en est pas moins vrai que la lecture que les NIH font de la loi de 1994 devrait être contestée par tous ceux qui, aux Etats-Unis, sont violemment opposés à l'instrumentalisation scientifique de l'embryon humain. Si les recherches sur les cellules ES ne sont pas, stricto sensu, des recherches *« sur l'embryon humain »*, elles n'en impliquent pas moins d'utiliser – et de détruire – ces mêmes embryons. Ainsi, pour réussir leur première, les chercheurs de l'université du Wisconsin avaient expliqué avoir eu recours à trente-six embryons humains conçus par fécondation *in vitro*, conservés par congélation, et « offerts » à la science par différents centres de procréation médicalement assistée.

CHOC EN RETOUR

En prenant une telle décision, les NIH américains reprennent l'offensive, après le sérieux revers qu'ils avaient subi en 1994. Avant cette date, le gouvernement Reagan avait imposé un moratoire dans ce domaine, moratoire qui correspondait à l'opinion majoritaire du Parti républicain. Arrivé au pouvoir en 1992, le président Clinton avait voulu lever ce moratoire et constitué une commission *ad hoc*, le *« Human Embryo Research Panel »*, dont la composition faisait qu'elle était plutôt en faveur de tels travaux. Cette commission a rapidement rendu un rapport très détaillé qui concluait à la nécessité d'encourager ces recherches tout en les encadrant. Elle prenait également position en faveur de la possible création d'embryons humains au profit de la recherche scientifique. Ces conclusions eurent alors un effet de choc en retour et furent perçues par certains comme une véritable provocation. Le Congrès, en majorité républicain, devait alors tout bloquer en interdisant toute possibilité de financement public.

L'offensive des NIH bénéficie à l'évidence du nouveau contexte né des récentes avancées de la biologie en matière de culture de cellules embryonnaires et de clonage des mammifères. L'absence d'un financement fédéral dans ce secteur hautement prometteur aurait sans aucun doute conduit les équipes américaines les plus performantes à nouer des contrats avec les firmes privées de biotechnologie. Elle s'inscrit dans un contexte plus général qui voit, en Europe notamment, les responsables scientifiques faire pression sur les autorités politiques et éthiques pour que de tels travaux soit autorisés et financés par la collectivité. L'une des prochaines étapes très attendue dans ce domaine sera la relecture par le Parlement, avant la fin de cette année, des lois françaises de bioéthique qui, en pratique, interdisent depuis 1994 toutes les recherches sur l'embryon, dès lors qu'elles pourraient nuire à ce dernier.

Jean-Yves Nau

L'Europe profondément divisée

Les travaux de recherche sur l'embryon humain divisent profondément les pays de l'Union européenne. Alors qu'en France ces travaux sont *de facto* interdits, les deux pays les plus en avance dans ce domaine sont la Grande-Bretagne et la Belgique. Un avant-projet de loi belge va même jusqu'à prévoir d'autoriser la création d'embryons humains à des fins de recherche, ce qu'interdit expressément la Convention du Conseil de l'Europe (*Le Monde* du 7 janvier). D'autre part, la Commission européenne n'a pas suivi l'avis du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, qui avait conclu qu'il ne fallait pas exclure *a priori* les financements communautaires des recherches portant sur l'embryon humain. Toutefois, le Conseil des ministres européen devait en définitive décider de ne pas suivre la Commission et, notamment, de ne pas exclure dans ce domaine les soutiens financiers d'origine communautaire.

Le créateur de la brebis Dolly va tenter de cloner des embryons humains

LE DOCTEUR Ian Wilmut (Roslin Institute, Edimbourg), créateur, à partir de la technique du clonage, d'une cellule adulte de la brebis Dolly, est actuellement en discussion avec la firme californienne de biotechnologies Geron, afin de constituer au plus vite une équipe scientifique et de tenter de créer des embryons humains par clonage.

Cette information, donnée mardi 19 janvier par la BBC, témoigne une nouvelle fois de l'imminence des tentatives de duplication non sexuée d'êtres humains. Elle est d'autant plus surprenante que les créateurs de Dolly avaient, d'emblée, certifié qu'ils se refuseraient à mettre en œuvre leur nouveau savoir-faire sur des cellules et des embryons humains.

Il faut, pour comprendre, faire la part entre le clonage mis en œuvre à des fins de reproduction (la création d'un double génétique, comme dans le cas de Dolly), et le clonage pratiqué à des fins thérapeutiques. Dans le premier cas, on prélève le noyau d'une cellule adulte que l'on place dans un ovocyte énucléé et on laisse l'embryon ainsi obtenu se développer jusqu'à son terme.

Dans le cas du clonage à visée thérapeutique, la technique utilisée est la même, mais l'objectif est tout autre. *« A peine la recherche vient-elle de nous apprendre qu'il existait pour les mammifères une autre façon de se reproduire que la seule reproduction sexuée qu'elle commence à laisser entrevoir une possibilité radicalement nouvelle, avec le clonage non reproductif, de corriger les défauts de nos cellules ou de nos organes »*, écrit le professeur Jean-Paul Renard, directeur de recherche à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), dans un remarquable document consacré au clonage (« Clonage et éthique », revue mensuelle de débats et d'idées de la CFDT, novembre 1998). *« Regénérer, par transfert de noyaux, à partir d'un simple prélèvement de peau ou de globules blancs du sang, les lymphocytes B, des cellules nerveuses, osseuses ou sanguines, met chacun d'entre nous face à une demande sécurisante de thérapie cellulaire pour mieux s'armer contre des maladies invalidantes, comme la maladie de Parkinson, celle d'Alzheimer ou certaines leucémies. »*

« FIER D'ÊTRE UN ANIMAL »

Pour le professeur Renard, le marché est ici *« autrement plus large »* que celui des greffes d'organes animaux « humanisés », dont les enjeux économiques sont déjà considérables. *« La réticence à utiliser comme réceptacle des ovocytes humains énucléés pourrait à son tour devenir sans objet si on peut lui substituer des ovocytes de vaches ou de mouton !* ajoute-t-il. *Accepter de remplacer les "mauvais" gènes de nos tissus déficients en faisant appel aux ovules de nos cousins les bêtes, c'est reconnaître avec les biologistes que "l'homme est un animal et qu'il a raison d'être fier d'être un animal parce qu'être animal c'est être vivant". »* Les déclarations du docteur Wilmut s'inscrivent pleinement dans cette perspective du rapprochement, autour du clonage, des spécialistes vétérinaires et des biologistes travaillant sur des cellules humaines.

L'association du chercheur écossais à la réputation aujourd'hui internationale avec une firme californienne qui finance par ailleurs des travaux sur les cellules embryonnaires humaines témoigne du poids du secteur privé dans ce nouveau champ de la science et de la maîtrise du vivant. Ce rapprochement vient souligner la nécessité de faire la part entre le clonage reproductif et le clonage thérapeutique, même si d'aucuns soutiennent d'ores et déjà que cette distinction, utilisée par certains comités d'éthique, apparaîtra bientôt peu pertinente si l'un se banalise alors que l'autre reste banni.

« L'exemple du clonage, conclut le professeur Renard, *montre bien que condamner les apprentis sorciers de la science (qui plus est par médias interposés) ne suffira pas à résoudre les nouvelles questions soulevées par le développement des biotechnologies. »*

J.-Y. N.

Le Conseil de l'Europe veut interdire le greffage d'organes animaux sur l'homme

RÉDIGÉ par la Commission de la science et de la technologie du Conseil de l'Europe, un rapport sur les greffes humaines d'organes, de tissus ou de cellules d'origine animale (les xénotransplantations) suscite les plus vives inquiétudes dans les milieux scientifiques et industriels concernés. Ce document, qui sera prochainement présenté à l'assemblée parlementaire du Conseil, préconise l'adoption d'un *« moratoire juridiquement contraignant »* dans tous les Etats membres ainsi que le développement d'initiatives visant à ce que ce moratoire *« devienne un accord juridique d'envergure mondiale »*.

Les progrès considérables réalisés ces dernières années dans le champ de la biologie et la pénurie croissante de greffons d'origine humaine font que les transplantations de cellules, de tissus ou d'organes prélevés sur des animaux au patrimoine génétique « humanisé » sont aujourd'hui devenues une perspective réaliste. Plusieurs compagnies pharmaceutiques ont investi de grosses sommes dans ce secteur, *a priori* très prometteur, et différents protocoles d'essais cliniques sur l'homme ont été bâtis. *« On envisage très sérieusement de greffer des organes, des tissus et des cellules d'origine animale sur certains malades, d'autant que la mise au point d'organes artificiels prendra vraisemblablement encore des dizaines d'années »*, explique le rapport du Conseil de l'Europe, qui évoque *« de gigantesques enjeux financiers et commerciaux* (pour) *le marché de la xénogreffe (...) à l'horizon 2010 »*.

Résumant les travaux en cours dans ce domaine – conduits notamment sur des porcs au patrimoine génétique modifié –, les auteurs du rapport soulignent les risques infectieux inhérents aux xénotransplantations. *« Les animaux sont porteurs de virus et de prions qui n'existent pas chez l'homme, et contre lesquels l'organisme humain ne sait pas se défendre*, expliquent-ils. *Il n'est donc pas exclu que les cellules, tissus ou organes d'origine animale greffés sur des receveurs humains puissent contenir des agents infectieux. Ces agents pathogènes vont dès lors se reproduire dans l'organisme humain et provoquer des maladies qui, si le receveur contamine d'autres individus, risquent de prendre des proportions pandémiques. »* Les auteurs ajoutent que les contacts cellulaires favorisent les recombinaisons avec des virus humains, un mécanisme dont on connaît parfaitement le rôle dans l'apparition de nouvelles épidémies. Les maladies infectieuses à incubation longue sont particulièrement redoutables, dans la mesure où elles ont en général commencé leur propagation au moment où elles sont détectées.

« VIRUS PORCINS »

« Des essais in vitro ont récemment révélé que les porcs étaient porteurs de rétrovirus endogènes capables d'infecter des cellules humaines, ce qui réduit à néant l'argument des partisans des élevages d'animaux, qui élimineraient soi-disant le risque viral. Selon la revue Nature, *dix Suédois atteints de diabète, greffés avec des tissus pancréatiques prélevés sur des fœtus de porc, ont développé des anticorps contre la grippe porcine et cinq d'entre eux sont porteurs de virus porcins »*, peut-on lire dans le document du Conseil de l'Europe. Dès lors, la question du risque sanitaire *« est au cœur du débat »*, d'autant que la xénotransplantation *« risque de moffifier le patrimoine génétique humain »*. *« La question du contrôle des procédures doit faire l'objet d'un débat international, car tout pays qui autorise les xénotransplantations prend le risque de propager des maladies à l'extérieur de ses frontières »*, écrivent les auteurs. *« Le cauchemar*, poursuivent-ils, *serait de voir apparaître des "paradis xénogéniques" exploités par des chirurgiens sans scrupules et d'où pourraient s'échapper des virus du règne animal qui viendraient contaminer des populations humaines. »* Dans un tel contexte, où les risques *« sont actuellement trop élevés pour être acceptables »*, les auteurs du rapport estiment qu'il serait *« irresponsable »* d'autoriser des essais cliniques et qu'il faut imposer au plus vite *« un moratoire international sur les essais cliniques jusqu'à ce que toutes les données scientifiques pertinentes aient été analysées en profondeur »*.

Un tel moratoire serait beaucoup plus contraignant que les initiatives qui se développent au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Suisse, qui visent à définir les conditions dans lesquelles les premiers essais cliniques de xénotransplantation devraient être conduits. *« Nous sommes très surpris de la teneur d'un tel document,* a déclaré au *Monde* le professeur Didier Houssin, directeur de l'Etablissement français des greffes. *Ce rapport est en complet décalage avec les textes en vigueur ou en cours de rédaction à l'échelon international ou aux échelons nationaux. Pour notre part, nous avons alerté notre tutelle sur les risques inhérents à l'adoption d'une telle proposition. »* Pour le professeur Houssin, la proposition du Conseil de l'Europe reviendrait de fait à interrompre la recherche dans un domaine scientifique – les greffes d'organes – particulièrement prometteur pour l'avenir.

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS À...

NOËLLE LENOIR

1 Quelle analyse la présidente du comité d'éthique de l'Union européenne que vous êtes fait-elle de la décision prise par les instituts nationaux américains de la santé de financer les travaux de recherche sur l'embryon humain ?

Une telle décision conduit à renouveler les questions délicates sur la recherche et l'embryon humain. Elle fait suite aux récentes découvertes sur les possibilités de mise en culture des cellules totipotentes embryonnaires, qui ont totalement changé la donne quant aux intérêts qui sont en jeu. En peu de temps, on a quitté le champ de l'assistance médicale à la procréation et de la thérapeutique de la stérilité et on entre dans un monde où les enjeux économiques et industriels sont sans commune mesure, tant le marché apparaît considérable. Les récentes déclarations du docteur Ian Wilmut, le créateur de Dolly, qui s'était jusqu'ici toujours déclaré opposé au clonage humain, témoignent de l'intérêt considérable que les chercheurs portent aujourd'hui aux futurs développements de ces travaux.

2 Peut-on aisément distinguer, comme le fait le professeur Harold Warmus, directeur des NIH, l'embryon humain des cellules qui le composent ?

Il est bien évident que l'on joue ici quelque peu sur les mots. Mais ceci s'inscrit dans une tendance lourde, qui fait que l'embryon n'est plus considéré dans sa potentialité d'individu mais comme un ensemble de cellules, comme une sorte de matériau de vie humaine. Pour le dire autrement, il n'est plus perçu comme une future personne humaine mais comme une composante de vie humaine pouvant être utile aux personnes humaines vivantes et malades.

3 La décision américaine va-t-elle, outre-Atlantique, être contestée ?

Peut-être, mais il faut observer que le contexte est très différent de 1994 (lorsqu'une loi américaine avait interdit tout financement fédéral de recherches recourant à l'embryon humain). Le fait de parler de cellules et non d'embryon permet de faire l'économie du débat sur une action se situant aux débuts de la vie humaine. Il faut ajouter que le Congrès a été incapable d'adopter une législation fédérale sur le donage.

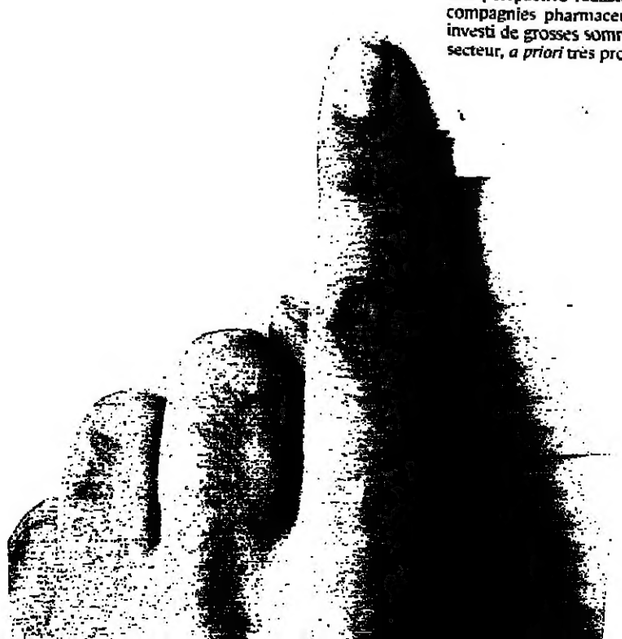

L'Allemagne adopte un budget prudent pour 1999

L'accent est mis sur l'emploi et les secteurs d'avenir

BONN
de notre correspondant

Le budget révisé approuvé, mercredi 20 janvier, par le nouveau gouvernement allemand du chancelier Gerhard Schröder pour l'année 1999 est apparu très prudent. Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, avait pour souci de montrer qu'il était au moins aussi vertueux que son prédécesseur conservateur, Theo Waigel, qui en avait préparé la première mouture avant les élections de septembre 1998. Il a donc présenté un budget prévoyant une augmentation de l'endettement – c'est la définition allemande des déficits publics – équivalente à celle de 1998 : « C'est un signal aux marchés et aux partenaires qui doivent contribuer à la croissance et à l'emploi », a commenté M. Lafontaine, qualifiant son budget de « solide et dirigé vers la stabilité ».

En adoptant un projet orthodoxe, M. Lafontaine veut offrir à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre pour baisser les taux d'intérêt. Le budget est fondé sur une hypothèse de croissance de 2 %, mais le ministre a estimé qu'au regard des crises actuelles, notamment au Brésil, « personne ne peut donner des prévisions sûres pour cette année ». En cas de dégradation supplémentaire de la conjoncture, il compte laisser jouer les stabilisateurs économiques, estimant que « ce serait une erreur de consolider plus le budget par une réduction plus forte des dépenses ou une augmentation des impôts ».

Par rapport au budget antérieur, la structure des dépenses est assez profondément modifiée. Celles-ci augmentent de 0,3 % à 244 milliards d'euros (environ 1 600 milliards de francs), mais cette progression est largement due à la fiscalisation croissante des retraites. Pour financer ces dernières, le gouvernement Kohl avait augmenté de 1 point la TVA en avril 1998 et Gerhard Schröder compte introduire au printemps une taxe sur l'énergie, qui permettra de baisser les cotisations retraites de 20,3 % à 19,5 % du salaire : ces deux mesures vont entraîner en 1999 une hausse des dépenses fédérales de 7,5 milliards d'euros. M. Lafontaine explique qu'il ne faut pas en tenir compte pour estimer la hausse des dépenses de l'Etat. La démonstration n'est pas tout à fait juste : la hausse des impôts a été supérieure à la baisse des cotisations sociales ; et le gouvernement Schröder a annulé la réforme des retraites de Helmut Kohl, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1999. Il devra prendre des mesures sociales ou budgétaires pour endiguer cette envolée.

LES CRITIQUES DE LA CDU

L'argument de M. Lafontaine est toutefois pertinent dans la mesure où le train de vie de l'Etat fédéral ne va progresser que de 1,7 %. Globalement, les administrations fédérales ont été appelées à réduire de 0,5 % leurs frais de fonctionnement, tandis que la baisse annuelle de 1,5 % des effectifs sera poursuivie. Le gouvernement, qui a augmenté début janvier les allocations familiales et baissé l'impôt sur le revenu des particuliers en supprimant des niches fiscales qui profitaient aux entreprises et aux ménages aisés, a donné à son budget une orientation sociale, tournée « vers de nouveaux emplois » : 1 milliard d'euros seront dépensés pour offrir à 100 000 jeunes une place d'apprentissage, et 500 millions pour les chômeurs de longue durée.

« *Il aurait été économiquement plus intelligent de baisser les cotisations sociales que de cimenter le traitement social du chômage* », a accusé le Parti chrétien démocrate (CDU), reprochant au gouvernement d'avoir fait passer ses aides au bureau du travail de 3,4 milliards d'euros en 1998 à 5,5 milliards en 1999, alors que le chômage a baissé de 324 000 personnes en un an. Le gouvernement, qui veut également réorienter les dépenses de l'Etat vers les secteurs d'avenir, va augmenter de 500 millions d'euros les investissements dans la recherche, le développement, les universités, l'écologie. Au total, les investissements de l'Etat progressent de 2 % à 58,2 milliards de deutschemarks (24 milliards d'euros).

Côté recettes, grâce aux bonnes rentrées fiscales de l'année dernière, le gouvernement Schröder a décidé de reporter à 1999 des privatisations prévues par Theo Waigel en 1998. « *Sans ce report, la croissance de l'endettement n'aurait pas été de 56 milliards de marks mais de 66 milliards et le budget aurait été inconstitutionnel* », a accusé la CDU. La Constitution interdit en effet à un gouvernement fédéral ou régional d'avoir une croissance de son endettement supérieure au montant de ses investissements.

Arnaud Leparmentier

La Cour constitutionnelle ordonne une baisse d'impôt pour les familles

BONN
de notre correspondant

La présentation du budget allemand a été occultée, mercredi 20 janvier, par une décision explosive de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe publiée la veille. Au nom de la défense de la famille, la Cour a ordonné d'étendre aux couples mariés élevant un enfant un abattement fiscal sur l'impôt sur le revenu d'environ 5 000 euros (32 800 francs), qui ne valait jusqu'à présent que pour les personnes seules ou séparées.

La Cour a donné des injonctions au gouvernement, qui devra modifier le droit existant en faveur des familles avec enfants en deux étapes, avant le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2002, pour que celles-ci ne soient pas défavorisées. Cette décision devrait conduire, selon le quotidien *Handelsblatt*, à un allègement de l'équivalent de 1 100 francs par mois pour un couple marié avec un enfant gagnant 13 000 francs par mois. Dans un pays où l'impôt sur le revenu est très lourd et très défavorable aux familles, cela équivaut à introduire un quotient familial quasi inexistant outre-Rhin.

Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, a cherché à faire bonne figure, estimant que la Cour allait dans le même sens que sa politique qui consiste à augmenter le pouvoir d'achat des familles, en particulier via la hausse des allocations familiales. Il n'empêche, la décision des juges, qui concernerait 6,5 millions de familles, devrait coûter, selon les premiers calculs, 5 milliards d'euros à partir de l'an 2000 et 11 milliards à partir de l'an 2002. Cette somme représente 8 % du total de l'impôt sur le revenu ou 2,75 % des recettes fiscales de l'Etat, des Länder et des communes.

En Allemagne, la Cour constitutionnelle, qui peut être saisie par n'importe quel citoyen, se substitue souvent *de facto* au législateur, dont l'action est strictement encadrée. Au nom du respect de la propriété, elle avait ordonné en 1995 au gouvernement Kohl de supprimer l'impôt sur la fortune, estimant inconstitutionnel que l'Etat prélève plus de 50 % du revenu d'un contribuable.

L'allègement réclamé par Karlsruhe est de 50 % supérieur à l'allègement net d'impôt prévu par la réforme fiscale annoncée par le gouvernement. M. Lafontaine pourrait être contraint, comme le réclame le patronat, la droite et même les Verts, de diminuer les dépenses de l'Etat. Mais la conséquence pourrait être de retarder la baisse réclamée par le patronat de la fiscalité sur les entreprises.

Ar. Le.

L'OTAN, qui renforce son dispositif militaire, prône une « solution politique » au Kosovo

Le Groupe de contact doit se réunir, vendredi 22 janvier, à Londres

L'OTAN a décidé de renforcer son dispositif militaire mais n'envisage pas d'intervention imminente en Serbie. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) a demandé au chef de ses observateurs au Kosovo, William Walker, de rester sur place malgré l'ordre d'expulsion de Belgrade. Le procureur du TPIY, Louise Arbour, devait regagner La Haye jeudi 21 janvier.

BRUXELLES
de notre correspondant

De retour de Belgrade, les généraux Wesley Clark et Klaus Naumann, les plus hauts responsables militaires de l'OTAN, ont rendu compte, mercredi 20 janvier à Bruxelles, devant le Conseil atlantique, de leur rencontre avec le président yougoslave, Slobodan Milosevic. Le premier s'est déclaré « *profondément déçu* » par l'attitude rigide de M. Milosevic qui n'a fait preuve « *d'aucune flexibilité* ». Le dirigeant serbe considère toujours, selon les deux généraux, que le problème de cette province serbe à majorité albanaise est celui de la lutte contre les « *groupes terroristes* » et non pas un problème politique.

Jamie Shea, porte-parole du secrétaire général de l'OTAN, a annoncé à l'issue de la réunion du conseil, que l'Alliance avait pris des mesures de renforcement de son dispositif militaire dans la région : déplacement à Brindisi du porte-avions *Enterprise*, mouvement de navires de l'Alliance de la mer Egée vers l'Adriatique, réduction de quatre-vingt-seize à quarante-huit heures du délai de mise en alerte de la force aérienne pour d'éventuelles frappes. Mais les responsables de l'OTAN insistaient, dans les couloirs du siège de l'organisation, pour que ces mesures ne soient pas interprétées comme la mise en marche inéluctable d'un processus menant à des frappes aériennes contre Belgrade : « *Aucune option n'est exclue, mais on est encore loin d'avoir atteint le point de non-retour* », estimaient ces responsables.

ACCÈS DE MODESTIE

D'autres diplomates s'exprimaient plus crûment : « *On reste encore dans le registre de la gesticulation. Nous ne sommes ni plus ni moins prêts à intervenir militairement qu'au mois d'octobre dernier* », constataient-ils, tout en concédant que l'attitude du président yougoslave mettait l'Alliance dans une fâcheuse posture. Pour l'instant, donc, l'Alliance s'accroche à l'idée de rechercher une solution politique au Kosovo, consistant en un statut de large autonomie sans remise en cause de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. « *Mais il faut bien constater que la mission menée actuellement par l'ambassadeur Christopher Hill pour amener Serbes et Kosovars à la table de négociations est dans l'impasse*, estimaient les mêmes diplomates. *La responsabilité de ce blocage est largement partagée par les responsables albanais, qui n'ont pas encore réussi à mettre sur pied une délégation commune.* »

Face à ces difficultés, dans un remarquable accès de modestie, les responsables de l'OTAN faisaient valoir avec insistance que l'Alliance atlantique n'était pas la seule organisation internationale impliquée dans la crise du Kosovo.

Les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie ont aussi, selon ces responsables, leur rôle à jouer et leurs responsabilités à prendre. « *Que ces organisations déterminent une politique commune, quelle qu'elle soit, et nous la mettrons en œuvre !* », affirmaient-ils. Certains Européens souhaitent que le Groupe de contact, qui doit se réunir, vendredi à Londres, au niveau des hauts fonctionnaires, reprenne la main dans la gestion politique de la crise, en convoquant les parties et en les forçant à s'asseoir à la table de négociations.

D'autres soupçonnent les Etats-Unis de ne penser qu'à une seule chose : « *sauver le sommet, qu'ils organisent à leur gloire, fin avril à Washington, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Alliance*, expliquent-ils. *S'il s'avérait que l'option politique telle qu'elle est définie aujourd'hui était un échec, on pourrait assister à un virage à 180 ° des Américains, qui choisiraient l'option de l'indépendance du Kosovo, en permettant que les forces de l'OTAN se transforment en forces aériennes au service de l'UCK. L'affaire pourrait alors être réglée en moins d'un mois, et on pourrait tirer sans états d'âme des feux d'artifice à Washington...* »

Luc Rosenzweig

Menaces aériennes et déploiement terrestre

L'OTAN modifie apparemment son dispositif militaire autour du Kosovo par touches successives apportées à sa planification précédente pour tenir compte du blocage actuel de la situation. Plus exactement, l'Organisation atlantique renforce et durcit ce qu'on appelle ses niveaux de « posture » et elle le fait principalement dans deux directions : elle concentre des moyens aériens, en Italie et en Adriatique, et elle prépare une évolution de son déploiement terrestre via la force d'extraction.

Dans le domaine aérien, les Etats-Unis ont dépêché en Adriatique leur porte-avions Enterprise avec une escorte navale de la VIe flotte, dont des frégates armées de missiles de croisière, et avec la force navale permanente de la Méditerranée, composée de navires fournis par huit pays de l'OTAN dans le port italien de Brindisi. Soit, au total, une quinzaine de bâtiments de guerre. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas ont annoncé l'envoi en Italie d'avions de combat – notamment des Tornado et des F-16 – sous condition d'alerte réduite de moitié. De son côté, la France étudie l'éventualité de renvoyer, en Italie, les avions de combat Mirage 2000 qu'elle avait rapatriés après octobre 1998.

Le but probable de cette menace aérienne ou de l'emploi des avions, au besoin, est double : frapper les infrastructures de défense aérienne, de façon à ouvrir l'espace aérien en toute sécurité aux avions alliés, et ralentir, voire interdire aux deux camps la mobilité de leurs matériels sur le terrain. C'est une menace qui s'exerce davantage contre les Serbes que contre les indépendantistes de l'UCK, moins lourdement équipés.

En matière terrestre, la force d'extraction, soit 1 800 hommes de plusieurs pays européens, en l'absence de soldats américains, avec des hélicoptères et des blindés en Macédoine, est désormais à pied d'œuvre pour porter secours aux vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'ils venaient à être menacés au Kosovo. Il s'agirait là de missions ponctuelles, décidées au cas par cas. En effet, même si elle peut être portée à 2 300 hommes sur court préavis à partir de compagnies tenues en réserve en Bosnie, cette structure militaire est trop légère pour être chargée d'autres tâches, y compris l'évacuation d'urgence – sous le feu éventuel des indépendantistes et des forces serbes – de la totalité des personnels de l'OSCE qui, au nombre de 750 à 800 actuellement, devraient atteindre les 2 000 vérificateurs.

C'est la raison pour laquelle l'OTAN a prévu que certains pays soient prêts à engager des forces spéciales, c'est-à-dire des commandos aptes à la récupération de vérificateurs pris en otages. Outre cette perspective à laquelle la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont accepté de prêter leur concours, l'Alliance a planifié le déploiement d'une force plus lourde : 8 000 hommes avec des moyens d'artillerie et des avions d'appui au sol.

Jacques Isnard

Pour les Albanais, le massacre de Racak ne fait aucun doute

PRISTINA
de notre envoyé spécial

Pour les Albanais du Kosovo, il ne fait aucun doute que le massacre de Racak a été commis par les forces de police serbe appuyées par l'armée yougoslave. Ils réclament l'ouverture d'une enquête dont la seule garantie d'objectivité serait, selon eux, la participation d'experts internationaux.

Les médecins légistes yougoslaves ont commencé, mercredi 20 janvier, l'autopsie de la quarantaine de corps découverts samedi 16 janvier. Ces examens se font avec la participation de trois experts étrangers membres de la mission d'observation de l'OSCE pour le Kosovo (MVK). Ils devraient établir si oui ou non des mutilations ont été commises *post-mortem* et combien d'Albanais ont été exécutés sommairement. Les conclusions des médecins yougoslaves – dont « *la compétence en ce domaine ne fait pas de doute* », selon un haut responsable de la MVK – ne devraient pas être connus avant plusieurs semaines.

Concernant le déroulement de la journée de vendredi, un observateur de la mission américaine d'observation au Kosovo (US KDOM) – créée avant la MVK à laquelle elle est progressivement intégrée – admet une certaine confusion. « *Il existe beaucoup d'histoires* » nous déclare-t-il. Postés dès 9 h 45 sur une hauteur à 2 kilomètres du village, les deux équipes d'observateurs américains n'ont qu'une vision partielle du village de Racak. « *N'étant pas armés, nous ne pouvons pas nous interposer. La seule chose à faire est de trouver le meilleur poste d'observation* », confie-t-il. D'où ils sont, ils ne peuvent pas voir le chemin creux dissimulé par les arbres où seront retrouvés vingt-trois corps le lendemain matin. « *Pendant toute la journée, jusque vers 16 heures, nous entendons des échanges de tirs dans les collines* », rapporte-t-il.

Ils n'assistent pas non plus aux événements sur toute leur durée. Plusieurs témoignages recueillis par l'US KDOM font état de l'arrivée des policiers dans la partie basse du village de Racak au petit matin. Soit avant leur arrivée et celle des journalistes d'APTV. C'est à ce moment-là que des Albanais auraient été raflés. « *L'un d'eux nous a raconté que des Serbes sont entrés dans sa maison. Ils l'ont battu et poussé, ainsi que quatre autres hommes de sa famille, dans la rue vers un groupe d'une vingtaine d'Albanais qui attendaient, les mains en l'air, sous la menace des policiers. Des tirs ont éclaté en direction des policiers et notre témoin a profité d'une seconde de flottement pour s'enfuir. Pendant sept heures, il s'est caché au bord d'une rivière, dans le village, jusqu'au départ des policiers* ». En fin d'après-midi, lorsque l'US KDOM entre dans le village, les policiers sont partis. « *Je n'ai rien remarqué d'inhabituel. On essayait de faire deux choses à la fois : comprendre ce qui s'était passé et trouver d'éventuels blessés* », affirme-t-il. Les gens qu'ils rencontrent, une petite dizaine d'hommes, pour la plupart, sont incapables de faire un bilan mais parlent d'une vingtaine d'hommes arrêtés. L'US KDOM aurait établi une liste de ces personnes. Certaines d'entre elles figureraient parmi les cadavres retrouvés le lendemain dans le fossé, « *apparemment exécutés sur place* », soutient l'observateur qui précise qu'il n'est pas expert en la matière. Un de ses collègues aurait également ramassé un certain nombre de douilles autour des corps. Si ces éléments se confirment, ils seraient accablants pour les forces serbes en établissant leur responsabilité dans cet acte odieux.

Cette opération a été « *très bien planifiée* » par Belgrade affirme le dirigeant albanais modéré, Fehmi Agani. Selon lui, la publicité faite par les autorités serbes autour de l'intervention de police de Racak fait partie de ce plan. « *Les Serbes ont délivré un triple message : la mission d'observation est impuissante, les Albanais doivent avoir peur et les Serbes peuvent compter sur leurs forces de l'ordre pour garder le Kosovo* », nous a-t-il déclaré. Toute discussion avec Belgrade est « *absolument exclue dans les conditions actuelles* », ajoute M. Agani.

Christophe Châtelot

مكتبة من الأصل

Le premier ministre cambodgien s'engage devant l'ONU à faire juger les Khmers rouges

Dans leur refuge de Païlin, les derniers responsables du génocide des années 70 aspirent à l'oubli

Le premier ministre cambodgien, Hun Sen, a écrit au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour s'engager à faire juger, sur un mode non précisé, les dirigeants khmers rouges dans un procès où il souhaite voir comparaître tous ceux qui ont soutenu les responsables du génocide des années 70. Ceux-ci vivent à Païlin, sur la frontière thaïlandaise, où ils font des affaires en recherchant l'oubli.

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Un casino a été ouvert sur la frontière avec la Thaïlande. Sevrés de jeux, interdits sur leur propre territoire, les Thaïlandais fréquentent également celui qui trône, depuis l'an dernier, au chef-lieu du district, à une demi-heure de piste de leur pays. Des artisans vietnamiens amenés de Phnom Penh y ont installé l'électricité. Païlin, district semi-autonome contrôlé par les Khmers rouges, se dote également d'un modeste hôtel de deux étages, aussitôt qualifié de « cinq étoiles ».

REPORTAGE

L'ultime projet des compagnons de Pol Pot : s'assurer une retraite tranquille

Salles de karaoké et de billard se sont ouvertes. La prostitution fait son apparition. Certes, les pierres précieuses, dont le trafic a longtemps alimenté les comptes en banque khmers rouges, rapportent moins. Mais des sociétés étrangères, y compris américaines, s'y intéresseraient encore. Païlin, où les anciens collaborateurs de Pol Pot se sont retirés, est donc tout à ses affaires.

Pour compléter le tableau, le district a envoyé siéger à l'Assemblée nationale, en juillet dernier, un membre du Parti Sam Rainsy (PSR) et non un Khmer rouge. Lors du ralliement négocié du district en 1996, les Khmers rouges ont renoncé à leur uniforme et revêtu celui de l'armée royale. Païlin se « normalise » donc « à la cambodgienne » et entend offrir l'image rassurante de gens toujours sur leurs gardes, mais qui n'aspirent qu'à la retraite dans l'oubli.

Si leurs ambitions sont ainsi bien mesurées, ont-« ils » pour autant changé ? « *Même si nous avons changé d'uniforme, nous ne nous sommes pas rendus. Nous sommes toujours des Khmers rouges* », avait déclaré, quelques mois après la reconnaissance de l'autorité du gouvernement royal, le général Pann Pich, commandant adjoint de la 417e division khmère rouge. Ieng Sary, « parrain » de Païlin et ancien « numéro trois » de la hiérarchie khmère rouge, qui passe pour un homme d'affaires accompli, a accueilli à bras ouverts, le 25 décembre 1998, les deux derniers « ralliés » : Khieu Samphan, ancien chef de l'Etat (1976-1979), et Nuon Chea, l'ancien « frère numéro 2 » du mouvement dont Pol Pot était le « numéro un ». Ce qui laisse entendre qu'ils ne s'étaient pas aussi brutalement querellés qu'on avait pu le croire en 1996, quand Ieng Sary et Païlin avaient choisi Phnom Penh contre la volonté de Pol Pot et de Ta Mok, alors refoulés à Anlong Veng, dans l'extrême nord du pays.

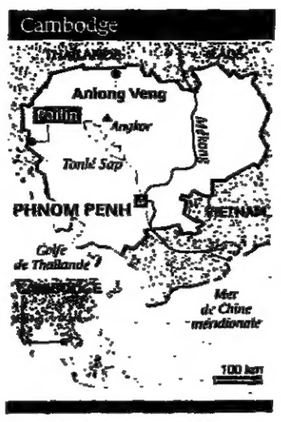

« DEUXIÈMES COUTEAUX »

Nuon Chea et Khieu Samphan ne fréquentent sûrement pas les casinos de Païlin. Ils n'ont même pas reconnu leurs responsabilités dans les crimes commis à la fin des années 70. Pour des raisons de sécurité, ils ont troqué la villa mise à leur disposition en bordure du chef-lieu pour une maison à deux pas de la frontière thaïlandaise. De sinistres adjoints se terrent eux aussi dans les environs, tel Deuch, l'ancien directeur du centre de tortures de Tuol Sleng à Phnom Penh.

Plus urbains et moins voyants, certains de ces « deuxièmes couteaux » vivent entre Païlin et Phnom Penh, quand ils n'ont pas élu domicile dans la capitale. Thiounn Thioeunn, soixante-dix-huit ans, premier diplômé de chirurgie du Cambodge, doyen de la faculté de médecine de Phnom Penh dans les années 60, ancien ministre de la santé de Pol Pot, n'a fait défection que l'an dernier, en compagnie de Chan Youran, ancien diplomate collaborateur de longue main de Pol Pot, qui a également émigré à Phnom Penh.

Les Khmers rouges n'ont plus de projet. Comme le résume Youkk Chhang, directeur du Centre cambodgien de documentation sur le génocide, « *Pol Pot a vécu comme un monstre et est mort comme un diable* ». Dans les familles cambodgiennes, on dit d'un enfant qu'il « *est un Pol Pot* » quand il se comporte mal. D'une mauvaise action, on dit : « *Les Khmers rouges l'ont fait.* »

Ils n'ont plus que les moyens de se défendre et de se ménager ainsi une retraite tranquille, en faisant valoir, par exemple, que leurs unités constituées demeurent organisées et dotées d'armes légères. « *Attaquer Païlin coûterait cher à l'armée royale, car elle est mal commandée et désorganisée, sans parler de l'absence d'aviation* », estime un expert étranger. De toute façon, une telle initiative n'est pas dans l'air du temps. L'échec des offensives fort coûteuses de 1994 et 1995 contribue à expliquer les *modus vivendi* négociés en 1996 avec les Khmers rouges de Païlin et, l'an dernier, avec ceux d'Anlong Veng. Surfout, Hun Sen tient à sa paix civile. Enfin, pour tenir à distance pas mal de monde, les Khmers rouges avancent également que, en cas de procès, ils pourraient être très bavards.

UN DISTRICT COMME LES AUTRES

Païlin, donc, prend l'allure d'un district comme les autres, avec des investisseurs finlandais, chinois, taïwanais et sud-coréens qui s'intéresseraient à y installer une fabrique de meubles ou une papeterie. « *Une compagnie finlandaise a accepté d'investir dans une papeterie et nous nous attendons à au moins 10 millions de dollars* [8,6 millions d'euros] *d'investissements dans les trois mois à venir* », a déclaré le 6 janvier Ieng Vuth, gouverneur adjoint de Païlin et fils de Ieng Sary. Sa seule crainte : que la rumeur montante d'un procès des Khmers rouges décourage les investisseurs.

« *Nous devrions nous demander d'abord si les gens ont un niveau de vie décent et, ensuite, nous devrions penser à un tribunal* », a encore expliqué Ieng Vuth, dans un entretien publié le 12 janvier par le *Cambodia Daily* de Phnom Penh. La communauté internationale, a-t-il ajouté, fait pression en faveur d'un procès des Khmers rouges « *avant que le Cambodge n'y soit prêt* ». Pour préserver la quiétude de leur retraite, les Khmers rouges jouent donc la montre. La vitrine offerte par Païlin – un coin de pays, en somme, bien comme les autres – n'est jamais que l'un des volets de l'oubli, leur ultime projet.

Jean-Claude Pomonti

La lettre de Hun Sen à Kofi Annan

Le premier ministre cambodgien Hun Sen a officiellement réclamé, jeudi 21 janvier, un procès exhaustif des Khmers rouges. « *La raison essentielle, en faveur d'une Cour chargée de juger les criminels du génocide, est de garantir que justice sera rendue au peuple cambodgien et de punir les responsables* », explique-t-il dans une lettre adressée à Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU. Ainsi qu'il l'avait déclaré dans un entretien exclusif, le 16 janvier, au *Monde* et à l'AFP, Hun Sen veut un procès qui s'étale de 1970 (coup d'Etat de Lon Nol) à 1998 (dernières élections) et non pas seulement de 1975 à 1979, quand les Khmers rouges ont exercé le pouvoir. « *Personne ne doit échapper à la justice et tous ceux qui ont soutenu les Khmers rouges doivent être également présentés devant un tribunal* », avait-il alors déclaré. Dans sa lettre à Kofi Annan, il ajoute : « *Quelles offenses devraient être retenues de 1970 à 1975, de 1975 à 1979 et de 1979 à 1998 ? Différents types de crimes ont été commis pendant chaque période* ». Mais il ne précise pas le type ou les attributions de l'éventuel tribunal. – *(Corresp.)*

Le roi Hussein de Jordanie relance les spéculations sur sa succession

AMMAN. Le roi Hussein de Jordanie, soixante-trois ans, a laissé planer le doute, mercredi 20 janvier, sur sa succession, en plaçant son fils aîné, le prince Abdallah, en tête du protocole pour accueillir des princes arabes du Golfe à la place du prince héritier, le frère du roi Hassan ibn Talal, cinquante et un ans. Dans un entretien télévisé, le roi, Hussein n'a pas dévoilé totalement ses intentions. « *Je ne suis pas prêt à répondre* », s'est-il borné à déclarer quand on lui a demandé s'il comptait écarter le prince Hassan de la succession. Critiquant indirectement son frère, qui l'a remplacé pendant sa longue hospitalisation aux Etats-Unis, le souverain hachémite a estimé qu'un prince héritier devait « *travailler dans l'ombre* ». – *(AFP.)*

Le Conseil de sécurité contre un retrait des Nations unies d'Angola

NEW YORK. Plusieurs membres du Conseil de sécurité, dont les Etats-Unis, la Russie et le Portugal, « troïka » supervisant le processus de paix en Angola, se sont prononcés, mercredi 20 janvier, pour le maintien d'une présence politique limitée des Nations unies dans ce pays, en dépit de recommandations contraires du secrétaire général Kofi Annan. Un projet de déclaration du Conseil élaboré par la troïka réclame « *le maintien de la présence de la Mission des Nations unies* » à Luanda et notamment d'un représentant spécial de l'ONU et de ses collaborateurs, avec un mandat « *adapté aux conditions actuelles* ». Les diplomates envisagent un personnel d'une centaine de personnes. Plusieurs pays africains ont aussi fait part à M. Annan de leurs inquiétudes en cas de retrait de l'ONU d'Angola. Le maintien d'une présence onusienne nécessite néanmoins le consentement du gouvernement angolais. – *(AFP.)*

Reprise du procès du journaliste écologiste russe Grigori Pasko

VLADIVOSTOK. Emprisonné depuis novembre 1997 pour « *haute trahison* », Grigori Pasko, trente-quatre ans, ex-employé du journal officiel de la flotte du Pacifique, sera présenté devant un tribunal militaire à Vladivostok (Extrême-orient), jeudi 21 janvier. Il risque entre quinze et vingt ans de prison pour avoir filmé le déversement, depuis un pétrolier russe, de déchets radioactifs et chimiques liquides en mer du Japon pour le compte de la chaîne de télévision japonaise NHK. Il a également rédigé des articles sur l'état d'abandon des sous-marins nucléaires russes et l'implication présumée du FSB (ex-KGB) dans un trafic de déchets nucléaires. L'organisation Reporters sans frontières, qui demande la libération du journaliste, estime que les activités de Grigori Pasko sont protégées par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, dont la Russie est signataire, qui stipule que « *toute personne a le droit à la liberté d'expression* ». – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ARGENTINE : le dernier président de la dictature militaire**, le général Reynaldo Benito Bignone, a été arrêté, mercredi 20 janvier à Buenos Aires, sur décision du juge fédéral Adolfo Bagnasco, pour sa participation présumée aux rapts de bébés nés en captivité. Après avoir passé une première nuit dans une cellule, le général Bignone devrait être rapidement placé aux arrêts domiciliaires, une mesure dûe à son âge, soixante-et-onze ans, et qui a déjà été appliquée à six autres responsables des juntes militaires qui se sont succédé au pouvoir en Argentine entre 1976 et 1983. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : au moins 17 personnes ont été tuées** et une centaine grièvement blessées dans l'est de l'Indonésie dans des affrontements entre musulmans et catholiques, a-t-on appris jeudi 20 janvier de source officielle. Commencé comme une banale dispute de voisinage entre deux villages, les incidents ont dégénéré en conflit interreligieux et se sont étendus à Ambon, une petite capitale provinciale de quelques 200 000 habitants citée le mois dernier par le président indonésien Yusuf Habibie comme modèle d'intégration religieuse. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : le prochain président du pays africain le plus peuplé** sera nigérian, âgé au minimum de quarante ans et aura été scolarisé jusqu'à au moins seize ans, selon les règles électorales présidentielles annoncées mercredi 20 janvier. Le candidat sera également membre de l'un des trois partis en lice : l'Alliance pour la démocratie (AD, radical), le Parti de tous les Peuples (APP, centre-droit) ou le Parti démocratique du Peuple (PDP, centre-gauche). Il devra également avoir obtenu le soutien d'au moins 60 membres de sa formation dans 24 des 36 Etats de la Fédération nigériane. Le candidat vainqueur du scrutin présidentiel du 27 février deviendra le premier président civil au Nigeria depuis plus de quinze ans. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les médecins ont exclu d'opérer Boris Eltsine dans l'immédiat** pour son ulcère à l'estomac qui présente des « *signes de cicatrisation* » et ont décidé, mercredi 20 janvier, de poursuivre le traitement médicamenteux, a annoncé le porte-parole présidentiel. Autorisé à se lever et à « *travailler* » dans sa chambre, Boris Eltsine devrait rester deux à trois semaines à l'hôpital, selon son ancien médecin. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE : une commission d'enquête fera la lumière sur les activités** des services de renseignements suédois depuis la Seconde guerre mondiale, a annoncé le premier ministre social-démocrate Göran Persson, mercredi 20 janvier. Ces services se sont notamment livrés à la surveillance de citoyens suédois pour leur opinions procommunistes, une affaire qui avait fait scandale lors de sa révélation. La commission devrait rendre son rapport en 2001. – *(Corresp.)*

■ **UKRAINE : l'Ukraine, qui a « *clairement manqué à ses engagements* »** dans plusieurs domaines, notamment envers l'abolition de la peine de mort, est menacée de suspension du Conseil de l'Europe, dans un rapport qui sera voté le 27 janvier à Strasbourg par l'Assemblée parlementaire, et dans lequel sont également dénoncés la torture et le manque de liberté de la presse. – *(AFP.)*

Reprise des négociations FMI-Russie

MOSCOU. La Russie a repris, mercredi 20 janvier, des négociations avec une délégation du FMI arrivée pour trois à quatre semaines à Moscou, mais les experts excluent que la Russie obtienne de l'argent frais à court terme. Seul le G7, et au premier rang les Etats-Unis, pourraient décider d'une aide d'urgence. Au mieux, Moscou pourrait obtenir un accord portant sur la restructuration de sa dette au FMI, d'un montant de près de 5 milliards de dollars (4,3 milliards d'euros) en 1999. Bien que la Douma ait adopté, mardi, le projet de budget 1999 en deuxième lecture (sur quatre prévues) sans augmenter les dépenses globales ni diminuer le montant des remboursements consentis aux créditeurs étrangers (9,5 milliards de dollars sur 17,5 dûs), ce projet est jugé irréaliste par le FMI.

En revanche, la Russie a obtenu, comme prévu, un succès mercredi au Club de Londres, dont les banques privées ont opté pour une deuxième restructuration de leurs créances de 23 milliards de dollars (19,8 milliards d'euros), *au lieu de* prononcer la faillite de la Vnecheconombank. – (AFP, Reuters.)

Quand Pol Pot se vantait d'avoir « libéré la liberté »...

SI LES RÉGIMES totalitaires parlent naturellement beaucoup d'eux-mêmes, l'Angkar (l'« Organisation ») des Khmers rouges fut d'une éloquence exemplaire dans l'expression de son utopie meurtrière, du temps de son règne, de 1975 à fin 1978. L'horreur dans l'absurde se reflète dans des slogans qu'on croirait ciselés par le George Orwell de *1984*, à cette « nuance » près que l'expérience n'a pas conduit le peuple khmer à « aimer » son « Big Brother ». Le système de pensée, en tout cas, procède bien du même détournement du sens des mots puisés dans les jargons marxiste et nationaliste, avec recours occasionnel à la tautologie.

Ainsi l'Angkar se vantait-elle non seulement d'avoir « *libéré le peuple, le territoire, la société* » mais aussi, précisait un slogan en vigueur sur les ondes radio officielles, d'avoir « *libéré la liberté* » en affranchissant la population « *de la notion même de classes* ». Ou cette explicite menace de mort, à l'intention d'un récalcitrant : « *Tu es tellement libre qu'il aurait mieux valu que tu meures tout petit.* »

Recueillis par Henri Locard (*Le Petit Livre rouge de Pol Pot*, L'Harmattan, 1996), les slogans des Khmers rouges atteignent des sommets de macabre poésie qui disent toute la violence et la paranoïa de ces combattants de la jungle, dont le grand œuvre participait de l'éternelle ambition de forger l'homme nouveau. D'abord, abolition de la propriété, mais sur le mode volontaire : « *Je te prie de donner de bon cœur ta montre, tes parures, tes onguents, tes poudres et parfums.* » Au bout d'un temps, « *il n'y a plus de ventes, plus d'échanges, plus de plaintes, plus de vols, plus de pillages, plus de propriété individuelle.* » Les Khmers apprennent à vivre autrement : « *Être dur comme une planche de bois et mou comme du vermicelle* » ; « *Se forger soi-même comme le forgeron martèle le fer* ».

« LES YEUX DE L'ANANAS »

Les hommes rechignent-ils ? La « persuasion » se durcit : « *Quand on arrache les herbes, il faut en extirper toutes les racines* ». D'autant que « *l'ennemi* » – indispensable – guette, prêt à saboter l'entreprise : que chacun sache donc que « *qui proteste est un ennemi ; qui s'oppose est un cadavre* ».

Telle une divinité, l'Angkar rejoint un certain primitivisme ancestral dans ses représentations : « *L'Angkar a les yeux de l'ananas* », voit tout, sait tout, et n'attend plus que les aveux de crimes imaginaires : « *Camarade, l'Angkar connaît déjà toute l'histoire de ta vie !* » Et l'Organisation est pressée de les obtenir : « *L'Angkar ne répète jamais deux fois la même question.* »

Aucun refuge en vue pour qui chercherait à se réfugier dans quelque maladie : « *Le malade est rusé comme le lapin, et peut avaler une marmite entière de riz* », privant les bons sujets de leur maigre pitance méritée. Dès lors, la responsabilité des conséquences n'appartient qu'au coupable : « *Celui qui défie la loi de l'Angkar se jette lui-même en prison.* » Les geôliers s'adaptent à cette logique de terreur : « *Mieux vaut arrêter dix personnes à tort qu'en libérer une seule par erreur* » ; « *A qui commet une faute avec le bras, on supprimera le bras ; à qui commet une faute avec la jambe, on supprimera la jambe.* » Mais le massacre proprement dit, en masse, dans les fosses communes où l'on retrouvera ensuite des centaines de milliers de cadavres, restera dans le non-dit, ainsi que dans la mémoire des survivants, qui avaient compris la seule règle de base digne de considération en pareilles circonstances : « *Si vous voulez rester en vie, travaillez !* » Gratuitement, évidemment.

Francis Deron

Les combats en Sierra Leone auraient fait des milliers de victimes

DES ÉLÉMENTS de la rébellion sierra-léonaise étaient encerclés, mercredi 20 janvier au soir, sur la péninsule de Freetown par la force ouest-africaine de l'Ecomog (à majorité nigériane), qui prévoyait le déclenchement rapide d'opérations de ratissage, selon des sources militaires. L'Ecomog, qui a entrepris de chasser de la capitale sierra-léonaise les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) entrés dans la ville le 6 janvier, leur coupe ainsi toute possibilité de retraite vers l'intérieur du pays. Aucun bilan officiel des combats n'est disponible, mais, selon les témoignages d'habitants, les échanges d'artillerie et les combats de rue entre les rebelles et les forces défendant le gouvernement élu d'Ahmed Tejan Kabbah auraient fait des centaines, voire des milliers de morts. Des journalistes autorisés mardi à visiter la zone portuaire de Kissy ont pu constater que les rues étaient jonchées de cadavres et que les maisons et les magasins avaient été pillés.

Mercredi, pour la première fois depuis le début du mois, les habitants de la capitale restés sur place ont pu sortir dans les rues de la capitale dévastée et s'approvisionner en eau et en nourriture. Quelques boutiques ont rouvert, affichant des prix très élevés pour des produits encore rares. L'insécurité et les problèmes logistiques empêchent d'ailleurs toujours l'arrivée de l'aide humanitaire à Freetown. Un cargo chargé de plusieurs milliers de tonnes de céréales attend au large de la capitale, menacée de famine, selon les organisations internationales, que les conditions de sécurité s'améliorent. Son déchargement constituerait la première véritable livraison d'aide alimentaire deux semaines après le début des combats qui ont ravagé la ville, jusqu'ici privée d'eau, d'électricité et de téléphone.

Si les rebelles ont été chassés de la capitale, ils continuent néanmoins à contrôler la majorité du pays – *(AFP, AP, Reuters.)*

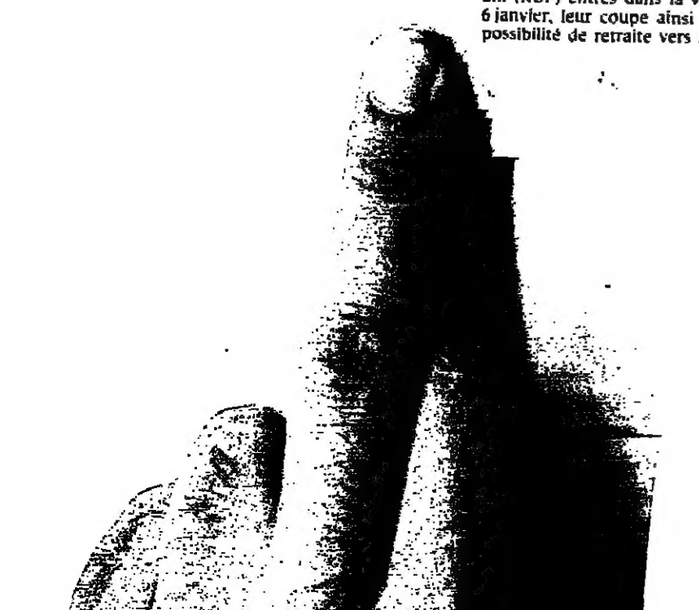

DROITE Le RPR a annoncé, mercredi 20 janvier, sa décision de constituer une liste pour les élections européennes du 13 juin, sous la direction de Philippe Séguin, sans attendre un accord des différentes composantes de L'Alliance pour la France. Démocratie libérale a aussitôt donné son accord à cette initiative, que son président, Alain Madelin, avait appelée de ses vœux dès le 11 janvier. ● L'UDF, qui exigeait un débat préalable sur le programme que défendrait l'opposition et sur la tête de liste, dont elle contestait l'attribution à M. Séguin, se voit ainsi écartée, de fait, de l'union. Elle devrait annoncer, le 7 février, la constitution de sa propre liste derrière son président, François Bayrou. ● LA DROITE est ainsi fracturée en trois tronçons – RPR-DL, Charles Pasqua et UDF –, sans compter les listes annoncées ou possibles de Philippe de Villiers et de Charles Millon.

Jacques Chirac lance Philippe Séguin dans la campagne européenne

Le chef du RPR prend la direction d'une liste aux élections européennes avec Alain Madelin et sans l'UDF. Il y a été encouragé avec insistance par le président de la République, dont il s'agit, a-t-il dit, de préparer la « réélection »

LE RPR est, de nouveau, sur le pied de guerre. L'ordre de mobilisation a été donné, le 19 janvier, par Jacques Chirac lui-même. Le président de la République a gratifié d'encouragements pressants celui qui sera chargé de *« défendre et incarner »* sa politique européenne aux élections du 13 juin : Philippe Séguin. M. Chirac a fort peu apprécié que, lors du déjeuner des dirigeants de L'Alliance pour la France à l'Elysée (*Le Monde* du 21 janvier), le président de l'UDF, François Bayrou, fasse référence au passé de son hôte – la création du RPR en 1976, la prise de la Mairie de Paris en 1977, la conduite d'une liste aux élections européennes en 1979 – pour justifier son actuelle stratégie.

Le chef de l'Etat a jugé, aussi, que céder aux exigences de l'UDF sur le choix de la tête de liste aux élections européennes reviendrait à humilier, non pas seulement le président du RPR, mais le mouvement gaulliste tout entier. Aussi a-t-il indiqué à M. Bayrou, en présence de M. Séguin, de Nicolas Sarkozy et d'Alain Madelin, que le choix du président du RPR pour conduire la liste n'était *« pas négociable »*. Devant le comité politique du RPR, mercredi 20 janvier, M. Sarkozy a rappelé que, par trois fois dans le passé, en 1984, 1989 et 1994, les gaullistes s'étaient effacés au profit de têtes de liste UDF – Simone Veil, Valéry Giscard d'Estaing, Dominique Baudis –, et qu'il était peut-être temps, surtout après l'échec de la droite aux élections législatives de 1997, qu'un membre de l'ancien parti du président relève le défi.

« CONVAINCRE ET GAGNER »

Or, qui d'autre que M. Séguin pourrait le faire ? Le choix de M. Sarkozy, plus acceptable pour l'UDF que M. Séguin, serait un camouflet pour ce dernier ; celui d'Edouard Balladur, qui, au demeurant, n'a jamais montré d'intérêt particulier pour cette joute électorale, serait difficilement acceptable pour le président de la République. Mercredi, devant le comité politique, M. Sarkozy a donc lancé cet appel à M. Séguin : *« Celui qui saura le mieux parler de la France et de l'Europe, c'est toi ! Il est venu le moment de te le demander ; le moment est venu que tu t'y engages. Il est temps pour le RPR de combattre, de convaincre et de gagner. »*

Lors du déjeuner de la veille, M. Chirac avait déclaré que tout retard dans la campagne européenne de la droite profiterait dangereusement à la gauche et à l'initiative prise par Charles Pasqua pour rassembler les opposants à l'actuelle intégration européenne.

Pour qui n'aurait pas tout à fait pris la mesure du caractère impérieux de l'analyse élyséenne, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, proche de M. Chirac, avait fait divulguer, mercredi, en fin de matinée, la teneur des propos qu'il avait tenus, peu auparavant, devant les députés gaullistes : *« Ceux qui paralysent l'opposition et différent notre entrée en campagne assument la responsabilité de leur attitude. »* Le comité politique a voté à l'unanimité, toutes sensibilités et générations confondues, une motion dans laquelle il *« souhaite que le président du RPR, Philippe Séguin, conduise la liste d'union de l'opposition »*. A distance, Démocratie libérale a enregistré, au même moment, *« avec satisfaction, la volonté du RPR de tout mettre en œuvre pour constituer une liste d'union de l'opposition »*.

M. Séguin et M. Madelin avaient été les deux partenaires de la campagne présidentielle de M. Chirac, en 1995, puis de la tentative de rattrapage en catastrophe de la campagne législative de la droite, en 1997. Les voici de nouveau associés – M. Madelin l'avait annoncé, dès le 11 janvier, sur France 2, après la rupture avec l'UDF en Rhône-Alpes – pour la campagne des européennes de juin, présentée par le président du RPR, mercredi, comme n'étant *« qu'une étape, dont l'objectif majeur est l'alternance politique en France et l'autre raison d'être, à nos yeux, est la réélection du président de la République »*.

« GARDER DES PLACES »

Le RPR et DL devraient se retrouver dans les prochains jours pour mettre au point une plate-forme commune. François Fillon, porte-parole du RPR, Pierre Lellouche, ancien conseiller diplomatique de M. Chirac, et Jean-Claude Pasty, chef de file des députés RPR au Parlement de Strasbourg, discuteront, en l'absence de l'UDF, avec trois représentants du mouvement présidé par Alain Madelin : Laurent Dominati, secrétaire général de DL et député de Paris ; Pierre Lequiller, député des Yvelines ; François Goulard, député du Morbihan.

Le comité politique du RPR a demandé, d'autre part, que *« soient d'ores et déjà préparées les conditions d'un lancement de la campagne dès début février »*.

La plus large instance du mouvement, le conseil national, devrait entériner, le 13 février, la stratégie définitive du RPR et le choix de sa tête de liste. Partisan d'une campagne *« longue »* et *« pédagogique »*, M. Sarkozy a précisé qu'il conviendra de *« garder des places, aussi longtemps que nécessaire »* pour accueillir, le cas échéant, des membres de l'UDF. *« Philippe Séguin sera celui qui pourra rassembler le mieux, au-delà du seul camp des européens »*, a assuré M. Sarkozy.

La porte de l'union n'est, certes, pas complètement fermée, mais la tonalité du comité exécutif de l'UDF, réuni le même jour *(lire ci-dessous)*, laisse peu de chance au rassemblement des trois composantes de l'opposition sur une même liste. Jeudi, M. Séguin est parti pour Istanbul, en compagnie de MM. Lellouche et Pasty, pour une réunion de l'Union démocratique européenne, qui regroupe une quarantaine de formations de droite et du centre. Il en attend une recomposition des groupes politiques au Parlement européen.

Jean-Louis Saux

Charles Pasqua met en cause le chef de l'Etat

Opposé au traité d'Amsterdam, Charles Pasqua a déclaré, mercredi 20 janvier, que *« le fait qu'il n'y ait pas eu de référendum »* pour la révision constitutionnelle ouvrant la voie à la ratification de ce traité *« est véritablement, de la part du président de la République, un manquement grave à ses responsabilités »*. Le sénateur et président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui entend présenter une liste aux élections européennes de juin, s'exprimait au cours d'un colloque sur l'Europe organisé à Paris par la Fondation Marc-Bloch.

***« La Constitution ayant été adoptée par le peuple français, elle ne peut être modifiée que par le peuple français »*, a ajouté M. Pasqua, très applaudi par le public. *« Toute autre démarche est contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit des institutions »*, a-t-il ajouté. *« Il faut que les choses soient claires : c'est parce qu'il n'y a pas eu de référendum que, personnellement, j'ai décidé de prendre la position que j'ai prise »*, a conclu M. Pasqua.**

L'UDF refuse de se soumettre au diktat de la liste unique

DEPUIS des années, non sans un brin de coquetterie, François Bayrou invoque un maître dans l'art de politique : François Mitterrand. Depuis deux jours, le président de l'UDF s'est découvert un second inspirateur : Jacques Chirac. C'est en se prévalant du parcours du chef de l'Etat lui-même que M. Bayrou a refusé, le 19 janvier, lors du déjeuner des dirigeants de L'Alliance à l'Elysée, de se plier à la discipline de la liste unique derrière Philippe Séguin pour les élections européennes. Chef du RPR, M. Chirac avait été candidat à la mairie de Paris, en 1977, contre le choix de Valéry Giscard d'Estaing, puis tête de liste du RPR, aux européennes de 1979, contre le parti du président, enfin candidat en 1981 contre le même... *« Pourquoi l'UDF ne pourrait-elle en faire autant ? »*, a-t-il lancé au président de la République.

Après ce déjeuner et la fin de non-recevoir opposée par ses interlocuteurs à ses demandes, M. Bayrou a été encouragé dans cette voie par le comité exécutif de l'UDF, réuni mercredi 20 janvier. Ses principaux lieutenants ont pesé et soupesé les avantages et les risques d'une liste UDF et, majoritairement, jugé que les premiers valent la peine de courir les seconds. Ils ont soutenu les deux conditions posées par M. Bayrou pour que l'UDF participe à une liste d'union : que le projet soit débattu et décidé ensemble, que la tête de la liste soit choisie en commun. Aucune décision n'a formellement été prise – il reviendra au conseil national de se prononcer –, mais les participants se sont séparés avec le sentiment que la liste UDF a *« 95 % de chances »* de voir le jour. Les 5 % restants, relevait-on, reposent essentiellement sur l'hypothèse improbable où M. Séguin renoncerait à conduire la liste.

CHANGEMENT DE PIED

Jusque très récemment, le président de l'UDF était l'un des plus réticents, dans son propre parti, à l'idée de constituer une liste concurrente de celle qu'ambitionnait de conduire M. Séguin. L'université d'été des jeunes démocrates, en septembre 1998, d'abord, puis le conseil national fondateur de la nouvelle UDF, en novembre, à Lille, avaient montré la virulence de l'antiséguinisme dans les rangs centristes. M. Bayrou, qui avait fait de son engagement de L'Alliance l'axe de sa stratégie et craignait qu'une liste centriste fasse un mauvais score, avait temporisé et renvoyé la question au 7 février. Même après l'élection d'un RPR à la présidence du Sénat, le président de l'UDF avait choisi d'adopter un profil bas.

Plus que l'élection du président du conseil régional Rhône-Alpes, les attaques du RPR et de Démocratie libérale contre l'UDF, dans les jours qui ont suivi, sont à l'origine du changement de pied de M. Bayrou. Une liste autonome devient presque indispensable pour imposer l'UDF face à l'alliance du RPR et de DL. Le « passé » antimaastrichtien de M. Séguin fait, en outre, miroiter un espace au *« grand parti européen de la vie politique »* que M. Bayrou veut installer. A l'inverse, deux des risques de cette option sont aujourd'hui réduits : l'attitude du RPR, mercredi *(lire ci-dessus)*, permet à l'UDF d'imputer aux gaullistes le rôle du diviseur de l'opposition ; l'accusation de dérive vers la gauche est devenue moins dissuasive dans la mesure ou, de toute façon, le RPR et DL l'ont déjà portée contre l'UDF après l'élection d'Anne-Marie Comparini à la présidence de la région Rhône-Alpes.

Enfin, M. Bayrou peut compter sur la cohésion de son parti. Certes, certains de ses « barons », tel l'ancien ministre Jacques Barrot, demeurent partisans d'une liste d'union, tandis qu'à l'opposé d'autres, comme Pierre Méhaignerie ou Bernard Bosson, campent sur un refus catégorique de s'aligner derrière M. Séguin. Cependant, aucun responsable – et notamment pas Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et rival de M. Bayrou – ne sera en mesure de critiquer l'option d'indépendance lorsqu'elle sera confirmée.

Les « chiraquiens » de l'UDF ne cachaient d'ailleurs pas, mercredi, leur incompréhension de la stratégie de passage en force adoptée tant par l'Elysée que par le RPR. La voie paraissait libre pour que le conseil national décide, le 7 février, à Bordeaux, la formation d'une liste de l'UDF, derrière M. Bayrou, pour les élections européennes du 13 juin.

Cécile Chambraud

En Alsace, Jacques Chirac se fait le héraut de la « culture du risque »

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Jacques Chirac a commencé, mercredi 20 janvier, son voyage de deux jours en Alsace en choisissant de parler à ses troupes. En inaugurant le nouveau bâtiment qui abrite la chambre des métiers régionale, à Schiltigheim, près de Strasbourg, il est venu dire aux artisans et aux petits entrepreneurs combien ils jouent *« un rôle majeur »* dans l'économie du pays. L'auditoire a entendu ce qu'il voulait entendre, c'est-à-dire que la France est dans *« une situation paradoxale »* car, *« dans un pays qui compte près de trois millions de chômeurs, beaucoup renoncent à créer des emplois (...) à cause d'un coût excessif du travail »*. Pour le président de la République, *« faire le choix de la croissance, cela signifie cesser de pénaliser le travail »* et créer *« les conditions nécessaires pour libérer les énergies et renforcer la cohésion sociale »*.

Diminuer les charges des entreprises est un passage obligé, car, *« à l'heure de l'euro »*, elles constituent *« un véritable handicap »* pour la compétitivité des entreprises françaises. La simplification des réglementations doit aussi contribuer à la réalisation de cet objectif et, s'agissant des 35 heures, *« il faut surtout veiller à ne jamais plaquer sur les réalités de la petite entreprise des législations faites pour les entreprises plus importantes »*. L'amélioration des mécanismes de financement des entreprises, notamment des PME, est aussi une voie sur laquelle il faut s'engager résolument, en encourageant la *« culture du risque »*. *« La France n'est pas assez à l'écoute de ses entreprises et de ses entrepreneurs »*, a déploré M. Chirac.

« FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES »

Dénonçant le *« malentendu persistant entre une partie du corps social et politique et ceux qui créent la richesse et l'emploi »*, le président de la République a déclaré : *« Le regard des pouvoirs publics sur l'entreprise doit évoluer. L'ère du soupçon et de la défiance est révolue. Les administrations doivent faciliter la vie des entreprises, au service de l'emploi et de la croissance. »* Son propos sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes lui a donné l'occasion de critiquer la suppression des aides à l'artisanat par le gouvernement de Lionel Jospin pour les jeunes les mieux formés. Instaurées par le cabinet d'Alain Juppé, les subventions à la formation sont désormais limitées aux apprentis les moins qualifiés. Pour M. Chirac, l'apprentissage et, plus généralement, l'alternance ont toute leur place dans un enseignement moderne. Ils doivent permettre d'accéder à l'ensemble des niveaux de qualification, *« depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur »*, leur financement devant être organisé en conséquence.

Au « dîner républicain », organisé à la préfecture du Bas-Rhin, auquel étaient conviés les parlementaires de la région, il a beaucoup été question de violences urbaines. La sécurité devait être le thème majeur de la deuxième journée du voyage de M. Chirac en Alsace.

Marcel Scotto

Ces couples que tout sépare et que rien ne peut défaire

« J'EN AI MARRE, marabout, bout de ficelle... » Telle la comtine enfantine, l'opposition est composée, à son sommet, d'un enchaînement de couples étranges, dont l'état des relations détermine, de façon souvent irrationnelle, une bonne part de l'avenir de la droite.

● **Chirac-Séguin.** C'est le couple majeur, le couple explosif qui, dans la durée, a résisté à tous les coups de grisou. Lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, en avril 1997, Philippe Séguin dit pis que pendre de Jacques Chirac et de son initiative hasardeuse. Ecarté, en 1995, du premier cercle du pouvoir, le principal artisan de la victoire de M. Chirac à l'élection présidentielle fracasse les portes du RPR à la faveur de l'échec de la droite aux élections législatives.

Pour succéder à Alain Juppé, il bénéficie, alors, de l'appui de Charles Pasqua et de la bienveillance d'Edouard Balladur, qui lui rétrocède un jeune homme plein d'avenir, Nicolas Sarkozy. Prudemment, les premiers mois, M. Séguin hésite à faire de celui-ci son bras droit, afin de ne pas froisser le président, jusqu'au moment où le député des Hauts-de-Seine pousse lui-même la porte de l'Elysée, renoue avec M. Chirac et, dans les moments de tension, parvient même à rétablir la liaison entre le président de la République et le président du Rassemblement.

● **Séguin-Sarkozy.** Hormis une passion commune pour le football, tout les sépare. Le premier peut passer des jours – et des nuits – à peaufiner un discours, quand le second tire une simple fiche de sa poche pour paraître improviser. A la tribune, Philippe Séguin donne dans le tragique, Nicolas Sarkozy met les rieurs de son côté. L'ancien ministre du budget a tout, en principe, pour agacer prodigieusement le président du RPR. Ce dernier est en fait ébahi par l'énergie de son secrétaire général. Le contrôle de l'appareil gaulliste fait toutefois l'objet d'un équilibre subtil. Depuis un an et demi que ce couple dure, tout le monde guette le moment de la trahison. *« J'ai appris à être patient »*, se défend M. Sarkozy. Il ne vise officiellement ni la Mairie de Paris, ni la tête de liste aux élections européennes, ni la présidence du RPR. C'est qu'une seule chose l'intéresse véritablement : Matignon, un jour. Comme M. Séguin.

● **Sarkozy-Madelin.** La première fois qu'ils se sont rencontrés, le maire de Neuilly n'a pas supporté que le député d'Ille-et-Vilaine prenne ses aises en posant ostensiblement ses pieds sur son bureau. Depuis, ils ont appris à se connaître en préparant ensemble les états généraux de l'opposition avant le retour de la droite aux affaires en 1993. Aujourd'hui encore, le secrétaire général du RPR considère le président de Démocratie libérale comme un allié privilégié. Il le juge piètre chef de parti, mais apprécie son côté agitateur d'idées. A l'inverse, M. Madelin se réjouit de voir le numéro deux du RPR tirer la famille gaulliste vers le libéralisme. Les deux compères entretiennent une controverse au long cours : l'opposition doit-elle être d'abord de droite ou d'abord libérale ? Mais la récente affaire de Rhône-Alpes l'a montré, ils se retrouvent parfaitement d'accord et agissent de concert lorsqu'il s'agit de choisir des alliances. Pour eux, ce ne sera jamais la gauche.

Quand tout le monde guette le moment de la trahison, ils ont appris la patience

● **Madelin-Bayrou.** Après s'être violemment querellés au lendemain des élections régionales, ces deux-là ne se parlent plus. Même dans les moments de crise, puisqu'ils n'ont pas échangé une parole lors des deux jours qu'a duré l'élection d'Anne-Marie Comparini à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes. Philippe Séguin se plaint d'ailleurs assez souvent de devoir jouer les intermédiaires. La séparation de corps qui avait suivi l'élection de présidents de régions avec les voix du Front national, en mars 1998, n'a pas apaisé leurs relations, bien au contraire. Dans l'entente presque sans nuages qu'entretiennent le président de Démocratie libérale et le RPR, M. Bayrou voit une véritable trahison du ménage que formaient depuis 1978 les libéraux et les centristes au sein de l'UDF. M. Madelin n'a, pour sa part, de cesse de dénoncer la dérive vers la gauche qui menacerait, selon lui, d'entraîner la nouvelle UDF.

● **Bayrou-Douste-Blazy.** L'agrégé de lettres et le médecin ont en commun les Pyrénées. Le premier est président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le second maire de Lourdes (Hautes-Pyrénées). Leur proximité s'arrête là. Depuis qu'en juin 1998 Philippe Douste-Blazy s'est fait élire président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, François Bayrou, l'ancien ministre de la culture d'Alain Juppé est devenu le rival officiel du président de l'UDF. C'est ainsi que M. Douste-Blazy suit avec un intérêt gourmand l'entrée de M. Bayrou dans la campagne européenne. Un cavalier seul de l'UDF ne remettra pas, en tout état de cause, la bonne intelligence qu'il cultive avec M. Chirac.

Cé. C. et J.-L. S.

هكذا من الأصل

Le Sénat veut bouleverser le projet sur la parité hommes-femmes en politique

Il refuse une dérive vers des quotas

SUR CE TERRAIN, les sénateurs ont longtemps eu mauvaise réputation. Leurs aïeux luttèrent ardemment, dans les années 30, contre le vote des femmes. On ne compte encore que dix-huit sénatrices sur trois cent vingt et un à la seconde Chambre. C'est donc avec une certaine crainte que les mouvements en faveur de la parité hommes-femmes ont vu le projet de loi constitutionnelle, voté le 16 décembre à l'unanimité des groupes de droite et de gauche (moins une abstention) par l'Assemblée nationale, arriver au Palais du Luxembourg.

Mercredi 20 janvier, la commission des lois, à majorité RPR-UDF-DL, a donné un avant-goût de ce que pourrait être le vote des sénateurs lors de l'examen de ce texte en séance publique, le 26 janvier. En effet, elle a profondément bouleversé le projet de loi constitutionnelle. Dans le texte originel du gouvernement, il s'agissait de compléter l'article 3 de la Constitution, en y ajoutant : *« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions. »* Les députés, sous l'impulsion de leur commission des lois, l'avaient légèrement « durci » en précisant ainsi sa rédaction : *« La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »*

Le rapporteur du texte au Sénat, Guy Cabanel (Rassemblement démocratique et social européen), favorable à la parité, mais soucieux de marquer l'apport des sénateurs, proposait de revenir au projet du gouvernement. Sans en changer le fond. Mais il a dû faire face à un débat houleux animé par de farouches opposants aux quotas, au premier rang desquels l'ancien ministre Christian Bonnet (DL). A leurs yeux, le texte, en permettant des mesures contraignantes, ouvre la porte à ces quotas. C'est sur leur impulsion que la commission des lois a renoncé à compléter l'article 3 de la Constitution, optant plutôt pour une modification de l'article 4 qui concerne les partis politiques. L'article unique du projet de loi constitutionnelle, tel qu'il a été adopté par les sénateurs, serait donc rédigé ainsi : *« Les partis favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. »* M. Cabanel a seulement obtenu que la commission des lois y ajoute : *« Les règles relatives à leur financement public peuvent contribuer à la mise en œuvre de ce principe. »*

Constatant le bouleversement sur le fond même du projet, les communistes et les socialistes de la commission des lois se sont très vite retirés du débat. Mardi, cependant, le groupe socialiste du Sénat avait connu lui aussi un débat animé sur le sujet, sous l'impulsion de Robert Badinter. Ce dernier, dont l'épouse Elisabeth est une fervente opposante de la parité au motif qu'elle met en cause un principe républicain, y avait largement fait savoir son opposition au projet. Mercredi, il s'est pourtant abstenu de participer aux votes de la commission.

CALENDRIER REMIS EN CAUSE

La commission des lois du Sénat, majoritairement de droite, n'a donc pas hésité à se démarquer du président de la République. Car c'est en étroite concertation avec ce dernier que le gouvernement avait arrêté la rédaction du projet de loi et choisi de compléter l'article 3, plutôt que tout autre article de la Constitution. Les commissaires RPR se sont d'ailleurs divisés sur ce choix, mercredi.

Enfin, si les sénateurs suivent la position de leur commission des lois, cela repoussera également l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle. Car une modification de la Constitution nécessite un vote conforme des deux Assemblées, puis un vote du Parlement réuni en Congrès. Il est peu probable que la majorité de gauche de l'Assemblée accepte le texte du Sénat. Il faudra donc une nouvelle navette, jusqu'à un accord parlementaire, ce qui paraît compromettre la tenue d'un Congrès le 8 mars, comme l'envisage le gouvernement.

Raphaëlle Bacqué

La Cour des comptes dresse un réquisitoire contre les gaspillages des deniers publics

Pierre Joxe se réjouit que les observations antérieures aient été suivies d'effet

Rendu public, mercredi 20 janvier, le rapport de la Cour des comptes pour 1998 déplore les gaspillages ou l'incurie des services de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales ou des entreprises publiques. La Bibliothèque nationale de France, la Préfecture de police de Paris, les facilités des céréaliers ou l'imprévoyance de la filière nucléaire sont notamment épinglées par les magistrats de la rue Cambon.

C'EST au lendemain des vœux, mercredi 20 janvier, et non à l'automne, que la Cour des comptes a rendu public son rapport pour l'année 1998 : le premier président, Pierre Joxe, espère que ce document de 850 pages aura ainsi plus d'écho auprès des parlementaires. L'automne étant, depuis 1996, « occupé » par la parution du rapport annuel sur la Sécurité sociale, M. Joxe a jugé opportun de repousser au premier trimestre la publication du rapport annuel.

Pour la deuxième année consécutive, la Cour fait un bilan des suites qui sont données à ses observations, comme Pierre Joxe s'y était engagé, devant le Parlement, en 1996. Mais ce qui ne représentait que quelques pages en 1997 donne, cette fois, lieu à un chapitre fort consistant, et susceptible de démontrer que la Cour *« ne prêche pas dans le désert »*, selon le mot de M. Joxe.

Les magistrats de la rue Cambon notent ainsi que les contrats emploi-solidarité, dont ils avaient déploré, en 1996, qu'ils ne bénéficient pas suffisamment aux chômeurs de longue durée, ont été recentrés sur ce public fragile. Ils constatent, pour s'en réjouir, que la loi du 4 février 1995 a étendu aux emplois de catégories A (niveau licence) et B (niveau bac) de la fonction publique une procédure de recrutement de travailleurs handicapés en qualité de contractuels, comme l'avait recommandé la Cour. Autre sujet de satisfaction : la conclusion, en décembre 1997, d'un avenant à un contrat liant le Syndicat des eaux d'Ile-de-France et la Compagnie générale des eaux, devenue Vivendi, a immédiatement entraîné, pour les usagers, une baisse de 5,9 % du prix de l'eau.

Si la Cour des comptes enregistre des améliorations dans la gestion des organismes qu'elle a contrôlés, elle *« épingle »* encore un certain nombre de dysfonctionnements, au fil des chapitres qu'elle consacre à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux entreprises publiques. C'est ainsi qu'après avoir passé au crible les contrats de plan de la troisième génération, elle constate que l'Etat n'a pas respecté les engagements qu'il a pris envers les régions *(lire page 10)*.

● **Douze Canadair hasardeux.** La Cour pointe des opérations qui donnent lieu au gaspillage des deniers publics, telle l'acquisition, en 1991, de douze Canadair par le ministère de l'intérieur. Ces avions, destinés à éteindre les incendies, fabriqués par la société canadienne Bombardier, ont été livrés, pour la plupart, avec un retard de deux à trente-huit mois et pour un prix supérieur de 11 % à celui qui avait été fixé. La Cour déplore que la direction de la sécurité civile se soit aventurée dans une négociation qui portait sur plus de 1 milliard de francs sans s'être entourée de spécialistes du droit des contrats internationaux.

● **L'onéreux théâtre de Strasbourg.** Faute d'un encadrement sérieux de l'Etat, la rénovation du Théâtre national de Strasbourg a duré huit ans. Le coût global, non définitif, de l'opération, atteignait 133,2 millions de francs au mois d'avril 1998, alors que les premiers projets étaient fondés sur une estimation de l'ordre de 55 millions de francs.

● **L'incurie de certains services.** Le rapport de la Cour des comptes contient, comme d'habitude, un lot de « perles » qui mettent en évidence l'incurie de certains services. Les magistrats notent ainsi que la liquidation de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente s'est opérée dans des conditions tout aussi critiquables que l'avait *été* sa gestion : un loyer de 250 000 francs a été payé parce que le directeur avait oublié de résilier le bail de l'immeuble qu'il venait de quitter ; des archives, dont l'arrivée n'avait pas été annoncée, ont été déposées dans une cour enneigée... A l'opéra municipal de Montpellier, *« les danseurs ne dansent pas »* : en effet, *« dans les cas, peu fréquents, où l'œuvre jouée comportait un ballet, il a paru préférable de recruter des intermittents »*. Les licenciements opérés ont été annulés, *« au motif de l'incompétence des signataires »*...

● **La Préfecture de police sur la sellette.** A la Préfecture de police de Paris, institution dotée de deux budgets (*Le Monde* du 22 septembre 1998), le taux d'absentéisme des agents des ateliers atteint 34 % à 60 % selon les périodes de l'année, tandis que trois interventions par jour, au garage central, sont effectuées sur des véhicules privés appartenant à des personnes extérieures.

● **Les surcoûts de la BNF.** La Cour consacre 57 pages à la Bibliothèque nationale de France, le plus coûteux des grands travaux présidentiels lancés par François Mitterrand. Après en avoir retracé la genèse tumultueuse, elle l'épingle sur quatre points : les entorses faites par ses responsables à la réglementation des marchés, les difficultés rencontrées pour la doter d'un système informatique susceptible de la faire fonctionner, la dérive de l'enveloppe financière (7,9 milliards de francs) et le dépassement annoncé de son coût de fonctionnement (1 milliard de francs).

● **Les facilités des céréaliers.** De vives critiques sont formulées à l'encontre de la société Unigrains, créée en 1963 à l'initiative de l'Association générale des producteurs de blé et alimentée par des taxes parafiscales prélevées sur les producteurs de céréales. Une convention lie cette société financière à l'Etat et, à la demande du ministère de l'agriculture, Unigrains a souvent apporté son soutien à des secteurs en difficultés. Mais Unigrains place librement ses ressources parafiscales sur le marché financier, ce que la Cour juge contestable. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. La Cour lui reproche aussi d'accorder des subventions (cotisations déguisées) à plusieurs organisations professionnelles membres de la FNSEA.

● **L'opéra de Marseille exorbitant.** Après avoir relevé que *« le prix de revient de la place s'élève en moyenne à 2 200 francs, frais de structure inclus »*, les magistrats notent que *« seuls, 200 francs sont payés par le spectateur »*. Ils estiment que *« les mécanismes budgétaires, qui traitent séparément les recettes et les dépenses, n'incitent pas les responsables de l'opéra à rechercher des recettes nouvelles »*.

● **Le nucléaire, bombe budgétaire.** Pour que les entreprises du secteur nucléaire puissent, le moment venu, assurer les charges liées au démantèlement des centrales ou au retraitement, elles doivent mettre en place des instruments juridiques, comptables et financiers adaptés, estime la Cour. La recherche des formules les plus adéquates *« doit s'inspirer de l'équité entre les générations et ne pas faire reposer sur les consommateurs et les contribuables de demain le paiement des charges déjà prélevées sur les consommateurs d'hier et d'aujourd'hui »*, indique-t-elle. Le gouvernement *« contribuerait utilement à l'information des citoyens »* s'il présentait *« à une périodicité appropriée un bilan de la situation sur l'ensemble du sujet »*. Le coût du retraitement devrait être de 400 milliards de francs, les provisions fin 1997 sont de 165,8 milliards, et l'engagement hors bilan de 40,9 milliards *(Le Monde* du 21 janvier).

● **Gabegie à Radio Monte-Carlo.** Huit ans de déficit et trois privatisations manquées résument la gestion de RMC entre 1988 et 1996. Durant ces années, les recettes ont baissé de 9 % par an alors que les dépenses diminuaient de 6 %. Trois catégories de dépenses ont retenu l'attention de la Cour : l'éclatement sur plusieurs sites, les dépenses de personnel et les rémunérations des dirigeants. La Cour évoque aussi les relations entre la Sofirad, actionnaire majoritaire avec 83,3 % du capital, et l'Etat monégasque, qui détient le solde mais *« dispose dans la direction de l'entreprise d'un poids qui dépasse les prérogatives liées à sa participation au capital »*.

Rafaëlle Rivais avec les services culture, entreprises, régions et société

Le chapitre Corse passé sous silence

Si le rapport public de la Cour des comptes ne contient aucun des contrôles effectués en Corse, il semble que la faute en soit imputable à... l'inspection des finances. Lors de la sélection des rapports devant figurer dans le document final, les magistrats de la Cour avaient, dans un premier temps, retenu la lettre d'observation rédigée par la chambre régionale des comptes de Corse sur la gestion de l'hôpital de Bonifacio (Corse-du-Sud). Ce travail avait révélé de nombreuses irrégularités et donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire. Mais, au moment d'établir le sommaire définitif du rapport public de la Cour, le chapitre sur l'hôpital de Bonifacio n'a finalement pas été retenu. Les magistrats ont craint, semble-t-il, qu'il ne souffre trop fortement de la comparaison avec la mission d'audit réalisée, au printemps 1998, par l'inspection générale des finances sur le Crédit agricole de Corse, dossier-phare du retour de l'Etat de droit dans l'île.

L'institution va être soumise à un audit

Le 5 décembre 1996, lors d'un colloque sur la Cour des comptes et le Parlement qu'il avait organisé, Pierre Joxe avait surpris le public en affirmant qu'il envisageait de demander à la Cour des comptes des Pays-Bas de contrôler son homologue française. Il jugeait que l'institution qu'il préside devait, comme toute autre, faire l'objet d'un audit, même si les textes ne le prévoient pas. Un président de chambre avait répliqué, en plaisantant : *« La Cour des comptes néerlandaise a elle aussi été créée par Napoléon, ce serait donc une bonne chose. »* Les relations franco-hollandaises se sont-elles refroidies ? Des Pays-Bas, il n'a plus été question lors de la séance de rentrée solennelle du lundi 11 janvier. M. Joxe s'est contenté de dire que la Cour va se soumettre à un audit externe. Ses services démentent qu'il ait l'intention de l'organiser dans le but de découvrir l'origine des « fuites » dans la presse sur le rapport 1998, qu'il a fortement critiquées.

Quand le Crédit municipal pratique des taux usuraires

LA COUR DES COMPTES s'est penchée sur la situation et la gestion de neuf des vingt et une de crédit municipal (Bordeaux, Lille, Nantes, Nîmes, Reims, Toulon et Toulouse). Le verdict qu'elle établit dans son rapport 1998 est sévère. Les magistrats de la rue Cambon affirment que *« les caisses n'ont pas su adapter leurs structures et leur organisation aux exigences du secteur concurrentiel »*. La gestion des établissements contrôlés apparaît *« entachée de nombreuses erreurs et irrégularités »*, *« dans un contexte parfois marqué par des interventions injustifiées de leurs communes de rattachement »*, poursuit le rapport de la Cour des comptes.

Couramment appelées *« Ma tante »*, les caisses de crédit municipal, héritières des « monts-de-piété », sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale. Avant de pointer du doigt leur mauvaise gestion, les magistrats rappellent l'histoire de ces établissements, dont le rôle originel était de lutter contre l'usure en fournissant un crédit immédiat contre le dépôt d'un objet, quel qu'il soit. Mais elles présentent aujourd'hui un aspect ambivalent, entre l'activité d'aide sociale et les activités bancaires. Les prêts sur gage représentent, aujourd'hui, moins de 10 % en moyenne des prêts personnels qu'ils accordent. De fait, la *« dimension sociale a souvent été perdue de vue »*. Or, *« la raison d'être des caisses de crédit municipal, leur mission sociale de prêt personnel aux plus défavorisés, qu'elles sont les seules à remplir, reste plus que jamais d'actualité »*, conclut le rapport.

« Le poids de ces activités [bancaires] *reste prépondérant »*, indique la Cour. Pis, *« les caisses n'ont pas su adapter leurs structures et leur organisation aux exigences du secteur concurrentiel (...) et ont perdu de vue celles qui s'attachaient à leur statut d'établissements publics chargés d'une mission de secteur public »*. Ainsi, la caisse de Nice a dépassé le seuil légal d'usure en pratiquant des prêts à des taux de 20,04 %. Les caisses ont souvent sous-estimé les biens gagés, en octroyant dans certains cas *« des avantages indus aux commissaires-priseurs »*.

CONTRIBUTIONS INDUES

Parallèlement, certaines des caisses contrôlées par la Cour des comptes *« ont été mises à contribution financièrement par leurs communes de rattachement, directement ou indirectement, de manière injustifiée et dans des proportions excessives »*, souligne le rapport. Ainsi, les fonds propres du Crédit municipal de Bordeaux ont été ponctionnés de 130 millions de francs entre 1994 et 1997 ! Depuis 1993, la caisse de crédit municipal de Lille reverse également une partie de ses résultats nets à divers satellites de la ville, au centre communal d'aide sociale de façon récurrente, ainsi que, plus épisodiquement, à la Fondation pour la ville de Lille et à la caisse des écoles. D'autres se sont vu imposer des opérations immobilières injustifiées par leur communes de rattachement.

Autre critique, l'organisation même des caisses est mise en cause, au niveau des organes de direction, des services de comptabilité et des systèmes de contrôle interne. Dans les faits, les contrôles effectués par la Cour des comptes ont montré *« de nombreuses irrégularités et défaillances »*, notamment sur le plan comptable. Les systèmes de contrôle interne aux établissements se sont montrés *« insuffisants »*. A Lyon, par exemple, *« il a fallu attendre que l'établissement subisse des malversations en 1990 pour qu'il se dote d'un service de contrôle interne »*.

Il en est résulté que *« certaines opérations d'investissement se sont révélées malheureuses ou inutiles ; d'autres ont été conduites dans des conditions irrégulières, au détriment, dans les deux cas, de l'intérêt financier des établissements concernés »*, ajoute encore les magistrats de la rue Cambon.

Pascale Santi

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.81.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vente sur Folle Enchère au Palais de Justice de PARIS
Jeudi 28 Janvier 1999 à 14 30 - En un lot
BOUTIQUE à PARIS 1er
41, boulevard de Sébastopol
2, rue de la Cossonnerie et 62, rue Saint-Denis
Au Rdc gauche et un sous-sol n° 1 sous la boutique
MISE A PRIX : 2.800.000 F
S'adresser à Maître Joseph WEISZ, Avocat à PARIS 15ème,
130, avenue de Suffren - Tél : 01.43.06.71.99
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS
Sur les lieux pour visiter en s'adressant à l'avocat poursuivant

75 Vente s/sais. Pal. Just. PARIS, Jeudi 4 Février 1999 à 14h 30
STUDIO (13,55 m² env.) à PARIS 4ème
9, rue Caron - 7 et 9, rue de Jarente
Au 3ème étage, au fond du couloir porte face - SERAIT LIBRE
MISE A PRIX : 80.000 F
S'adr. à Me V. DRAGO, Avocat Associé de la SCP NEVEU, SUDAKA & Associés, à PARIS 8ème, 43, avenue Hoche (Me Patrick BONNO, Avocat Tél : 01.53.81.50.16) - *Visite sur place Mardi 2 Février 1999 de 14h à 15h 30* par la SCP DAIGREMONT, Huissiers de Justice à PARIS 16ème, 36, rue de Lübeck

75 Vente sur surenchère du 10ème au Palais de Justice de PARIS,
Jeudi 28 Janvier 1999 à 14h30
EN 12 LOTS
Différents Biens et Droits Immobiliers
6, Rue de la Michodière à PARIS 2ème
MISES A PRIX :
1er lot : 445.500 F - *2ème lot* : 1.067.000 F - *3ème lot* : 902.000 F
4ème lot : 797.500 F - *5ème lot* : 1.925.000 F - *6ème lot* : 1.134.100 F
7ème lot : 808.500 F - *8ème lot* : 1.045.000 F - *9ème lot* : 1.001.000 F
10ème lot : 181.500 F - *11ème lot* : 363.000 F - *12ème lot* : 1.386.000 F
S'adr. à la SCP COURTEAULT LECOCQ RIBADEAU-DUMAS,
Avts, 17, Avenue de Lamballe à PARIS 16ème
Tél : 01.45.24.46.40 - Me M.C. GARDE, Avt à PARIS 8ème,
51, Avenue Montaigne - Me A. SPILLIAERT, Avt à PARIS 8ème,
51, Av. Montaigne Me P. MASSON, Avt à PARIS 8ème, 51, Av. Montaigne
Me O. BAULAC, Avt à PARIS 17ème, 52, Av. de Wagram
Me M. LEQUAIN, Avt à PARIS 8ème - 11, Rue de Rome
Me D. NAKACHE, Avt à PARIS 16ème, 67, Bld Lannes

Le PS vient en aide à Mme Voynet sur l'aménagement du territoire

La ministre cherche des appuis auprès de chaque composante de la majorité « plurielle » – chevènementistes exceptés. Elle se dit « prête » à examiner toutes les suggestions des parlementaires

L'INVITATION a été lancée au dernier moment, comme entre vieux copains. Mercredi 20 janvier, pendant les questions d'actualité, à l'Assemblée nationale, quelques députés de la majorité ont reçu un petit mot manuscrit signé de l'attaché parlementaire de Dominique Voynet : *« Mme Voynet vous convie à un dîner informel, ce soir, au ministère... »* Il s'agit de discuter du projet de loi d'aménagement du territoire dont la discussion en séance publique a démarré le 19 janvier. Avenue de Ségur, le soir, la ministre écologiste de l'aménagement du territoire et de l'environnement réunit à sa table François Huwart (PRG, Eure-et-Loir), Félix Leyzour (PCF, Côtes-d'Armor), Philippe Duron (PS, Calvados), Christiane Taubira-Delannon (PS, Guyane), entre autres. Les élus MDC n'ont pas été conviés.

Au menu : le schéma national d'aménagement du territoire, le mode d'élaboration des « pays » et le rôle des conseils généraux dans la négociation des contrats de plan... Les convives passent en revue les mesures phares du projet de loi, qui divisent la majorité. Pour l'instant, seuls le PS et les Verts soutiennent le texte de Mme Voynet tandis que les communistes, le PRG et le MDC menacent de ne pas le voter. *« Si tel est le cas, le texte n'obtiendra pas la majorité »*, soulignait, mardi, Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), dans les couloirs du Palais-Bourbon, avant de lancer : *« Nous, les Verts, on soutient le texte de Chevènement sur l'intercommunalité ! »*

Mardi après-midi, Michel Crépeau (PRG), président du groupe Radical, Citoyen et Vert, glisse quelques mots à l'oreille de Mme Voynet, avant de quitter l'hémicycle : *« Les rats des champs ont l'impression que le texte privilégie le milieu urbain... »*, dit-il en substance. Un communiqué du PRG, daté du mercredi, indique que les radicaux seront *« très attentifs »* à l'évolution du texte *« avant de déterminer leur position définitive »*. Mercredi soir, à l'issue de la discussion générale, Mme Voynet se dit *« prête »* à examiner les amendements de la commission et des parlementaires. Diplomatique avant tout.

« ON TRAVAILLE POUR LES VERTS »

Car Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne) s'occupe du « service d'ordre ». Le maire de Vervins, président du conseil général de l'Aisne, connaît bien le dossier puisqu'en 1995 il a donné la réplique à Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), rapporteur de la loi de Charles Pasqua sur l'aménagement du territoire. M. Balligand passe d'un banc à l'autre, comme pour s'assurer que tout va bien. Il s'asseoit à côté d'un communiste, tape sur l'épaule d'un socialiste, échange plus loin un mot avec François Sauvadet (UDF, Côte-d'Or). Seul problème : mardi, la majorité, divisée, réagit mollement aux attaques de la droite, pourtant répétitives...

En fin d'après-midi, alors que Philippe Vasseur (DL, Pas-de-Calais) vient de présenter l'exception d'irrecevabilité, M. Balligand ironise sur *« la loi de nostalgie »* de M. Pasqua, *« orchestration politique »* de la *« campagne présidentielle de M. Balladur »*. L'effet est immédiat : l'opposition s'indigne, et la gauche se rassemble derrière sa ministre. *« Ça marche ! »*, se réjouit Guy Hascoët (Verts, Nord), dans les couloirs. *« Ça montre aux Verts qu'un groupe majoritaire comme le PS, ça peut servir »*, souligne, de son côté, un proche de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, qui ajoute : *« On travaille beaucoup pour les Verts en ce moment... »*

Mme Voynet cherchait en effet à se débarrasser d'un amendement proposé par... un député des Verts, Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire), qui permet aux parlementaires de valider chacun des huit schémas sectoriels, alors que le gouvernement prévoit une mise en œuvre par décret, pour éviter notamment le lobbying. Eurêka ! Un compromis a été trouvé lors de la réunion de concertation entre les cinq chefs de file de la majorité et M. Vaillant : deux délégations parlementaires – l'une au Sénat, l'autre à l'Assemblée – auront un droit de contrôle sur l'exécution des schémas sectoriels, tandis que les parlementaires pourront voter, tous les cinq ans, une loi d'orientation sur les schémas collectifs...

Clarisse Fabre

Les Verts déplorent la stratégie du gouvernement sur le nucléaire

M. Hascoët dénonce une « posture idéologique »

La politique énergétique de la France a fait l'objet d'un débat sans vote, jeudi 21 janvier dans la matinée, à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a rappelé que le nucléaire restera le socle de la production énergétique. Les Verts ont réclamé une *« diversification »* des sources d'énergie.

LES DÉPUTÉS ont débattu, jeudi 21 janvier, de la politique énergétique de la France. Pour Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, cette politique doit être à la fois *« sérieuse, équilibrée, diversifiée, maîtrisée, responsable et démocratique »* : elle *« ne se reconnaît pas dans le "ni-tout nitout", ni tout-nucléaire ni tout-énergies fossiles ou nouvelles »* et *« n'oppose pas un lobby à un autre »*. Pour M. Pierret, le nucléaire (80 % de l'électricité produite en France) constitue aujourd'hui *« la meilleure solution technico-économique pour faire face aux besoins de "base", c'est-à-dire pour produire la quantité d'électricité consommée en continu »*.

Lorsque EDF renouvellera son parc en 2010-2020, a assuré M. Pierret, *« le nucléaire ne représentera vraisemblablement qu'une part plus réduite, même si elle reste majoritaire, des capacités de production d'électricité »*. Pour M. Pierret, *« tous les efforts doivent être faits »* pour augmenter la contribution des énergies renouvelables mais *« le nucléaire ne pourra pas, dans les trois ou quatre décennies à venir, être remplacé par ces solutions »*. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a proposé l'instauration d'un tarif *« vert »* d'électricité pour les clients voulant du courant produit à partir d'énergies renouvelables. M. Pierret a insisté sur la transparence.

François Hollande a mis en avant trois principes : *« La maîtrise »* de l'offre et de la demande d'énergie, *« ce qui suppose la présence de l'Etat »*, *« la diversification »* et *« la transparence »*. Pour le premier secrétaire du PS, qui a proclamé son refus des *« idéologies primaires »*, il n'est *« pas souhaitable de remettre son avenir sur une seule source d'énergie mais il n'est pas possible de faire sans le nucléaire »*. *« Le nucléaire restera une source importante mais on ne doit en exclure aucune autre »*, a assuré le député de Corrèze en estimant que *« le Parlement doit être le lieu de la confrontation, du débat, du contrôle sur les politiques énergétiques »*.

« DIVERSIFICATION »

« Vous voudriez déclarer éternelle et universelle l'énergie nucléaire, a lancé au nom des Verts Guy Hascoët. *Universelle, elle ne peut pas l'être et ne le sera jamais. Vouloir qu'elle soit éternelle, c'est vouloir arrêter l'histoire des sociétés humaines. »* Le député du Nord a reproché au gouvernement une *« posture strictement idéologique »* et une *« stratégie aussi peu adaptable qu'un super-pétrolier »*. *« Nous voulons que vous preniez l'engagement net d'une diversification des sources et des filières industrielles »*, a-t-il noté en mettant en avant *« l'efficacité énergétique »*. Pour M. Hascoët, *« la question n'est donc pas de savoir si sortir du nucléaire est possible »* mais *« d'imaginer les alternatives technologiques, les scénarios transport, habitat qui nous libèrent des énergies fossiles »*. Il a réclamé *« un grand service public renouvelé, qui renoue avec l'intérêt général »*.

A la veille du débat, la journée d'action de la CGT dans l'énergie a entraîné, selon le syndicat, des arrêts de travail au CEA et aux Charbonnages de France. Selon EDF, 7,85 % des agents ont fait grève. Les incidents du 19 janvier à la Hague (Manche) lors de la visite de Daniel Cohn- Bendit (*Le Monde* du 21 janvier) ont provoqué de nombreuses réactions. Lors d'un colloque des Verts sur l'avenir de l'énergie à Paris, M. Cohn-Bendit a assuré que sa visite n'était pas une *« erreur »*. *« Notre intérêt n'est pas l'affrontement mais d'avoir une stratégie énergétique européenne »*, a noté le candidat qui estime que les Verts doivent changer leur stratégie de communication pour leur *« permettre d'atteindre* [leur] *but »*.

« DANY » RÉPOND À M. PASQUA

Le soir, sur France 2, M. Cohn-Bendit est revenu sur la *« blague »* de Charles Pasqua pour qui *« un bon Allemand, c'est Cohn-Bendit qui revient tous les trente ans »*. *« Ce qu'il a oublié de dire,* a-t-il répliqué, *c'est que trente ans* [avant moi], *mes parents étaient arrivés d'Allemagne en tant qu'émigrés parce qu'ils allaient être arrêtés par le régime d'Hitler. Ça, ça ne dérange personne. » « Si on se sent bien dans une France ou pour des élections européennes, on n'arrête pas de parler d'un Allemand, d'un truc, d'un Juif, si c'est ça la France, je prends acte,* a-t-il déclaré. *Moi je me sens bien dans ce pays. (...) Je veux faire de la politique dans ce pays. »*

Du côté des Verts, Noël Mamère a évoqué, sur LCI, *« une carence des forces de l'ordre »*. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, a dénoncé une agression *« inadmissible »*, de même que l'Union régionale CFDT de Basse-Normandie. A l'issue du conseil des ministres, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a observé qu'*« on ne peut jamais se satisfaire que quelqu'un rencontre des difficultés en campagne électorale »*. A l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a affirmé que *« le gouvernement ne saurait s'associer en aucune manière à des manifestations de violences de quelques origines qu'elles soient »*.

Dominique Gallois et Michel Noblecourt

Bonn assouplit sa position sur la Hague

Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, qui est aussi une figure des Grünen, était très attendu, mercredi 20 janvier, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Interpellé par les deux députés de la Manche (où se situe le centre de retraitement de déchets nucléaires de la Hague) René André (RPR) et Bernard Cazeneuve (PS), sur le refus de l'Allemagne de compenser le manque à gagner de la Cogema après sa décision d'interdire le retraitement de combustibles nucléaires usés à l'étranger (*Le Monde* du 15 janvier), M. Fischer a plaidé pour l'apaisement. *« Il ne faut pas permettre que s'instaure une confrontation, à partir de cette divergence »*, a déclaré M. Fischer. Mais contrairement au chancelier Gerhard Schröder, qui avait écarté toute demande *« d'indemnisation »*, M. Fischer s'est montré plus conciliant, renvoyant le litige aux juristes et laissant entendre qu'il faudrait trouver une solution de *« compromis »*.

La Poste s'ouvre discrètement à la concurrence

APRÈS les télécommunications et l'électricité, le secteur postal est le troisième service public à faire l'objet d'une directive européenne que le gouvernement doit transposer dans le droit français. Selon le texte de la directive, adoptée le 15 décembre 1997, les Etats ont jusqu'au 10 février 1999 pour adapter leurs législations nationales, mais très peu d'entre eux, en fait, respecteront le calendrier initial. Alors que l'entourage de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, laissait entendre, il y a quelques semaines, que cette transposition ne se ferait qu'au second semestre, le gouvernement a déposé, mercredi 20 janvier, un article additionnel dans le projet de loi d'aménagement du territoire de Dominique Voynet, qui vise à transposer partiellement la directive sur les services postaux. L'amendement, examiné dans le cadre de l'article 88 du règlement de l'Assemblée nationale, a été « accepté » par la commission de la production et des échanges, qui examine le texte de Mme Voynet.

L'enjeu de ce texte est moins important pour le secteur postal que ne l'est la transposition de la directive électricité pour EDF. A la différence du texte sur l'énergie, la directive postale n'est qu'un premier petit pas vers la libéralisation du secteur. Une deuxième directive postale doit être discutée dès cette année. C'est elle qui pourrait ouvrir le secteur à la concurrence dès 2004. Néanmoins, pour la première fois, le texte du gouvernement définit ce qu'est le service postal universel. Il *« concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire. Il est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, en recherchant la meilleure efficacité économique. Il garantit à tous les usagers, de manière permanente et sur l'ensemble du territoire national, des services postaux répondant à des normes de qualité déterminées. Ces services sont offerts à des prix abordables pour tous les utilisateurs. Il comprend des offres de services nationaux et transfrontières d'avoirs postaux, d'un poids inférieur ou égal à 2 kilogrammes, de colis postaux jusqu'à 20 kilogrammes, d'envois recommandés et d'envois à valeur déclarée. »*

Mais le projet de loi de Mme Voynet ne permet pas d'intégrer l'ensemble de la problématique postale. Certains aspects de la directive, comme le régime d'autorisations pour les nouveaux entrants et les sanctions d'infractions au monopole figureront dans un autre texte. Du coup, les syndicats comme la Commission supérieure du service public des postes et des télécommunications (CSSPPT) reprochent au gouvernement l'absence de grand débat sur La Poste. André Lajoinie (PC, Allier), président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, juge la méthode *« un peu expéditive »*.

« On souhaite une loi globale de transposition », explique le député Jacques Guyard (PS, Essonne), président de la CSSPPT. La commission a émis un avis négatif sur la proposition du gouvernement visant à transposer le reste de la directive dans un texte portant diverses mesures d'ordre européen. Dans un courrier adressé à M. Guyard, mercredi, M. Pierret confirme l'intention du gouvernement d'insérer dans le projet de loi de Mme Voynet *« un article transposant des dispositions essentielles »* de la directive, et de déposer *« dans les mois qui viennent un projet de loi qui donnera aux activités postales un cadre juridique complet »*.

Clarisse Fabre et Frédéric Lemaître

Michel Rocard invite Lionel Jospin à « aller plus vite » dans les réformes

DANS un entretien publié par le mensuel *La Une* dans son numéro de février, Michel Rocard estime que Lionel Jospin *« s'installe remarquablement dans la durée »*, mais que *« le gouvernement devrait pouvoir aller plus vite sur un certain nombre de dossiers »*. L'ancien premier ministre souligne que Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, *« n'a pas tort mais peut-être en a-t-il trop fait »*. M. Rocard ne commente pas ses déclarations de novembre 1997 à la *Revue du droit public* sur François Mitterrand, mais s'en prend à Michel Charasse qui l'avait attaqué, en affirmant que la grève des agents des finances en 1989 *« a été aggravée à l'époque par la vulgarité de Michel Charasse qui, en maltraitant les syndicats, n'a pas rendu les négociations faciles »*.

Front national : le chef du DPS ira au congrès de Marignane

BERNARD COURCELLE, directeur du service d'ordre du FN, le département protection-sécurité (DPS), a déclaré, jeudi 21 janvier, sur Europe 1, qu'il se rendra au congrès extraordinaire organisé par les mégrétistes, les 23 et 24 janvier, à Marignane. M. Courcelle, qui n'a pas quitté ses fonctions, a précisé qu'il est actuellement en *« congé »*. *« Je ne suis pas inféodé à M. Le Pen ou à M. Mégret »*, a-t-il expliqué en ajoutant : *« Je ne crois pas qu'il y ait eu complot contre Jean-Marie Le Pen, je crois plutôt que l'éviction de M. Mégret a abouti à cette situation. »* Il juge *« vraisemblable »* qu'il sera démis de ses fonctions à son retour de vacances et ira alors *« vers d'autres horizons. »*

DÉPÊCHES

■ **PCF : Robert Hue juge** que Lionel Jospin *« conduit une politique »* qui *« n'est pas assez en rupture avec le libéralisme »*. Dans un entretien publié, jeudi 21 janvier, par *Libération*, le secrétaire national du PCF affirme qu'il ne craint pas de *« débordement »* sur sa gauche, mais annonce qu'il va *« fortement marquer* [sa] *différence »*, sur l'Europe. *« S'il y a un feu croisé contre le PCF, la gauche plurielle peut-être fragilisée »*, prévient-il.

■ **SYNDICAT : la CGT a accepté**, mercredi 20 janvier, la proposition faite par la CFTC, de tenir une réunion commune des syndicats et du patronat pour tirer le bilan des accords d'entreprises sur les 35 heures, avant l'élaboration, à l'automne, de la deuxième loi. Celle-ci devra, selon Alain Deleu *« s'inspirer des accords de branche déjà conclus »*. Le président de la centrale chrétienne a salué, mardi, *« le repositionnement de la CGT »* sur une ligne plus favorable aux négociations mais a en revanche critiqué l'absence du Medef sur le terrain social.

■ **CONJONCTURE : La consommation des ménages en produits manufacturés a diminué** de 0,4 % en décembre 1998, après un recul de 0,5 % en novembre, selon les chiffres publiés, jeudi 21 janvier par l'Insee. Mais sur un an, cet indice affiche une augmentation de 4,2 % en décembre 1998, selon des chiffres corrigés des variations saisonnières.

35 heures : Mme Aubry se défend de vouloir avantager EDF-GDF

A QUELQUES JOURS de la signature de l'accord sur les 35 heures chez EDF-GDF entre direction et syndicats, prévue lundi 25 janvier, Martine Aubry, est revenue sur la question de la participation de l'Etat à ce projet. *« Aucune décision n'a été prise pour aider financièrement EDF à réduire la durée du travail »*, a indiqué, mercredi 20 janvier, la ministre de l'emploi et de la solidarité devant les députés. Il *« n'y a donc pas d'aide incitative »* apportée dans ce cadre, a-t-elle ajouté. Mme Aubry tentait ainsi de répondre au feu nourri de critiques de l'opposition, qui accuse le gouvernement d'avoir voulu faire un accord exemplaire dans ces deux entreprises en le finançant avec l'argent public.

En contrepartie de la création de trois mille à cinq mille emplois, le gouvernement s'est engagé à apporter une aide qui serait de 600 millions de francs (*Le Monde* du 13 janvier). Les députés de l'opposition ont immédiatement dénoncé cette méthode, destinée, à leurs yeux, à réaliser un coup politique. Il s'agit de modifier le maigre bilan des 35 heures, qui, de toutes les réformes engagées par le gouvernement de Lionel Jospin, est sans doute l'une des plus importantes.

« Nous prendrons le problème de la durée du travail dans les entreprises publiques dans le cadre des rapports d'ensemble avec l'Etat. Nous verrons, lorsque l'aide structurelle sera mise en place pour l'ensemble des salariés, ce qui n'est pas encore le cas, comment nous traitons le problème des entreprises publiques », a ajouté la ministre de l'emploi et de la solidarité.

UN FINANCEMENT « ÉQUILIBRÉ »

« Aide incitative » et *« aide structurelle »* sont les deux mots clés de cette intervention. Promulguée le 13 juin 1998, la loi Aubry fixe un calendrier précis : au 1er janvier 2000, les entreprises de plus de vingt salariés devront être passées aux 35 heures (durée légale hebdomadaire). La loi fixant les modalités exactes de ce passage sera discutée à l'automne. Entre-temps, les entreprises sont incitées par des aides de l'Etat à anticiper le mouvement. EDF et GDF se trouvent dans cette situation paradoxale où elles ont anticipé les négociations, en sachant qu'elles ne bénéficieront pas d'aides incitatives. Les modalités structurelles du soutien de l'Etat pour ces entreprises ne seront définies qu'après le vote de la loi à l'automne.

L'accord chez EDF-GDF permettra aux cent quarante-deux mille salariés de passer à 35 heures payées 38 et leur donnera aussi la possibilité de travailler 32 heures payées 37. Le texte soumis à signature des syndicats prévoit un *« financement équilibré »*. Il repose sur des *« gains de productivité résultant notamment de la réduction du temps de travail »* sur *« la progression maîtrisée des rémunérations »* et sur une *« aide financière de l'Etat »*. Celle-ci ne serait pas une aide directe. Elle devrait s'inscrire dans le cadre d'une refonte à la baisse du système des cotisations salariales et pourrait passer par une réduction des prélèvements de l'Etat sur les résultats.

D. G.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

De l'actualité à l'Histoire
HISTOIRE
Les dimanche à 20 h 45,
jeudi à 13 heures et 23 heures,
vendredi à 11 heures et 19 heures,
samedi à 8 h 30 et 16 h 30

Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois
à 21 heures

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

هكذا من الأصل

DROITS DE L'HOMME Dans un rapport rendu public, jeudi 21 janvier, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) critique sévèrement le fonctionnement de la justice antiterroriste en France. ● LA FIDH DÉNONCE des détentions provisoires excessives, des instructions trop longues et l'utilisation abusive de l'incrimination d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». ● ELLE ÉVOQUE NOTAMMENT le cas d'un détenu kurde placé en détention provisoire avant d'être libéré, onze mois plus tard, par la cour d'appel, au lendemain de son suicide à Fleury-Mérogis. ● NÉE EN 1986, lors du premier gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, la législation antiterroriste prévoit une centralisation des poursuites et des enquêtes à Paris et un allongement des délais de garde à vue *(lire aussi notre éditorial page 14)*.

La FIDH condamne l'« arbitraire » de la justice antiterroriste française

Au terme d'une enquête menée d'avril à novembre 1998, la Fédération internationale des droits de l'homme critique la longueur excessive des détentions provisoires et l'utilisation abusive de l'incrimination d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »

« LES PRATIQUES "antiterroristes" qui prévalent en France ouvrent la voie à une justice arbitraire. » Telle est la conclusion du sévère rapport d'enquête de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), consacré à l'application de la législation antiterroriste. Chargés d'étudier la question de la détention provisoire et les conditions d'exercice des droits de la défense, un avocat anglais, Michael Mc Colgan, et son confrère italien, Alessandro Attanasio, constatent *« l'existence d'un large spectre de violations des obligations de la France au regard de la Convention européenne des droits de l'homme »*. Ces violations sont jugées *« très préoccupantes »* et *« contribuent à vider de leur substance certains droits de l'homme fondamentaux pourtant formellement garantis par la Constitution »*.

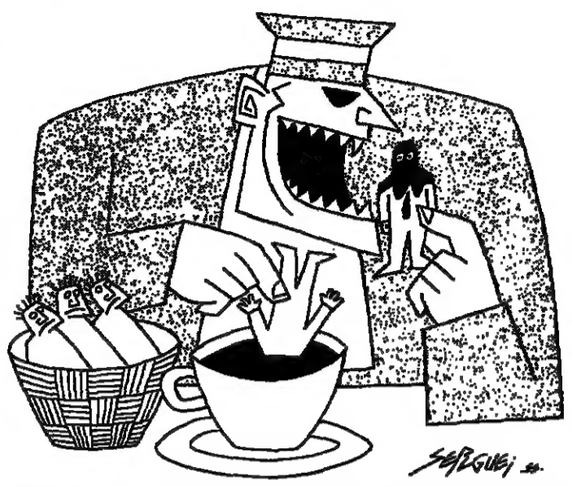

Le rapport de la FIDH dénonce les *« effets pervers »* de la *« centralisation des organes responsables de la lutte antiterroriste »* inscrite dans la loi du 9 septembre 1986 et le *« pouvoir accru donné à ces nouveaux départements centralisés »* : la quatorzième section du parquet de Paris et le pool des juges d'instruction spécialisés, qui concentre l'essentiel des critiques. Il qualifie en outre de *« dangereuse »* l'incrimination, largement utilisée par les magistrats instructeurs d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. *« Elle offre une trop grande possibilité d'interprétation et d'application arbitraires. (...) N'importe quelle type de "preuve", même insignifiante, se voit accorder une certaine importance. »*

A titre d'exemple, les rapporteurs évoquent longuement le *« dossier Chalabi »*, au terme duquel 138 prévenus soupçonnés d'avoir participé à un réseau de soutien logistique aux maquis islamistes algériens ont comparu, à l'automne 1998, dans un gymnase de l'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis. Les pièces à conviction retrouvées lors des perquisitions – des armes et des explosifs – *« ne sont pas suffisantes »*, affirme le rapport. *« C'est le lien étroit, en fait et en intention, entre les accusés, ces armes et l'utilisation présumée qui devait en être faite, qui doit conduire à la conclusion de responsabilité pénale »*, ajoute-t-il.

Les rapporteurs critiquent également la longueur des instructions, en *« violation manifeste de l'article 5 de la Convention, qui exige que toute personne soit jugée "dans un délai raisonnable" »*, et les abus en matière de détention provisoire. Selon leurs calculs, les prévenus du *« dossier Chalabi »* ont fait en moyenne quatorze mois de prison avant de comparaître devant leurs juges, alors que la moyenne nationale s'établit à 4,4 mois: *« Ces chiffres qui n'ont rien d'exceptionnel, écrivent-ils, dénotent un manque de célérité de la part des autorités compétentes. »* La détention provisoire est, selon la FIDH, un *« moyen de pression »* utilisée pour obtenir des mis en examen *« des confessions qui ne sont pas sincères »* ou pour *« incriminer leurs coaccusés »*.

« PREUVES FRAGILES »

Dénonçant des instructions qui se déroulent souvent *« uniquement à charge »*, la FIDH accuse les juges de *« tirer, dans la plupart des cas, les pires conclusions de preuves fragiles et indirectes »* et de répugner à *« prendre en compte des explications qui contredisent leur point de vue tiré des premiers éléments apparents »*. En fait de débats contradictoires, les interrogatoires des prévenus, *« menés de façon irrégulière et très fréquemment décousue, sur de longues périodes »* font, selon le rapport, *« penser tout au plus à une inquisition dans le sens étroit et médiéval du terme »*.

Les rapporteurs craignent que de telles méthodes ne dessinent *« un scénario inquiétant où les interrogatoires sont structurés de telle sorte qu'ils ne peuvent aboutir qu'à la conclusion de la culpabilité »*, au mépris du respect de la présomption d'innocence évoquée à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme sur le *« droit à un procès équitable »*. Au passage, ils égratignent les médias coupables d'avoir *« suivi la ligne de la moindre résistance par rapport à la propagande officielle en reproduisant fidèlement, pour ainsi dire, la vérité établie »*.

La FIDH s'inquiète également des *« relations étroites qui lient le parquet, les juges du siège et les juges d'instruction »* et qui ne permettent pas de *« dissiper le sentiment que chacune de ces instances ne peut agir de manière totalement indépendante »*. L'instauration d'une cour d'assises spéciale, uniquement composée de magistrats professionnels, *« l'abolition des jurés et l'introduction de verdicts adoptés à une majorité simple »* est perçue comme une *« évolution rétrograde »*. Dans un chapitre entièrement consacré aux questions basque et corse, la FIDH affirme en outre qu'*« une répression légale continue crée plus de problèmes qu'elle n'en résout »*. Jugeant *« hautement improbable »* que ces questions puissent jamais *« être résolues par des moyens purement juridiques »*, ils suggèrent aux pouvoirs publics d'aborder, *« à un moment donné, la question politique »*. Le rapport revient enfin sur la *« rafle préventive »* réalisée le 26 mai 1998 dans les milieux islamistes, à quelques jours du Mondial de football, qualifiée de *« gadget publicitaire »* et d'*« exploitation cynique de la crainte de l'immigré »*.

Au terme de leur enquête, le rapport de la FIDH dénonce une *« justice spectacle (...) qui vise autant, sinon plus, à impressionner les opinions publiques qu'à réprimer les auteurs effectifs d'actes terroristes »*. Dans ses recommandations, elle suggère d'*« en finir avec les lois d'exception »*, de supprimer la spécialisation de la quatorzième section et d'augmenter le nombre de magistrats instructeurs, *« car il existe un risque que ces juges, lorsqu'ils exercent depuis trop longtemps, ne soient gagnés par une logique purement répressive »*. Elle souhaite cependant que leur soit *« retiré le pouvoir d'ordonner la détention d'une personne mise en examen »*. Ils plaident enfin pour la suppression de l'incrimination *« fourre-tout »* d'*« association de malfaiteurs »* et de l'allongement *« systématique »* de la garde à vue et recommandent d'*« assurer des conditions décentes de mise en œuvre des droits de la défense »*.

Réagissant au rapport, Irène Stoller, chef de la quatorzième section, a déclaré qu'il s'agissait d'une *« campagne initiée par les avocats des terroristes »*. *« Il n'y a pas une ligne sur les victimes des attentats*, regrette-t-elle. *Ce document est une apologie du terrorisme. »* Selon la magistrate, la spécificité de la section antiterroriste n'est qu'un *« fantasme »*.

A. Pe. **Acacio Pereira**

Une enquête de sept mois

L'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a eu lieu d'avril à novembre 1998 à Paris, Ajaccio et Bayonne. Dans un premier temps, la FIDH a mené des entretiens avec le conseiller du premier ministre chargé de la justice, le procureur général près la cour d'appel de Paris, le procureur de Paris, les juges d'instruction de la cellule antiterroriste, le directeur de la police judiciaire et le chef de la 6e division centrale de la police judiciaire. Une trentaine d'avocats ont également été entendus.

Dans un second temps, trois questionnaires ont été envoyés aux personnes entendues lors des entretiens, ainsi qu'à des prisonniers et à une centaine d'avocats. Seuls les prisonniers et les avocats y ont répondu. Les rapporteurs ont également eu accès à un certain nombre de pièces de procédure : réquisitoires définitifs, ordonnances ou extraits d'interrogatoires. Enfin, en septembre 1998, Michael Mc Colgan a assisté à la première semaine du procès du « réseau Chalabi ».

La législation en vigueur

● **La loi du 9 septembre 1986** est le texte de référence en matière de terrorisme. Elle permet la centralisation des poursuites et de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Les gardes à vue peuvent durer 96 heures, contre 48 heures en matière de droit commun. Les perquisitions, les visites domiciliaires et les saisies peuvent se dérouler *« sans l'assentiment de la personne chez laquelle elles ont lieu »*. Une cour d'assises, uniquement composée de magistrats professionnels, est constituée pour le jugement des crimes de terrorisme. La loi prévoit la possibilité d'une exemption de peine pour les repentis.

● **La loi du 30 décembre 1986** étend l'application de la disposition relative à la cour d'assises spéciale aux faits de terrorisme antérieurs à la promulgation du texte du 9 septembre.

● **La loi du 22 juillet 1996** introduit dans le code pénal la notion d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Elle étend les dispositions de la loi de 1986 aux actes de terrorisme commis à l'étranger contre des ressortissants français.

● **La loi du 31 décembre 1997** autorise la délocalisation du tribunal *« pour des raisons de sécurité »* dans un lieu du ressort de la cour d'appel de Paris. Elle a permis la délocalisation du *« procès Chalabi »* dans un gymnase de l'administration pénitentiaire, à Fleury-Mérogis.

● **Depuis la loi de 1986,** la quatorzième section du parquet, dirigée aujourd'hui par Irène Stoller, suit la plupart des dossiers concernant les actes de terrorisme. La cellule d'instruction, composée de quatre magistrats, est dirigée par Jean-Louis Bruguière.

Remis en liberté au lendemain de son suicide

MIS EN EXAMEN pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et incarcéré le 6 décembre 1996 par le juge Jean-François Ricard, Ramazan Alpaslan était un réfugié politique kurde de vingt-huit ans. De sa cellule de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, il avait demandé à cinq reprises sa remise en liberté mais le magistrat instructeur s'y était à chaque fois opposé. Le 28 octobre 1997, la cour d'appel de Paris avait fini par le remettre en liberté sous contrôle judiciaire au terme de onze mois de détention provisoire, mais il était trop tard. La veille, Ramazan Alpaslan s'était pendu dans sa cellule.

Lors de son interpellation, Ramazan Alpaslan était en possession d'un pistolet, d'une liste de noms et d'adresses de militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et de faux documents émanant d'une société qui, selon le juge d'instruction, servait de couverture à ce mouvement.

C'est sur cette base que Jean-François Ricard avait décidé le maintien en détention du jeune Kurde, affirmant qu'il entretenait des liens avec des activistes du PKK et qu'il jouait un rôle actif au sein de l'organisation. Selon la FIDH, *« ce genre d'éléments peut éveiller les soupçons mais ne permet pas de placer M. Alpaslan au cœur d'une organisation terroriste »*.

Les rapporteurs s'étonnent notamment que le magistrat instructeur fasse *« une confiance absolue »* aux informations fournies par les services de sécurité turcs, *« un pays où le respect des droits de l'homme est pour le moins discutable »*. Ils regrettent aussi qu'il *« n'existe pas, dans la procédure, un mécanisme permettant de remettre en question le caractère objectif et fiable des informations données par le juge »*. *« Comment parler de procès équitable si une partie, aussi infime soit-elle, des preuves contre l'accusé est d'office considérée comme irréfutable ? »*, demande-t-elle. Ramazan Alpaslan avait toujours nié faire partie du mouvement indépendantiste kurde. Son avocate, Anne-Carine Jacoby, avait réclamé une confrontation entre son client et deux autres membres présumés du PKK mais le juge Ricard avait refusé, le 15 mai 1997, d'accéder à sa demande. *« Sachant la gravité des faits reprochés et des peines encourues (...), il aurait été souhaitable que le juge d'instruction, dont la mission est de rechercher les preuves à charge et à décharge, accède à la requête de Me Jacoby »*, estime la FIDH.

A. Pe.

Une justice d'exception née en 1986 lors de la vague d'attentats

ON LES SURNOMME les *« cow-boys »*. Parfois, le premier d'entre eux, Jean-Louis Bruguière, a même eu droit aux qualificatifs évocateurs de *« shérif »* et de *« proconsul »*. L'histoire controversée de la justice antiterroriste commence le 9 septembre 1986, avec la promulgation, par le gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, de la loi n° 86-1020 *« relative à la lutte contre le terrorisme »*. Les poursuites et les enquêtes sont centralisées à Paris, et une cour d'assises spéciale composée de magistrats professionnels est instituée.

Quelques jours plus tard, le juge d'instruction Alain Marsaud est nommé à la tête de la toute nouvelle section antiterroriste du parquet de Paris. A ses côtés, une cellule d'instruction regroupe des magistrats déjà spécialisés dans les questions terroristes, dont Jean-Louis Bruguière. Ils travaillent avec des services policiers regroupés au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat), créée en 1984. Que la plupart des magistrats concernés soient politiquement proches du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, ne peut que leur faciliter la tâche.

Au moment même de l'installation de cette justice antiterroriste, à l'automne 1986, la France connaît une nouvelle vague d'attentats. Le 8 septembre, une bombe explose devant l'Hôtel de Ville de Paris faisant un mort et dix-huit blessés ; le 12, c'est au tour de la cafétéria Casino de la Défense ; le 14, un engin explose au Pub Renault sur les Champs-Elysées, tuant une personne ; le lendemain, la préfecture de police est visée ; enfin, le 17 septembre, une bombe posée devant le magasin Tati de la rue de Rennes fait cinq morts et cinquante-trois blessés. Dans un entretien à *Ouest-France*, le 3 octobre, Albin Chalandon, le garde des sceaux, évoque l'idée d'un rétablissement de la peine de mort *« si le terrorisme devait continuer à s'étendre »*.

En plus des groupes d'essence nationale comme Action directe, ou régionale, comme les indépendantistes corses ou basques, le pouvoir politique est confronté à une criminalité disposant de ramifications internationales, ce qui complique le travail des enquêteurs et oblige le gouvernement à un difficile exercice d'équilibre entre justice et diplomatie. La prise en otages de citoyens français au Liban et la présence, dans les prisons de l'Hexagone, de terroristes proche-orientaux encouragent des tractations discrètes qui contredisent parfois la logique judiciaire de la lutte antiterroriste.

« PÉRIODE EXCEPTIONNELLE »

C'est le cas une première fois, en 1986, lorsque la France tente d'obtenir, grâce à des négociations avec la Syrie et l'Algérie, une *« trêve des attentats »* des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), qui réclament la libération de leur chef, Georges Ibrahim Abdallah, et de deux autres activistes incarcérés en France. Le scénario se répète l'année suivante, lors de l'affaire Gordji. Retranché à l'ambassade d'Iran, où il est interprète, Wahid Gordji refuse de se rendre à une convocation du juge Gilles Boulouque, qui veut l'entendre comme témoin dans une enquête sur les filières terroristes iraniennes. Le 17 juillet 1987, la tension est telle que la France et l'Iran rompent leurs relations diplomatiques. Finalement, Wahid Gordji sera échangé en novembre 1987, sur l'aéroport de Karachi (Pakistan), contre Paul Torri, le consul de France à Téhéran. Les apparences sont sauves : avant de prendre l'avion, il défère à la convocation du juge, qui lui signifie qu'*« aucune charge n'a été retenue contre lui »*. *« L'affaire Gordji était une vaste opération de manipulation contre le gouvernement iranien pour récupérer les otages français*, reconnaît Alain Marsaud, qui travaille désormais chez Vivendi. *Nous sommes sortis du cadre strictement judiciaire, mais la période était exceptionnelle avec la multiplication des attentats. Au bout du compte, cela a été payant, puisque nous avons mis fin à l'existence d'un bon nombre de réseaux. »*

Reste que ce mélange des genres, ajouté aux méthodes iconoclastes des juges d'instruction, nourrissent les critiques des associations de défense des droits de l'homme, qui dénoncent la multiplication des *« rafles »* et la longueur des détentions provisoires imposées aux prévenus. Lorsque les socialistes reviennent au pouvoir, après les élections de 1988, Pierre Arpaillange, le nouveau ministre de la justice, est accusé, par la droite, de vouloir *« la peau »* des juges spécialisés. Finalement, la gauche, qui avait critiqué cette justice d'exception, renonce à réformer la législation antiterroriste.

« CHAMBRE DE CONFIRMATION »

Aujourd'hui, certains avocats reprochent aux juges d'instruction d'abuser du pouvoir qui leur est conféré par la loi et de parvenir à imposer au parquet, mais aussi à la cour d'appel, leur manière de voir. *« Entre nous, la chambre d'accusation a un surnom : la chambre de confirmation*, ironise Dominique Tricaud, avocat au procès du « réseau Chalabi ». *Ce n'est pas tant qu'elle soit à la botte des magistrats instructeurs, simplement, elle se donne rarement le temps de plonger dans les dossiers. »* Les temps sont peut-être en train de changer. Le 15 janvier, la chambre d'accusation a ainsi rendu un arrêt de non-lieu en faveur de l'ancien terroriste vénézuélien Carlos dans l'affaire du drugstore Saint-Germain. Bien que Carlos, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité dans une autre affaire, reste en prison, cette décision était un camouflet pour le juge Bruguière, chargé de l'enquête.

« Le parquet a un peu tendance à disparaître derrière le point de vue des juges d'instruction, par nature plus médiatiques », ajoute Francis Battut, ancien magistrat à la quatorzième section, aujourd'hui procureur de Morlaix. Alain Marsaud admet, lui aussi, un *« malaise »*, dû à une *« trop grande confusion des fonctions et des attributions »*. *« Les juges d'instruction se sont appropriés l'action publique qui est de la compétence du parquet*, explique-t-il. *Ils sont à la fois juges et procureurs. Il faut en sortir, et le représentant du ministère public doit assumer de nouveau sa responsabilité. Il doit, par exemple, prendre des réquisitions de disjonction quand il estime qu'un dossier n'est pas gérable en l'état. »*

L'un des juges d'instruction, toujours en activité, rétorque que *« tous les outils procéduraux existent pour permettre au parquet de faire son travail, à lui de ne pas se laisser faire »*.

A. Pe.

Des policiers dénoncent les conditions « inhumaines » de rétention des demandeurs d'asile à Roissy

Le ministère de l'intérieur étudie l'extension de la « zone d'attente » de l'aéroport

Le Syndicat général de la police (SGP) s'alarme des conditions dans lesquelles les fonctionnaires sont amenés à retenir les étrangers non admis en France, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise). La situation *« scandaleuse, inhumaine et dégradante »* décrite par les policiers est confirmée par les associations humanitaires, qui dénoncent aussi des dysfonctionnements dans l'examen des demandes d'asile.

SOIXANTE ET ONZE personnes *« entassées comme du bétail »*, dans une salle de 40 mètres carrés en état d'*« insalubrité avancée »*. Des femmes, des hommes et des enfants qui *« vivent, se restaurent et dorment dans des postes de police où l'hygiène est inexistante »*. Des ordures qui *« jonchent le sol »* et des portes qu'on ne ferme plus en raison du *« manque d'air »* et des *« odeurs nauséabondes »*. Ce sinistre état des lieux de l'accueil des étrangers non admis sur le territoire dans trois postes de police de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise) n'émane pas d'associations de défense des droits de l'homme mais du Syndicat général de la police (SGP). *« A Roissy, les policiers sont au bord de la rupture »*, prévient le SGP, qui entend *« attirer l'attention des organisations qui veillent au respect de la vie humaine »* sur cette situation *« scandaleuse, inhumaine et dégradante »* qui dure *« chaque jour depuis plusieurs mois »*.

Récemment, plusieurs associations humanitaires se sont inquiétées des mauvaises conditions de traitement des demandeurs d'asile dans les aéroports parisiens et de l'accroissement des violences policières lors des refoulements forcés (*Le Monde* du 23 décembre 1998). Ces dérapages s'inscrivent dans un contexte de vive tension provoqué par un relatif afflux de demandes à Roissy (plus de 2 000 en 1998, contre 1 010 en 1997). Le manque de places dans les chambres de l'hôtel Ibis louées par le ministère de l'intérieur, seule « zone d'attente » réglementaire à Roissy, contraint les policiers de l'aéroport à utiliser des locaux dispersés et inadaptés pour de longs séjours (jusqu'à vingt jours selon la loi). Les demandeurs d'asile attendent ainsi dans les salles de garde de la police que se libère l'un des soixante-dix lits de l'hôtel Ibis.

Le 26 décembre 1998, la zone d'attente de l'aéroport *« affichait complet »*, rapporte le SGP. Le même jour, un brigadier de la direction du contrôle de l'immigration dénombrait dans le registre de main-courante, *« soixante-quatre personnes en rétention »* dans les 40 mètres carrés des locaux de police de Roissy 1, sans compter les six fonctionnaires employés à leur garde. *« Le poste de police de l'aérogare 2 terminal A est chaque jour occupé par vingt à vingt-cinq personnes dans la même situation, et l'on dénombre parfois jusqu'à quarante personnes dans 25 mètres carrés,* précise le SGP. *Quand au poste de police de l'aérogare 2 terminal C, entre quinze et vingt personnes y sont retenues quotidiennement. »*

Le 13 octobre 1998, un sous-brigadier écrit à son supérieur pour se plaindre de la situation *« ingérable »* qui perdure dans les locaux de police du terminal 2 A. *« Pour les repas, nous avons dû calmer à plusieurs reprises les quinze individus qui réclamaient à manger,* signale-t-il. *Mais à 15 heures, nous n'avions toujours que six bons, remis par la relève. »*

« UN PEU D'EAU SUR LE VISAGE »

Autorisés à effectuer une visite des lieux le 29 décembre 1998, les visiteurs de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) confirment la *« nette dégradation des conditions matérielles et sanitaires »* à laquelle s'ajoute *« un allongement continu de la durée de toutes les procédures »*. L'Anafé, qui regroupe une vingtaine d'organisations comme Amnesty International, la Croix-Rouge et France terre d'asile, dénonce aussi l'enfermement constant des étrangers, l'entassement dans des espaces exigus et l'impossibilité de se laver. *« Les détenus doivent demander à un policier de les escorter jusqu'aux toilettes, où on ne leur laisse pas le temps de se laver les dents, tout juste de se jeter un peu d'eau sur le visage,* indique le compte-rendu de l'Anafé. *Vu le nombre de personnes à escorter, il faut parfois attendre jusqu'à deux heures avant de se rendre aux toilettes après en avoir fait la demande. »*

Au ministère de l'intérieur, on estime qu'il n'existe, pour l'instant, *« pas d'autres moyens »* de faire face à l'afflux des demandeurs d'asile. Des négociations sont en cours avec Aéroports de Paris (ADP), propriétaire des lieux, pour tenter de remédier à une situation *« extrêmement difficile »* liée avant tout à un *« problème immobilier »*. *« ADP donne de la place aux boutiques de luxe. Nous, on est moins rentables »*, résume-t-on place Beauvau. Une analyse que ne réfute pas la direction d'ADP, jugeant que *« le ministère de l'intérieur n'a peut-être pas toujours le budget correspondant à ses besoins »*. Du côté de l'administration, une *« solution provisoire »* est recherchée, assure-t-on, avec la location de davantage de chambres d'hôtel en attendant la construction d'un bâtiment spécifiquement dévolu à la zone d'attente. Une accélération du traitement des dossiers est aussi à l'étude.

Cette dernière orientation n'est pas pour rassurer les observateurs qui constatent un dysfonctionnement croissant dans l'examen des demandes d'asile. Le document de l'Anafé cite le cas d'un Congolais dont la demande d'asile, *« pourtant circonstanciée »*, a été rejetée. *« A peine avait-il commencé à raconter son histoire que le fonctionnaire qui l'interrogeait l'a interrompu en lui demandant de résumer, avant de l'arrêter au bout de deux minutes par un "OK, ça va". »*

Selon l'Anafé, certains étrangers seraient en outre maintenus en zone d'attente au-delà du délai maximum légal de vingt jours, afin de permettre aux autorités de multiplier les tentatives de renvoi. *« Par mesure de rétorsion, ceux qui refusaient d'embarquer ont été privés de repas pour le reste de la journée »*, rapportent les visiteurs de l'Anafé.

Dans ce no man's land, l'insuffisance de moyens dont disposent les policiers se traduit par une montée des brutalités. *« La tension que cela génère a engendré des rébellions et à plusieurs reprises, des fonctionnaires de police ont été blessés »*, indique le SGP. Le 30 décembre 1998, un étranger non admis *« en furie »* a ainsi tenté de s'emparer de l'arme d'un policier. *« L'administration attend-elle un drame pour prendre les mesures qui s'imposent ? »*, s'interrogent les fonctionnaires de police de Roissy, à quelques jours de la manifestation nationale du samedi 23 janvier *« pour la défense du service public de sécurité »*.

Alexandre Garcia

Mesures pour l'emploi et rente viagère pour les harkis

MARTINE AUBRY, ministre de l'emploi et de la solidarité, a annoncé, mercredi 20 janvier, des mesures en faveur des anciens harkis et de leurs familles. Les harkis âgés de plus de soixante ans dont les ressources sont égales ou inférieures au minimum vieillesse (3 350 francs par mois, soit 510,7 euros pour une personne seule) recevront une rente viagère de 9 000 francs (1 372 euros) par an. Les mesures d'incitation à l'embauche des enfants de harkis seront prolongées jusqu'à la fin 2000, date prévue par la ministre pour le retour au droit commun.

D'ici là, les « cellules pour l'emploi » créées dans certaines préfectures devront avoir aidé 3 000 jeunes de famille harkie par an à trouver un emploi. *« Si la France a officiellement témoigné sa reconnaissance à l'égard des Français rapatriés originaires d'Afrique du Nord par la loi du 11 juin 1994, il s'agit aujourd'hui de traduire cette reconnaissance dans les faits »*, indique le ministère de l'emploi où l'on évalue à 2 milliards de francs (304,9 millions d'euros) le coût des mesures annoncées.

■ **JUSTICE : un syndicat indépendant des magistrats républicains a été créé** mercredi 20 janvier par quatorze magistrats qui ont placé à leur tête Georges Fenech, ancien président de l'Association professionnelle des magistrats (APM). M. Fenech avait décidé de dissoudre l'APM en décembre 1998 après que son ancien président, Alain Terrail, eut tenu des propos antisémites dans une revue interne au syndicat (*Le Monde* du 3 décembre 1998).

■ **VILLE : Claude Bartolone, ministre délégué à la ville,** a annoncé, mardi 19 janvier, le lancement en 1999 *« de plusieurs dizaines de grands projets pour la ville »* qui devraient succéder aux treize grands projets urbains (GPU) engagés en 1992. L'architecte Philippe Vignaud a été chargé d'élaborer une *« charte de qualité »* pour ces grands projets qui seront lancés officiellement en octobre à l'occasion d'Assises nationales.

■ **SANS-PAPIERS : un appel au premier ministre en faveur des déboutés du droit d'asile** a été rendu public, mardi 19 janvier, par quatre associations humanitaires.

■ **ALIMENTATION : un lot de lait en poudre écrémé de marque Régilait** a été retiré du marché après détection d'une présence de salmonelles lors de contrôles pratiqués par le fabricant. Le lot concerné se présente en étuis de carton de 750 grammes et porte la date limite d'utilisation optimale du 9 décembre 1999, et le code de fabrication HLL. Il est recommandé de ne pas consommer ce lait et de le détruire.

Réunification syndicale pour les élections à la MNEF

AVANT LEUR VALIDATION par une commission de contrôle qui devait se prononcer dans la journée du jeudi 21 janvier, quatre listes de candidats ont été déposées en vue des élections à la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) fixées entre le 15 et le 27 février. Malgré les remous judiciaires autour de la gestion passée de la mutuelle (*Le Monde* du 14 janvier), ces élections ont d'ores et déjà provoqué des modifications dans le paysage syndical étudiant.

Pour la première fois depuis la scission intervenue en 1971, les deux UNEF – l'UNEF-ID (gauche non communiste) et l'UNEF (proche du parti communiste) – sont réunies dans une liste commune *« Changer la MNEF »* emmenée par Pouria Amirshahi, ancien président de l'UNEF-ID avec, en deuxième position, Karine Delpas, présidente de l'UNEF. Officiellement, ce rapprochement a été obtenu sur la base d'un accord pour que *« les étudiants se réapproprient leur mutuelle »*, a expliqué M. Amirshahi. Pour l'UNEF, ces élections apparaissent comme *« une occasion historique (...) de ne pas condamner le mouvement étudiant à rester divisé »*, a indiqué Karine Delpas.

Dans un premier temps, l'UNEF s'était associée aux demandes répétées en faveur de la nomination d'un administrateur judiciaire à la MNEF. Ce revirement pourrait en réalité préfigurer d'autres rapprochements alors que les deux organisations vont tenir leurs congrès respectifs dans les prochains mois.

Cette *« réunification syndicale sur le dos de la MNEF »* servira d'argument essentiel à une autre liste *« Reconstruire ensemble la MNEF »* composée d'administrateurs sortants, de militants mutualistes et associatifs. Conduite par Franck Hertzberg, président de la section de Pau, elle réunit des responsables de la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) – qui s'est pourtant cantonnée dans une stricte neutralité – et des dissidents de l'UNEF-ID du courant de la nouvelle gauche.

RÉFÉRÉ

Enfin, deux autres listes auraient été constituées. L'une est formée par des adhérents de la section de Marseille, suspectée de réunir les partisans de l'ancien directeur général, Olivier Spithakis. L'autre enfin, intitulée *« SOS remboursements »*, est emmenée par le président de la section de Lyon, Mathieu Lapprand, proche de Matthieu Séguéla, l'ancien trésorier évincé. Ayant renoncé à s'engager dans cette bataille, ce dernier a pourtant annoncé son intention d'introduire un référé devant le tribunal de grande instance de Paris pour contester un processus électoral qu'il juge *« anti-démocratique »* et demander à nouveau la nomination d'un administrateur provisoire.

Michel Delberghe

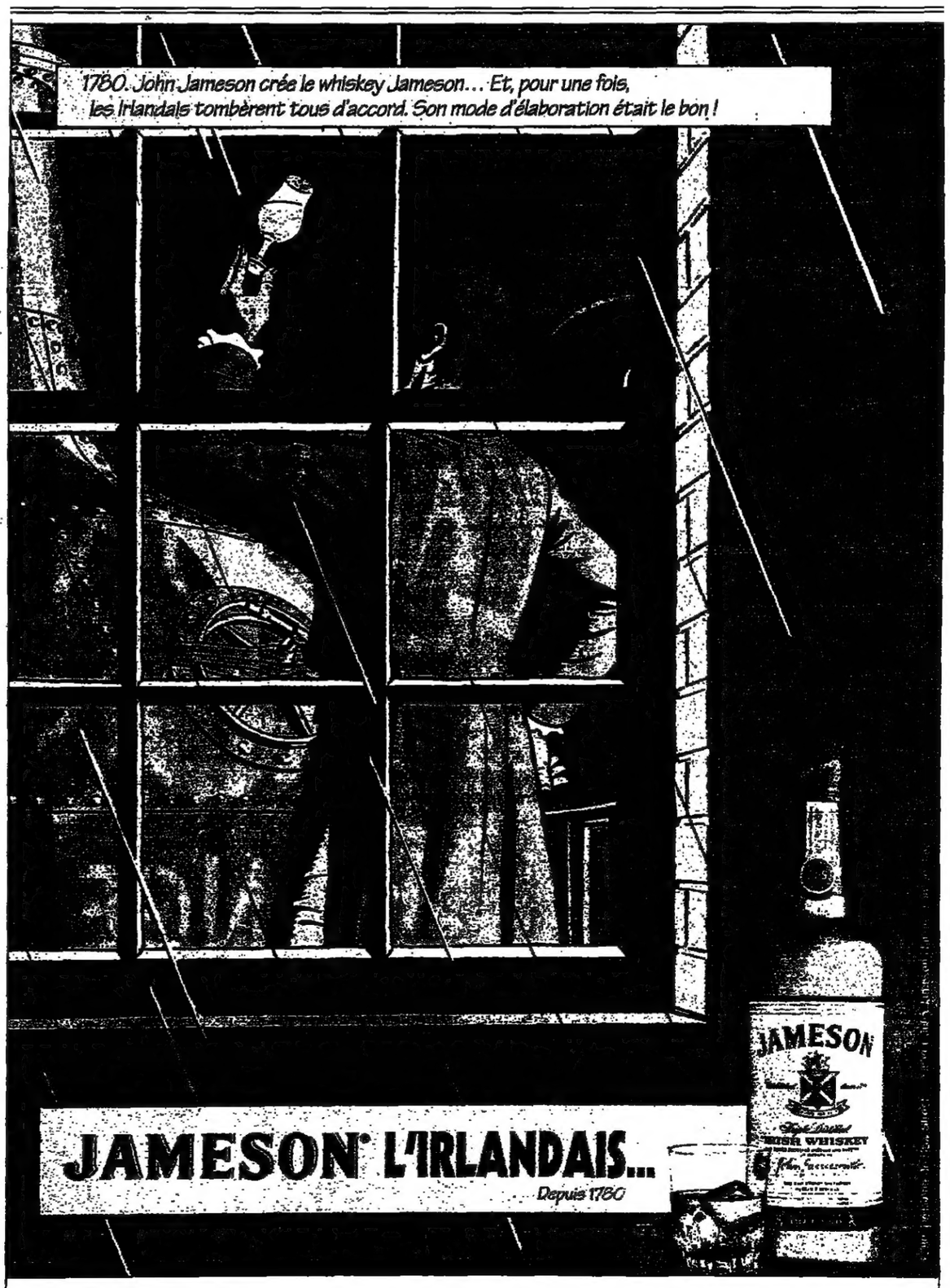

هكذا من الأصل

مكانا من الأصل

L'Etat n'a pas respecté ses engagements dans les contrats de plan

La Cour des comptes dénonce l'absence de contrôle des crédits ministériels. Pour les collectivités, les magistrats financiers signalent pratiques irrégulières, opacité des prises de décision et dérapages dans les coûts. Au palmarès : Nîmes, Gravelines et l'Essonne.

ALORS QUE préfets et élus locaux s'apprêtent à négocier les quatrièmes contrats de plan Etat-région (2000-2006), la Cour des comptes les invite, dans son rapport annuel, à méditer sérieusement les *« leçons du passé »*, pour ne pas rééditer les erreurs qui caractérisent ceux de la troisième génération (1994-1999) : manque de stratégie, non-respect des engagements, absence d'évaluation.

Le travail dont la septième chambre de la Cour s'est autosaisie a l'originalité de juger la façon dont l'Etat s'est acquitté de son rôle. Cet aspect des choses, seulement évoqué dans d'autres rapports commandés par le gouvernement dans le souci d'améliorer le système (*le Monde* du 3 juin 1998), fait ici l'objet d'une critique radicale.

Les magistrats financiers notent que l'élaboration des contrats de plan a souffert d'un manque de stratégie. Alors que les instructions des premiers ministres successifs depuis 1981 recommandaient une *« sélection résolument volontariste de priorités propres à chaque région »*, les contrats ont donné lieu à *« un saupoudrage »*.

Ce défaut de planification est imputable au manque de fermeté des préfets mais aussi à l'*« interventionnisme »* des administrations centrales, *« la direction des routes tout particulièrement »*, qui leur a ôté toute marge de manœuvre, en allant *« bien au-delà de la mission de régulation nationale et de fixation des normes qui lui incombe »*.

Les magistrats de la rue Cambon jugent que, pendant leur exécution, les contrats de plan ont souffert du non-respect, par l'Etat, des engagements qu'il avait pris. Le principe, posé en 1993, de moduler la contribution de l'Etat en fonction de la richesse des régions n'a pas été respecté, des rallonges ayant été accordées *« au gré des demandes »*. Les crédits de l'Etat ont souvent été engagés avec retard. Les magistrats déplorent que le principe de l'annualité budgétaire et la pratique de la régulation aient été *« abusivement utilisés »* pour remettre en question des arbitrages gouvernementaux.

La Cour des comptes constate, enfin, qu'il n'y a pas d'évaluation. Si les documents font apparaître les contributions des deux principaux partenaires (77,3 milliards de francs pour l'Etat et 71,3 milliards pour les régions, respectivement 11,78 milliards et 10,9 milliards d'euros), ils ne mentionnent pas toujours celles des autres collectivités, qui, pourtant, peuvent représenter de 40 % à 110 % des crédits régionaux. En outre, le bilan d'exécution fourni par la Datar ne rend pas compte du montant des crédits réellement payés.

BESOIN DE CLARTÉ

Le rapport, rendu public mercredi 20 janvier, est depuis longtemps sur le bureau du Premier ministre, qui en a pris acte. Dans une circulaire à ses ministres et aux préfets du 31 juillet 1998 sur l'élaboration de la future génération des contrats de plan, Lionel Jospin introduit une procédure de révision à mi-parcours des crédits engagés. La Datar, chargée de ce contrôle, verra ses moyens renforcés.

Mais Matignon est embarrassé. Le calendrier pour l'élaboration des futurs contrats de plan est très court. Etat et régions doivent contractualiser avant le 1er janvier 2000. Les régions attendent de connaître la manne que l'Etat entend leur verser pour les sept ans à venir. Or, comment fixer l'enveloppe des futurs contrats sans connaître le taux d'exécution des précédents ? *« Nous avons besoin de clarté sur la période passée »*, explique-t-on à Matignon. Le gouvernement a demandé, au début de l'année, une mission interne à l'inspection des finances sur le taux d'exécution des contrats précédents. Le rapport doit être remis le 12 février.

« Un gag ! », s'exclame Jean-Pierre Balligand, député PS de l'Aisne, président du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. *« L'inspection des finances n'aura qu'un mois pour faire son enquête alors qu'aucun gouvernement jusqu'ici n'a pris la peine de faire réaliser un audit correct sur l'utilisation des crédits des contrats de plan »*. *« Avec les ordinateurs, cela ira vite ! »*, plaide-t-on au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Président de l'Association des régions de France, et sénateur (DL) de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin s'apprête à déposer un amendement lors de la discussion au Sénat du projet de loi de Dominique Voynet sur l'aménagement du territoire, pour que le Parlement *« puisse se porter garant de l'exécution des contrats de plan »*.

A l'Assemblée nationale, où le projet Voynet est actuellement en discussion, Jean-Pierre Balligand tempête : *« La Datar est une administration d'Etat. L'Etat ne peut pas continuer à se contrôler lui-même. Il faudrait confier cela au Commissariat au Plan »*, avance l'élu de l'Aisne, qui pronostique un *« débat houleux avec l'Etat »* sur la question.

Béatrice Jérôme et Rafaële Rivais

Lire aussi page 6

L'enivrante richesse « nucléaire » de Gravelines

ON NE SAIT PAS très bien si le nucléaire « nuit gravement à la santé » mais à Gravelines (Nord), comme dans beaucoup d'autres communes abritant une centrale, on sait depuis longtemps qu'il peut rapporter gros. Grâce à sa centrale, ce chef-lieu de canton proche de Dunkerque (13 000 habitants), bénéficie de recettes fiscales exceptionnelles : 260 millions de francs (39,6 millions d'euros) en 1997, dont 137 acquittées par la seule EDF.

Tout aurait été pour le mieux si, jusqu'en 1995, les élus de la commune n'avaient usé de cette manne (17 772 francs par habitant contre 3 405 pour la moyenne des communes comparables) avec une prodigalité à la... démesure de *« l'abondance des ressources »* et dénoncée aujourd'hui par la Cour des comptes. Les magistrats observent que les *« dépenses de fonctionnement »* étaient trois fois plus élevées que la moyenne et largement liées aux *« frais de personnel »*, concernant notamment les trois cent cinquante agents communaux.

CARTON JAUNE

A Gravelines, les primes pleuvaient (y compris une *« prime dite de jouet pour les seuls agents n'ayant pas d'enfant »*) et, du directeur de l'harmonie municipale, disposant de 9 600 francs d'indemnité mensuelle, au secrétaire général de la mairie qui percevait plus de 450 000 francs l'an (grâce à des sommes provenant d'établissements publics communaux ou intercommunaux), la Cour relève une accumulation d'avantages souvent *« irrégulièrement »* accordés.

Les magistrats sortent un carton jaune pour des subventions vertigineuses (44 millions de francs en 1995, 6,7 millions d'euros) attribuées aux associations ou sociétés sportives – principalement le Basket-club maritime et l'Union sportive gravelinoise – mais aussi à une multitude de sociétés d'économie mixte. Ces largesses étaient opérées dans des conditions ainsi qualifiées : *« opacité de gestion »*, *« non-respect des missions statutaires »*, *« organisation administrative défaillante »*, *« comptabilité non surveillée »*, *« interférences entre des intérêts publics et privés »*. Une entreprise, administratrice de la SEM du Beffroi, s'est vue attribuer 18 millions de francs de travaux à l'issue d'un appel d'offres déclaré *« infructueux »*.

Autre critique : la création d'un réseau câblé de vidéocommunication confiée à une SEM *« sans compétences techniques particulières »* qui a coûté 38 millions de francs pour une estimation de 18, s'est avéré défaillant du fait de *« malfaçons injustifiables et inadmissibles »* et risque fort d'être abandonné au profit de la fibre optique.

L'aménagement somptuaire d'un chalet en Savoie et de nombreuses opérations d'aménagement urbain ou de loisirs, abandonnées après que la commune eut engagé d'importantes dépenses, s'ajoutent à l'accablant bilan. Comble d'ironie : la Cour a constaté que ce *« laxisme dans l'emploi des deniers publics »* qui ne semblent *« pas avoir pleinement profité aux Gravelinois »* s'est assorti d'un recours massif à l'emprunt. Avis du ministère de l'intérieur : Gravelines se trouve *« paradoxalement dans une situation financière délicate »*.

Robert Belleret

« Graves irrégularités » en Essonne

« L'AISANCE FINANCIÈRE du département (...) n'atténue pas la gravité des faits relevés et des responsabilités encourues », estime la Cour des comptes à propos de la gestion du département de l'Essonne, dont *« certaines des pratiques condamnables ont déjà été portées à la connaissance du public »*. Le rapport vise particulièrement la gestion de l'ancien président du conseil général, Xavier Dugoin (RPR), dont les agissements font ou ont fait l'objet de plusieurs enquêtes judiciaires, à la suite notamment d'un contrôle de la chambre régionale d'Ile-de-France sur les comptes 1996-1997. Les *« graves irrégularités »* relevées alors ont motivé l'engagement de procédures pénales et de gestion de fait.

Mais les critiques portent également sur les modes de passation des marchés, les dépenses de communication et les grands programmes d'aménagement : *« L'importance des ressources du département aurait dû le conduire à se doter de moyens (...) de contrôle interne plus efficace »*, estiment les magistrats, qui critiquent l'action des préfets : *« Le contrôle du représentant de l'Etat ne pouvait empêcher la collectivité de s'engager dans des opérations mal étudiées ou dispendieuses. Mais il a fait preuve d'insuffisance dans le cadre même de ses attributions. »*

Le rapport consacre un large chapitre au cabinet de M. Dugoin, soulignant que, contrairement aux textes en vigueur, *« des contrats d'engagement ont été conclus sans préciser la nature des fonctions exercées, le poste occupé et les conditions d'emploi des intéressés »*.

« PRATIQUES CONDAMNABLES »

Ces *« pratiques condamnables »* ont permis que *« plusieurs des personnes rétribuées n'ont jamais figuré à l'organigramme des services »*. *« Il n'a pas été établi qu'elles aient consacré leur activité aux fonctions pour lesquelles elles ont reçu des sommes importantes »*, relèvent les rapporteurs qui énumèrent cinq cas, parmi lesquels l'épouse de M. Dugoin et celle du maire de Paris, Xavière Tiberi, qui a perçu, de mars à décembre 1994, *« 210 785 francs »* *« pour lesquels aucune contrepartie n'a été donnée avant que soit commandé, en octobre 1994, un rapport sur les possibilités de coopération décentralisée entre entités locales de France, d'Afrique, d'Europe orientale, rapport fourni en décembre »*, précise le document. Dans sa réponse, M. Dugoin invoque *« la liberté d'organisation et de gestion des cabinets des autorités locales »*, qui *« s'explique par le rôle politique de ces cabinets »*.

Pascale Sauvage

Les ardoises nîmoises

NIMES
de notre correspondant

Au début des années 90, le maire UDF de Nîmes, Jean Bousquet, avait engagé une politique d'investissement ambitieuse. Le bilan tient en un chiffre : la dette, en 1995, dépassait les 16 000 francs par habitant, atteignant un niveau supérieur au double de la moyenne nationale. Parmi les fiascos relevés par la Cour des comptes, celui du Cheval blanc. La ville a supporté la réalisation de cet hôtel quatre étoiles, avant d'en confier la gestion à la chanteuse Régine qui, très vite, ne fut plus en mesure de payer les loyers. L'établissement, fermé depuis trois ans, a coûté 104 millions de francs à la ville.

Autre échec : en 1997, la municipalité accorde sa caution pour la construction d'une usine de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Deux ans plus tard, la société est liquidée. L'ardoise est pour la ville : 33 millions de francs. Les marchés et délégations de services publics (eau, éclairage public, transports en commun) sont également critiqués, la municipalité prenant parfois des libertés avec le code des marchés publics. Dans l'organisation des spectacles tauromachiques, le mot *« appel d'offres »* est, là aussi, rarement employé. Au nom d'une *« tradition orale ibérique »*, les factures sont rarement précises, ce qui vaudra à la ville un redressement fiscal de 50 millions de francs.

« Souvent, les irrégularités relevées n'ont pu être commises qu'en raison de défaillances dans les contrôles internes : absence d'intervention du conseil municipal ; ou externes : absence de saisine ou d'observation des services chargés du contrôle de légalité », estime la Cour des comptes.

Ainsi, en 1993, la ville a pu contracter auprès d'une banque japonaise un emprunt de 80 millions de francs en n'encaissant que 75 millions. Aujourd'hui encore, aucune explication convaincante ne justifie la disparition de la différence. Dans ses réponses, le PDG de Cacharel, qui, depuis son échec aux municipales de 1995, a rompu tout lien avec la ville, estime que sa gestion *« bien qu'elle ne soit pas parfaite, mériterait un peu plus d'objectivité »*. Sa politique d'investissement aurait permis de transformer l'image de Nîmes, qui, avant son arrivée en 1983, était plongée dans un sommeil profond.

Richard Benguigui

EN RÉGIONS

LE THÉÂTRE DU FUST EN RÉSIDENCE :
Castelets d'hiver
Raillerie, satire, ironie et signification profonde
Un cid
Trois mises en marionnettes d'Émilie Valantin
du 22 janvier au 6 février 1999
THÉÂTRE DE LA CROIX ROUSSE
Place Joannès Ambre - Lyon 4e
04.78.29.05.49

villa gillet
hors les murs à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
Rencontre avec
PIERRE VIDAL-NAQUET et FRANÇOIS HARTOG
"P. Vidal-Naquet, un historien dans la cité"
Mardi 26 janvier à 19h30
Entrée libre. 04.78.27.02.48

Pour communiquer dans cette rubrique, vous pouvez nous contacter au :
01.42.17.39.65
(Fax 01.42.17.39.24)

THEATRE DES CELESTINS DE LYON
Jean-Paul Lucet
L'AMOUR DES TROIS ORANGES
de Carlo Gozzi
adaptation Andrea Genovese
mise en scène Alberto Nason
du 18 janvier au 5 février 1999
une création du Théâtre des Asphodèles
en coproduction avec le Théâtre des Célestins de Lyon
renseignements - location 04 72 77 4000
THEATRE DES CELESTINS DE LYON
VILLE DE LYON
mjc

Tout
LE MONDE

DISPARITION

■ **JACQUES LECOQ**, professeur d'art dramatique et fondateur de l'école de mime et de théâtre qui porte son nom, est mort, mardi 19 janvier à Paris, à l'âge de soixante-dix-sept ans des suites d'un cancer *(lire p. 26)*.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le général de corps d'armée **Henri Marescaux** a été nommé, par le conseil des ministres de mercredi 20 janvier, major général de l'armée de terre, en remplacement du général d'armée **Yves Crène** devenu, le même jour, chef d'état-major de l'armée de terre.

[Né le 12 septembre 1943 à Albertville (Savoie), ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, Henri Marescaux sert dans le génie. En 1986, avec le grade de colonel, il prend le commandement du 19e régiment du génie à Besançon (Doubs). Après plusieurs postes d'état-major, il dirige, avec le grade de général de brigade, l'Ecole polytechnique en 1993. Promu général de division en 1995, Henri Marescaux est nommé, en 1997, adjoint au directeur des systèmes de forces et de la prospective, chef du service d'architecture des systèmes de forces à la délégation générale pour l'armement. Il a été élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en novembre 1998.]

Le conseil des ministres de mercredi 20 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Gendarmerie.** Sont promus : général de division, le général de brigade **Gérard Desjardins** ; général de brigade, le colonel **Georges Boggio-Pola.**

● **Air.** Est promu général de brigade aérienne, le colonel **Michel Abric.** Sont nommés : commandant en second la défense aérienne et les opérations aériennes, le général de brigade aérienne **Michel Pouquet** ; sous-chef d'état-major « opérations » de l'état-major des armées, le général de brigade aérienne **Xavier Delcourt** ; commandant en second les forces aériennes stratégiques, le général de brigade aérienne **Pierre André.**

● **Marine.** Est promu commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe **Alain Ferquel,** chargé des fonctions de directeur adjoint de la direction centrale du commissariat de la marine.

● **Service de santé.** Sont promu : médecin général inspecteur, le médecin général **Jacques Le Yot** ; médecin général, les médecins chefs **Loïc Corson** et **Gérard Poyot.**

● **Armement.** Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef **Gérard Brétecher.**

JOURNAL OFFICIEL

Au *journal officiel* daté lundi 18-mardi 19 janvier sont publiés :

● **Missions :** un décret chargeant une députée, Paulette Guinchard-Kunstler (Doubs, PS), d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale ; un décret chargeant Monique Cerisier-Ben Guiga, sénatrice (PS, Français établis hors de France), d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre des affaires étrangères.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Frédéric LUPIS
et Mme Anne CUVELIER-HUTIN
ont la joie d'annoncer la naissance de

Agathe,

le 7 janvier 1999.

Paris (hôpital Saint-Antoine).

– Ses grands-parents
sont heureux d'annoncer la naissance de

Samantha, Marie, Alexandra,

le 17 janvier 1999,

chez

Eléonore ZEDDE
et François LECA.

Aix-en-Provence,
Amphion-les-Bains,
Le Vésinet.

– Fleury-les-Aubrais.

Bonjour le monde...

Je m'appelle

Dorine VILLELÉGIER.

Je suis née le 8 janvier 1999, à 2 h 20.

Décès

– Mme Laure Abtour, née Sfeir,
son épouse,

Aline et Edward Saad,
Hélène et Tommy Geagea,
Marie-Isabelle et Bechara Serhal,
Pascale et Georges Makhlouf,
ses enfants,
Victor, François,
ses frères, et leurs familles,
Mme veuve Georges Abtour
et sa famille,
Marie Chidiac (†),
Georgette Bouairi,
Salwa Tarabay,
ses sœurs, et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine ABTOUR.

survenu au Liban, le 18 janvier 1999.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a eu lieu le mardi 19 janvier dans son village natal.

Priez pour le repos de son âme.

Fax : 009619-216531.

– Michèle Villanueva
et Jean-Pierre Demangeat,
Bruno Edmond,
Michel-Pierre Edmond,
Dominique et Ismaëlle,
La famille Villanueva,
La famille Mansut,
Ses amis, leurs amis,
accompagneront

Sophie EDMOND,
trente-quatre ans,
comédienne,
intermittente du spectacle,

le mercredi 27 janvier 1999, à 11 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, Paris-16e, selon sa volonté.

Et à 13 heures, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e, où ensemble nous la partagerons dans nos cœurs et nos mémoires.

47, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris.

– Jacques Florence,
Benoît et Emmanuelle Florence,
Céline,
Pascale et Eric Defline,
Nicolas,
ont la douleur de faire part du décès de

Mireille FLORENCE,
née MARCO,

survenu le 19 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 23 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, au Chesnay (Yvelines).

57, rue Exelmans,
78000 Versailles.

La comédienne
Laurence CAMBY-ROUCHE

nous a quittés le 19 janvier 1999.

La bénédiction aura lieu le vendredi 22 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Saturnin, 132, Grande-Rue Charles-De-Gaulle, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

– M. Henri Claudel,
Lord et Lady Northbourne,
M. et Mme Paul Claudel,
M. et Mme François Claudel,
M. et Mme Edward Gilly,
leurs enfants et petits-enfants,
Lady Russell,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri CLAUDEL,
née Christine DUPLAQUADS,

survenu le 19 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 janvier, à 11 heures, en la cathédrale grecque Saint-Stéphane, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e.

12, rue du Docteur-Rochefort,
78400 Chatou.

– Le président de Benoist,
Les membres du conseil d'administration d'Unigrains,
Le groupe des céréaliers de France,
Et ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DUPUIS,
lieutenant de vaisseau honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Acceul d'Ecouen (Val-d'Oise), le 22 janvier, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le président Gérard de Caffarelli,
Le président Raymond Lacombe,
Les conseils d'administration,
Les membres,
Et les collaborateurs des associations FERT, Sol et Civilisation, IGIA,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean DUPUIS,
lieutenant de vaisseau honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Acceul d'Ecouen (Val-d'Oise), le vendredi 22 janvier, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Possibilité d'offrande à l'Association FERT (Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre), pour aider ses actions à l'égard des plus démunis.

FERT, Sol et Civilisation,
50, rue de Charonne,
75011 Paris.
IGIA,
13, boulevard de l'Hautil,
95092 Cergy-Pontoise.

– Blaise et Mylène Leenhardt,
Michel Moitessier,
Myris, Agathe et Agrippa,
Charlotte, Romain, Caroline
et Vladimir,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Magali Couppié et Mary Nick,
ses nièces,
Les familles Leenhardt, Moitessier, Couppié et Nick,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Roger LEENHARDT,
née Yvonne GERBER,
artiste-peintre,

survenu le 19 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Une bénédiction religieuse aura lieu le vendredi 22 janvier, à 11 heures, au cimetière de Calvisson.

7, rue de l'Hôpital,
30420 Calvisson.
5, passage Saint-Ambroise,
75011 Paris.

– M. Yvon Gattaz, président,
M. Jean Cluzel, secrétaire perpétuel,
Et les membres de l'Académie des sciences morales et politiques,
ont le regret d'annoncer le décès de leur confrère,

Oscar CULLMANN,
membre de l'Académie,

survenu le samedi 16 janvier 1999, à Chamonix.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Thomas, à Strasbourg.

(Le Monde du 20 janvier.)

Jean LE FLOC'HMOAN,
dit Yann LE FLOCH,
journaliste et historien du sport,
ancien Résistant,

s'est éteint à Paris, le 19 janvier.

Il reposera en Bretagne.

On lui rendra un dernier hommage le vendredi 22 janvier, à 11 heures, à l'amphithéâtre de la Pitié-Salpêtrière, rue Bruant, Paris-13e.

Eliane Le Floc'hmoan,
sa femme,
Annick Le Floc'hmoan,
sa fille,

8, résidence des Iles,
22660 Trélévern.

– Le 15 janvier 1999.

Jacques LOMBARD,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,

est mort, dans la paix du Seigneur, entouré des siens.

Arlette Lombard,
son épouse,
Catherine et Philippe Aubry,
Sophie et Marc Genuys,
Dominique et Anne Lombard,
ses enfants,
Caroline, Alexandre, Antonin, Emmanuel, Joachim, Charlotte, Gabrielle, Grégoire, Rachel et Pierre,
ses petits-enfants,
Marc et Jany Lombard,
son frère et sa belle-sœur,
Et Christina Silva,

en union avec toute la famille, vous prient de partager avec eux l'Espérance.

Les obsèques ont été concélébrées dans l'intimité par le pasteur Kieffer et le Père Alain Lotodé, le 19 janvier, en l'Eglise réformée de Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

32, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Dominique et Catherine Main,
Marie-Odile Main,
Elisabeth Main,
Bertrand Main,
Emmanuelle Main,
ses enfants,
Olivier, Véronique, Caroline, Sophie,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Elisabeth MAIN,
née GOBERT,

survenu à Paris, le lundi 18 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a lieu ce jeudi 21 janvier, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité le vendredi 22 janvier, à Escales (Aude).

– La Société mycologique de France
nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri ROMAGNESI,
son président d'honneur,

survenu, le 18 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation aura lieu le samedi 23 janvier, au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

On se réunira à 14 h 45, à l'entrée principale.

20, rue Rouelbourg,
75012 Paris.

– La Société des études euro-asiatiques a la tristesse de faire part du décès de sa trésorière et membre fondateur,

Mme Lucienne A. ROUBIN,
chargée de recherches honoraire au CNRS,
rattachée au Laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme (département d'Europe),

survenu à Marseille, le 11 janvier 1999.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 15 janvier, à Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence).

Les membres de la société s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

Musée de l'homme,
Place du Trocadéro,
75116 Paris.

– Léone Thomas,
son épouse,
Jean-Léon Thomas
et Anne Eichmann,
ses enfants,
Jean-Mickaël et Nicolas,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Léon THOMAS,
directeur honoraire
de l'école d'application
du Chêne-d'Arm, à Nantes,
président d'honneur
de la section Loire-Atlantique
de la Mutuelle générale
de l'éducation nationale,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques civiles auront lieu le samedi 23 janvier 1999, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Parc, à Nantes.

Anniversaires de décès

Adel A. FAKHRY,
24 décembre 1939-22 janvier 1994.

Tes amis se souviennent.

– Il y a dix ans, le 22 janvier 1989, disparaissait accidentellement

Gilles ZENOU
(1957-1989).

Que ceux qui l'ont aimé s'en souviennent.

Que ceux qui ne l'ont pas connu le découvrent dans ses livres.

Communications diverses

La Maison des écrivains
53, rue de Verneuil,
75007 Paris

Cycle A travers champs
Lundi 25 janvier, 20 h 30.
Bruno Bayen, romancier (*Les Excédés*, Mercure de France), traducteur (entre autres de Peter Handke et de Fassbinder), s'intéresse aussi au champ dramatique. Sa dernière pièce, *La Fuite en Egypte*, est à l'affiche du Théâtre de Gennevilliers avec **Florence Delay.**
Lectures : **Françoise Lebrun.**

Cycle des éditeurs
Jeudi 28 janvier, 19 heures.
Le Serpent à plumes : dix ans !
Autour de l'éditeur **Pierre Astier** et de son équipe éditoriale, **Pierre Bisiou** et **Tania Capron**, seront présents les écrivains **Christophe Payet** et **Rikki Ducornet**, pour leur premier roman ; **Achille Ngoye** et **Abdourahman Waberi.**
Modérateur : **Tirthankar Chanda.**

Renseignements au 01-49-54-68-87/83.
Participation aux frais : 20 francs. Entrée libre pour les membres de l'association MdE, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

– Elève ENS donne cours philo, français, soutien scolaire, méthode, tous niveaux. 01-42-57-47-34.

– Vous êtes européen convaincu, tourné vers l'avenir et le progrès. Vous estimez indispensable une meilleure connaissance des autres pays européens. Rejoignez et participez à la vie de l'association apolitique Europe et liberté ; elle recherche des bénévoles : 01-48-74-31-25.

LES MARDI(S)
DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS
Le mardi 26 janvier 1999,
à 18 h 30
(Accueil à partir de 18 heures)
LE CONFLIT DU KOSOVO
avec Maurice Lazar,
membre du bureau
de l'Association Sarajevo,
conseiller honoraire
de l'Assemblée nationale

Renseignement et réservations
(Nous ne pourrons garantir des places qu'aux personnes ayant effectué une réservation)
Fondation Jean-Jaurès,
12, cité Malesherbes,
75009 Paris (métro Pigalle)
Tél. : 01-40-23-24-05
Fax : 01-40-23-24-01
e-mail : fjj75@calva.net/
site web : http://www.chez.com/fjj

Débats

PETIT DEJEUNER DÉBAT
Sur l'institutionnalisation du travail intérimaire en France et en Allemagne
avec R. Belkacem et A. Added,
le 28 janvier 1999, à 8 heures.
Tél. : 01-48-87-98-28

Colloques

Première université d'entreprise sur les trente-cinq heures

organisée et animée par Edgard Added, président du Cidem, les 27 et 28 janvier 1999, en partenariat avec le Medef Paris.

Un panorama global et un grand débat sur la deuxième loi seront abordés avec divers intervenants du monde de l'entreprise, comme Bernard Bruhnes, Alain Souret, Max Matta, Yves Barou, directeur adjoint du cabinet de Martine Aubry, Guy Roses, mais aussi des députés, dont Yves Nicolin, Gaëtan Gorce... Neuf entreprises, parmi lesquelles Air France, le GAN, Alstom, Usinor, Yoplait, apporteront leurs témoignages lors de ces deux journées.

Information : Isabelle Constant au 01-47-43-15-63.

Soutenances de thèse

– **Mme Karin Mounanou-Dulac** a soutenu, le 12 janvier 1999, à l'université Montesquieu-Bordeaux-IV, une thèse de doctorat en sciences économiques intitulée : « **Contribution à l'analyse de la répartition des revenus du travail en Afrique du Sud** ».

Le jury, composé de MM. Jean-Charles Asselain (professeur, Bordeaux-IV, président du jury) ; Bernard Couturier (maître de conférences, Poitiers) ; Pierre Delfaud (professeur, Bordeaux-IV) ; Christian Morrisson (professeur, Paris-I-Sorbonne) ; Marc Penouil (professeur émérite, Bordeaux-IV, directeur de thèse), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations.

– **Julien Roumette** soutiendra sa thèse de doctorat sur « **Le temps mode d'emploi, problématiques et écriture du temps dans les romans de Georges Perec** », le lundi 25 janvier 1999, à 9 h 30, université Paris-VII.

– Le lundi 18 janvier 1999, à l'université de Picardie, **Sophie Delaporte** a soutenu sa thèse de doctorat en histoire, intitulée : « **Le discours médical sur les blessures et les maladies pendant la première guerre mondiale** ».

Le jury, présidé par Mme le professeur Annette Becker, et composé de M. le professeur Stéphane Audoin-Rouzeau (directeur), de MM. les professeurs F. Delaporte, B. Devauchelle (université de Picardie) et de C. Prochasson (EHESS), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

– Le 16 janvier 1999, **Emmanuel Le Vaguerèse** a soutenu à l'université Paris-III-Sorbonne-Nouvelle sa thèse de doctorat d'espagnol, intitulée : « **Désir et répression dans l'œuvre narratif de Juan Goytisolo (1954-1975) : stratégies d'écriture** ».

Le jury lui a accordé la mention Très Honorable avec félicitations.

Tout y est dit, à vous de voir !

▲ 174 pays analysés par les journalistes et correspondants du « Monde » ▲ A l'approche des élections européennes, un cahier spécial sur l'euro et l'Europe ▲ Les nouvelles donnes de la politique économique et sociale française ▲ Le panorama des 26 régions françaises ▲ Les mutations de l'économie française et mondiale ▲ Un palmarès, par secteur, des plus grandes entreprises en France et dans le monde ▲ Un véritable tour du monde économique et social

BILAN DU MONDE - 200 PAGES - 50 F - 7,62 €

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

Le Monde

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

PORTRAIT

Président du tribunal pour enfants de Bobigny et travailleur infatigable, Jean-Pierre Rosenczveig essaie de comprendre et de guérir la délinquance juvénile depuis ses débuts de magistrat, en 1974. A ses yeux, c'est le manque d'espoir qui se fait le plus douloureusement sentir chez les gamins qu'il rencontre dans son cabinet. Des jeunes sans rêves, qui ne croient plus en rien

Les boulimies du juge Rosenczveig

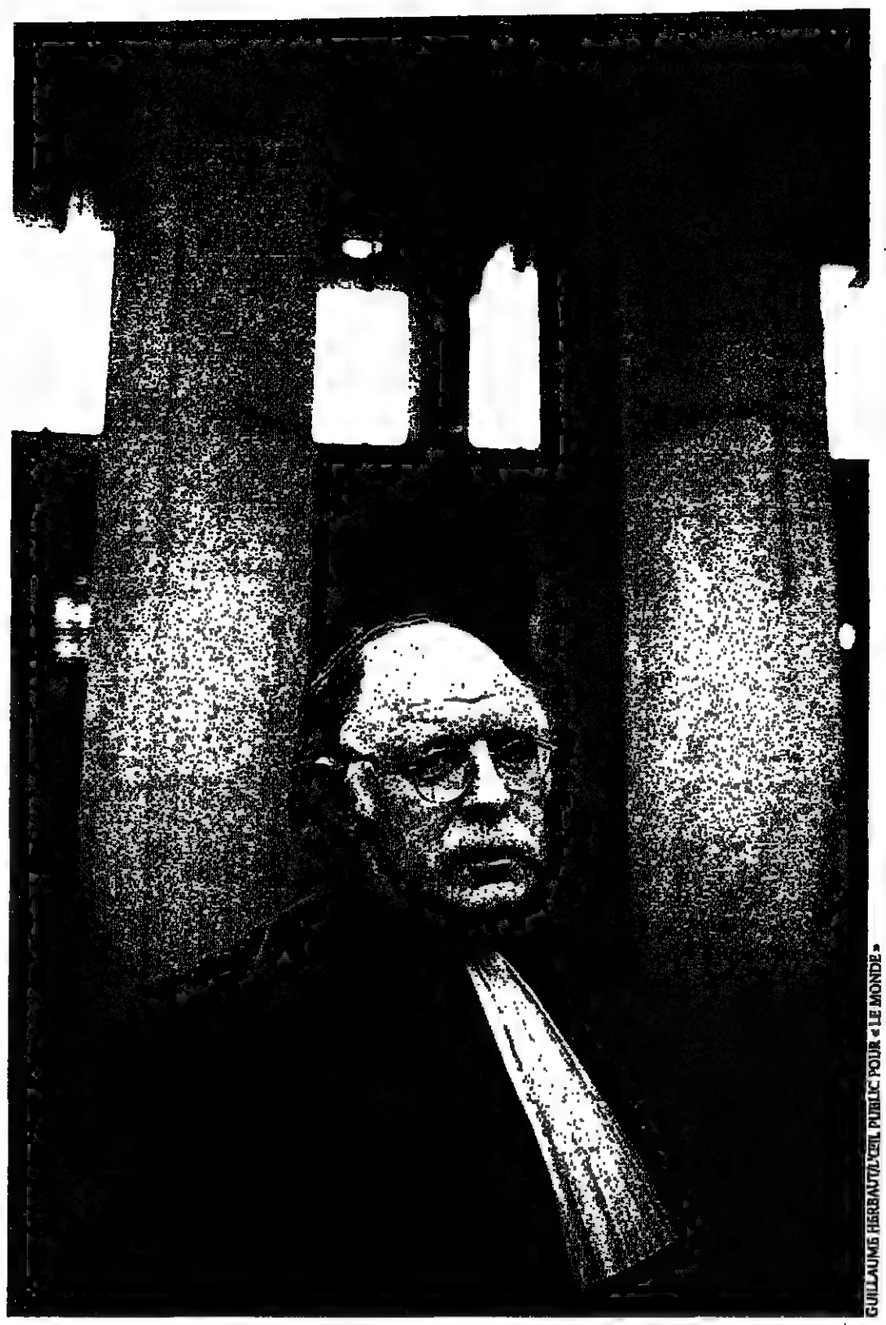

GUILLAUME HERBAUT/L'ŒIL PUBLIC POUR « LE MONDE »

IL est persuadé que sa vie sera courte et qu'il est en sursis. Inutile d'épiloguer, dit-il, c'est ainsi. Et puis, sur une pirouette il rebondit : *« La vie est une suite de gags. »* Mais par deux fois dans la conversation reviendra l'allusion. Son père, son frère ont disparu très jeunes. *« Moi aussi certainement. »* Et c'est peut-être une clé qu'il vous livre discrètement pour expliquer sa boulimie d'action. Oui, Monsieur le juge Rosenczveig veut imprimer sa marque, marteler quelques idées, changer la société. Et Monsieur le juge est pressé.

Alors il utilise tout ce qui est en son pouvoir pour communiquer et influencer. *« Ah ! j'ai une belle palette d'instruments ! »* Livres, cours, colloques, interviews, débats publics dans les quartiers ou à la Fête de *L'Humanité* – *« Mais si l'UDF ou le RPR organisaient un débat sur le droit des enfants et que les dés n'étaient pas pipés, j'irais avec la même liberté »* – et même un jeu – un « Jeu de Lois » – dont il est l'inventeur et qui fait un tabac, paraît-il, auprès des enseignants, pour coller adultes et enfants sur les lois de la République.

Ses présidences multiples d'associations ont de quoi occuper ses soirées et week-ends : « Objectif Famille », « Enfants du monde, droits de l'homme », « Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes », « Pour la cause des enfants », « Défense des enfants international-France »... C'est que l'enfant occupe une place centrale dans sa vie. C'est son combat, son obsession. Car, contrairement aux reproches de ceux qui considèrent qu'il en fait un peu trop et cède complaisamment aux caresses des médias, Jean-Pierre Rosenczveig est encore et avant tout président du tribunal pour enfants de Bobigny (le plus important de France) et aborde chaque année entre 450 et 500 dossiers nouveaux.

Ce n'était pas une vocation, dit-il, *« mais comme je ne supporte pas la hiérarchie, je ne pouvais pas être procureur. Comme j'ai une scoliose, je ne pouvais pas être juge du siège. Comme j'ai horreur des cadavres, je ne pouvais pas être juge d'instruction. Alors j'ai pris les enfants »*. Sérieusement ? L'humour du juge est des plus déconcertants et son œil, souvent, frisotte. *« C'est un domaine où il y avait de vrais enjeux politiques, des droits et des libertés en cause. »* Mais le choix de la magistrature ? *« C'est une forme d'engagement politique et social. Je ne me vis pas comme un juge, mais comme un militant qui met le droit au service des gens, les plus démunis, les plus paumés. Au nom de la justice sociale. »* Un militant ? *« Oui, militant-fonctionnaire. Vous vous rendez-compte de l'aubaine ? J'ai la chance d'être payé pour militer pour les droits de l'homme. »*

Il a bien été tenté, une fois, de sauter le pas et de prendre une carte dans un parti. C'était au Parti socialiste. Mais il fallait être parrainé par deux personnes se souvient-il, alors *« je suis parti en courant et je ne regrette pas »*. Ses amis se recrutent essentiellement à gauche et son détour par le cabinet de Georgina Dufoix au secrétariat d'Etat chargé de la famille (1981-1984) l'a solidement introduit dans l'univers de la politique. Mais Jean-Pierre Rosenczveig n'est pas du genre godillot. Il a voté Taple aux dernières européennes parce qu'il appréciait son programme et que la liste PS *« ressemblait à une salade niçoise »*. Et au printemps prochain, *« si le camarade Jospin cède au camarade Chevènement en matière de sécurité, j'aurai un bon prétexte pour voter pour ce brave Cohn-Bendit qui, lui au moins, ne dit pas de conneries sur le sujet que je connais par cœur »*. Le juge Rosenczveig ne manie pas la langue de bois.

« Je ne comprends pas, dit-il. *Ou plutôt je n'explique que par des considérations politiciennes ce sursaut sécuritaire du gouvernement. L'un a rencontré Dieu, l'autre les sondages ? Voyons ! Le 8 juin 1998, un conseil de sécurité intérieure a adopté un programme ambitieux de réponse à la délinquance juvénile. Il y avait là toute une batterie de mesures testées à Bobigny, une démarche intelligente, équilibrée et cohérente. Qu'est-ce qu'on attend pour la mettre en œuvre ? Pour débloquer des moyens financiers pour des éducateurs ? Pour déclencher la campagne de communication sur le rôle éducatif des parents ? Il ne s'est rien passé depuis l'été qui justifie la panique ou la remise en cause des arbitrages de juin. Méfions-nous d'un nouveau racisme anti-jeunes et gardons la mesure ! »*

Certes, la hausse de la délinquance juvénile s'est confirmée entre-temps. Elle approche 22 % quand, en 1974, au moment où le juge Rosenczveig alors âgé de vingt-sept ans, prenait ses fonctions de juge des enfants à Versailles, elle atteignait à peine 14 %. *« Mais si l'on en croit les statistiques, cela fait encore 78 % d'adultes parmi les délinquants ! Les pouvoirs publics nous disent-ils comment ils comptent s'y attaquer ?... De grâce, ne faisons pas des enfants et des jeunes les responsables de tous les maux sociaux ! Le fossé entre jeune victime et jeune délinquant est si ténu. Et le passage à l'acte est une frontière souvent trop invisible pour permettre de faire une distinction très nette entre ces jeunes. Certains s'installent dans la délinquance comme d'autres s'installent dans la maladie, la toxicomanie ou la prostitution. Gardons-nous des catégories qui nous rassurent et vaudraient à certains la pitié et à d'autres la répression-exclusion. C'est de justice dont il doit s'agir. Et de valeurs. »*

> « Le 8 juin 1998, un conseil de sécurité intérieure a adopté un programme ambitieux de réponse à la délinquance juvénile. Qu'est-ce qu'on attend pour mettre en œuvre cette batterie de mesures ? »

Il n'est pas question, bien sûr, de nier l'aggravation de la situation. En vingt-cinq ans, Jean-Pierre Rosenczveig a observé la banalisation de la violence (*« Là où un gosse posait problème, il y en a cent ! »*), le glissement de la délinquance contre les biens vers une délinquance contre les personnes (*« Je veux ta montre, je t'attaque »*), et l'émergence de ce qu'il appelle une délinquance de « socialisation », c'est-à-dire l'adhésion à une culture, un mode de vie délibérément en marge de la société, hors de ses règles et de ses valeurs. *« Rien à voir avec la crise trans-générationnelle que traversaient les jeunes, il y a vingt ans, en se révoltant contre papa-maman, et en marquant leur territoire. Il suffisait de patienter deux-trois ans et d'attendre, au fond, que jeunesse se passe, les assurances prémunissant contre le vol... Aujourd'hui, on ne peut se permettre d'attendre deux-trois meurtres, deux-trois viols. C'est l'urgence qui prédomine. L'impératif d'une réponse immédiate à un problème qui, jusqu'alors, exigeait patience, éducation, maturation. »*

Ce qui a changé, dit-il, c'est l'espoir. Envolé. Foudroyé. Mort. Noir, l'horizon. Pessimiste, la vision. Bouchées, les perspectives, fracassés, les projets, les rêveries. Les gamins qu'il rencontre dans son cabinet de juge n'ont plus aucun espoir. Ils sont les premières victimes de la crise familiale, de l'éclatement des couples et d'une multiplication des divorces qui surviennent lorsqu'ils sont en bas âge. Ils sont aussi en première ligne de la crise sociale. Et survivent, voilà tout.

« Mes parents étaient des prolos. Mon père, hongrois, avait été entraîneur de foot puis vendeur de roulements à billes ; ma mère, d'origine polonaise, était mécanographe à la SNCF. Nous vivions dans un petit appartement sans eau du 10e arrondissement de Paris, mais la règle du jeu était simple : si on travaillait bien à l'école, on s'en sortirait à coup sûr. C'était comme un marché. Mon frère, plus âgé, occupait toute la salle à manger avec ses bouquins de médecine, et moi, jusqu'à treize ans, j'ai dormi avec mes parents. Mais je savais que ça ne durerait pas, qu'il n'en tenait qu'à moi. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les gamins démunis ne croient plus dans le système éducatif, ne croient plus en leur intégration, ne croient plus en l'ascenseur social. » Les parents ? *« Pas forcément démissionnaires, mais largement disqualifiés. Inaptes à servir d'exemples lorsqu'ils sont au chômage ; trop humiliés au quotidien lorsqu'ils sont Africains ; plus crédibles pour deux sous pour dire à leurs gosses : "Bosse et tu réussiras". »*

CE qui le frappe, Jean-Pierre Rosenczveig, c'est l'éloignement continu des deux rives de la fracture sociale. C'est le fossé croissant entre l'immense majorité des jeunes qui vont bien et le noyau de ceux qui s'enfoncent. *« C'est aussi la modération de ces derniers qui n'explosent même pas alors qu'ils sont dans un feu intérieur, sans révolte et sans flammes. Ils ne rêvent même pas d'une réforme du système et rien ne canalise leur écœurement. Ils désirent juste un morceau de ce gâteau que méprisaient les soixante-huitards, parce qu'il leur était acquis ou accessible. »* Ils ne veulent plus pour cela s'inscrire dans le temps : ce qu'ils veulent, ils le veulent tout de suite. Il ne veulent plus s'inscrire dans la démocratie. Ils n'y croient guère.

Alors, dit le juge, il faut *« relégitimer ses règles »*, marquer des repères, expliquer la loi. Voyez les résultats de la procédure dite en temps réel qui aboutit à convoquer systématiquement au tribunal les mineurs auteurs d'incivilités ainsi que leurs parents. *« Dans 93 % des cas, il n'y a aucune récidive, le rappel de la loi et des responsabilités, voire l'exigence de réparations, semble efficace à la fois chez les parents et les enfants. »* Mais le juge Rosenczveig fait déborder la pédagogie dans les foyers, les écoles, les centres sociaux. Le deuxième mercredi de chaque mois, il tient une permanence à la mairie d'Epinay. Il y convoque des gens, il en accueille d'autres. Pour qu'il soit facile de venir au juge. Il ne se lasse pas de discuter avec des groupes de jeunes, organise des rallyes de la citoyenneté et des reconstitutions de procès. *« Les gamins ont un sens aigu du juste et de l'injuste. Mais ils ne savent rien des procédures, des règles, des enjeux. Et on voudrait que dans la nuit de leurs dix-huit ans, la grâce les inonde et fasse d'eux des majeurs responsables, dignes de voter ? »* C'est vers *« la militance »*, pense-t-il, qu'il faudrait pouvoir les orienter.

Le juge Rosenczveig est bavard. La moustache épaisse et blanche, le cheveu sauvage et rare, il pourrait enchaîner des heures durant sur ses combats anciens au Syndicat national de la magistrature (époque cheveux longs et sabots), ses complicités audacieuses avec une poignée d'éducateurs et de travailleurs sociaux, ses relations tumultueuses avec certaines institutions, et puis ce qu'il nomme avec coquetterie sa *« monomanie »* qui est en fait sa cohérence.

LES juges des enfants sont mis à rude épreuve et prennent de plein fouet la douleur des familles. Beaucoup craquent, demandent leur mutation au bout de douze mois, l'obtiennent un an et demi plus tard... Dommage. Moi, après un détour par le cabinet ministériel et la création de l'Institut de l'enfance et de la famille, je suis revenu à mon premier métier. C'est le plus passionnant qui soit dans la magistrature. Je n'ai pas l'"avancite aiguë", je ne veux pas être un touche-à-tout. Alors en matière de droit de l'enfant, j'ai gagné une certaine influence. »

Monsieur le juge, qui sait rire de lui, est généralement assez satisfait de sa personne.

> « Trop de petits délinquants de 10-12 ans avaient été repérés dès la crèche ou la maternelle, puis abandonnés à leur entrée à l'école. C'est à ce momert-là qu'ils s'excluent ! Comment ne pas comprendre que c'est une bombe à retardement ? »

Il est libre surtout. Libre décriminaliser les *« foucades »* sécuritaires du ministre de l'intérieur. Libre de fustiger comme une fuite en avant effrayante l'idée de détention provisoire des mineurs. Libre de proclamer que la prison – cantonnée strictement aux cas graves – ne protège l'ordre public qu'à court terme et qu'elle libère forcément un jour des gamins beaucoup plus dangereux. A choisir, et pour contraindre les éléments les plus incontrôlables, Jean-Pierre Rosenczveig préférerait étendre aux 13-16 ans la mise sous contrôle judiciaire assortie d'obligations : se soigner, vivre à tel endroit, se présenter tous les matins à tel autre lieu... La prison n'interviendrait que pour punir toute violation.

L'éloignement des jeunes de leur quartier ? Pourquoi pas, dit-il, s'il s'inscrit dans un projet éducatif et ne paralyse pas le travail à effectuer avec la famille. Mais où ? Où accueillir les gosses ? *« Les lieux d'accueil se réduisent en peau de chagrin, les éducateurs ont de moins en moins envie de travailler et de vivre sur place ; quant aux terres d'accueil, elles ne sont jamais ravies de voir débarquer "la vermine parisienne". »*

L'urgence ? *« Miser sur le long terme et refuser la surenchère démagogique. Trop de petit délinquants de 10-12 ans avaient été repérés dès la crèche ou la maternelle, puis complètement abandonnés à leur entrée à l'école. Or c'est à ce moment-là qu'se fait l'apprentissage de la lecture et des premiers actes de la vie sociale. Et c'est donc à ce moment-là qu'ils s'excluent ! Comment ne pas comprendre que c'est une bombe à retardement ? Une alliance s'impose entre l'Etat et le département autour d'un service social solaire. Il faut construire des internats, embaucher des éducateurs, recréer des réseaux d'entraide... »*

Monsieur le juge ne part jamais en vacances sans ses livres, son fax, son portable et ses deux ordinateurs. Cela agace ses trois enfants, paraît-il, qui aimeraient le voir apparaître sur la plage. Mais sa femme s'est résignée et il lui en sait gré. Car à l'image de l'inspecteur Columbo, il la cite sans arrêt. *« Comme me dit ma femme... »*

Annick Cojean

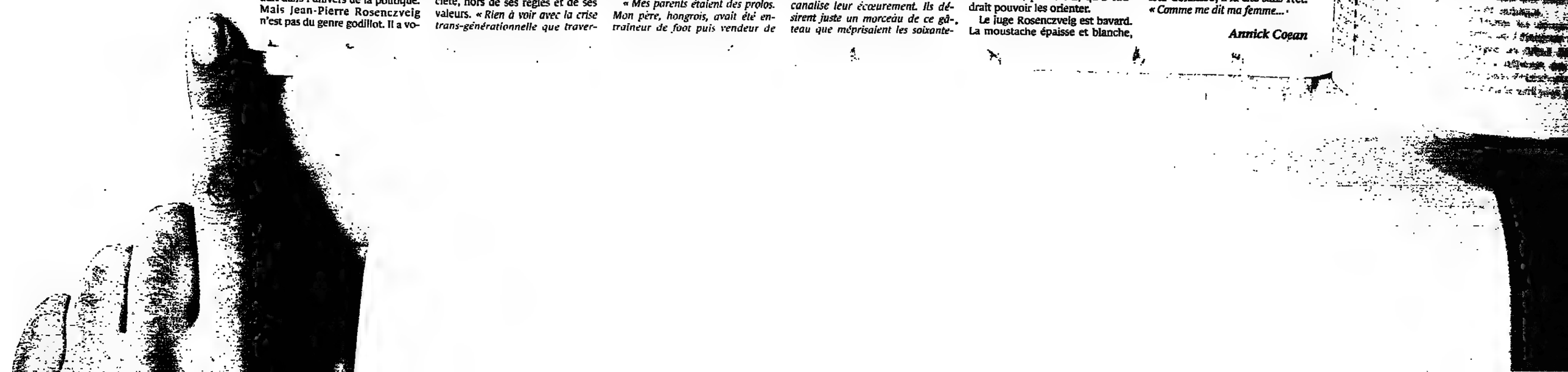

Caillaux, Blum, Fabius

par Alain Minc

Qui aurait parié, il y a cent ans, qu'avant la fin du siècle un troisième chef de gouvernement serait traduit en Haute Cour, fût-elle rebaptisée à des fins de dédramatisation, Cour de justice de la République ? Qui aurait pensé qu'après la palinodie du procès Caillaux, la mascarade du procès de Riom, une France démocratique et apaisée réinventerait sans s'en rendre compte, la juste politique ?

Certes, rien ne tombe du ciel dans cette incroyable affaire. Ce n'est pas d'hier que la société française survalorise la répression pénale. Là où le autres se satisfont de réparer, nous préférons punir. Le poids de la procédure inquisitoire, les rites de la justice pénale, l'extension sans limite des incriminations, les exigences de plus en plus tutélaires du public : autant de raisons qui font qu'en France tout a été, est ou sera pénal. Et, étape ultime dans la démocratie d'opinion telle qui nous la pratiquons, puisque nul n'est censé échapper à la loi, aux ministres d'être pénalement responsables de leurs actes ! Résidu anachronique du privilège monarchique le président de la République est seul à demeurer irresponsable, mais gageons qu'au rythme des pulsions populaires cette anomalie ne tardera pas à être contestée. D'ici là, puisque le pénal s'applique à tous et règne sans partage, quelle aubaine de pouvoir lui soumettre un premier ministre !

Dans un pays qui encense encore l'action politique, y voit la matrice de la société fait semblant de croire que tout procède de l'administration, le chef du gouvernement est mythologiquement responsable ; des trains qui déraillent, des embouteillages sur les routes, des épidémies donc du drame du sida. De même qu'à Riom, Léon Blum était comptable de l'impréparation à la guerre – *dixit* l'accusation –, que les militaires n'étaient en rien concernés par la défaite de 1940, Laurent Fabius et ses collègues seront nuls, le 9 février, devant leurs juges. Les médecins ont, eux, pris la poudre d'escampette. Au mieux, les plus courageux viendront-ils rappeler qu'en 1985 certains pensaient que la séropositivité protégeait du sida ! Personne ne leur tiendra rigueur des incertitudes, à l'époque, du savoir médical, mais d'aucuns feront grief aux responsables politiques de ne pas avoir eu un sixième sens qui leur aurait permis : deviner et de pressentir ce qu'ignoraient les plus célèbres mandarins. Figure inattendue en cette fin de siècle que le démiurge politique : il doit penser, savoir, connaître mieux que les meilleurs spécialistes de chaque discipline.

Encenser le rôle du politique pour mieux l'abaisser, quelle éclatante revanche pour le corps judiciaire ! Après avoir oscillé, depuis deux siècles de l'extrême arrogance à l'extrême soumission, voilà la magistrature en situation de se venger ! Grâce au jeu de miroirs qui s'est instauré entre l'opinion et la justice, celle-ci tient dans sa main ces politiques qui l'ont si souvent humiliée. Procès d'intention, rétorquera la corporation judiciaire : sens notre devoir nous guide... Quand fut rendu l'arrêt de renvoi des trois ministres devant la Cour de justice de la République ne peut que s'esclaffer devant tant d'hypocrisie ! Ce texte exsude la haine. Haine des politiques, du pouvoir, des puissants. Qu'il est doux, protégé par l'immunité et le respect dû aux magistrats de pouvoir, de la sorte, prendre une revanche historique ! Au service de cette mission, tous les moyens sont bons : méconnaissance du fonctionnement de l'Etat, analyses tronquées, sophismes et contre-vérités. Si, au nom de la transparence démocratique, les actes de justice étaient soumis à la même critique que les décisions politiques ou les stratégies industrielles, l'arrêt serait mis en charpie et les rédacteurs déconsidérés et le procès du 9 février tomberait en capilotade.

Peut-être la justice, devenue désormais le premier des pouvoirs, connaîtra-t-elle un jour de vrais contre-pouvoirs mais, pour l'instant, elle vit en état d'apesanteur. Sanctifiée, incritiquable, révérée, elle se croit tout permis. Elle joue, pourtant, avec le feu. De l'affaire du sang contaminé, elle risque de sortir atteinte. Nul ne peut heureusement exclure que la dynamique du procès fasse apparaître des évidences : comment juger au nom des connaissances scientifiques d'aujourd'hui un drame vieux de treize ans ? Comment tenir pour coupable un premier ministre étrangement *« proactif »* dans cette affaire, alors que, fonctionnellement, tout occupant de Matignon est une machine à dire non ? Comment poursuivre des ministres pour un dépistage tardif du sida, alors que, sous leur règne, la France est alliée plus vite que les autres pays occidentaux ? Comment punir des responsables pour des faits qu'ils n'ont pas commis et des décisions qu'ils n'ont pas prises ? Si tel est le cas, la justice émergera affaiblie de l'aventure et, à un moment où son ascension a permis de rééquilibrer le jeu des pouvoirs, de mettre fin à l'opacité de la société et aux privilèges des élites, ce sera dommage qu'elle perde sur un moment d'hubris le respect qu'elle a enfin gagné.

Si, à l'inverse, entre une opinion agressive, des médias enflammés et des juges de parti pris, le procès tourne au déni de justice, c'est le métier politique qui sera atteint. Si les ministres travaillent avec la hantise de la mise en examen, ils ne cesseront de prendre de mauvaises décisions. Derrière le désamiantage de Jussieu, l'arrêt de la vaccination contre l'hépatite B, rôde le fantôme du sang contaminé. Qu'en sera-t-il dans cette hypothèse-là au terme du procès ? Les premiers ministres apprendront à jouer les Ponce Pilate, les ministes auront peur de leurs ombres, les fonctionnaires *« ouvriront le parapluie »*, et l'Etat, déjà ankylosé, deviendra impuissant.

Les magistrats de la commission d'instruction ont joué aux pompiers incendiaires. Du procès qu'ils ont voulu sortira soit une justice ridiculisée, soit un pouvoir politique acculé. La France n'a rien à y gagner. A confondre responsabilité politique et responsabilité judiciaire, elle a mis le doigt dans un engrenage dangereux.

Alain Minc est président d'AM Conseil.

Un monstre dans le prétoire : l'anachronisme

par Jean-Noël Jeanneney

DANS le procès du sang contaminé qui s'ouvre devant la Cour de justice de la République, l'historien, sans surprise, mais avec inquiétude, retrouve au travail le plus constant et le mieux repéré de ses ennemis : l'anachronisme.

Notre discipline ne cesse pas d'affronter cet adversaire. Il est insubmersible et polymorphe. Il grève l'intelligence du passé. La liste est longue de ses perversités néfastes à la vérité et à la justice.

Pourtant chacun sent bien que la validité de tout jugement rétrospectif, politique ou pénal, sur des comportements et des choix dépend de l'efficacité de cette rigueur intellectuelle. Cela vaut dans l'affaire du sang contaminé comme ailleurs. Pour Laurent Fabius, premier ministre, Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, s'agissant de la question du dépistage obligatoire des donneurs ; pour les deux derniers, s'agissant du chauffage des produits sanguins inactivant le virus et du retrait des lots infectés, qui ont contaminé les hémophiles. Leur responsabilité ne peut pas être analysée sans que soit restituée la réalité de ce qu'à l'époque concernée on savait ou croyait savoir. Il y faut une chronologie précise et fine. Si, après coup, on assigne aux acteurs le devoir d'avoir été au fait de l'ensemble de ce que nous connaissons aujourd'hui, tous paraîtront toujours coupables d'impéritie, de corruption ou de perversité. Absurdité.

Il est frappant que cette exigence rétrospective ne soit pas répartie équitablement entre les diverses catégories impliquées. Les journalistes en sont pratiquement exonérés. De nombreux organes de presse ont publié après coup des articles affirmant, sous des titres accrocheurs, qu'entre 1983 et 1985 on savait déjà tout sur le sida et que des décisions qui s'imposaient n'ont été écartées que sous l'effet de l'incapacité de l'administration ou de la veulerie de dirigeants politiques soumis à de sordides intérêts. Or *La Croix* et *Libération* ont rappelé qu'à l'époque la presse ne disait rien de ces certitudes supposées. Les journaux les plus considérés tendaient alors surtout à lutter contre ce que *Libération* dénonçait, le 23 août 1985 encore, comme *« une paranoïa collective »*.

Il faut dire que la presse tient une clé essentielle du blâme par l'opinion et que les membres de cette profession ne sont pas plus que d'autres portés à l'autoflagellation. D'autant moins qu'ils peuvent revendiquer à bon droit le mérite d'avoir, à partir de 1987, fait connaître la gravité de ces faits sous l'impulsion des hémophiles, que l'administration se refusait à indemniser (contrairement à ce qui se passait dans d'autres pays). Sans compter que, par nature, les journaux vivent dans l'instant et que, de bonne foi, ils sont portés à l'illusion rétrospective de leur propre lucidité.

Les médecins échappent eux aussi, dans l'ensemble, à toute critique virulente. Nous concédons spontanément à la science le droit à l'erreur, sachant qu'elle progresse notamment selon la méthode expérimentale qui explore des impasses avant de trouver l'issue.

Seuls les politiques, avec quelques hauts fonctionnaires, parce qu'ils sont visibles et symboliques, paraissent soumis de plein fouet aux effets ravageurs de l'anachronisme. La documentation qui est à la disposition des citoyens – pièces judiciaires, ouvrages de chercheurs et de journalistes, travaux divers – permet désormais d'éclairer ce mécanisme pervers : on peut s'appuyer notamment sur le réquisitoire de non-lieu du procureur général Burgelin en date du 11 mars 1997, remarquable par la probité de son effort pour échapper à cette dérive intellectuelle.

Pour nourrir ses mensonges, il favorise un autre péché intellectuel : l'« abus de représentativité » d'un fait ou d'un événement

1. – Au centre de tout est la tendance à occulter les sentiments, comportements, raisonnements qui ont pu être emportés par les événements ultérieurs. Par exemple, qu'au milieu de 1985, époque des actes incriminés, des scientifiques éminents disaient ignorer dans quelle mesure la séroposivité protégeait contre la maladie ou l'annonçait. Certains pensaient même qu'elle immunisait. N'a-t-on pas en mémoire l'étrange formule de *« porteur sain »* ? Pouvait-on attendre des politiques qu'ils fussent péremptoires en sens inverse ?

On néglige le fait que, durant le premier trimestre 1985, les journalistes, notamment les spécialistes médicaux, firent largement écho aux réserves des experts français quant à la fiabilité des tests et mirent l'accent sur *« un taux d'erreur assez élevé »*. On oublie aussi les préoccupations morales d'un moment quand la violence des découvertes qui ont suivi les a balayées. Initialement, le principe du dépistage lors des dons de sang a été combattu avec passion par ceux qui y voyaient une menace de discrimination vis-à-vis des populations *« à risque »*, de discrédit jeté sur eux, d'angoisse provoquée. On passe cela sous silence quand on commente la décision courageuse de Laurent Fabius, le 19 juin 1985, de mettre en place le dépistage obligatoire du sida. Ce jour-là, il heurta beaucoup de bons esprits et de cœurs généreux.

On omet enfin le heurt éventuel de préoccupations contradictoires, parce que la suite les a hiérarchisées autrement qu'à l'époque. Ainsi a-t-on a pu reprocher au secrétariat d'Etat à la santé d'avoir évoqué et non décidé en août 1985 la vente libre de seringues qui éviterait les dangereux échanges d'aiguilles. Or, le point de presse d'Edmond Hervé fut accueilli par le titre suivant sur six colonnes à la une du *Quotidien du Médecin* : « Le gouvernement est en train de brader la lutte contre la toxicomanie au profit de la lutte contre le sida qui n'est qu'un fantasme ! »

2. – Autre forme d'anachronisme, non moins perverse : écraser la chronologie des événements. Pourtant elle doit, pour l'intelligibilité des enchaînements, être reconstituée dans sa minutie, au jour le jour, parfois à l'heure l'heure. Beaucoup d'articles publiés sur le sujet fourmillent, à cet égard, d'à-peu-près. Dans l'affaire du dépistage, comme dans celle des produits chauffés, le moment très précis où la certitude scientifique est acquise, ou au moins une probabilité forte démontrée, est essentiel, car c'est seulement à partir de là que court la responsabilité éventuelle d'un Etat défaillant.

3. – Les historiens le savent aussi : la tentation anachronique, marquée par le finalisme (la fausse évidence de la suite), induit une vision linéaire du temps écoulé, en particulier quant à la marche de la vérité scientifique. Elle ignore la distance entre les faits et les représentations, entre une invention et une innovation, entre une découverte et son application. Elle omet la variété des rythmes selon lesquels une vérité pénètre dans les divers milieux concernés. Le sida était encore, à la mi-85, considéré comme devant rester cantonné à des groupes très limités. L'urgence n'était pas perçue par la plupart des acteurs. On peut en faire grief à leur lucidité, non à leur négligence.

4. – Pour nourrir ses mensonges, l'anachronisme favorise un autre péché intellectuel : l'« abus de représentativité » d'un fait ou d'un événement. Il consiste à surévaluer le poids de telle ou telle mise en garde minoritaire, qui n'est que rétrospectivement valorisée. Le docteur Jacques Leibowitch avait vu clair avant les autres et tenté de faire admettre et porter par ses pairs la nécessité d'un dépistage obligatoire, mais il n'a pas été entendu, il n'a pas forcé le bureau des ministres pour crier et imposer sa vérité contre tous ceux de ses confrères qui pensaient autrement. *Le Monde* ne fit état de sa conviction que le 13 juin, six jours seulement avant la décision de Laurent Fabius.

5. – Enfin, l'anachronisme conduit à concentrer les responsabilités sur quelques individus pour imaginer une causalité diabolique qu'on forge après coup. L'idée du complot est bientôt là, obsessionnelle et sourde, dangereusement tentante pour consoler de la complexité des choses et pour adoucir un peu ce que le malheur peut avoir d'inadmissible, d'intolérable.

6. – Selon une conséquence d'un principe de la République qui refuse, dans le prétoire, toute responsabilité collective, la justice tend à surévaluer la marge d'action des individus. Il ne s'agit pas de nier cette marge, qui est souvent grande et qui fonde la noblesse du mandat politique. Mais elle est toujours plus ou moins limitée. L'existence de ses frontières ne peut pas être ignorée sans grand péril pour l'équité. La quête de boucs émissaires et la résurgence de sinistres remugles résultent ainsi directement de l'anachronisme. Pourtant, la sagesse politique consiste, ici, non pas à fustiger des individus, mais à améliorer le processus décisionnel afin que l'Histoire ne se répète pas.

Jean-Noël Jeanneney, ancien secrétaire d'Etat, est professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Paris.

Rendre justice à la santé publique

par Michel Setbon

LES multiples rebondissements judiciaires dans le douloureux drame du sang contaminé par le VIH ont modifié la nature et les enjeux du débat national. Aujourd'hui ? ce n'est plus dans le nombre élevé d'hémophiles et de transfusés contaminés, ni dans les multiples défaillances qui les expliquent que réside la singularité française, mais dans la place qu'y tient l'institution judiciaire. Le fait serait sans grande conséquence si, à travers le procès des hommes, ce n'était celui de toute la santé publique qui était à l'œuvre.

Entre 1991, date des premières mises en examen, et 1998, on assiste à un changement d'échelle qui s'accompagne d'un changement d'objectif de l'intervention judiciaire. D'une part, en élargissant sa cible de quelques personnes à l'ensemble du système concerné, la justice aboutit, de fait, à un nouvel objectif : la mise en accusation de la santé publique. D'autre part, en procédant à une escalade dans les chefs d'accusation, de *« la tromperie sur la qualité substantielle du produit »* à l'empoisonnement ou à l'homicide involontaire, c'est à un processus de pénalisation de la santé publique visant à la plier à la règle du jugement rétrospectif qu'on assiste. A travers la singularité de la démarche se trouve posée la question de la légitimité et de la pertinence de l'intervention judiciaire dans un problème de santé publique.

Si toutes les démocraties développées où l'épidémie de sida s'est propagée au début des années 80 ont eu à déplorer des contaminations post-transfusionnelles, la France est le seul pays qui ait connu un tel séisme judiciaire aux répliques toujours plus fortes. Pourtant, en la matière, aucun ne peut prétendre avoir été parfait. Dans aucun autre pays les négligences, les défaillances, voire les erreurs, n'ont donné matière à procès, quel qu'ait été le niveau des contaminations. Le cas des Etats-Unis est probablement le plus instructif, car le plus proche en termes de contaminations. Le bilan connu à ce jour des contaminations post-transfusionnelles par le VIH montre que plus de la moitié des 16 000 hémophiles américains et près de 12 000 transfusés (à partir des 14 millions de dons collectés par an à cette époque, entre 1980 et 1985) ont été contaminés par des produits sanguins. Ces chiffres sont à comparer avec les 1 200 hémophiles français contaminés, correspondant à la même proportion et avec les quelque 4 000 transfusés infectés (sur les 4 millions de dons collectés par an à la même époque). On se situe dans les mêmes ordres de grandeur.

La justice est fondée sur la distinction préalable entre le bien et le mal. Les acteurs de santé publique inventent des solutions pragmatiques à des problèmes mal définis

Compte tenu de l'extrême judiciarisation de la vie publique et privée américaine, on aurait dû assister à une tempête au moins comparable à la nôtre. Or il n'en a rien été, et ce alors que des erreurs ont été forcément commises et certaines reconnues. Cette absence de demande judiciaire, commune à l'ensemble des pays touchés par les contaminations, conduit à interroger la validité de la démarche visant à juger les effets de l'action en santé publique avec les raisonnements propres au droit pénal.

Face à un risque, la démarche de santé publique vise à en prévenir les effets. Elle le fait à partir d'une connaissance toujours partielle, en effectuant des choix par nature prospectifs, collectifs et incertains. En conséquence, les décisions sont toujours fondées sur une hypothèse, rendue encore plus incertaine par les difficultés inhérentes à sa traduction au sein d'activités humaines complexes et aux intérêts contradictoires. En ce sens, toute décision de santé publique est un pari, tant en termes de contenu (choix de la bonne hypothèse, de l'action décidée et du moment) que de résultats espérés ; elle est aussi un compromis entre des bénéfices potentiels et des coûts certains, et dont les effets sont toujours relatifs (réduction et non éradication), sauf si l'on décide de supprimer l'activité à risque, ici la transfusion sanguine. Ses réels effets ne pourront être évalués qu'*a posteriori*.

Le raisonnement judiciaire repose, lui, sur la relation causale entre une victime passive et un coupable actif. La démarche est rétrospective et porte sur un acte (individuel) jugé en référence à des normes concrètes (les lois) qui prescrivent des comportements. La justice est fondée sur la distinction préalable entre le bien et le mal, alors que les acteurs de santé publique inventent des solutions pragmatiques en réponse à des problèmes mal définis.

Or, à mélanger les genres, on aboutit à ériger rétrospectivement en norme ce qui relevait d'un choix raisonnable à partir de paramètres contradictoires et incertains. Avec un tel artifice, il serait difficile, voire impossible, de trouver un pays exempt de toute erreur, défaillance ou hésitation aux effets délétères et dont on ne puisse dire, rétrospectivement : *« Si vous aviez retenu plus tôt la bonne hypothèse* [celle qui s'est révélée juste après coup], *vous auriez pu mieux faire, à savoir déplorer moins de contaminations. »* Quel que soit le nombre des contaminations, aussi réduit soit-il, c'est toujours trop, et faire mieux apparaît toujours possible... *a posteriori*. Là réside l'imperfection structurelle de la démarche de santé publique face au risque et l'incompréhension dont elle est l'objet. L'amélioration de sa performance est l'unique objectif réaliste qu'autorise son développement, qui doit être comparé à son absence.

Le choix entre favoriser l'amélioration de la santé publique et la condamner pour ses limites est un choix de société, et il est décisif. Dans les pays où la culture de santé publique est affirmée, c'est-à-dire où la conviction en son efficacité (toujours relative) ne fait pas de doute et où elle dispose, en conséquence, de pouvoirs et de l'autorité nécessaires, la justice ne prétend pas s'en faire le censeur, encore moins le tuteur. Ainsi, le raisonnement juridique qui consisterait à assimiler une contamination évitable à un crime ne fait que refléter l'ignorance générale d'un public profane sur ce qu'est la démarche de santé publique. En condamnant ceux qui la servent, c'est la démarche de santé publique qui se retrouve, au mieux dévalorisée, au pis rendue impuissante, et de toute façon exposée à des effets pervers.

Il faut en convenir : santé publique et justice ne font pas bon ménage, et l'intrusion accusatrice de cette dernière n'apparaît ni juste ni efficace. Elle est injuste car elle juge des choix prospectifs aux fondements et effets incertains à partir de normes construites sur une connaissance rétrospective ; elle est inefficace, car la peur de la sanction individuelle n'est pas génératrice d'intelligence collective, mais au contraire conduit à des décisions où la priorité est de s'en protéger. Ce n'est pas la perspective de voir leurs raisonnements et décisions jugés comme des crimes qui rendra les acteurs de la santé publique et leurs décisions plus performants, mais un travail systématique et patient que contribue à éclairer l'analyse des défaillances et des échecs. Rendre justice à la santé publique, c'est en faire comprendre les limites et œuvrer à son amélioration, ce qui relève plus sûrement d'évaluations rigoureuses que de procès spectaculaires.

Michel Setbon est sociologue (CNRS).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Dérives de l'antiterrorisme

COMME beaucoup de démocraties occidentales, la France est une des cibles du terrorisme, local ou international. Nombre de Français ont payé cher pour le savoir, tués, mutilés à vie, traumatisés par la mort de proches. Trop de Parisiens ont un jour, un matin de printemps, à la terrasse d'un café, à la sortie d'une grande librairie ou dans une rame de métro, été victimes de la barbarie d'un poseur de bombe. Parce que le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de ses ressortissants, celui de Jacques Chirac a été à l'origine, en 1986, d'une législation *ad hoc* destinée à faciliter le travail de la justice dans la lutte contre le terrorisme.

Idée simple : le combat contre les terroristes est plus dur que celui livré à la criminalité dite de droit commun. Les terroristes sont, souvent, lourdement armés ; ils disposent de ramifications internationales, quelque fois du soutien de tel ou tel Etat ; leur objectif – tuer pour tuer, souvent au hasard – les rend particulièrement difficiles à appréhender. D'où la centralisation des enquêtes, un corps spécialisé de magistrats instructeurs, une durée de garde à vue étendue, toutes dispositions qui forment l'essentiel de la législation du 9 septembre 1986.

On peut admettre ce raisonnement, soutenir que la singularité de la bataille à mener suppose, en effet, des dispositions dérogatoires au droit commun. Et, pour ces mêmes raisons, on peut juger excessive la philosophie implicite du rapport d'enquête rendu public jeudi 21 janvier par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), ainsi résumée : le terrorisme ne justifie aucune procédure judiciaire d'exception.

On partage, en revanche, la plupart des graves critiques portées par la FIDH sur les dérives auxquelles a donné lieu l'application de la loi de 1986. Dix ans de « jurisprudence » permettent un premier bilan. Il est lourd d'abus, d'excès, de graves distorsions qui, bien souvent, observe la FIDH, sont autant de violations pures et simples de la Convention européenne des droits de l'homme. On citera pêle-mêle : des instructions sans fin, des détentions « provisoires » utilisées aux fins de pression sur les prévenus et qui dépassent allégrement les douze mois ; une interprétation laxiste de la notion d'« *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » qui, sur le plus ténu des indices, permet de mettre en examen n'importe qui ou presque ; des magistrats instructeurs échappant au contrôle de la cour d'appel et rarement soucieux de la présomption d'innocence.

Pitoyable exercice de justice de cirque – « *à l'abattage* », diront les avocats –, le procès Chalabi vit récemment, au nom de la lutte contre un réseau islamiste algérien, 137 personnes comparaître dans des conditions d'une indignité telle que la défense finit par se récuser. Doyen des juges antiterroristes, Alain Marsaud reconnaissait récemment un « *malaise* ».

La France est victime du terrorisme parce qu'elle est une démocratie ; elle doit le rester, même dans la lutte contre le terrorisme.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*Internationl*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur adjoint : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Idru Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Un emprunt pour la reconstruction

LE GOUVERNEMENT vient de décider de lancer l'emprunt pour la reconstruction et l'équipement dont il est question depuis plusieurs jours. Un conseil extraordinaire des ministres s'est tenu aujourd'hui après que la précaution eut été prise de fermer les Bourses de Paris et de province. Les modalités de l'emprunt ont été arrêtées sur proposition de M. Maurice Petsche, ministre des finances.

Il ressort des indications officieuses fournies à l'issue du conseil que le nouveau titre de rente est un emprunt perpétuel à 5 %. Il comporte pour les souscripteurs deux séries d'avantages importants : une réparation pour le passé, une garantie pour l'avenir. D'une part, les souscripteurs pourront, pour un montant égal à leur souscription, obtenir l'assimilation de titres anciens au titre nouveau. Des avantages particuliers sont également réservés aux petits porteurs. D'autre part, la rente 5 % sera inconvertible pendant dix ans, et les souscripteurs auront la faculté, dans le cas où l'Etat procéderait à d'autres émissions, d'obtenir la transformation de leurs titres s'ils estiment les nouvelles conditions offertes plus avantageuses.

On voit le mécanisme de l'opération : tous les actuels porteurs de rentes sont intéressés à la souscription du nouveau titre. Par exemple, le porteur de 3 000 francs de rente 3 % obtiendra, pour une souscription de 100 000 francs, 5 000 francs de rente nouvelle, en même temps qu'une bonification de 2 000 francs pour son titre ancien. Ainsi pour son apport net de 100 000 francs, il acquerra un supplément de revenu de 7 000 francs, soit un rendement de 7 %.

(22 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-38
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le travail du troisième âge

L'ACTUALITÉ fournit parfois l'occasion de raccourcis saisissants. Tandis que monte le débat sur les retraites et que les rapports alarmistes se succèdent, voilà que Renault et Peugeot sont en passe d'obtenir du gouvernement la possibilité de faire partir prématurément des milliers de travailleurs âgés. Ainsi, la technique du grand écart continue. D'une part, il est question d'augmenter la durée de cotisations pour financer les retraites. De l'autre, on ne résiste pas à cette facilité qui consiste à raccourcir la vie professionnelle. Au point que le sociologue Xavier Gaullier estime que cette pratique sociale, constante depuis des années, conduit à un pernicieux allongement du « *risque de fin de carrière* » après cinquante ans.

Contradictoire, dans un pays qui « *a les étudiants les plus âgés et les retraités les plus jeunes* », cette situation produit une phase indécise dans la dernière partie de la vie active, mais rend encore plus délicat le traitement du dossier des retraites, sur le fond. Déjà, un tiers seulement de ceux qui font valoir leurs droits à taux plein ont encore un emploi au moment de leur demande. Elle oblige, en outre, à se demander si la question est bien posée et se résume uniquement aux projections, toutes catastrophiques, de déficits qui se chiffrent en milliards de francs, en 2025 ou en 2040. Au-delà des estimations d'experts, à chaque fois arithmétiques, il serait peut-être temps de comprendre que les données du problème ne sont pas sans incidences sur le rapport au travail.

De ce point de vue, et si l'on refuse d'isoler les sujets, comme trop souvent actuellement, il y a bien une opposition entre les solutions envisagées pour diminuer la pression des retraites, due à l'inéluctable équation démographique, et l'évolution d'un marché du travail qui engendre durablement du chômage. Repousser l'âge légal de la retraite ou définir des périodes plus longues d'affiliation, sans référence à l'âge ne change rien si le volume d'emploi ne gonfle pas en proportion. Le danger serait même de reporter les déséquilibres attendus des régimes de retraite sur les autres systèmes de protection sociale, dont, en premier lieu, sur l'Unedic. Surtout si les entreprises (et les salariés eux- mêmes) persistent dans leur fascination pour les mesures d'âge et autres préretraites.

Même la baisse programmée de la population active, à partir de 2006, pourrait constituer un faux espoir. Si les hypothèses concernant des horizons aussi lointains peuvent encore être fiables, l'Insee mise d'abord sur un rythme faible de diminution et considère ensuite que le nombre d'actifs « *rejoindrait son niveau actuel aux alentours de 2040* ». Autant dire que le recul naturel du chômage, grâce à la démographie, paraît non seulement illusoire, mais que le maintien en activité des *baby-boomers* qui auraient dû bénéficier de la retraite ne se fera pas sans heurts. Sans compter que, d'ici là, la production risque de pouvoir se réaliser avec encore moins d'hommes et de femmes qu'aujourd'hui.

LA PYRAMIDE EN TOUPIE

En revanche, la démographie et le vieillissement, encore davantage, pèsent sur l'avenir. Au fil du temps, le rapport entre actifs occupés et inactifs âgés se détériore et, en 2040, on devrait compter 7,3 retraités pour 10 actifs, sachant que l'espérance de vie à la retraite atteint désormais 23 années. Mais parallèlement, aussi, la population au travail va prendre de l'âge, entraînant une déformation, en toupie, toujours plus prononcée de la pyramide des âges. Et c'est sur cette catégorie vieillissante que va reposer l'essentiel de l'effort pour le financement de retraites dont elle ne profitera pas aux mêmes conditions...

Pour sortir de la quadrature du cercle, il faudrait donc commencer à raisonner différemment, et pas exclusivement selon une logique comptable. Une fois de plus, comme pour le chômage, la solution passe par un élargissement du champ de l'emploi qui ne serait plus limité à sa définition actuelle, trop liée à l'ère industrielle. Le développement des activités de services fait partie des hypothèses et, évidemment, serait cohérent avec les besoins grandissants de personnes âgées quand l'espérance de vie augmente d'un an tous les quatre ans. Mais il faudrait également parier sur la croissance en emplois de la société informationnelle qui présente la particularité de ne pas comporter de limites physiques à leur exercice, liées au vieillissement ou à la fatigue. Il est bon de rappeler à ce propos, comme le fait Jean-Baptiste de Foucauld dans le rapport qu'il vient de réaliser pour la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), que la retraite se justifiait par une incapacité et s'apparente maintenant davantage au financement d'un temps libre postprofessionnel.

LA « RETRAITE PLURIELLE »

Dès lors, à la suite de l'ancien commissaire au Plan dans la dernière partie du document précité, ou de Xavier Gaullier dans un article de la revue *Esprit* (janvier 1999), il convient sans doute de réfléchir aux conditions du travail pour le troisième âge. Puisque l'intelligence ne connaît fort heureusement pas la retraite, il serait possible, non pas d'envisager des « emplois-vieux » après des emplois-jeunes, mais des relations à l'activité professionnelle ou associative, plus transitoires, débarrassées du couperet de la retraite, cumulables avec elle parfois.

Sur ce terrain, quantité de réponses peuvent être apportées qui amoindriraient le coût social, même si elles paraissent aujourd'hui périlleuses. Elles vont de ce que Xavier Gaullier appelle la « *retraite plurielle* » à la reconnaissance de la pluriactivité, si possible à tout âge, en passant par une régulation tout au long de la vie par des congés sabbatiques ou des périodes de formation que préconise Jean-Baptiste de Foucauld.

Pour être déstabilisants, parce qu'ils brouillent les frontières établies, de tels changements de perspective sont pourtant devenus indispensables. Ils permettent en tout cas de sortir du piège actuel où, la durée de vie biologique s'allongeant, la vie professionnelle se réduit avec des fins de carrière plus précoces et plus longues, constituant une antichambre à la retraite. Une solution qui vaut peut-être pour les ouvriers de Renault et Peugeot, usés par la chaîne, mais qui ne peut plus être généralisée.

Alain Lebaube

Les gens *par Kerleroux*

Affaires Clinton, Dumas : la presse coupable ?

Suite de la première page

Mais on peut aussi, de ce point de vue, considérer – c'est la position du *Monde* – que les aventures sexuelles de Bill Clinton, même faussement niées sous serment, sont moins graves que la relation entre Roland Dumas et celle qui se présente comme « *la putain de la République* ». Une partie de la presse américaine, qui demande désormais, à l'instar du *New York Times*, non la destitution, mais la « censure » du président américain, pense pour sa part que celui-ci mérite d'être puni pour sa mauvaise conduite. C'est affaire d'opinion. On ne voit pas en quoi de telles prises de position – qu'elles concernent Roland Dumas ou Bill Clinton – seraient indignes d'une presse responsable, comme le suggèrent ceux qui parlent de « *lynchage médiatique* » (*Le Figaro* du 1er décembre 1998).

Le second débat est journalistique, et il met en cause l'idée même que les journalistes se font de leur travail. En France comme aux Etats-Unis, le traitement des « affaires » provoque de vives polémiques, dont la presse se fait l'écho. Roland Dumas serait ainsi la victime d'un complot médiatique, au mépris des règles les plus élémentaires de la justice, et Bill Clinton la cible de journaux avides d'audience et de journalistes épris de pureté morale. La profession elle-même s'interroge, s'explique, s'accuse. Le *New York Magazine*, il y a quelques mois, appelait à mettre la presse en accusation, plutôt que le président, en titrant à la « une » : « Impeach the media ! » (*Le Monde* du 25 novembre 1998).

La *Columbia Journalism Review*, publiée par la prestigieuse école de journalisme de l'université Columbia, à New York, a consacré au printemps 1998 un dossier critique à l'affaire, intitulé « Les erreurs que nous avons commises » (« *Where we went wrong* »). Elle reproche aux médias américains d'avoir donné « *une image d'irresponsabilité* » par leur précipitation, leur sensationnalisme, leur trop grande attention aux rumeurs. Dans une conférence prononcée le 15 octobre 1998 à l'université Yale, Frank Rich, chroniqueur au *New York Times*, estimait que la couverture de cette affaire, venant après celles de la guerre du Golfe, du procès O.J. Simpson, et de la mort de la princesse Diana, illustrait la tendance croissante des médias à confondre information et divertissement, sous la pression de la concurrence, et au risque de transgresser les principes les mieux assurés du journalisme. L'affaire Roland Dumas offre pareillement, en France, aux adversaires du « journalisme d'investigation » l'occasion de dénoncer la recherche du scandale, du scoop et du spectaculaire, ainsi que le goût des attaques personnelles, auxquels se complairait la presse.

Beaucoup de journalistes américains, apparemment, jugent ces critiques trop sévères. Ainsi la *Columbia Journalism Review*, dans son numéro de novembre-décembre 1998, a-t-elle interrogé cent vingt-cinq d'entre eux, parmi les plus renommés et les plus influents. Quelle note attribuent-ils à la couverture globale de l'affaire Clinton ? 6 % choisissent la note A, la plus élevée, 55 % la note B, 23 % la note C, 14 % la note D. Si 41 % pensent qu'elle a été surabondamment traitée, 48 % estiment qu'elle l'a été comme il convenait. Cette affaire va-t-elle changer leur façon de couvrir la vie privée des hommes politiques ? « Non », répondent 89 % ; « oui », disent 11 %.

AU CENTRE DE L'ESPACE PUBLIC

Dans la couverture de telles affaires, quels sont, en définitive, les griefs contre la presse ? Le trop grand nombre d'inexactitudes, d'approximations, de spéculations ? « *Plus d'erreurs ont été commises dans les premiers temps de l'affaire Clinton que pendant toute l'affaire du Watergate* », affirme la *Columbia Journalism Review*. Les journalistes ont beau jeu de répliquer que presque toutes leurs informations se sont révélées exactes, y compris l'existence de la fameuse robe tachée, que beaucoup avaient mise en doute. Seule l'affirmation, reprise par certains médias, selon laquelle un témoin oculaire aurait surpris les ébats de Bill Clinton et Monica Lewinsky, s'est révélée fausse. Dans l'affaire Dumas, rappelons-le, le tribunal correctionnel de Paris a jugé, en déboutant le président du Conseil constitutionnel de ses poursuites en diffamation, que *Le Monde*, sans apporter la preuve de la vérité des faits diffamatoires, avait mené des investigations « *sérieuses, complètes et précises* » (*Le Monde* daté 6-7 décembre 1998).

Les médias ont-ils donné à ces investigations une place disproportionnée ? Beaucoup de journalistes américains, on l'a vu, le conviennent. Il n'empêche que la mise en jugement d'un président, pour deuxième fois seulement dans l'histoire des Etats-Unis, est bel et bien un événement de première importance qui justifie une large couverture. Lorsque les institutions de la République sont en cause – comme elles le sont aussi en France dans l'affaire Dumas –, il est logique que, dans une démocratie, la presse mette ces questions au centre de l'espace public.

Interrogé par le *New York Times* du 24 décembre 1998, Michael Schudson, professeur de communication à l'université de San Diego et spécialiste reconnu des médias, souligne que la crise politique incitée par l'affaire Clinton est avant tout le résultat d'une intense bataille partisane à Washington et n'a pas grand-chose à voir avec la couverture, fût-elle excessive, de la presse.

Restent les deux reproches souvent formulés : l'atteinte à la présomption d'innocence et au respect de la vie privée. En face, on s'indigne que la presse retienne contre Roland Dumas que les éléments à charge et qu'elle jette en pâture au public des panthères de son existence personnelle. Aux Etats-Unis, on estime que le procès fait à Bill Clinton est conduit d'une manière partiale et on juge déplacées les révélations détaillées sur les relations intimes avec Monica Lewinsky. Ces critiques méritent d'être entendues, mais ceux qui les expriment oublient trop souvent que la presse rend compte de procédures judiciaires en cours, qu'elle travaille sur la base de dossiers constitués par des juges eux-mêmes et qu'elle le fait, le plus souvent, en donnant la parole aux deux parties.

Non, la presse n'est pas coupable.

Thomas Ferenczi

RECTIFICATIFS

DAVID ROUSSET

Ce sont les camps nazis, et non les camps soviétiques, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article consacré à la Ligue communiste révolutionnaire (*Le Monde* daté 17-18 janvier), que l'ancien déporté de Buchenwald David Rousset dénonça, en 1946, dans *L'Univers concentrationnaire*. Plus tard, en 1949, l'ancien militant trotskiste, devenu député gaulliste de gauche, mort le 13 décembre 1997, lança un appel qui aboutit à la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur l'existence de camps soviétiques.

SNES

Le congrès biennal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) se tiendra du 29 mars au 2 avril à Lille et non en février, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 7 janvier.

sième âge

MANAGEMENT La mode est aux fusions et acquisitions : Volvo en discussion avec Fiat, DaimlerChrysler et Renault intéressés par Nissan... Pourtant, les résultats escomptés sont loin d'être garantis. Le taux d'échec dépasserait les 50 %. ● L'ABSENCE DE LOGIQUE stratégique de certains rapprochements explique pour partie cette hécatombe. Autre raison invoquée : la mauvaise gestion de la période d'après signature du contrat, dite d'intégration, où les problèmes culturels et d'organisation surgissent. ● DANS L'EFFERVESCENCE actuelle, des voix d'institutionnels, de chefs d'entreprise et de consultants s'élèvent pour critiquer le recours systématique à ce genre de pratiques. ● DANIEL VASELLA, PDG de Novartis, dont la fusion est érigée en modèle, explique ses méthodes d'intégration. Il souligne la difficulté de créer une nouvelle identité pour son groupe.

Les histoires de fusions finissent mal... en général

La mode est aux rapprochements d'entreprises, mais plus de la moitié sont des échecs. Absence de vision stratégique, problèmes culturels entre les partenaires, mauvaise gestion de la période d'intégration après la signature du contrat : de multiples raisons expliquent cette hécatombe

CHAQUE SEMAINE apporte son lot de rumeurs ou d'annonces de fusions ou d'acquisitions nouvelles. Volvo reconnaît être en discussions avec Fiat. Nissan intéresse DaimlerChrysler et Renault... Les entreprises en quête de développement rapide et de création de valeur pour l'actionnaire pensent avoir trouvé, dans la croissance externe, un moyen d'atteindre leur objectif.

Les résultats escomptés d'une fusion sont pourtant loin d'être garantis. L'ajout mathématique des portefeuilles d'activités des deux groupes est certes acquis. Mais la nouvelle entité n'est pas pour autant plus rentable et plus facile à gérer. Toutes les études de consultants s'accordent à dire que le taux d'échec de ces rapprochements dépasse 50 %. La dernière enquête en date, réalisée en décembre par le cabinet de conseil américain AT Kearney auprès de 230 sociétés, souligne que près de trois fusions réalisées sur cinq ne créent pas de valeur pour l'actionnaire.

Comment expliquer de tels chiffres ? L'absence de logique stratégique de certains rapprochements est, bien sûr, le premier élément de réponse. L'étude d'AT Kearney souligne que seules 28 % des 230 entreprises interrogées avaient une vision stratégique claire de ce que devait devenir la nouvelle entité après l'acquisition ou la fusion.

Cette raison est loin d'expliquer à elle seule une telle hécatombe. La fusion, en 1995, entre le suisse Pharmacia et l'américain Upjohn était « sur le papier » une belle opération. Leur complémentarité avait convaincu les investisseurs. Mais *« les deux entreprises ne semblent pas s'être fait confiance »*, souligne Piero Morosini, professeur de stratégie à la Business School suisse IMD et auteur d'un récent livre sur les fusions. *« Les postes de direction ont été doublés avec des membres provenant des deux entreprises. Le conseil d'administration a grandi de façon démesurée. Il n'était plus possible de prendre rapidement des décisions. »*

Autre échec de taille : l'acquisition par le groupe informatique américain Novell de l'entreprise de logiciels Word Perfect, elle aussi américaine. En 1995, la nouvelle entité ambitionnait de concurrencer Microsoft. Moins de deux ans plus tard, Novell revendait la société. *« L'organisation très hiérarchique de la grande entreprise Novell n'a pas réussi à s'entendre avec la culture flexible de Word »*, analyse Hermann Simon, fondateur du cabinet de stratégie allemand Simon, Kucher & Partners.

« Le plus facile dans une fusion, c'est la négociation ! », affirme sans hésiter Daniel Vasella, PDG de Novartis (*lire ci-dessous*). La grande majorité des échecs seraient liés à la façon dont est gérée la période d'après-signature de l'accord, dite de PMI (*post-merger integration*). Lors de la négociation, les thèmes abordés sont principalement stratégiques et financiers. Après la signature du contrat, les questions d'organisation, de culture et même de personnes deviennent primordiales.

Pour Marc Otte, professeur de stratégie à l'université de Boston, *« les méthodes de raisonnement des Allemands et des Américains, l'une déductive, l'autre inductive, sont totalement opposées »*. Allemand d'origine et Américain d'adoption, il sait de quoi il parle : il conseille encore actuellement Munich Re, numéro un mondial de la réassurance, pour faciliter l'intégration de son concurrent American Re, racheté... Il y a plus de deux ans ! *« L'intégration de ces deux groupes nécessite une approche subtile. Elle se fait tout doucement et est toujours en cours »*, précise-t-il. Autre divergence difficilement palpable : le fonctionnement même des entreprises qui se rapprochent, leur organisation, leurs valeurs... *« L'échec du rapprochement Monsanto-American Home Product (AHP), c'est l'incompatibilité entre une entreprise qui aime la prise de risque et agit rapidement – Monsanto – et une entreprise consensuelle, plus mesurée – AHP »*, explique encore Marc Otte.

DES RÈGLES INCONTOURNABLES

Ces différences sont des obstacles mais *« ne peuvent expliquer seules les échecs et les succès actuels »*, selon Piero Morosini. Ce chercheur, ancien consultant chez McKinsey, a étudié statistiquement une centaine de fusions récentes. *« Les différences culturelles, bien gérées, peuvent être une vraie richesse »*, conclut-il. Quels sont donc les secrets d'une bonne intégration ? Certaines règles semblent incontournables.

Tout d'abord, un travail de préparation approfondi en amont est nécessaire, travail d'autant plus difficile que le contexte actuel pousse à la précipitation. Lors du rapprochement à l'international entre les groupes de télécommunications américain AT & T et britannique BT, en plus de l'audit des comptes, *« un audit culturel des deux entreprises a été réalisé pour identifier leurs différences »*, explique Bill Cockburn, directeur général de BT Royaume-Uni.

Une communication constante aussi bien en interne qu'auprès des investisseurs est également souhaitable. Un rapprochement crée une période d'instabilité importante dans l'entreprise. *« Pour mobiliser les énergies, les employés ne doivent pas rester dans le doute »*, fait valoir M. Vasella.

La prise de pouvoir doit être claire. Ce que n'illustre pas l'intégration en cours de Daimler et Chrysler. Ce rapprochement est présenté comme une opération d'égal à égal alors que, selon Jean-Pierre Gaben, vice-président à Paris de Mercer Management Consulting, *« il faut que l'une des deux parties prenne les commandes »*. Ce que semble faire Daimler sans le dire.

Enfin, la gestion du temps est stratégique. Certaines entreprises se donnent des délais très courts pour prendre les décisions majeures sur l'organisation et les orientations futures de l'entreprise. DaimlerChrysler, après avoir étudié *« plus de 50 fusions en profondeur »*, a choisi *« le modèle d'intégration de Novartis »*, explique Roland Klein, porte-parole du groupe. La nouvelle entité s'est fixé environ *« 100 chantiers »* à réaliser dans des délais très courts (de cent jours à deux ans). Un bureau d'intégration constitué de douze « couples » germano-américains surveille les travaux. Pour respecter les délais, des primes sont attribuées. Les cadres peuvent gagner *« beaucoup plus ou beaucoup moins »*, en fonction du respect de ces objectifs.

Une fois l'intégration menée à son terme, la nouvelle entité n'est pas au bout de ses peines. De nombreux groupes de taille mondiale sont désormais en quête de l'organisation, tout à la fois globale et locale, encore gérable par l'homme. *« Ces groupes deviennent si grands et si complexes,* déclare Glenn Mercer de McKinsey, *que le point de rupture est managérial, humain. »*

L. Be.

Un « effet de mode » ?

La valeur totale des fusions a été multipliée par six en six ans, pour atteindre 2 000 milliards d'euros en 1998 (*Le Monde* du 8 janvier). Compte tenu du nombre de plus en plus restreint d'entreprises à racheter, certains groupes seraient même tentés *« d'acheter quelque chose et de voir après »*, déclarait au *Monde* Glenn Mercer, du cabinet de conseil en stratégie McKinsey (*Le Monde* du 7 janvier). Même le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, s'est déclaré, mardi 19 janvier, devant des industriels allemands, inquiet que certaines fusions aient lieu *« par effet de mode »*. *« La peur de rester sur le carreau est une force motrice importante »*, a-t-il ajouté.

Wendelin Wiedeking, président du directoire de Porsche, ne voit pas pourquoi le taux d'échec important des fusions *« s'améliorerait »*. Il souligne, dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* du 18 janvier, qu'on minimise les problèmes culturels, ajoutant que, dans des industries aussi techniques que l'automobile, la barrière de la langue et les distances géographiques sont de forts freins à l'intégration.

Lafarge et Bombardier, champions de l'acquisition

L'EXPÉRIENCE est bonne conseillère. Selon le cabinet de conseil américain AT Kearney, 74 % des fusions les plus performantes sont réalisées par des acquéreurs qui ont déjà conduit plus de trois opérations similaires. Le français Lafarge et le canadien Bombardier, adeptes de la croissance externe, cherchent à utiliser au mieux leur expérience.

Sur les deux dernières années, le groupe de matériaux de construction Lafarge a réalisé plus de 25 acquisitions, dans seize pays aussi différents que les Philippines, la Chine et l'Afrique du Sud... Pour pouvoir bénéficier de l'expérience cumulée de chacun de ces pays, l'entreprise formalise depuis quelques années sa démarche d'intégration. *« Une méthodologie globale a été mise en place. Elle résume, par départements (marketing, production, Recherche et développement...) et par métiers, la liste des travaux à effectuer en deux, douze et vingt-quatre mois »*, précise Christian Herrault, directeur général adjoint chargé des ressources humaines et de l'organisation. Des responsables *« font vivre cette méthodologie »* en l'enrichissant des expériences d'acquisitions nouvelles. Cette approche n'empêche pas le groupe de rencontrer des problèmes culturels. *« En Chine ou dans les pays de l'Est, le plus difficile est d'inculquer la notion de marché »*, souligne-t-il.

Le groupe canadien Bombardier est également un adepte de la croissance externe. Il a, en une douzaine d'années, et par acquisitions successives, multiplié par huit son chiffre d'affaires européen, qui atteint désormais 4,8 milliards d'euros, soit plus de 30 % de l'activité globale du groupe. Waggonfabrik Talbot et Deutsche Wagen Bahn en Allemagne, ANF en France, BN en Belgique, Short Brothers et Prorail au Royaume-Uni sont tombés dans l'escarcelle du canadien.

MÉTHODE RODÉE

Pour intégrer au mieux ces différentes unités, le groupe a développé une méthodologie bien rodée. *« Dans chaque entité, nous suivons quatre règles »*, précise Yvan Allaire, vice-président exécutif du groupe. *« Les dirigeants que nous mettons en place doivent tout de suite apporter une valeur ajoutée. Nous uniformisons ensuite les systèmes de planification et d'information. Enfin, nous installons nos systèmes de rémunération »*. Pour être rapide, le groupe dépêche des experts, qui peuvent rester plus d'un an dans l'entreprise acquise. *« Nous ne cherchons pas à créer une culture unique,* ajoute-t-il, *car toutes ces entités ont leurs spécificités. »*

L. Be.

Daniel Vasella, PDG de Novartis

« Pour les salariés, le changement d'identité nécessite un deuil, un abandon du passé »

DANIEL VASELLA, quarante-cinq ans, médecin de formation, est président et directeur général du groupe Novartis, issu de la fusion en mars 1996 des sociétés suisses Sandoz et Ciba. Il était auparavant à la tête de Sandoz. Novartis, numéro un mondial des sciences de la vie, a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires en hausse de 2 %, à 31,7 milliards de francs suisses (19,8 milliards d'euros).

« Votre fusion est citée comme modèle. DaimlerChrysler affirme calquer son processus d'intégration sur le vôtre. Pourquoi ?

– Dès le début des négociations, Ciba et Sandoz étaient d'accord sur la stratégie à suivre. Les deux groupes recherchaient le même objectif dans ce rapprochement : devenir leader mondial dans les sciences de la vie. Ceci impliquait d'abandonner certains secteurs, la chimie notamment, de se doter de forts moyens de recherche et développement et de créer une organisation à haute performance. Trois raisons majeures ont favorisé notre intégration : une communication très étudiée et constante aussi bien vis-à-vis des salariés que des investisseurs et du public ; une planification serrée dans le temps des objectifs à atteindre ; enfin, nous avons cherché à conserver un respect mutuel, en nous focalisant sur un futur commun à bâtir et non pas un passé divergent.

– Ce dernier point paraît particulièrement sensible. Vous étiez deux concurrents frontaux dans le même pays. Ce passé ne laisse-t-il pas des traces profondes ?

– La phase de négociation est un moment particulier. Les deux groupes doivent discuter d'un avenir commun alors qu'ils doivent rendre des comptes et valoriser leurs actionnaires respectifs. Puis il faut rapidement changer de point de vue après la signature. Cependant, être concurrent n'a pas que des inconvénients. Les deux groupes se connaissaient assez bien et tous deux poursuivaient une stratégie d'innovation similaire en bien des points. Lorsque nous avons cherché à rationaliser nos implantations (industrielles et de recherche) en supprimant dans chaque pays les sites redondants, nous nous sommes rendu compte que celles de Sandoz et de Ciba étaient géographiquement assez proches, ce qui a facilité notre action. Regarder ce que fait le voisin n'est évidemment pas suffisant pour définir une stratégie mais c'est néanmoins assez naturel.

– Pour agir vite, comment vous êtes-vous organisés pour gérer cette intégration ?

– La gestion du temps est primordiale. Nous avions prévu de réaliser 2 milliards de francs suisses d'économies en trois ans, grâce aux synergies réalisées entre les deux groupes. 60 % de ce chiffre devait être atteint en un an, 80 % en deux ans : nous sommes en avance sur ce calendrier. Nous nous sommes fixé des objectifs très serrés. En six mois, nous devions avoir, d'une part, analysé la situation et identifié les économies à réaliser et, d'autre part, choisi la forme d'organisation et les personnes clés à mettre en place. Un bureau d'intégration d'une vingtaine de personnes provenant des deux groupes a été créé. Ces personnes coordonnaient le travail de deux cents équipes – *task forces* – qui, elles-mêmes, supervisaient des groupes de travail. Chaque semaine, Alex Krauer *(ex-numéro un de Ciba)* et moi-même organisions avec notre équipe une réunion pour écouter les propositions des responsables d'intégration et vérifier où en était l'avancée de leurs travaux respectifs.

– Comment avez-vous motivé les salariés impliqués dans le processus d'intégration ?

– Leur travail les a sincèrement motivés. Cependant le pense qu'un « système de compensation » fondé sur la performance est essentiel. Nous avons proposé aux salariés des « bonus d'intégration » s' ils atteignaient leurs objectifs. Plusieurs centaines de personnes ont reçu, la première année, jusqu'à 40 % de leur salaire annuel en supplément. Nous n'avons pas instauré de malus, car les salariés s'en vont dans ces cas-là, et nous voulions garder les meilleurs. Nous avons également instauré des prix de performances par division et pays pour récompenser le responsable qui atteignait les meilleurs taux de croissance et de rentabilité.

– Vous consacrez près de 17 % de votre chiffre d'affaires pharmacie à la recherche et développement. Avez-vous instauré un système particulier pour garder les chercheurs après la fusion ?

– Oui, et nous avons réussi à avoir peu de départs. Pourquoi un chercheur reste-t-il dans une entreprise ? Parce qu'il a un certain degré de liberté, des ressources financières suffisantes pour faire ses recherches, qu'il peut publier ses résultats et que son employeur a une bonne réputation. Au moment de la fusion, nous avons mis en place Viva, un prix d'innovation qui récompense les meilleures recherches du groupe. Plusieurs chercheurs sont distingués chaque année : ils reçoivent une récompense financière, nous faisons la publicité de leurs travaux et ils obtiennent des moyens de recherche supplémentaires. Pour que ces unités de recherche restent agiles, nous voulons augmenter leur autonomie et réduire [illegible] cent ou cent cinquante [illegible] unité. Ce n'est pas [illegible] actuellement.

– Vous avez réduit drastiquement vos effectifs en l'annonçant dès le départ. N'est-ce pas difficile de motiver ses salariés dans ces conditions ?

– C'est sûrement un des facteurs les plus difficiles à gérer... Nous n'avons pas restructuré par plaisir et l'avons fait savoir. Cette réduction des effectifs, de cent trente quatre mille à quatre-vingt-cinq mille personnes, s'explique pour un tiers par la vente de certaines activités (Ciba specialty chemical), pour un autre tiers par l'externalisation de certains départements, notamment informatique. Les autres départs (douze mille personnes) ont été des préretraites, des départs volontaires et, très rarement, des licenciements. Nous sommes une compagnie très rentable, donc nous avons pu proposer des avantages financiers généreux lors des départs. Nous avons mis en place également un fond de financement de 100 millions de francs suisses pour aider à la création d'entreprises par les salariés. Une quarantaine de sociétés ont déjà vu le jour, créant plusieurs centaines d'emplois.

– Deux ans et demi après la fusion, où en est la création de l'identité Novartis ?

– Le processus de changement d'identité est lent et complexe, et donc, encore en cours. Pour les salariés, cela nécessite un deuil, un abandon du passé. Pour favoriser cela, il faut une vision attrayante du futur. Nous célébrons nos succès en communiquant systématiquement en interne dès que nous avons atteint un nouvel objectif. La nouvelle identité est acceptée beaucoup plus rapidement par les personnes exposées au changement dès le début de la fusion. Plus on descend profondément dans l'organigramme, plus cela est difficile. De même, le changement est plus rapide dans les petites entités nationales. Notre grand défi reste les grandes filiales, comme les Etats-Unis et la Suisse, où le processus demande plus d'efforts. »

Propos recueillis par Laure Belot

هكذا منذ الأصل

Le succès du lancement de l'euro a relancé le débat sur la mise en circulation des billets

Les gouvernements européens ne souhaitent pas précipiter les échéances

Plusieurs responsables européens ont réclamé une accélération du calendrier de mise en place de la monnaie unique pour profiter de l'« euro-phorie » ambiante. Ils voudraient que les pièces et billets soient introduits avant le 1er janvier 2002. Mais ce projet se heurte à la réticence des gouvernements et des banques centrales de l'Euroland, qui mettent en avant des obstacles d'ordre technique.

LE DÉBAT a pointé dès le lendemain de la naissance de l'euro. Faut-il avancer l'introduction des pièces et billets de la nouvelle monnaie ? Prévue pour le 1er janvier 2002, leur mise en service doit survenir, selon le calendrier initial, après trois années de transition destinées à peaufiner les préparatifs, tout en ménageant les opinions publiques. Une période qui pourrait être réduite, selon les partisans d'une accélération du tempo, afin de profiter de l'« euphorie » perceptible dans les populations européennes après le lancement réussi sur les marchés financiers. Plusieurs journaux européens, notamment allemands, ont déjà consacré leur « une » à ce sujet, au point d'obliger les autorités monétaires et politiques de l'Euroland à réagir.

Lundi 18 janvier, à Bruxelles, les ministres des finances de de l'Union ont voulu coupé court aux supputations. C'est le ministre belge, Jean-Jacques Viseur, qui a le premier proposé d'avancer de trois mois, au 1er octobre 2001, l'arrivée sonnante et trébuchante de l'euro, en remplacement des actuels billets et pièces libellés en monnaie nationale. Mais une majorité de ses collègues a jugé peu judicieuse l'idée d'anticiper les échéances.

Les grands pays traînent particulièrement les pieds. L'Allemagne se fixe d'autres priorités pour occuper ses six mois de présidence de l'Union. En France, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a estimé qu'*« une des forces de l'euro est que les dates annoncées sont à chaque fois respectées »*.

Bruxelles affiche la même réserve sur le projet d'accélérer le calendrier. *« La Commission européenne n'y est pas favorable »*, a indiqué, mardi 19 janvier, Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des affaires économiques, monétaires et financières. Les ministres des finances de l'Union devraient trancher définitivement, lundi 8 février, sur la base d'une expertise en cours à Bruxelles. Juridiquement, il faudrait une mobilisation massive des gouvernements européens, puisque les onze Etats devraient, pour changer le cours des choses, adopter à l'unanimité une proposition de la Commission. Politiquement, les tenants du statu quo entendent faciliter l'adhésion de nouveaux pays à l'union monétaire, à l'instar de la Grèce, qui veut rejoindre les Onze en 2001. Ils ne veulent pas non plus bousculer les populations. Selon Yves-Thibault de Silguy, *« tout risque de confusion doit être évité »* au moment où *« le scénario et l'échéance de 2002 sont déjà ancrés dans les mentalités »*. L'adaptation de la population *« demande du temps »*, estime-t-on dans les capitales européennes : les citoyens de l'Euroland seraient aujourd'hui moins de 1 % à avoir déjà effectué des opérations financières en euro, selon une estimation de la Commission.

« TECHNIQUEMENT IMPOSSIBLE »

Ce sont aussi des arguments techniques qui sont mis en avant pour inciter au respect du calendrier : Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), où le sujet n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour, juge une anticipation *« techniquement impossible »*. En effet, la fabrication des billets et pièces constitue *« une énorme opération »*, selon un professionnel du secteur, pour les banques centrales. Et ces dernières n'entendent pas précipiter la cadence.

Treize milliards de billets et soixante-dix milliards de pièces libellés en euro doivent sortir des presses de l'Euroland d'ici trois ans. Alors que la frappe des pièces a déjà commencé, la Banque de France, par exemple, démarrera en juillet l'impression de quelque 2,5 milliards de billets en euro, et prévoit deux ans de fabrication. Actuellement, les banquiers centraux achèvent la mise au point commune des prototypes, qui a été compliquée par le souci d'une sécurisation maximale. C'est pour limiter la marge de manœuvre des faussaires qu'ils estiment souvent impossible de confier le surplus de travail à des opérateurs extérieurs, voire étrangers...

« Le problème est beaucoup plus large, car la date du basculement a conditionné les préparatifs fiscaux et comptables des entreprises et des administrations », observe un expert monétaire européen. S'il est difficile d'évaluer le degré de préparation des entreprises, il semble que les grands groupes soient les plus avancés, tandis que la sensibilisation et l'investissement des PME varient en fonction de leur ouverture internationale. Par ailleurs, les administrations publiques se sont calées sur le 1er janvier 2002 pour prévoir leur entrée définitive dans le monde de l'euro. Certaines acceptent déjà les paiements en euro, mais les déclarations fiscales et le budget de l'Etat, entre autres, demeureront en francs jusqu'au 31 décembre 2001. Les premières versions dans la monnaie unique ne surviendront pas avant 2002 en France. A moins d'une énorme surprise et d'un brusque revirement des gouvernements.

Philippe Ricard

Des échéances minutieusement calées

Une période de six mois maximum de double circulation de la monnaie européenne et des devises nationales est normalement prévue après le 1er janvier 2002. Mais ce délai pourrait être réduit à quelques semaines, même si aucune décision définitive n'est prise pour le moment. En outre, les autorités monétaires discutent du *« prépositionnement »* des espèces en euro. Pour assurer la meilleure mise en circulation possible, pièces et billets devraient être livrés aux banques quelques semaines avant l'échéance fatidique.

Gouvernements et banques centrales se demandent également si les commerçants pourront disposer de stocks avant le 1er janvier 2002, pour rendre, dès que possible, de la monnaie euro à leurs clients. Mais, contrairement à certaines propositions, il semble exclu que les espèces sonnantes et trébuchantes soient remises aux particuliers avant le 1er janvier 2002, car cela reviendrait à une mise en circulation de fait de la monnaie unique.

Les assureurs proposent de couvrir les accidents de la vie quotidienne

Un coût annuel de 500 à 1 000 francs par famille

DANS UN MARCHÉ qui stagne et un contexte de concurrence très vive, les assureurs ont décidé de mettre au point un nouveau *« projet de garantie des accidents de la vie »*, qui sera proposé sur le marché à la fin de 1999. C'est ce qu'a annoncé Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), mercredi 20 janvier. Il s'agit de *« combler une lacune dans les dispositifs d'indemnisation des victimes d'accidents »*, poursuit l'organisation professionnelle.

Sans le savoir, la plupart des citoyens ne sont, dans la plupart des cas, pas couverts en cas d'accidents graves. La famille d'un enfant qui se retrouve handicapé à la suite d'une chute dans un escalier ne recevra aucune aide ; un conducteur blessé dans un accident dont il est responsable n'est en général pas indemnisé, la famille d'une personne qui décède dans une inondation ne sera pas forcément indemnisée.... Or il se produit pas moins de huit millions d'accidents domestiques chaque année, dont environ 400 000 accidents corporels graves.

Les accidents domestiques ne sont pas les seuls visés par cette garantie. Celle-ci est également destinée à couvrir les victimes d'attentats et d'agressions (20 000 personnes victimes d'accidents corporels graves chaque année), d'accidents médicaux (3 000 personnes), de catastrophes naturelles et industrielles (200 personnes), et d'accidents de la route lorsqu'il s'agit du conducteur responsable (60 000 personnes), selon les estimations de la FFSA.

DES CRITÈRES PRÉCIS

Comment tarifer une telle couverture ? Le principe est d'instituer un socle de garantie que tous les assureurs s'engageront à respecter. Des critères précis seront fixés : le seuil d'invalidité à partir duquel la garantie jouera (le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) pourrait se situer à 50 %), l'âge... Le prix de cette couverture, qui sera déterminé dans quelques mois par les assureurs, devrait se situer entre 500 et 1 000 francs par an et par famille. *« Il faut trouver un compromis entre le système de solidarité propre à l'assurance et un système acceptable par le citoyen »*, résume un professionnel.

Ces risques ne cessent de croître. C'est donc un besoin latent auquel les Français doivent être sensibilisés, explique-t-on à la FFSA. *« Le coût de cette garantie devra être relativisé, comparé à l'assurance automobile, qui ne couvre le plus souvent que la tôle froissée, la redevance télé, l'abonnement au câble... »*, confie un assureur. Ce système, assez peu développé, existe en Suède, où les réclamations ont été multipliées par trois. Pour les assureurs français, l'objectif est de *« donner la priorité à l'indemnisation directe, avant toute recherche de responsabilité »*, afin d'éviter les litiges devant les tribunaux, dont le coût peut être énorme. Les délais d'indemnisation devraient être rapides.

En tout cas, ce projet va bien au-delà du projet de loi visant à l'indemnisation des victimes d'aléas thérapeutiques, pour l'heure resté lettre morte. Or les pouvoirs publics avaient prévu, en avril 1998, lors d'une discussion au Parlement, le dépôt d'un rapport avant la fin de 1998 sur *« le droit à la responsabilité et de l'indemnisation applicable à l'aléa thérapeutique »*.

Pascale Santi

Un marché en repli

Après plus de dix années de croissance, l'assurance de personnes (vie et santé) en France a affiché en 1998 un recul de son chiffre d'affaires de 12 % par rapport à 1997, à 510 milliards de francs (77,8 milliards d'euros), selon les chiffres de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). L'assurance-vie et capitalisation a enregistré un chiffre d'affaires de 450 milliards de francs (68,6 milliards d'euros) en 1998, en baisse de 13 % en 1998. La FFSA table, pour 1999, sur un chiffre d'affaires de l'assurance-vie *« quasi-stable, voisin de celui de 1998 »*, dans l'hypothèse où la fiscalité resterait identique. Le chiffre d'affaires de l'assurances dommages a baissé de 0,3 %, à 196 milliards de francs (29,8 milliards d'euros) en 1998, dans un contexte de *« concurrence extrêmement vive et de guerre tarifaire »*. Les prix devraient encore baisser en 1999, estime la FFSA. La branche d'assurances de particuliers devrait stagner ou fléchir de 0,4 % en 1999 (+ 0,4 %, à 119 milliards de francs en 1998), et encore baisser, de 2 %, en 1999, en risques d'entreprises.

Les dangers d'une « schizophrénie monétaire »

LE SUCCÈS technique du basculement vers l'euro dans les banques, la réussite du passage à la monnaie unique sur les marchés financiers a lancé le débat, notamment en Allemagne. Est-il indispensable d'attendre trois ans pour que les citoyens de l'euroland puissent disposer des billets et des pièces en euro ?

ANALYSE

Curieux statut pour cette monnaie qui ne peut être utilisée comme moyen de paiement courant

Les dirigeants politiques et monétaires européens, à quelques exceptions près, affirment que oui. Ils mettent en avant le besoin de respecter le calendrier annoncé, soulignent les obstacles d'ordre psychologique – les opinions publiques ne seraient pas mûres pour changer de monnaie – et surtout les difficultés techniques, comme le délai de fabrication des pièces et des billets.

Sans doute ne faut-il pas sous-estimer ce dernier point : il ne s'agit rien moins que de remplacer soixante-dix milliards de pièces et treize milliards de billets. Mais il convient de ne pas le surestimer non plus. D'une part, il faut rappeler que les dirigeants européens sont les premiers responsables du retard pris dans ce domaine : ce sont eux qui, en 1995, à Madrid, ont décidé de n'autoriser la fabrication des pièces et billets qu'à partir du 1er janvier 1999 – parce qu'ils n'étaient pas certains à l'époque que l'Union monétaire verrait bien le jour. D'autre part, selon de nombreux experts, il serait tout à fait possible d'accélérer le rythme de production en sous-traitant celle-ci, à l'étranger, à des établissements privés. Mais cette option serait socialement explosive, les entreprises de fabrication et d'impression des pièces et des billets étant, dans la plupart des onze pays de l'Union, publiques.

Mais le principal frein n'est pas là. Il se trouve dans l'état d'impréparation des administrations (impôts, services sociaux, collectivités locales...) au basculement. Paradoxalement, les pouvoirs publics, qui ne cessent depuis des années de vanter les vertus de la monnaie unique, se trouvent aujourd'hui en retard sur bon nombre d'agents privés, qu'il s'agisse des établissements financiers ou des entreprises.

Il reste que l'option d'une phase transitoire longue n'est pas sans danger. Elle peut créer, pour le citoyen de l'Euroland, un sentiment de frustration. Pour lui, l'euro n'existera véritablement que lorsqu'il en aura l'usage quotidien, lorsqu'il pourra payer son kilo de tomates ou son litre de lait avec des pièces ou des billets en euros. Jusqu'à cette date, l'euro demeurera une pure abstraction, abstraction que l'annonce d'un taux de conversion rocambolesque, comportant cinq décimales, n'a guère permis de réduire : les commissions de change subsistent, il est toujours nécessaire de se procurer des deutschemarks lorsqu'on se rend en Allemagne.

IMPALPABLE

La période 1999-2002 risque donc de se caractériser par une situation de grande confusion, de « schizophrénie monétaire » : officiellement, depuis le 1er janvier, l'euro est devenu « la » monnaie des Etats participant à l'Union monétaire. Il a remplacé les devises des Etats-membres, qui ne sont plus que de simples déclinaisons, des subdivisions de la monnaie européenne. Mais quel est le statut curieux de cette monnaie officielle qui ne peut être utilisée communément comme moyen de paiement ? Ce qui fait dire à Antonio Fazio, gouverneur de la Banque d'Italie, que *« l'euro n'est pas une monnaie légale au sens strict (...) Si j'offre des lires en paiement, les autres sont obligés de les accepter, tandis que si j'offre des euros, que ce soit sous forme de chèque ou de carte de crédit, les autres ont le droit de les refuser »*.

Impalpable par le citoyen, l'Union monétaire se trouve par là même fragilisée. Sans billets et sans pièces, elle n'apparaît pas aussi irréversible, elle n'est pas cette *« autoroute sans voie de sortie »*, évoquée par le commissaire européen chargé des affaires économiques, monétaires et financières Yves-Thibault de Silguy. Pour peu que la situation économique se dégrade dans l'euroland, que le chômage remonte dans la zone, l'« euphorie » actuelle ne tardera pas à retomber. Les habitants de l'Euroland pourraient très bien prendre en grippe un euro qui ne sera rien, concrètement, pour eux. Il en irait tout autrement s'ils possédaient des euros dans leurs portefeuilles.

Comme le soulignent les économistes Michel Aglietta et André Orléan, dans leur livre *La monnaie souveraine*, la monnaie est beaucoup plus qu'un instrument d'échange de biens et de services. Elle est un ciment social, régit non seulement les relations des individus entre eux, mais aussi celles des citoyens avec l'Etat souverain. La monnaie est d'abord affaire de croyance et de confiance des peuples, expliquent les deux auteurs. Comment une monnaie purement virtuelle pourrait-elle renforcer cette croyance et cette confiance ? Sur ce plan, les trois années de phase transitoire seront trois années perdues : faute de pièces et de billets, cette période ne permettra guère de faire progresser le sentiment d'appartenance à une même nation monétaire et donc de faire avancer l'idée même d'Europe dans les opinions publiques.

Pierre-Antoine Delhommais

Alan Greenspan cherche à tempérer l'euphorie boursière

COMMENT CALMER l'enthousiasme des boursiers sans pour autant les effayer ? C'est à cet exercice délicat, mais dans lequel il excelle, que s'est livré Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), devant le Congrès, mercredi 20 janvier.

Côté bonne nouvelle, M. Greenspan a salué la santé *« éblouissante »* de l'économie américaine. *« Bien que l'on prévoie généralement un ralentissement du rythme de l'expansion économique dans le courant de l'année 1999, les signes d'un ralentissement sensible sont encore rares »*, s'est-il réjoui. Faisant écho à ces déclarations, l'enquête de conjoncture – le livre beige – réalisée par la Fed, et publiée mercredi, a montré une croissance économique solide et des prix stables.

FRAGILITÉ

Toutefois, Alan Greenspan s'inquiète des niveaux record atteints par Wall Street, notamment sur le marché du Nasdaq, où se traitent les valeurs de la technologie et d'Internet. Tout en se félicitant de la réaction des marchés financiers aux difficultés du Brésil, il a souligné qu'ils *« restaient fragiles »*. *« Le niveau des actions semble envisager une hausse sensiblement plus forte des bénéfices que ce l'on a observé jusqu'à présent »*, remarque le président la Fed.

Tempérant ses propos sur la vigueur de l'économie américaine, M. Greenspan a estimé qu'*« une certaine modération de la croissance économique pourrait être nécessaire pour la poursuite de l'expansion. Depuis la fin de 1998, l'économie a continué de croître plus rapidement qu'elle ne peut continuer à le faire indéfiniment, même avec une plus forte croissance générée par les progrès technologiques »*. Les craintes de M. Greenspan sont d'autant plus fortes qu'il redoute un effet boomerang, sur la croissance, d'une correction à Wall Street. *« Un abaissement du prix des actions ralentirait la croissance des dépenses, et un déclin des valeurs boursières, particulièrement s'il est sévère, conduirait à un ralentissement considérable de la demande »*, a-t-il averti.

Par ailleurs, M. Greenspan a fermement rejeté la proposition de Bill Clinton d'investir une partie des retraites publiques en Bourse. Un afflux d'argent à Wall Street risquerait notamment de faire monter artificiellement les cours des actions américaines, que M. Greenspan juge déjà élevés.

Joël Morio

Lionel Jospin invite à accélérer la fusion Aerospatiale-Matra

LA FUSION des groupes de défense britanniques British Aerospace (BAe) et Marconi Electronic Systems, mis en vente par sa maison-mère General Electric Company (GEC), aura des répercussions sur l'industrie française (*Le Monde* du 20 janvier).

Candidat malheureux au rachat de Marconi, Thomson-CSF devra définir une nouvelle stratégie, sous forme d'une alliance européenne – des contacts sont en cours avec l'allemand Daimler-Chrysler Aerospace (DASA) – voire américaine, le groupe ayant d'excellentes relations avec Raytheon. Thomson-CSF a expliqué, mercredi 20 janvier, à l'issue d'un conseil d'administration, que *« les conditions financières demandées par GEC à Thomson-CSF se sont révélées totalement incompatibles avec l'intérêt de ses actionnaires »*, considérant que *« le jeu européen reste très ouvert après cette fusion purement nationale »*.

A Londres, à la Chambre des communes, Tony Blair a estimé que la fusion BAe-Marconi *« fait partie du processus de restructuration de l'industrie européenne »*. A Paris, à l'Assemblée nationale, Lionel Jospin, a appelé, mercredi, *« à un rapprochement franco-allemand »*. Cette invitation vise à apaiser des relations perturbées par les tentatives, ratées, d'alliance entre DASA et BAe. *« La déclaration du premier ministre signifie qu'on n'en veut plus aux Allemands de leur flirt poussé avec les Britanniques »*, décrypte un proche du dossier.

SOULTE

Le rapprochement BAe-Marconi pourrait accélérer la fusion Aerospatiale-Matra, prévue au premier semestre, qui bute sur des questions d'évaluation. Dans le cadre de la privatisation d'Aerospatiale, Matra hautes technologies (groupe Lagardère) doit devenir son actionnaire de référence, avec une participation de 30 % à 33 %. Mais, pour atteindre cet objectif fixé par le Trésor et le groupe Lagardère en juillet 1998, le premier réclamerait au second une soulte de 5 milliards de francs, alors que le groupe privé se refuserait à débourser plus de 2 milliards.

Devant les députés, M. Jospin a indiqué qu'il voyait dans l'accord BAe-Marconi *« des raisons d'accélérer la finalisation des discussions menées entre Matra hautes technologies et Aerospatiale »*. Un signal sans ambiguïté.

Anne-Marie Rocco

La guerre redouble dans la presse « people »

La concurrence acharnée entre « Allo ! » et « Oh là ! » se traduit par une neutralisation de ces deux titres récents sur le créneau de l'actualité heureuse, dont le leader, « Point de vue », est engagé dans une opération de rajeunissement de sa formule

LA BATAILLE que se livrent les deux nouveaux titres jumeaux de la presse « people », *Allo !* et *Oh là !* se traduit, quatre mois après leur lancement tonitruant, par un match nul. Depuis septembre 1998, ils affichent respectivement une diffusion moyenne en kiosques de 118 438 et de 118 200 exemplaires. Chacun y va de ses communiqués de victoire, mais les deux titres sont en deçà de leurs espérances. Ils visent une diffusion de 200 000 exemplaires. Les deux premiers mois ont profité à *Oh là !*, tandis que la fin de l'année est plutôt à l'avantage d'*Allo !*. Il est vrai qu'*Oh là !*, imprimé en Espagne et livré à Paris en camion pour être distribué dans toute la France, a vécu deux semaines noires en décembre, au cours desquelles il est arrivé avec un jour de retard en province, ce qui s'est traduit par des scores inférieurs à 90 000 exemplaires.

Derrière ces deux titres proches, se cachent deux groupes très différents. *Oh là !* est la déclinaison d'une institution espagnole, *Hola !*, dirigée par Eduardo Sanchez Junco, fils du fondateur, qui diffuse 650 000 exemplaires. La version anglaise de ce journal familial, *Hello !*, vend à 500 000 exemplaires. L'expérience française est loin de ces sommets. *Allo !* a été lancé très vite par Prisma Presse, filiale du groupe allemand Bertelsmann, qui édite déjà sur le marché de la presse people française *Voici* et *Gala*, mais aussi *Femme actuelle*, *Géo* ou *Capital*.

HAUTEUR DE « POINT DE VUE »

Entre ces deux journaux qui veulent donner du bonheur à leurs lecteurs, la guerre est sans merci. Prisma Presse a indiqué qu'il voulait continuer *« à investir fortement »* dans la rédaction de son titre. *Oh là !* repart à l'offensive en avançant, dès la semaine prochaine, d'une journée son jour de parution (du jeudi au mercredi) et en diminuant le prix de 12 à 10 francs (1,8 euro), pour s'aligner sur celui d'*Allo !*. Dans un entretien à CB News du 18 au 24 janvier, Eduardo Sanchez estime : *« Nous devrions arriver à l'équilibre en trois ans. »*

Un duel serré

VENTES AU NUMÉRO
moyennes mensuelles en milliers

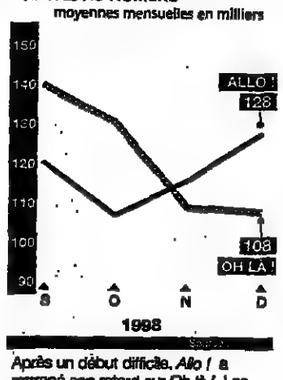

Après un début difficile, *Allo !* a rattrapé son retard sur *Oh là !*. Les deux hebdomadaires ont dépassé toutefois les 150 000 exemplaires pour leur dernier numéro de l'année.

Avant ce conflit, Axel Ganz et Eduardo Sanchez Junco entretenaient d'excellentes relations. Avant de lancer *Gala* en France, le patron de Prisma Presse avait rendu visite au roi espagnol de l'actualité heureuse pour lui proposer un partenariat. Celui-ci a refusé, mais les deux hommes ont continué à se voir. Axel faisait partie des invités d'Eduardo quand il organisait des chasses à la chèvre espagnole. Quand il a appris que *Hola !* voulait s'implanter en France, Axel Ganz a réitéré sa proposition d'association au groupe espagnol, qui a de nouveau refusé. *Hola !* est une affaire de famille qui ne se partage pas (*Le Monde* du 13 août 1998). Du reste, la réalisation des trois versions du journal se fait à Madrid, sous l'œil vigilant du patron.

Depuis, les deux hommes ne chassent plus ensemble, mais l'un contre l'autre par magazines interposés. Alors que le marché de la presse « people » est en baisse et que ses deux titres *Voici* et *Gala* affichent des résultats en diminution *(lire ci-contre)*, Axel Ganz a préféré nourrir sa propre concurrence pour mettre en difficulté le nouvel entrant. Prisma Presse a déposé le titre *Allo !*, avant le groupe espagnol. Puis a lancé son magazine, juste avant *Oh là !*, à un prix inférieur. Avant de paraître le même jour, au mois de novembre, *« Sans cette sérieuse concurrence, je pense que nous aurions dépassé nos objectifs »*, reconnaît le patron de *Hola !*.

Alors que le marché de la photo de paparazzi s'est effondré depuis la mort de Lady Diana, la concurrence entre les deux titres a fait flamber les prix de la photographie

Baisse de « Voici » et de « Gala »

Avant l'arrivée de l'espagnol *Oh là !*, la presse « people » était dominée par un duel franco-allemand entre Hachette et Prisma Presse. Hachette détient *Ici Paris* (499 226 exemplaires, du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, selon Diffusion contrôle) et *France-Dimanche* (588 517 exemplaires), sans oublier *Paris-Match*, qui ne relève pas de cette catégorie de presse, tout en accordant une grande place aux sujets « people » (800 898 exemplaires).

Prisma Presse possède *Voici* (666 141 exemplaires) et *Gala* (305 804 exemplaires), dont la diffusion baisse sensiblement. En 1995 leur diffusion totale payée respective était de 804 556 et 359 397 exemplaires. Après une mauvaise année 1997, *Ici Paris* et *France-Dimanche* ont progressé au premier semestre, alors que *Voici*, *Gala* et *Paris-Match* continuaient à baisser. Dans un registre plus « haut-de-gamme », deux titres sont apparus, début 1998, *Personnality* et *Glory*. Ce dernier vient de cesser de paraître.

Selon son rédacteur en chef, Patrick Marescaux, *Point de vue* a peu pâti de cette concurrence, qui devrait lui coûter environ 10 000 exemplaires. Avec une diffusion totale payée de 344 703 exemplaires pour le second semestre 1997 et pour le premier semestre 1998, *Point de vue* est passé devant *Gala* (305 804 exemplaires), qui se positionne de plus en plus comme un journal féminin. Et il profite de ce nouveau contexte pour lancer une campagne de publicité et moderniser son aspect en se faisant imprimer en héliogravure, ce qui améliore la qualité des photographies.

Ancien rédacteur en chef de *Voici*, Patrick Marescaux a voulu *« dépoussiérer »* cet hebdomadaire pour en faire *« un cocktail people, culturel et féminin »*. Propriété de la société Cavenne, dirigée par Laure Boulay de la Meurthe, *Point de vue* n'entend pas tomber dans la vulgarité en ouvrant ses couvertures aux stars du show-biz et du sport, comme ses concurrents – *Oh là !* a réalisé son meilleur score (188 000 exemplaires) avec le patineur Philippe Candeloro –, et préfère en rester au monde des particules et des têtes couronnées, qui représentent la quasi-totalité de ses « une ».

Alain Salles

Nicole Vulser

Le choix des nouveaux membres du CSA associe professionnalisme et politique

LES TROIS nouveaux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) entreront en fonctions lundi 25 janvier, jour de la célébration du dixième anniversaire de cet organisme. Le renouvellement d'un tiers des « sages » – nommés pour six ans – contribue à féminiser davantage le CSA : il comprendra quatre femmes sur les neuf membres, sans modifier radicalement son actuel équilibre politique.

Le président de la République, Jacques Chirac, a nommé Véronique Cayla (48 ans), ex-directrice générale du groupe cinématographique MK2, en remplacement de François Bonnemain. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a désigné un proche, Joseph Daniel (54 ans), qui a déjà travaillé auprès de lui à l'hôtel de Lassay, pour succéder à Monique Dagnaud. Enfin, Christian Poncelet, président du Sénat, n'a pas prorogé le mandat de Jean-Claude Larue, nommé en juillet 1998 pour terminer le mandat de Philippe-Olivier Rousseau, démissionnaire. Il a choisi Jacqueline de Guillenchmidt (55 ans), magistrate et conseillère d'Etat.

Ces trois nouveaux membres sont à la fois des professionnels des médias tout en ayant, à des degrés divers, travaillé dans des cabinets ministériels. Mme Cayla a ainsi fait partie du cabinet du secrétaire d'Etat à la culture Michel Guy (1974-1976) puis du ministre de la culture et de la communication Jean-Philippe Lecat (1978-1981). Jacqueline de Guillenchmidt a été conseillère technique puis directrice adjointe du cabinet du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie (1993-1995). Joseph Daniel est le plus engagé. Il a été deux fois chargé de mission au cabinet du président de l'Assemblée nationale Laurent Fabius (1988-1989 et depuis 1998) et son directeur adjoint (1989-1992), mais aussi responsable de la commission nationale de la communication et de la propagande du PS dès 1976, et délégué général à la communication de ce parti puis chargé de la communication institutionnelle pour la campagne du PS aux élections européennes en 1989. Il a suivi Laurent Fabius, comme directeur du cabinet, quand il est devenu premier secrétaire du PS en 1992.

EXPÉRIENCE DES MÉDIAS

Les trois nouveaux conseillers ont une solide expérience dans les médias : Véronique Cayla a dirigé la Vidéothèque de Paris avant de prendre la direction générale du groupe cinématographique de Marin Karmitz. Joseph Daniel a travaillé à la direction des études de Publicis et à la Sofres ; il a dirigé le Service d'information et de diffusion (SID), qui dépend de Matignon, entre 1984 et 1986, avant de rejoindre Havas puis la direction de la communication de Total.

Jacqueline de Guillenchmidt est depuis deux ans présidente du Fonds de soutien à l'expression radiophonique et présidente de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Le président du Sénat a souhaité, par ce choix, *« renforcer la capacité juridique du Conseil »*, dans le but *« d'aider à l'élaboration d'un droit de l'audiovisuel spécifique »*.

« Les présomptions relatives à la protection de la vie privée, de l'enfance, de la jeunesse, à la présomption d'innocence (...) doivent être mieux prises en compte », a-t-il affirmé. A leur prochaine réunion plénière, les neuf membres du CSA (les trois nouveaux, ainsi qu'Hervé Bourges, Hélène Fatou, Janine Langlois-Glandier, Jean-Marie Cotteret, Philippe Labarde et Pierre Wiehn) devraient se redistribuer les dossiers du secteur.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : *Bachi Bouzouk*, nouveau mensuel de bande dessinée** (25 F, 3,81 €), paraît vendredi 22 janvier. En cent pages abondamment illustrées, il se propose, selon son directeur, Jean-Pascal Fix-Santoni, d'*« informer sérieusement, complètement sur l'actualité de la BD »*. En plus de la prépublication de « planches », le premier *Bachi Bouzouk* offre des rubriques sur les têtes d'affiche de la BD, des dossiers (sur Tintin, sur de jeunes auteurs comme Joann Sfar et Lewis Trondheim, sur le métier de dessinateur, etc.), des chroniques sur les derniers albums parus, les mangas, le dessin animé, les livres pour enfants, les sites Web de la BD, ainsi que des entretiens – avec François Boucq, Grand Prix du Festival BD d'Angoulême 1998. *Bachi Bouzouk*, dont certains rédacteurs viennent de la défunte revue *BD Scope*, a été tiré à 50 000 exemplaires.

■ ***Politis*, hebdomadaire fondé il y a juste onze ans par Bernard Langlois, ex-présentateur d'Antenne 2**, fête cet anniversaire avec une nouvelle formule qui étoffe sa pagination (quarante-quatre pages au lieu de vingt-huit). Faisant la part plus grande à la photo et à la couleur, enrichi de nouvelles rubriques (« Internet », « Vie pratique ») et d'un dossier en huit pages axé sur l'actualité (« La guerre Le Pen-Mégret »), *« l'hebdomadaire citoyen du jeudi »* (20 F) est lu par quelque dix mille abonnés ; il veut accroître ce nombre et élargir ses ventes en kiosques sans renier son engagement auprès de la gauche plurielle et son combat écologiste. Constitué en coopérative ouvrière de production, *Politis* est détenu à plus de 70 % par ses lecteurs-actionnaires.

■ **AUDIOVISUEL : Jean-Claude Prével, contrôleur d'Etat, a été nommé à la présidence de la Sofirad**, lors du conseil des ministres du mercredi 20 janvier. Il succède à Georges Vanderchmitt.

■ **TÉLÉVISION : le Maroc pourrait se doter d'une télévision en langue berbère** (tamazighit) destinée à la très active communauté berbériste marocaine, a annoncé Mohamed Larbi Messari, ministre de la communication, mercredi 20 janvier.

■ **Le tribunal des prud'hommes** a ordonné, mardi 19 janvier, la réintégration d'une hôtesse d'accueil-standardiste à France 3 Ile-de-France licenciée en juin 1998 par la société de services Lancry Protection Sécurité (*Le Monde* du 11 juin 1998).

Le nouveau président de l'INA, Francis Beck, devra d'abord apaiser le climat social

FRANCIS BECK a été nommé président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), mercredi 20 janvier, en conseil des ministres, en remplacement de Jean-Pierre Teyssier, à la tête de l'établissement depuis juillet 1994 (*Le Monde* du 8 janvier). Cet énarque de cinquante et un ans était directeur général de l'INA depuis mai 1998. Nommé en urgence pour dénouer une crise entre le président et les organisations syndicales, il a lui-même été vivement contesté par les syndicats, qui ont dénoncé à plusieurs reprises sa *« méthode brutale »* de gestion.

Le nouveau président prend ses fonctions dans un climat social tendu. De nombreuses incertitudes pèsent sur l'INA, dont le rôle doit être redéfini au sein d'un audiovisuel public lui-même déstabilisé. Les personnels s'inquiètent des conséquences pour l'emploi du projet d'entreprise qui doit être présenté à la mi-février, et qui devrait privilégier un recentrage des activités de l'INA sur le métier de l'archive. Le 16 décembre, un conseil d'administration a eu lieu sous la protection de vigiles privés, ce qui a provoqué l'indignation des syndicats. Ceux-ci ont organisé, vendredi 15 janvier, un *« débat apéritif »* concurrent du traditionnel buffet de nouvel an de la direction. Francis Beck s'en est vu interdire fermement l'accès.

Dans l'espoir d'apaiser ces relations, M. Beck a prévu de recevoir les organisations syndicales dès le lendemain de sa nomination, jeudi 21 janvier. Le même souci habite les autorités de tutelle : une délégation intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC) sera reçue, le 29 janvier, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, en présence du nouveau président.

M. Beck a fait l'essentiel de sa carrière dans les milieux de la culture. Conseiller technique chargé du cinéma et de l'audiovisuel au cabinet de Jack Lang, entre 1981 et 1984, il est directeur de l'administration de ce ministère jusqu'en 1986, date à laquelle François Léotard lui confie une mission sur la Bibliothèque nationale. De 1988 à 1991, il dirige successivement les cabinets de Jack Lang, avant d'être nommé préfet de Savoie en 1992. Depuis 1995, il avait intégré l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, où il a réalisé un rapport d'audit sur la société de gestion des droits des artistes interprètes (ADAMI).

Jean-Jacques Bozonnet

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BATIMENT : l'accord sur les 35 heures**, signé entre la Fédération française du bâtiment (FFB) et les syndicats, pourrait générer 10 000 emplois, en plus des 8 000 à 10 000 créations espérées par la FFB en 1999.

● **ALBERT : le fabricant de vêtements pour enfants** a été placé, mercredi 20 janvier, en redressement judiciaire jusqu'au 9 mars par le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon (Vendée). Albert emploie 520 personnes.

● **PERNOD-RICARD : le groupe français de spiritueux** a conclu le rachat de 74 % du groupe indien United Agencies, avec lequel il va produire des alcools locaux, dans une usine en construction près de Bombay.

● **COCA-COLA : le géant américain de la boisson gazeuse** se prépare à lancer sa propre ligne de vêtements de sports et de loisirs, révèle jeudi 21 janvier le quotidien britannique *Financial Times*. La marque avait déjà vendu sa licence à des fabricants de jeans et d'accessoires.

● **INTEL : le fabricant américain de microprocesseurs** va investir 100 millions de dollars (86,2 millions d'euros) dans le coréen Samsung Electronics pour l'aider à fabriquer des microcomposants DRAM de nouvelle génération. En échange, Intel acquerra des obligations convertibles en actions pour une valeur équivalant à 1 % de la capitalisation boursière de Samsung.

SERVICES

● **AIR FRANCE : l'ouverture du capital de la compagnie aérienne nationale** devrait se faire *« comme prévu, avant la fin du premier semestre, si les conditions du marché le permettent »*, a annoncé, mercredi 20 janvier, le ministère de l'économie et des finances.

● **SNCF : la direction de l'entreprise proposera** *« des règles de conduite pour faciliter la prévention des conflits »* dans le cadre des négociations sur les 35 heures, en prenant en exemple le dispositif d'alarme sociale mis en place à la RATP, a indiqué, mercredi 20 janvier, Pierre Vieu, directeur des ressources humaines de la SNCF, qui s'exprimait lors d'auditions de la commission des affaires sociales du Sénat sur le service minimum.

FINANCE

● **EUROPAVIE : le dossier de la faillite de la société d'assurance-vie** *« semble être plus complexe et plus coûteux que prévu »*, a indiqué mercredi 20 janvier Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Europavie réalisait un chiffre d'affaires de 105 millions de francs (16 millions d'euros) en 1996 pour un total de bilan de 53,3 millions d'euros. Un fonds de garantie de l'assurance-vie de 243,9 millions d'euros doit être mis en place dans le cadre du projet de loi sur la sécurité de l'épargne.

● **MUTUELLES D'ASSURANCES : le ministère des Finances** a annoncé la mise en place d'un dispositif permettant aux sociétés d'assurances mutuelles de renforcer leurs fonds propres, dans lesquels seront désormais inclus les droits d'entrée ou d'adhésion.

RESULTATS

■ **CAISSES D'EPARGNE : la collecte d'épargne liquide** (l'ensemble des livrets) a baissé de 28 % en 1998, à 24,8 milliards de francs (3,8 milliards d'euros). Les encours d'épargne et de placements gérés ont augmenté de 6 % à 1 418 milliards de francs, et le résultat net du groupe (2,05 milliards de francs en 1997) devrait progresser de 15 % à 20 % en 1998.

■ **GENERAL MOTORS : le premier constructeur automobile mondial** a réalisé en 1998 un bénéfice net de 3 milliards de dollars (2,58 milliards d'euros) contre 6,3 milliards un an plus tôt. Le chiffre d'affaires consolidé est en recul de 3,6 % à 161 milliards de dollars.

■ **GENERAL ELECTRIC : le conglomérat américain** a annoncé pour 1998 un profit net record de 9,3 milliards de dollars, soit 53 milliards de francs (plus de 8 milliards d'euros), pour un chiffre d'affaires de 100,5 milliards de dollars (86,6 milliards d'euros).

■ **CAP GEMINI : le numéro un européen des services informatiques** a réalisé en 1998 un résultat net de 1,24 milliard de francs (188 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 25,9 milliards de francs (3,95 milliards d'euros).

EUROPE

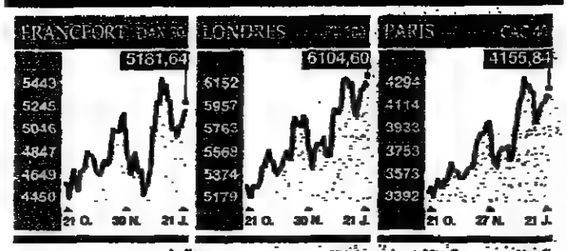

Europe 12h30	Indices sélection	cours 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3578,20	−0,82	7,09
EUROPE	STOXX 50	3501,85	−0,9	5,47
EUROPE	EURO STOXX 324	310,67	−0,49	4,19
EUROPE	STOXX 653	290,25	−0,31	3,98
PARIS	CAC 40	4155,84	−0,82	5,41
PARIS	MIDCAC	1677,39	−0,62	−1,27
PARIS	SBF 120	2780,77	−0,67	4,68
PARIS	SBF 250	2917,62	−0,58	4,79
PARIS	SECOND MARCHÉ	1999,74	−0,43	−5,08
AMSTERDAM	AEX	548,97	−0,28	1,97
BRUXELLES	BEL 20	3484,35	−0,19	−0,89
FRANCFORT	DAX 30	5181,64	0,75	3,58
LONDRES	FTSE 100	6104,60	−0,02	3,77
MADRID	STOCK EXCHANGE	10050,60	−0,88	2,18
MILAN	MIBTEL 30	24887,00	−1,40	−0,75
ZURICH	SPI	7264,00	−0,65	1,81

AMÉRIQUES

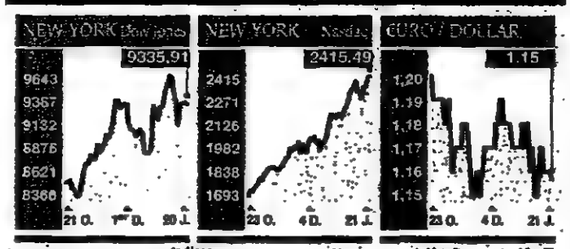

Amériques 18h15	Indices sélection	cours 20/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9335,91	−0,21	1,05
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1298,82	0,27	2,83
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2415,49	0,30	10,16
TORONTO	TSE INDEX	6712,24	−0,59	3,49
SAO PAULO	BOVESPA	7674,00	3,98	13,12
MEXICO	BOLSA	212,86	4,89	−5,40
BUENOS AIRES	MERVAL	980,86	0,10	−11,42
SANTIAGO	IPSA GENERAL	92,82	2,67	20,16
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4065,45	0,34	−18,14

ASIE - PACIFIQUE

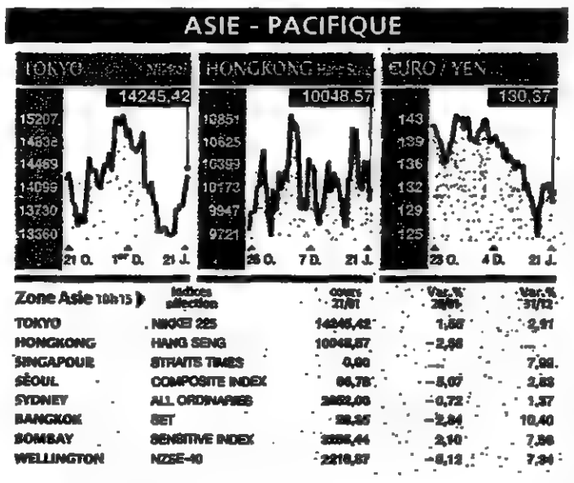

Zone Asie 18h15	Indices sélection	cours 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14245,42	1,55	2,91
HONGKONG	HANG SENG	10048,57	−2,58	...
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	...	7,98
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	99,78	−5,07	2,88
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3462,00	−0,72	1,57
BANGKOK	SET	28,35	−2,84	10,40
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3256,44	2,10	7,36
WELLINGTON	NZSE-40	2216,87	−0,12	7,24

ÉCONOMIE

La Banque du Japon entrevoit la fin de la détérioration économique

MASARU HAYAMI, le gouverneur de la banque centrale du Japon, a pronostiqué, jeudi 21 janvier, qu'*« avec la mise en œuvre des mesures de relance du gouvernement la détérioration de l'économie prendra fin au cours du premier semestre de cette année »*. Il s'est appuyé sur le rapport de la Banque du Japon soulignant que les mesures de relance ont permis de freiner la dégradation de la conjoncture. Les facteurs positifs doivent être recherchés du côté des exportations qui *« progressent à un rythme modéré »* et de l'investissement public qui *« est reparti sur une tendance clairement haussière »*. Grâce à la hausse de la demande publique et aux progrès réalisés dans les ajustements de stocks, *« le déclin de la production se ralentit »*. Toutefois, M. Hayami a remarqué que l'investissement des entreprises continue de se contracter sensiblement et que les comptes des sociétés à la clôture de l'exercice 1998-1999 (au 31 mars) seront très médiocres. De plus, la consommation des ménages reste toujours faible.

● **ASIE : « l'Asie est sur le chemin de la reprise économique,** *mais elle reste exposée à des chocs tels que la crise brésilienne ou des troubles sociaux »* a estimé Jean-Michel Severino, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Asie et le Pacifique.

● **ETATS-UNIS : Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine,** a qualifié la situation de l'économie américaine d'*« éblouissante »*. La croissance reste forte et le taux de chômage s'est établi à 4,3 %, son plus faible niveau depuis 28 ans (*lire page 16*). Dans les mois qui viennent, le président de la Fed reconnaît que la croissance sera modérée, mais ne semble toutefois pas se diriger vers un fort ralentissement. Alan Greenspan a estimé, par ailleurs, que la situation au Brésil, si elle provoquait une contagion, était *« une source de risque »* de ralentissement de la demande aux Etats-Unis.

● **En écho aux propos d'Alan Greenspan, Michael Moskow, le président de la Réserve fédérale de Chicago,** a estimé devant la Chambre de commerce d'Amérique latine qu'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la crise brésilienne sur les exportations américaines. Il a exhorté le Brésil à *« régler ses problèmes par rapport à son déficit budgétaire »*.

● **BRÉSIL : le Congrès brésilien a approuvé mercredi 20 janvier la réforme de la contribution sociale des fonctionnaires,** l'une des principales mesures de l'ajustement budgétaire que le gouvernement s'est engagé à réaliser. Cette mesure prévoit de taxer les fonctionnaires à la retraite et d'augmenter les cotisations de ceux en activité.

● **Henrique Cardoso, le président brésilien, a affirmé le mercredi 20 janvier que le Brésil était « sur la bonne voie ».** Le président a expliqué que l'approbation de cette mesure, particulièrement impopulaire (elle fut rejetée à quatre reprises par les parlementaires), était indispensable pour aider le pays à sortir de la crise.

● **RUSSIE : les émissions monétaires effectuées en octobre et décembre en Russie sont « notablement plus importantes »** que les chiffres officiels avancés par le ministère des Finances, a déclaré l'ancien vice-premier ministre, Boris Nemtsov. Le chiffre officiel de 23,5 milliards de roubles (854 millions d'euros) ne comprend pas l'argent qui fut imprimé par la banque centrale puis donné aux banques commerciales afin qu'elles puissent continuer à fonctionner, a expliqué M. Nemtsov. *« Le taux d'inflation de décembre qui dépasse les 11 % et celui de janvier qui devrait être équivalent montrent que la masse monétaire a augmenté à un rythme relativement rapide, autour de 8 % à 10 %. »*

● **La Russie espère l'aide et la compréhension du Fonds monétaire international (FMI)** pour alléger ses difficultés financières. *« Si nous ne parvenions pas à un accord, cela nous mettrait dans de grandes difficultés et signifierait qu'il faut réduire les dépenses quelque part »*, a déclaré le vice-Premier ministre en exercice, Iouri Maslioukov.

● **ALLEMAGNE : le ministre des finances Oskar Lafontaine a présenté, mercredi, le budget fédéral pour 1999.** Ce budget prévoit un déficit de 28,8 milliards d'euros, légèrement inférieur à celui de 1998, malgré le ralentissement de l'économie allemande.

● **FRANCE : la consommation des ménages en produits manufacturés a diminué de 0,4 %** en décembre 1998 par rapport au mois de novembre, selon les chiffres publiés par l'Insee, jeudi 21 janvier. Ce recul fait suite à celui de 0,5 % enregistré en novembre. Toutefois, en glissement annuel (de décembre 1997 à décembre 1998), la consommation de produits manufacturés a augmenté de 4,2 %.

VALEUR DU JOUR

TF 1 prend 8,98 % de Pathé

APRÈS Vincent Bolloré, c'est au tour de TF 1 de lancer un raid surprise sur le capital de Pathé. La chaîne privée, filiale du groupe Bouygues, a informé, mercredi 20 janvier, le Conseil des marchés financiers de l'acquisition de 8,98 % du capital du groupe de Jérôme Seydoux. Avec cette participation, TF 1 détient 7,61 % des droits de vote. En décembre 1998, M. Bolloré avait lui aussi fait son entrée chez Pathé en prenant près de 20 % du capital. Un *« investissement financier »*, avait-il reconnu. Ce récent intérêt pour le groupe de Jérôme Seydoux tient à la décote de l'action Pathé. Mercredi, à la clôture de la Bourse de Paris, le titre affichait 260 euros (1705 francs) pour une valeur d'actif estimée à 355,95 euros (2335 francs).

La prise de participation de la Une ressemble plus à l'amorce d'un rapprochement entre les groupes Bouygues et Pathé. En 1998, Jérôme Seydoux avait publiquement reconnu son intérêt pour la chaîne privée. En réplique, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, avait affirmé être allé voir *« Jérôme Seydoux pour acheter Pathé »*. Une déclaration d'intention aujourd'hui suivie d'effet. Interrogé par *Le Monde*, jeudi 21 janvier, Patrick Le Lay affirme que *« la prise de participation de TF 1 dans Pathé n'est ni conflictuelle ni de concert avec qui que ce soit »*. Il n'a *« pas informé Pathé »* pour mener cette opération. Ce premier mouvement pourrait être poursuivi. *« Je suis bien au-dessous de 10 %,*

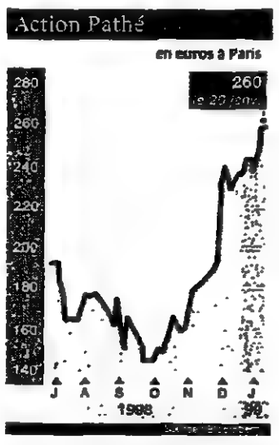

annonce le PDG de la Une, mais c'est la vie » qui dira si cette participation doit évoluer, à la hausse comme à la baisse. Selon lui, cette opération correspond *« à la stratégie française de TF 1 d'implantation sur le territoire national »*. Car Pathé recèle nombre de *« complémentarités »* avec la chaîne privée. Au premier chef, M. Le Lay lorgne sur les activités production et vidéo et le catalogue de films de Pathé.

Le porte-parole de Vincent Bolloré, actionnaire de Pathé, *« se réjouit que d'autres voient en Pathé les perspectives de développement que nous y avions nous-mêmes décelées. »* Reste une inconnue, François Pinault, deuxième actionnaire de Bouygues, a-t-il été associé à cette opération ?

Guy Dutheil

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris s'inscrivait en repli de 0,38 %, à 4 174,29 points, à la mi-séance, jeudi 21 janvier. Tandis que certains analystes émettaient des réserves sur les perspectives de bénéfices des sociétés, l'annonce d'une baisse de 0,4 % des dépenses des ménages en produits manufacturés en décembre est venue renforcer les craintes d'un ralentissement de l'activité en 1999.

FRANCFORT

L'INDICE Dax était en baisse de 0,68 %, à 5 161,96 points, à l'ouverture de la Bourse de Francfort, jeudi 21 janvier. La veille, soutenu par la fermeté du dollar, l'indice avait terminé en nette hausse de 3,15 %, à 5 197,15 points.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a gagné 1,29 %, mercredi 20 janvier, à 6 105,6 points. La publication de l'indice de ventes au détail en décembre, en repli inattendu de 0,9 %, a relancé les anticipations d'une nouvelle baisse des taux par la Banque d'Angleterre.

TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo s'est apprécié de 1,55 %, à 14 245,42 points, jeudi 21 janvier. La tendance a été soutenue par les rumeurs de rapprochements dans le secteur bancaire, profitant notamment aux titres Sanwa Bank (+ 12 %), Sakura Bank (+ 9,3 %), Daiwa (+ 7,7 %), Sumitomo Trust (+ 7,4 %) et Bank of Tokyo-Mitsubishi (+ 4,5 %).

NEW YORK

LA TENDANCE a été hésitante, mercredi 20 janvier, à Wall Street. L'indice Dow Jones a clôturé en baisse de 0,21 % à 9 335,91 points. Cependant la Bourse électronique Nasdaq a terminé sur un nouveau record à 2 415,22 points, après un gain de 0,29 %. Les investisseurs ont réagi diversement aux déclarations d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, qui s'est félicité de la vigueur de la croissance américaine tout en s'inquiétant du niveau de Wall Street.

TAUX

LE CONTRAT notionnel du Matif qui retrace l'évolution des emprunts de l'Etat français était en hausse en début de matinée jeudi 21 janvier. Il gagnait 7 centièmes à 112,84 points. Le rendement de l'obligation d'Etat émise à dix ans s'inscrivait à 3,77 %. Outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans s'affichait mercredi soir à 5,17 %, contre 5,14 % mardi en fin de journée.

MONNAIES

LE DOLLAR faisait preuve de fermeté contre la devise japonaise jeudi 21 janvier en début de journée, après la publication d'un rapport de la Banque centrale japonaise qui met en garde contre un yen trop fort. Le billet vert s'échangeait 113,10 yens. L'euro était proche de ses niveaux atteints à New York mercredi soir. Il cotait 1,1577 dollar.

Taux de change fixe des pays euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
EURO/FRANC	6,55957	FRANC/EURO	0,15245
EURO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	0,51129
EURO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	0,51774
EURO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	0,60108
EURO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	0,49860
EURO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FR	0,72670
EURO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	0,12694
EURO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	0,45380
EURO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
EUROMARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10334

Cours de change croisés

21/01 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	...	0,88767	1,15710	0,17642	1,64265	0,72134
YEN	112,65500	...	130,37500	19,87600	185,12000	81,28560
EURO	0,86423	0,76702	...	0,15245	1,42020	0,62340
FRANC	5,88825	5,03105	6,55957	...	9,31985	4,08975
LIVRE	0,60877	0,54020	0,70410	0,10740	...	0,43915
FRANC SUISSE	1,38630	1,23000	1,60390	0,24455	2,27720	...

Taux d'intérêt (%)

Taux 20/01	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,06	2,91	3,80	4,55
ALLEMAGNE	3,05	3,10	3,99	4,66
GDE-BRETAG.	6	5,65	4,28	4,27
ITALIE	3,08	3,16	3,92	4,89
JAPON	0,25	0,28	2,01	...
ÉTATS-UNIS	4,63	4,57	4,74	5,19
SUISSE	0,88	1,13	2,53	3,84
PAYS-BAS	2,90	3,20	3,78	4,68

Matif

Cours 12h30	Volume 21/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	18283	112,82	112,80
Euribor 3 mois			
MARS 99	721	97,03	97,03

Matières premières

En dollars	Cours 20/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1478	0,20
ALUMINIUM 3 MOIS	1207	−0,08
PLOMB 3 MOIS	482,5	−0,10
ETAIN 3 MOIS	5100	−0,10
ZINC 3 MOIS	982	0,11
NICKEL 3 MOIS	4380	−0,45
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,16	0,88
PLATINE A TERME	74222	0,41
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLE (CHICAGO)	270,5	...
MAÏS (CHICAGO)	214,6	0,70
SOJA TOURTEAU (CHG.)	133	...
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1941	0,22
CAFÉ (LONDRES)	1660	...
SUCRE BLANC (PARIS)	220	...

Pétrole

En dollars	Cours 20/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,18	...
WTI (NEW YORK)	11,81	...
LIGHT SWEET CRUDE	11,82	−1,30

Or

En euros	Cours 20/01	Var. % 19/01
OR FIN KILO BARRE	7950	...
OR FIN LINGOT	8070	+1
ONCE D'OR (LO) $	286	−0,17
PIÈCE FRANCE 20 F	47,80	+3,02
PIÈCE SUISSE 20 F	47,10	...
PIÈCE UNION LAT. 20 F	49,10	+0,63
PIÈCE 10 DOLLARS US	269,75	+3,75
PIÈCE 20 DOLLARS US	447,75	+0,62
PIÈCE 50 PESOS MEX	298,25	−0,58

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Siemens** a gagné 11,8 %, mercredi 20 janvier, après que la banque d'affaires Lehman Brothers eut recommandé le titre à l'achat.
● Le titre **Deutsche Telekom** a progressé de 8,6 %, mercredi. Le groupe allemand a révisé à la baisse le montant des droits d'accès à son réseau local par ses concurrents privés. Dans la foulée, son concurrent **Mannesmann** s'est apprécié de 7 %.
● Au lendemain du rachat de Marconi, le titre **British Aerospace** a gagné 5,8 %, mercredi.
● L'action **British American Tobacco** a cédé 2,7 %, mercredi, après l'annonce par le président Bill Clinton que le gouvernement fédéral américain attaquerait en justice les fabricants de cigarettes du pays.
● Après les prises de bénéfices constatées la veille, les valeurs bancaires ont repris leur progression. Les titres **Natwest** (+5,7 %), **Banca di Roma** (+4,4 %), **HSBC** (+3,6 %), **Barclays** (+2,5 %), **Lloyds** (+2,5 %), **UBS** (+2,3 %), **Crédit suisse Holding** (+2,3 %), **Banco Central Hispano** (+1,6 %), **San Paolo-IMI** (+1,3 %), **ING** (+1,2 %), **Banco Bilbao Viscaya** (+1 %) et **Banco Santander** (+0,4 %) ont été portés par la vague spéculative qui entoure ce secteur depuis plusieurs séances. En revanche, le titre **Unicredito Italiano** a cédé 3,6 % à la suite de rumeurs de démission de l'administrateur délégué.

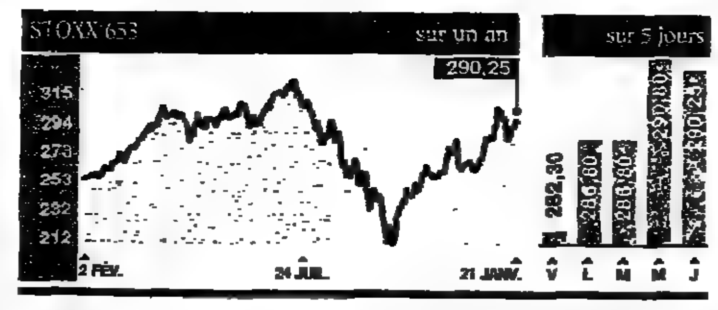

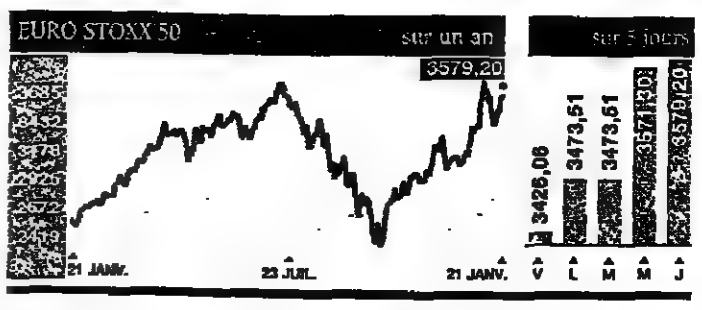

21/01 12 h 52 ▶

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	34,02	−0,65
BASF AG	BE*	33,33	−0,21
BMW	DE*	628	+1,92
CONTINENTAL AG	DE*	23,4	+1,52
DAIMLER-BENZ AG	DE*	78,99	....
FIAT	IT*	2,82	−1,74
FIAT PRIV.	IT*	1,52	−1,30
LABINAL /RM	FR*	184	−1,02
LUCAS VARITY	GB	3,21	+0,90
MAGNETI MARELLI	IT*	1,27	....
MICHELIN-B- /RM	FR*	32,03	+1,49
PEUGEOT /RM	FR*	139,5	+1,82
PIRELLI	IT*	2,47	+0,82
RENAULT	FR*	44,01	−0,87
SOMMER ALLIBER/	FR*	22,5	−1,32
VALEO /RM	FR*	58,4	+0,58
VOLKSWAGEN	DE*	71,3	+0,39
VOLVO -A-	SE	25,60	+0,22
VOLVO -B-	SE	26,05	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		226,32	−0,10
BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	18,71	....
ABN AMRO HOLDIN	NL*	17,7	−0,28
ALLIED IRISH BA	GB	17,92	+2,20
ALPHA CREDIT BA	GR	67,19	....
ARGENTARIA RS	ES*	23,9	+1,49
B PINTO MAYOR R	PT*	19,15	....
BANCO ESSI R	PT*	11,16	....
BANK AUSTRIA AG	AT*	38,36	+3,93
BANK OF IRELAND	GB	20,10	+2,17
BANK OF PIRAEUS	GR	30,85	....
BANKINTER	ES*	30	−1,48
BARCLAYS PLC	GB	28,08	−0,28
BAYR.HYPO-U.VER	DE*	63,2	+1,12
BCA FIDEURAM	IT*	5,39	+1,21
BCA INTESA	IT*	4,83	+0,63
BCA ROMA	IT*	1,4	−2,10
BCO BILBAO VIZC	ES*	13,48	−1,97
BCO CENTRAL HIS	ES*	10,17	−2,09
BCO POPULAR ESP	ES*	63,6	−2,15
BCO SANTANDER	ES*	18,97	−2,19
BCP REG	PT*	27	....
BNP /RM	FR*	82,35	+1,04
CCF /RM	FR*	82,7	−0,54
CHRISTIANIA BK	NO	3,41	....
COMIT	IT*	5,64	−0,18
COMM.BANK OF GR	GR	94,38	....
COMMERZBANK	DE*	27,4	+1,11
DEN DANSKE BK	DK	112,98	−0,10
DEN NORSKE BANK	NO	3,28	+1,08
DEUTSCHE BANK A	DE*	49,85	+0,10
DEXIA CC	BE*	140,5	....
DEXIA FCE RM	FR*	139,4	−0,15
DRESDNER BK AG	DE*	37,3	−0,53
ERGO BANK	GR	114,18	....
FIRST AUSTRIAN	AT*	49,42	−91,41
FOERENINGSSB A	SE	23,76	−2,28
FOKUS BK	NO	8,72	....
HALIFAX	GB	11,39	−0,65
HSBC HOLDS	GB	22,64	−3,11
IMI	IT*	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	49,46	....
JYSKE BANK REG	DK	75,29	−1,35
KAPITAL HOLDING	DK	43,25	−1,02
KBC BANCASSURAN	BE*	71	−1,11
LLOYDS TSB	GB	12,16	−0,12
MERITA	FI*	5,62	−1,33
NAT BANK GREECE	GR	218,09	....
NATEXIS	FR*	54,95	−0,88
NATL WESTM BK	GB	17,07	....
NORDBANKEN HOLD	SE	6,39	....
OBERBANK	AT*	58,46	+0,34
ROLO BANCA 1473	IT*	22,75	−1,52
ROYAL BK SCOTL	GB	16,15	+1,07
S-E-BANKEN -A-	SE	9,93	−1,11
SPAREBANKEN NOR	NL*	148	....
STE GENERAL-A-/	FR*	159,1	+0,70
SV HANDBK -A-	SE	36,14	−1,82
UBS N	CH	290,92	+2,28
UNICREDITO ITAL	IT*	4,9	+0,41
UNIDANMARK -A-	DK	75,96	+0,22
XIOSBANK	GR	37,20	....
▶ DJ E STOXX BANK P		272,39	−0,31
PRODUITS DE BASE			
ACERINOX REG	ES*	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	53,95	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,46	−5,42
ASSIDOMAEN AB	SE	16,92	−1,86
AVESTA	SE	2,79	+1,69
BEKAERT	BE*	392,1	+2,91
BILTON	GB	4,39	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	39,7	−2,89
BRITISH STEEL	GB	1,77	+7,83
BUHRMANN NV	NL*	12,5	+1,63
BUNZL PLC	GB	3,42	−0,83
CART.BURGO	IT*	5,1	−2,30
DEGUSSA	DE*	42,5	−2,63
ELKEM ASA, OSLO	NO	10	....
ELVAL	GR	11,01	....
INPARSA	PT*	22,45	....
JOHNSON MATTHEY	GB	4,89	−1,96
MAYR-MELNHOF KA	AT*	38,36	−4,70
METSAE-SERLA A	FI*	6,7	−2,90
MODO B FR	SE	20,64	−0,54
NORSKE SKOGIND-	NO	24,95	+0,95
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8,6	....
PECHINEY-A-	FR*	29,45	....
PORTUCEL INDUST	PT*	3,5	....
RAUTARUUKKI K	FI*	5,85	−0,51
RIO TINTO	GB	10,15	+1,28
SIDENOR	GR	22,17	....
SILVER & BARYTE	GR	31,18	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,65	−0,85
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,54	....
SOPORCEL	PT*	12,59	....
SSAB SW ST A FR	SE	8,93	+1,14
STORA ENSO -A-	FI*	7,05	−6,02
STORA ENSO -R-	FI*	7,15	−5,30
STORA KOPPARB -	SE	9,82	....
SVENSKA CELLULO	SE	18,13	−2,69
THYSSEN	DE*	152,8	−0,13
TRELLEBORG B	SE	7,64	....
UNION MINIERE	BE*	28,7	+0,03
UPM-KYMMENE COR	FI*	23,5	....
USINOR	FR*	10,52	+2,94
VIOHALCO	GR	27,69	....
VOEST-ALPINE ST	AT*	22,82	−3,29
▶ DJ E STOXX BASI P		145,98	−1,11

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
CHIMIE			
AGA -A-	SE	11,71	....
AGA -B-	SE	11,85	....
AIR LIQUIDE /RM	FR*	148,1	−0,80
AKZO NOBEL	NL*	....	....
BASF AG	DE*	33,33	−0,21
BAYER AG	DE*	33,05	+0,49
BOC GROUP PLC	GB	11,98	+1,94
CIBA SPEC CHEM	CH	68,80	−2
CLARIANT N	CH	448,21	+1,42
DYNO INDUSTRIER	NO	13,72	−0,84
EMS-CHEM HOLD A	CH	5179,73	−0,78
HENKEL KGAA VZ	DE*	67	−0,74
HOECHST AG	DE*	37,8	+0,13
ICI	GB	7,01	+1,44
KEMIRA	FI*	5,5	+0,18
LAPORTE	GB	7,11	+3,96
LENZING AG	AT*	50,5	+1
PERSTORP -B-	SE	5,48	+5,58
SNIA BPD	IT*	1,39	−1,42
SOLVAY	BE*	61,5	+1,48
TESSENDERLO CHE	BE*	43,1	−2,27
UCB	BE*	3255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		257,19	−0,07
CONGLOMÉRATS			
AKER RGI -A-	NO	10	+1,18
BTR	GB	1,85	....
CGIP /RM	FR*	46,6	+2,27
CIR	IT*	0,92	−1,08
D'IETEREN SA	BE*	424	+3,04
GAZ ET EAUX /RM	FR*	48,3	+0,24
GBL	BE*	169,5	−0,29
GENL ELECTR CO	GB	7,68	−0,19
GEVAERT	BE*	63,5	....
HAGEMEYER NV	NL*	32,7	+0,46
INCHCAPE PLC	GB	1,94	+0,74
INVESTOR -A-	SE	41,27	−1,33
INVESTOR -B-	SE	41,94	−1,44
KVAERNER -A-	NO	17,82	−1,33
KVAERNER -B-	NO	14,83	....
LVMH / RM	FR*	210	−1,41
MYTILINEOS HOLD	GR	13,59	....
NORSK HYDRO	NO	39,07	−1,19
OERLIKON-BUEHRL	CH	104,84	+0,90
ORKLA -A-	NO	12,79	−0,46
ORKLA -B-	NO	11,16	+1,06
SONAE INVESTIME	PT*	38,55	....
VEBA AG	DE*	49,3	+5,87
▶ DJ E STOXX CONG P		220,07	+1,12
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
BRITISH TELECOM	GB	14,20	+0,10
CABLE & WIRELES	GB	13,76	−3,21
DEUTSCHE TELEKO	DE*	26,7	+3,12
EUROPOLITAN HLD	SE	107,98	+2,33
FRANCE TELECOM	FR*	80,9	−1,94
HELLENIC TELE (	GR	26,72	....
KONINKLIJKE KPN	NL*	51,4	−1,34
PORTUGAL TELECO	PT*	42,14	....
SWISSCOM N	CH	390,66	+1,29
TELE DANMARK	DK	119,65	....
TELECEL	PT*	199,98	....
TELECOM ITALIA	IT*	8,2	−1,20
TELECOM ITALIA	IT*	5,65	−0,34
TELEFONICA	ES*	42,38	−0,21
TIM	IT*	6,02	−1,65
VODAFONE GROUP	GB	17,21	+4,69
▶ DJ E STOXX TCOM P		575,04	−1,54
CONSTRUCTION			
AALBORG PORTLAN	DK	17,48	−3,70
ACCIONA	ES*	67,2	−2,80
ACESA REG	ES*	14,04	+0,29
AKTOR SA	GR	11,38	....
ASKO OY	FI*	13,45	−0,37
AUMAR	ES*	20	+0,26
AUTOSTRADE	IT*	6,76	−1,89
BCA INTESA	IT*	4,83	+0,69
BICC PLC	GB	0,93	−1,52
BILFINGER & BER	DE*	17,2	+1,78
BLUE CIRCLE IND	GB	3,78	−0,38
BOUYGUES /RM	FR*	226,2	+0,64
BPB	GB	2,76	−0,51
CARADON	GB	1,79	+5,04
CBR	BE*	83	+0,24
CHARTER	GB	6,06	−1,39
CIMPOR SGPS R	PT*	25,71	....
COLAS /RM	FR*	179,5	−0,28
CRH PLC	GB	13,63	+0,21
CRISTALERIA ESP	ES*	54,6	−0,46
DRAGADOS CONSTR	ES*	33,28	−1,04
FOM CON CONTRAT	ES*	58,7	+0,86
GROUPE GTM	FR*	87,3	−0,63
HEIDELBERGER ZE	DE*	65	+5,89
HELL.TECHNODO.R	GR	7,60	....
HERACLES GENL R	GR	24,54	....
HOCHTIEF ESSEN	DE*	30	....
HOLDERBANK FINA	CH	184,71	+0,65
HOLDERBANK FINA	CH	907,39	+0,82
IMETAL /RM	FR*	98,5	−0,10
ITALCEMENTI	IT*	8,07	+0,88
ITALCEMENTI RNC	IT*	4	−0,74
LAFARGE /RM	FR*	72,7	−4,09
MICHANIKI REG.	GR	6,40	....
PHILIPP HOLZMAN	DE*	137,5	−1,08
PILKINGTON PLC	GB	0,89	−1,75
POTAGUA -B-	DK	17,48	....
RMC GROUP PLC	GB	8,44	−0,50
RUGBY GRP	GB	1,30	−1,09
SAINT GOBAIN /R	FR*	129,8	+0,64
SEMAPA	PT*	15,89	....
SKANSKA -B-	SE	25,04	−1,10
SUPERFOS	DK	12,91	−2,96
TARMAC	GB	1,47	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,04	−1,38
TECHNIP /RM	FR*	77,6	−0,77
TITAN CEMENT RE	GR	67,52	....
UNICEM	IT*	7,35	−2,48
URALITA SA	ES*	8,9	−1
VALENCIANA CEM	ES*	12,05	+0,42
WIENERB BAUSTOF	AT*	169,33	−0,25
WILLIAMS	GB	4,51	+0,64
▶ DJ E STOXX CNST P		175,19	−0,53
CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR /RM	FR*	184,3	−0,43
ADIDAS-SALOMON	DE*	84,8	−0,35
AMER GROUP A	FI*	9,1	−0,55
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	27,5	+2,98
BANG & OLUFSEN	DK	56,47	....
BARRATT DEV PLC	GB	2,89	−2,87
BEAZER GROUP	GB	2,18	+0,66
BENETTON GROUP	IT*	1,59	−0,63
BERKELEY GROUP	GB	8,06	−1,62
BRITISH AIRWAYS	GB	5,59	−1,38
BRYANT GROUP PL	GB	1,34	....
CHARGEURS RM	FR*	46,1	−7,80
CLUB MED. /RM	FR*	82,1	+0,43
COATS VIYELLA	GB	0,41	−3,33
COMPASS GRP	GB	11,28	−2,47
COURTAULDS TEXT	GB	1,71	+0,84
DT.LUFTHANSA N	DE*	20	−1,96
ELECTROLUX -B-	SE	14,45	−1,15
EMI GROUP	GB	5,33	+1,91
EURO DISNEY /RM	FR*	1,1	−0,90
FINNAIR	FI*	4,7	....
G.WIMPEY PLC	GB	1,37	−2,04
GRANADA GROUP P	GB	14,89	−1,42
HERMES INTL	FR*	74,25	−2,81
HPI	IT*	0,61	+1,67
HUNTER DOUGLAS	NL*	22	−2,87
KLM	NL*	23,75	−1,25
LADBROKE GRP	GB	3,18	−1,33
MOULINEX /RM	FR*	10,67	+1,33
NCL HLDG	NO	2,79	−1,28
PATHE /RM	FR*	300	+15,38
PENTLAND GRP	GB	1,34	−1,06
PERSIMMON PLC	GB	2,36	+0,61
RANK GROUP	GB	2,78	+4,28
SAIRGROUP N	CH	190,27	−0,47
SAS DANMARK A/S	DK	9,61	−1,35
SEB /RM	FR*	49,7	−4,42
THE SWATCH GRP	CH	476,78	−0,52
THE SWATCH GRP	CH	118,57	−2,56
WILLIAM BAIRD	GB	1,23	−2,27
WILSON BOWDEN	GB	7,08	−0,20
WOLFORD AG	AT*	40,2	−4,62
WWW UK UNITS	GB	0,78	−1,79
▶ DJ E STOXX CCYC P		150,50	−0,31
PHARMACIE			
ASTRA -A-	SE	19,08	....
ASTRA -B-	SE	18,85	−0,89
ELAN CORP	GB	60,469434,88	
GLAXO WELLCOME	GB	31,47	−0,50
NOVARTIS N	CH	1716,18	−4,48
NOVO NORDISK B	DK	112,94	−1,18
ORION A	FI*	20	+1,01
ORION B	FI*	20	+1,01
RHONE POUL/RM	FR*	46,6	−0,87
ROCHE HOLDING	CH	15770,09	+0,68
ROCHE HOLDING G	CH	11487,80	+0,99
SANOFI /RM	FR*	170,2	−1,05
SCHERING AG	DE*	111,9	+1,50
SMITHKLINE BEEC	GB	12,35	−1,81
ZENECA GROUP	GB	41,08	+1,73
▶ DJ E STOXX PHAR P		434,25	−0,11

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	6,72	−0,21
ASSOCIATE BRIT	GB	7,70	−2,70
BASS	GB	10,95	−5,19
BBAG OE BRAU-BE	AT*	41,3	+0,24
BONGRAIN /RM	FR*	376,7	+1,26
BRAU-UNION	AT*	45,5	+0,66
CADBURY SCHWEPP	GB	13,23	−1,28
CARLSBERG -B-	DK	46,38	+5,88
CARLSBERG AS -A	DK	45,71	−0,10
CHR. HANSEN HLD	DK	112,26	−1,18
CULTOR -1-	FI*	8,35	−1,76
DANISCO	DK	45,31	−0,30
DANONE /RM	FR*	225	−3,02
DELTA DAIRY	GR	13,62	....
DIAGEO	GB	9,46	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,83	....
ERID.BEGH.SAY /	FR*	136,7	+2,40
GREENCORE GROUP	GB	3,78	+0,76
HEINEKEN	NL*	51,2	−1,09
HELLENIC BOTTLI	GR	29,92	....
HELLENIC SUGAR	GR	10,29	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI*	31	−2,21
KERRY GRP-A-	GB	12,16	−1,73
MONTEDISON	IT*	0,98	−1,01
NESTLE N	CH	1646,78	−0,56
PARMALAT	IT*	1,38	+1,47
PERNOD RICARD /	FR*	53,5	+2,79
RAISIO GRP K	FI*	9,5	−5,47
RAISIO GRP V	FI*	10,1	+0,10
RIEBER & SON -B	NO	6,51	−1,75
TATE & LYLE	GB	5,67	−0,50
UNICER REG	PT*	20,42	....
UNIGATE PLC	GB	5,86	−1,20
UNILEVER	NL*	72,2	+1,12
UNILEVER	GB	8,85	−3,88
▶ DJ E STOXX F & BV P		240,27	−1,35
BIENS D'ÉQUIPEMENT			
ABB AB -A-	SE	8,81	....
ABB AB -B-	SE	8,76	....
ABB BADEN	CH	979,78	+0,32
ADECCO CHESEREX	CH	405,84	−0,31
ALSTOM	FR*	19,83	−0,15
ALUSUISSE LON G	CH	980,80	+1,50
ASSOC BR PORTS	GB	3,79	−0,37
ATLAS COPCO -A-	SE	18,48	−0,30
ATLAS COPCO -B-	SE	18,36	....
ATTICA ENTR SA	GR	7,59	....
BAA	GB	10,15	−0,84
BBA GROUP PLC	GB	4,75	−3,46
BERGESEN	NO	11,63	+2,04
BONHEUR	NO	19,77	....
CMB	BE*	33,85	−1,03
COOKSON GROUP P	GB	1,77	+0,81
DAMPSKIBS -A-	DK	5496,67	+2,25
DAMPSKIBS -B-	DK	5781,28	+1,18
DAMPSKIBS SVEND	DK	8013,30	+2,60
DELTA PLC	GB	1,83	+3,64
DET SONDENFJ NO	NO	7,26	−3,57
ELECTROCOMPONEN	GB	4,89	+3
EQUANT NV	DE*	67	+1,52
FINNLINES	FI*	31	−2,52
FKI	GB	1,98	−0,71
FLS IND.B	DK	17,34	−0,52
FLUGHAFEN WIEN	AT*	37,86	+0,96
GKN	GB	11,31	+2,85
GLYNWED INTL PL	GB	2,18	+1,32
HALKOR	GR	9,92	....
HANSON PLC	GB	6,20	−0,23
HAYS	GB	8,21	−1,37
HEIDELBERGER DR	DE*	53,5	+1,90
HELLAS CAN SA P	GR	18,86	....
IFIL	IT*	2,98	−2,61
IMI PLC	GB	2,89	−3,33
ISS INTL SERV-B	DK	59,18	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	108,89	−2,16
KON.NEDLLOYD	NL*	9,9	−2,94
KONE B	FI*	96,1	+0,10
LAHMEYER	DE*	40	....
LEGRAND /RM	FR*	213,5	+0,14
LEIF HOEGH	NO	10,70	−1,06
LINDE AG	DE*	443,6	−0,56
MAN AG	DE*	230	....
MANNESMANN AG	DE*	125,5	....
METALLGESELLSCH	DE*	13,2	+3,12
METRA A	FI*	14,7	+0,68
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,47	....
NFC	GB	1,88	+5
NKT HOLDING	DK	73,95	+1,24
OCEAN GROUP	GB	10,46	−0,14
PARTEK	FI*	7,8	....
PENINS.ORIENT.S	GB	8,94	−0,79
PREMIER FARNELL	GB	2,36	....
PREUSSAG AG	DE*	464	+0,44
RAILTRACK	GB	22,50	−0,82
RANDSTAD HOLDIN	NL*	47,1	+1,18
RATIN -A-	DK	178,82	−3,27
RATIN -B-	DK	188,57	+0,71
RAUMA OY	FI*	10,21	−0,87
RENTOKIL INITIA	GB	6,73	+0,85
REXAM	GB	2,56	−1,10
REXEL /RM	FR*	67	−5,10
RHI AG	AT*	20,76	+0,78
RIETER HLDG N	CH	406,63	−0,13
SANDVIK -A-	SE	15,73	−1,40
SANDVIK -B-	SE	15,99	−0,35
SAURER ARBON N	CH	474,29	−2,31
SCANIA AB -A-	SE	25,89	−0,43
SCANIA AB -B-	SE	26,05	−0,43
SCHINDLER HOLD	CH	1323,02	+2,17
SCHINDLER HOLD	CH	1369,82	+2,09
SCHNEIDER /RM	FR*	48,34	−2,30
SEAT-PAGINE GIA	IT*	1,65	−8,70
SECURICOR	GB	8,78	−0,16
SECURITAS -B-	SE	14,11	+0,40
SGS GENEVA BR	CH	882,71	+2,30
SHANKS & MCEWAN	GB	3,15	+0,45
SIDEL /RM	FR*	74,3	+0,68
SIEBE PLC	GB	2,91	−0,49
SITA /RM	FR*	209	−1,88
SKF -A-	SE	10,89	+2,60
SKF -B-	SE	11,49	+1,45
SOPHUS BEREND -	DK	31,19	+0,87
SOPHUS BERENDS	DK	28,86	....
STORK NV	NL*	17,05	−1,16
SULZER FRAT.SA1	CH	461,81	−5,13
SVEDALA	SE	12,27	....
SVENDBORG -A-	DK	7711,98	....
T.I.GROUP PLC	GB	4,55	−0,31
TOMRA SYSTEMS	NO	28,72	−0,40
ULSTEIN HOLDING	NO	19,48	....
UNITOR	NO	8,26	....
VA TECHNOLOGIE	AT*	65,03	−0,33
VALMET	FI*	9,4	−0,84
▶ DJ E STOXX IND P		303,59	−1,15

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ÉNERGIE			
AKER MARITIME	NO	8,37	....
BG	GB	5,69	−2
BP AMOCO	GB	12,92	−0,11
BURMAH CASTROL	GB	10,91	+0,10
CESPA	ES*	22,2	−0,86
ELECTRAFINA	BE*	112	....
ELF AQUITAINE /	FR*	96,55	−1,98
ENI	IT*	5,39	−0,19
ENTERPRISE OIL	GB	3,51	−3,15
F.OLSEN ENERGY	NO	6,63	−3,30
LASMO	GB	1,44	+1
OCEAN RIG	NO	0,26	−1,33
OMV AG	AT*	77,46	−1,44
PETROFINA SA BR	BE*	404	−0,74
PETROLEUM GEO-S	NO	12,62	−2,69
PRIMAGAZ /RM	FR*	76	....
PROSAFE	NO	9,30	−1,23
REPSOL	ES*	46,1	+3,24
ROYAL DUTCH CO	NL*	39,1	+0,51
SAGA PETROLEUM	NO	8,20	+1,44
SAIPEM	IT*	3,13	+1,29
SHELL TRANSP &	GB	4,88	+0,29
SMEDVIG -A-	NO	7,91	−2,89
TOTAL /RM	FR*	90,9	−2,68
▶ DJ E STOXX ENGY P		226,23	−0,71
SERVICES FINANCIERS			
3I	GB	8,93	−0,48
ALMANIJ	BE*	72,95	−1,42
ALPHA FINANCE	GR	40,39	....
AMVESCAP	GB	7,64	−2,37
BAIL INVEST /RM	FR*	129,5	−0,38
BPI-SGPS N	PT*	33,83	....
BRITISH LAND CO	GB	6,36	−2,41
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,73	....
COBEPA	BE*	65,7	+2,66
CORP FIN ALBA -	ES*	124,46	−1,16
CPR /RM	FR*	38,49	−1,38
CS GROUP N	CH	139,01	−0,34
EURAFRANCE /RM	FR*	541	−1,64
FONCIERE LYONNA	FR*	138	+4,72
FORTIS AG	BE*	....	....
GECINA /RM	FR*	101	+1
HAMMERSON	GB	5,58	....
IMM FRANCE /RM	FR*	71,98	....
KAPITAL HOLDING	DK	43,25	−1,02
LAND SECURITIES	GB	10,81	−1,72
LIBERTY INT.HDG	GB	6,14	+0,23
MEDIOBANCA	IT*	10,85	−0,47
MEPC PLC	GB	5,39	−2,83
METROVACESA	ES*	23,45	−2,29
NATIO-INTER -C-	NL*	....	....
PARIBAS	FR*	85,55	+1,97
PROVIDENT FIN	GB	13,60	−1,65
RODAMCO NV	NL*	21,95	+0,46
SCHRODERS PLC	GB	15,54	+0,37
SEFIMEG N /RM	FR*	57	−0,87
SIMCO N /RM	FR*	81	−1,82
SLOUGH ESTATES	GB	3,86	−0,36
SOPHIA /RM	FR*	38	−1,55
UNIBAIL /RM	FR*	116,5	−3,72
UNIM	IT*	0,46	+2,22
VALLEHERMOSO	ES*	11,58	−0,09
WOOLWICH PLC	GB	4,69	+0,61
▶ DJ E STOXX FINS P		258,99	+0,27

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASSURANCES			
AGF /RM	FR*	50,75	+0,40
ALLEANZA ASS	IT*	11,4	−2,56
ALLIANZ AG	DE*	333	+1,06
ALLIED ZURICH	GB	13,29	+0,11
ASPIS PRONIA GE	GR	12,53	....
AXA-UAP /RM	FR*	128,9	−0,08
CGU	GB	12,33	−0,69
CORP.MAPFRE REG	ES*	20,67	−0,52
ERGO VERSICHERU	DE*	127	+1,60
ETHNIKI GEN INS	GR	31,65	....
FONDIARIA ASS	IT*	4,79	−0,21
FORSIKRING CODA	DK	103,53	....
FORTIS AMEV NV	NL*	73,95	−1
GENERALI ASS	IT*	37,6	−0,79
GENERALI HLD VI	AT*	212,95	+0,45
INA	IT*	2,23	−0,89
IRISH LIFE	GB	8,37	+1,08
LEGAL & GENERAL	GB	11,88	+2,07
MEDIOLANUM	IT*	6,71	−2,75
MUENCH RUECKVER	DE*	463,8	+0,33
NORWICH UNION	GB	6,84	−1,54
POHJOLA GRP.B	FI*	51,5	−2,83
PRUDENTIAL CORP	GB	13,36	+1,19
RAS	IT*	10,8	−3,57
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,08	−0,40
SAMPO -A-	FI*	38	−3,06
SCHWEIZ RUECK N	CH	2242,89	+0,67
SEGUROS MUNDIAL	PT*	50,89	....
SKANDIA FOERSAE	SE	13,89	−1,19
STOREBRAND	NO	6,89	−0,84
SWISS LIFE BR	CH	642,16	+0,19
TOPDANMARK AS	DK	172,09	+0,19
TRYG-BALTICA	DK	21,24	−1,28
ZURICH ALLIED N	CH	654,02	−1,23
▶ DJ E STOXX INSU P		374,3	−0,03
MÉDIAS			
B SKY B GROUP	GB	6,26	−0,23
CANAL PLUS /RM	FR*	234,7	−1,56
CARLTON COMMUNI	GB	7,77	+0,37
ELSEVIER	NL*	12,96	+1,65
HAVAS ADVERTISI	FR*	159	+1,27
INDEPENDENT NEW	IR*	5,45	−1,43
LAGARDERE SCA N	FR*	37,71	−1,02
MEDIASET	IT*	6,31	....
PEARSON	GB	18,61	−3,06
REED INTERNATIO	GB	7,30	+1
REUTERS GROUP	GB	12,75	+12,74
SCHIBSTED	NO	10,79	−0,54
TF1	FR*	171	+2,09
UNITED NEWS & M	GB	7,19	+2,02
WOLTERS KLUWER	NL*	180,05	−0,61
WPP GROUP	GB	5,80	+2,01
▶ DJ E STOXX MEDIA P		306,45	−0,27
BIENS DE CONSOMMATION			
AHOLD	NL*	35,9	+0,56
ASDA GROUP PLC	GB	2,30	+2,67
ATHENS MEDICAL	GR	21,39	....
AUSTRIA TABAK A	AT*	60	−1,14
BEIERSDORF AG	DE*	62,5	−0,79
BIC /RM	FR*	49,16	+1,99
BRIT AMER TOBAC	GB	9	−0,94
CASINO GP /RM	FR*	88,3	−1,67
CFR UNITS -A-	CH	1494,63	−0,82
CPT MODERNES /R	FR*	509,5	−4,94
DELHAIZE	BE*	77,75	+1,30
ESSILOR INTL /R	FR*	379,5	−2,19
ETS COLRUYT	BE*	565	+1,99
FYFFES	GB	2,21	+4,08
GIB	BE*	38	+0,80
GOODYS	GR	23,72	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,96	−0,14
KESKO OY	FI*	12,26	−0,16
L'OREAL /RM	FR*	623	+0,24
MODELO CONTINEN	PT*	19,81	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,36	....
PROMODES /RM	FR*	605	+1,71
RECKITT & COLMA	GB	10,49	−0,54
SAFEWAY	GB	3,92	−2,83
SAINSBURY J. PL	GB	6,27	+0,23
SEITA /RM	FR*	50,6	−1,36
SMITH & NEPHEW	GB	2,51	....
STAGECOACH HLDG	GB	3,09	+1,97
TABACALERA REG	ES*	20,88	−1,04
TAMRO	FI*	4	−3,61
TESCO PLC	GB	2,61	−0,54
TNT POST GROEP	NL*	33,1	−1,78
▶ DJ E STOXX CNCY P		512,55	−0,01
COMMERCE DISTRIBUTION			
ARCADIA GRP	GB	2,45	+23,74
BOOTS CO PLC	GB	12,63	−1,99
CARREFOUR /RM	FR*	601,5	+0,25
CASTO.DUBOIS /R	FR*	302	+1,51
CENTROS COMER P	ES*	19,9	−1,49
CONTINENTE	ES*	25,3	−5,46
DIXONS GROUP PL	GB	14,68	−3,01
GEHE AG	DE*	55,5	−0,54
GREAT UNIV STOR	GB	10,59	+2,77
GUILBERT /RM	FR*	109,2	+0,18
HENNES & MAURIT	SE	75,66	−1,45
JERONIMO MARTIN	PT*	48,2	....
KARSTADT AG	DE*	365	+1,39
KINGFISHER	GB	9,12	−0,16
MARKS & SPENCER	GB	4,78	....
METRO	DE*	69,3	+0,07
NEXT PLC	GB	8,53	+0,84
PINAULT PRINT./	FR*	154	−0,96
RINASCENTE	IT*	9,19	−0,65
STOCKMANN A	FI*	18,5	+2,75
VALORA HLDG N	CH	217,80	+2,85
W.H SMITH GRP	GB	8,54	−2,12
WOLSELEY PLC	GB	5,15	+2,85
▶ DJ E STOXX RETL P		349,42	−0,32
HAUTE TECHNOLOGIE			
ALCATEL /RM	FR*	98,65	−2,81
ALTEC SA REG.	GR	24,18	....
ASK	NO	6,57	−2,59
BAAN COMPANY	NL*	8,8	−2,22
BARCO	BE*	219,2	+1,01
BOWTHORPE	GB	4,90	−1,43
BRITISH AEROSPA	GB	6,44	+0,67
BRITISH BIOTECH	GB	0,37	....
CAP GEMINI /RM	FR*	149,8	+7
COLOPLAST B	DK	98,25	+0,85
DASSAULT SYST./	FR*	34,8	+0,87
ERICSSON A	SE	22,31	−2,44
FINMECCANICA	IT*	0,92	+2,13
FRESENIUS MED C	DE*	61,5	−4,54
GAMBRO -A-	SE	8,37	+4,17
GAMBRO -B-	SE	8,31	+3,47
GETRONICS	NL*	41,9	−1,87
GN GREAT NORDIC	DK	34,55	−0,77
INSTRUMENTARIUM	FI*	33,36	+2,61
INTRACOM N	GR	42,63	....
KON. PHILIPS EL	NL*	68,25	+1,87
MERKANTILDATA	NO	9,77	+0,60
MISYS	GB	6,97	+6,30
NERA ASA	NO	1,74	−1,98
NETCOM ASA	NO	28,84	−2,75
NOKIA -A-	FI*	127,5	−1,32
NOKIA -A-	FI*	127,3	−1,70
NYCOMED AMERSHA	GB	6	−0,94
OCE	NL*	24,2	−1,63
OLIVETTI	IT*	3,07	+0,33
RACAL ELECT CON	GB	5,65	+0,51
RADIOMETER -B-	DK	45,04	+0,61
ROLLS ROYCE	GB	3,45	....
SAGEM	FR*	562,5	−0,44
SAP AG	DE*	290	+10,27
SAP VZ	DE*	327	+8,64
SEMA GROUP	GB	9,15	−4,89
SIEMENS AG	DE*	60,5	+1
SIRTI	IT*	4,96	−0,40
SMITHS IND PLC	GB	12,00	+5,65
STMICROELEC SIC	FR*	84	+1,69
TANDBERG DATA A	NO	3,82	−2,88
THOMSON CSF /RM	FR*	33,5	+4,20
WILLIAM DEMANT	DK	58,49	−0,41
ZODIAC /RM	FR*	184,3	−1,44
▶ DJ E STOXX TECH P		373,71	−0,69
SERVICES COLLECTIFS			
ANGLIAN WATER	GB	11,55	+3,71
BRITISH ENERGY	GB	10,48	−0,81
CENTRICA	GB	1,70	....
EDISON	IT*	10,3	−2,83
ELECTRABEL	BE*	412,8	−0,27
ELECTRIC PORTUG	PT*	21,08	....
ENDESA	ES*	25,03	−0,24
EVN	AT*	124,99	−0,83
GAS NATURAL SDG	ES*	90,95	+1,17
HAFSLUND -A-	NO	5,83	+2
HAFSLUND -B-	NO	3,55	....
IBERDROLA	ES*	15,12	−2,70
ITALGAS	IT*	3,4	+0,37
NATIONAL GRID G	GB	7,77	−0,91
NATIONAL POWER	GB	7,26	−2,30
OESTERR ELEKTR	AT*	155,8	−0,22
POWERGEN	GB	12,85	+0,68
RWE	DE*	39,8	+1,27
SCOT POWER	GB	9,68	+1,36
SEVERN TRENT	GB	13,84	+0,62
SUEZ LYON EAUX/	FR*	180,2	−1,26
SYDKRAFT -A-	SE	24,99	−2,40
SYDKRAFT -C-	SE	18,18	−2,40
THAMES WATER	GB	15,60	+1,02
TRACTEBEL	BE*	170,2	−1,80
UNION EL.-FENOS	ES*	14,45	+0,28
UNITED UTILITIE	GB	11,46	+0,88
VIAG	DE*	480	+0,22
VIVENDI/RM	FR*	258,8	−0,27
▶ DJ E STOXX UTIL P		352,53	−0,31

EURO NOUVEAU MARCHÉ

21/01 12 h 52 ▶

	Cours en euros	% Var. veille
AMSTERDAM		
AIRSPRAY NV	25	+3,96
ANTONOV	0,85	−4,04
C/TAC	17,05	+1,79
CARDIO CONTROL	8	...
CSS	18,5	....
HITT NV	8,9	....
INNOCONCEPTS NV	18,7	+1,08
NEDGRAPHICS HOLD	17,8	+1,74
POLYDOC	1,9	−5
PROLION HOLDING	78,5	...
RING ROSA	10,6	+0,47
RING ROSA WT	2,15	....
UCC HOLDING NV	13,75	+1,10
BRUXELLES		
ENVIPCO HLD CT	1,8	....
FARDEM BELGIUM ABC	16	....
INTERNOC HLD	4,65	....
INTL BRACHYTHER B	14,58	....
LINK SOFTWARE B	7,88	....
PAYTON PLANAR	2,37	....
SYNERGIA	8,6	....
FRANCFORT		
1 & 1 AG & CO.KGAA	135,5	−8,55
AIXTRON	207,99	+2,46
AUGUSTA BETEILIGUN	68	+0,74
BB BIOTECH ZT-D	31,3	..
BB MEDTECH ZT-D	19,1	....
BERTRANDT AG	63,5	−3,06
BETA SYSTEMS SOFTW	26,4	+0,57
CE COMPUTER EQUIPM	149	....
CE CONSUMER ELECTR	182	−1,03
CENIT SYSTEMHAUS	238	−1,24
DRILLISCH	155,16	+9,65
EDEL MUSIC E 98	380	−0,26
ELSA	69	−2,13
EM.TV & MERCHANDI	660	−4,41
EUROMICRON	37,5	−2,65
GRAPHISOFT NV	18,95	−1,30
HOEFT & WESSEL	135	−3,57
HUNZINGER INFORMAT	129,88	+4,30
INFOMATEC	190	−1,04
INTERSHOP COMMUNIC	105	−4,11
KINOWELT MEDIEN	175,5	+1,74
LHS GROUP	47,7	+0,42
LINTEC COMPUTER	115	−8,50
LOESCH UMWELTSCHUT	13	+4
MENSCH UND MASCHIN	84	+2,17
MOBILCOM	400	−5,88
MUEHL PRODUCT & SE	21,3	+1,43
MUEHLBAUER HOLDING	85	....
PFEIFFER VACU TECH	38,3	+0,79
PLENUM	133	−3,94
PSI	90	−0,33
QIAGEN NV	62	+0,85
REFUGIUM HOLDING A	29,2	−2,01
SACHSENRING AUTO	17,4	−2,25
SALTUS TECHNOLOGY	42,5	+3,66
SCM MICROSYSTEMS	73,3	−0,95
SER SYSTEME	407	−4,01
SERO ENTSORGUNG	12,7	....
SINGULUS TECHNOLOG	135	−4,39
SOFTM SOFTWARE BER	75,5	−7,93
TDS	90	−3,23
TECHNOTRANS	61	+0,66
TELDAFAX	54,9	+2,82
TELES AG	222,5	−1,11
TIPTEL	11,7	−1,68
TRANSTEC	69,5	−0,71

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvege - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

(Publicité)

هكذا من الأصل

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Cap Gemini** gagnait 8,6 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, jeudi 21 janvier. La veille, l'entreprise de services informatiques avait annoncé un résulat net de 1,24 milliard de francs (190 millions d'euros), nettement supérieur aux estimations des analystes, qui attendaient un bénéfice d'environ 1 milliard de francs (150 millions d'euros). L'entreprise s'attend à une nouvelle progression de 20 % de son profit en 1999.

● L'action **Valeo** gagnait 1,2 %, jeudi, en début de matinée. L'équipementier automobile devait annoncer dans la journée son résultat, attendu en hausse de 18 %, à 1,75 milliards de francs (267 millions d'euros), par les analystes.

● L'action **Rexel** cédait 2,3 % à l'ouverture, jeudi, après la publication, la veille, d'un chiffre d'affaires en progression de 13 %. A structure et taux de change constants, la progression n'est que de 3,6 %, ce qui est inférieur aux prévisions.

● L'action **Pernod-Ricard** gagnait 2 %, jeudi matin, après l'annonce de l'acquisition de 74 % du producteur indien de spiritueux The United Agencies.

● Le titre **Chargeurs** cédait 4 % dans les premiers échanges, jeudi. Le groupe a annoncé une baisse de 17 % du chiffre d'affaires en 1998, à 7,5 millions de francs (1,1 million d'euros).

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 21 JANVIER — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 22 janvier

France ▶ — Précédent en euros — Cours en euros — Cours en francs — % Var. veille — Compensation (1)

International ▶

Valeur	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
MATSUSHITA #	14,55	14,55	95,44	....	93,50
MC DONALD'S #	68,70	[illegible]	438,16	– 2,54	432
MERCK AND CO #	128,30	[illegible]	840,34	– 0,07	804
MITSUBISHI CORP.	4,61	4,85	31,81	+ 5,20	32,45
MOBIL CORPORAT #	73,50	72,90	478,19	– 0,81	504
MORGAN J.P. #	91	[illegible]	612,01	+ 2,32	574
NIPP. MEATPACKER	13	....	....	....	85
PHILIP MORRIS #	41,60	41,06	269,34	– 1,77	282,10
PROCTER GAMBLE	64	72,50	475,57	+ 13,28	463
SEGA ENTERPRISES	17,78	18,75	122,99	+ 5,75	120
SCHLUMBERGER #	41,71	41,30	270,95	– 0,95	249

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; † offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 21 JANVIER

Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶ — Cours en euros — Cours en francs — % Var. veille

(Publicité)

Prenez un vol JAL pour le Japon et bénéficiez d'un billet pour l'Europe.

Japan Airlines offre un double bonus en miles sur les vols entre l'Europe et le Japon, du 10 janvier au 30 avril 1999. Ce qui signifie que les nouveaux membres de notre programme de fidélisation, le JAL Mileage Bank, n'ont besoin de faire qu'un voyage aller-retour avec JAL en Classe Affaires Seasons, pour cumuler suffisamment de miles et bénéficier d'un billet aller-retour en Europe avec Air France ou de deux billets aller-retour en Europe avec British Midland.

Pour tout renseignement ou pour adhérer au JAL Mileage Bank, appelez le 0801 747 700 ou visitez notre site web www.jal-europe.com

JAL

UNE MEILLEURE APPROCHE DES AFFAIRES

SECOND MARCHÉ

JEUDI 21 JANVIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶ — Cours en euros — Cours en francs — % Var. veille

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 20 janvier

Émetteurs ▶ — Valeurs unitaires euros / francs — Date cours

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SCIENCES *L'édition de revues scientifiques spécialisées est une activité lucrative que se partagent un petit nombre de sociétés.* ● *CE MARCHÉ de plusieurs milliards de dollars dégage des marges de profit qui peuvent dépasser les 40 %.* ● *DEVANT le prix excessif de certains abonnements – jusqu'à 83 640 F, soit 12 750 € –, bibliothèques et chercheurs se rebellent aujourd'hui contre cette « folle inflation ».* ● *INTERNET permettra-t-il de remédier à cette crise ? Certains l'espèrent, qui prônent un abandon du papier au profit des journaux électroniques.* ● *LES EXPÉRIENCES se multiplient, soutenues par les chercheurs, les universités, les bibliothèques et les organismes de recherche, et entrent en concurrence avec les produits des éditeurs classiques qui sont eux aussi sur la Toile. Le système traditionnel du journal scientifique est aujourd'hui fragile.*

Les journaux scientifiques sont menacés par la concurrence d'Internet

Les chercheurs ont pris l'habitude de faire circuler largement sur la Toile des comptes-rendus de leurs travaux, court-circuitant ainsi les revues de référence, qui effectuent un tri et des vérifications sévères avant publication. L'enjeu financier de cette évolution est considérable

FAIRE FORTUNE en éditant des revues scientifiques hyperspécialisées aux titres accrocheurs comme *Cryptogamie et algologie*, *Journal of Algebraic Combinatorics*, ou *Journal of Reducing Space Mission Cost* peut paraître utopique. Pourtant, cette activité, autrefois artisanale, est devenue, depuis la seconde guerre mondiale, un « *big business* ». Aujourd'hui, quelques éditeurs se disputent un marché de plusieurs milliards de dollars dont les marges dépassent souvent les 40 %.

Feu Robert Maxwell a bâti son empire sur le dos de journaux scientifiques. En 1997, Reed-Elsevier, qui a racheté la plupart des titres de Maxwell, a affiché pour ses seules activités scientifiques un bénéfice de 2,155 milliards de francs (328 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 5,35 milliards de francs (815 millions d'euros). Au cours de la même période, les 121 bibliothèques de l'Association américaine des bibliothèques de recherche (ARL), qui disposent d'un budget de 13,4 milliards de francs (2,04 milliards d'euros), ont dépensé 2,9 milliards de francs (366 millions d'euros) d'abonnements scientifiques ; soit 68 000 francs (10 365 €) par chercheur. Aujourd'hui, bibliothèques, organismes de recherche et chercheurs se rebellent, dénonçant des « *bénéfices excessifs* » et la « *folle inflation* » du prix des revues. Certains abonnements frisent les 83 500 francs (12 700 €) annuels. Conséquence de cette « *crise des revues* » : de moins en moins de titres sont offerts à la lecture des utilisateurs.

Internet pourrait-il briser cette spirale inflationniste ? Une bibliothèque danoise, la Technical Knowledge Center & Library, le pense, qui vient d'abandonner l'édition papier au profit de journaux électroniques directement accessibles sur ordinateur via la Toile. Il y a quatre ans, c'était inimaginable : le nombre de journaux électroniques sur la Toile était de 140. Il y a dix-huit mois, la plupart des titres en ligne n'offraient rien d'autre que des sommaires de leur version papier. Depuis, les éditeurs traditionnels ont investi massivement le Web. Le nombre de titres en ligne dépasse les 7 000 ; plus de 1 200 pour l'anglo-néerlandais Reed-Elsevier, 360 pour l'allemand Springer Verlag et 174 pour l'anglais Academic Press. Un journal sans sa version Web est désormais une espèce rare, sinon en danger.

Bibliothèques et scientifiques n'entendent pas rester sans réaction et militent pour que des sociétés à but non lucratif et des « *éditeurs responsables* » reprennent le contrôle de l'édition scientifique.

Jusqu'à récemment, les chercheurs dépendaient des grosses maisons d'édition pour diffuser leur travail. Elles seules avaient les moyens d'une impression traditionnelle alliée à un réseau mondial de distribution. Désormais, un ordinateur et un site Web suffisent à assurer une audience internationale.

AIDER LES PETITS

En 1995, l'université de Stanford a créé Highwire Press pour aider les universités et les sociétés savantes du monde entier à éditer, sur Internet, des journaux de qualité à petit prix. Mais Michael Keller, rédacteur en chef à Highwire, redoute que ces éditeurs à but non lucratif ne soient rapidement balayés par les éditeurs dotés de gros moyens et se propose pour l'éviter d'aider ceux qui sont prêts à tenter l'aventure. Highwire a déjà dans son écurie plus de 100 journaux, parmi lesquels les prestigieuses revues américaines *Science* et *Proceedings of the National Academy of Sciences*.

La Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (Sparc), fondé en 1997 par l'ARL, est plus agressive encore. Elle s'est associée récemment avec la Royal Society of Chemistry britannique pour lancer un journal électronique, *PhysChemComm*, vendu 2 000 francs (305 €) alors que *Chemical Physics Letters*, d'Elsevier, coûte 45 360 francs (6 915 €). Et ce n'est pas tout. Michael Rosenzweig, de l'université d'Arizona, a quitté, avec tout son comité de lecture, le journal d'écologie qu'il avait créé il y a douze ans avec le Néerlandais Wolter Kluver, écœuré qu'il était par l'inflation des prix de l'éditeur. Il vient de rejoindre Sparc pour créer à un prix trois fois moins élevé *Evolutionary Ecology Research*.

Le succès de telles initiatives est loin d'être garanti. Bien que soutenus par de grosses bibliothèques, les nouveaux journaux électroniques doivent, comme n'importe quelle revue, trouver leur niche et attirer des auteurs. « *Tant que PhysChemComm n'aura pas mis KO ses concurrents, je continuerai de lire les publications d'Elsevier si j'y trouve de bons papiers* », note Gregory Fu, chimiste au MIT (Massachusetts Institute of Technology). « *Si les chercheurs intégraient le prix des journaux dans leur budget, ils se comporteraient différemment* », assure Mark McCabe, économiste à l'Institut de technologie d'Atlanta (Géorgie).

Conscients des risques qu'ils encourent, les éditeurs commerciaux rétorquent que leurs structures leur coûtent cher et que la qualité de leurs publications, ainsi que l'augmentation de la pagination expliqueraient leurs hausses de tarifs. Mais, ironise Mark MacCabe, de là à justifier le doublement du prix, entre 1992 et 1996, de l'abonnement (85 000 francs, soit 12 957 €) à *Brain Research*...

ALLIANCES AVEC ÉDITEURS

Pas étonnant que les bibliothèques et même les Etats jouent du contrepouvoir et s'allient pour créer des consortiums, acheter ensemble et négocier des accords avec des éditeurs afin d'obtenir des « packages » de journaux électroniques. Aux Etats-Unis, l'Etat de l'Ohio a ainsi regroupé 74 de ses bibliothèques au sein d'Ohiolink. Le Royaume-Uni a créé, en décembre 1998, une structure similaire, le National Electronic Site Licence Initiative (Nesli), qui traitera pour l'ensemble des universités et des agences de recherche du pays. Le mouvement s'internationalise. Différents consortiums se sont regroupés, en 1997, au sein d'une coalition internationale, International Coalition of Library Consortia. Elle compte 79 membres aux Etats-Unis, un nombre croissant au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Australie. Mais toujours pas de Français.

Quoi qu'il en soit, la littérature scientifique devenant rapidement une vaste toile, beaucoup s'interrogent sur l'utilité qu'il y a à la saucissonner en des milliers de titres toujours plus nombreux. Le système traditionnel du journal scientifique ressemble fort aujourd'hui à un château de cartes dont Internet est en train de secouer les fondations.

Declan Butler,
avec Rachel Fleaux

Les avantages comparés du papier et de la Toile

« *QUAND ON LEUR A MONTRÉ nos premières réalisations, les chercheurs étaient comme des gamins de huit ans à qui on offre une voiture téléguidée* », plaisante un responsable d'EDP Sciences. Cet éditeur français de revues scientifiques très spécialisées a relevé avec conviction le défi de l'électronique. Ses dix-sept publications sont toutes on line. Trois d'entre elles ne sont même disponibles que sous forme électronique.

Astronomy and Astrophysics, l'un des fleurons de l'« écurie » EDP (avec *The European Physical Journal*), est disponible sur Internet depuis 1995. Une antériorité par rapport à la concurrence qui permit à cet éditeur de peaufiner le produit. « *Il y a beaucoup plus d'informations sur la version électronique que sur la version papier*, explique Catherine Duval, responsable marketing de l'entreprise. *Nous y mettons, par exemple d'énormes tableaux de chiffres et des logiciels ; toutes choses qu'adorent les astrophysiciens, mais qui prennent trop de place dans un journal papier.* » Mieux : en cours de lecture, en « cliquant » tout simplement sur certains mots de l'article, le « lecteur » internaute a accès directement aux documents correspondants du Centre de données stellaires de Strasbourg ou de la banque de données astronomiques de la NASA.

De la même manière, à la fin des articles de *The European Physical Journal*, un simple « clic » de la souris sur les références d'un article cité ayant paru chez le grand concurrent américain *Physical Review* suffit à faire apparaître le texte correspondant. Ce « lien hypertexte », qui fonctionne dans les deux sens (depuis décembre 1998), « *est une première mondiale* », assure Catherine Duval.

Ces avantages n'entraînent, pour les abonnés, aucun frais supplémentaire. L'abonnement d'une université ou d'un organisme de recherche (5 850 francs [892 €] par an pour *Astronomy and Astrophysics*, 6 800 F [1 037 €] pour *The European Physical Journal*) donne droit à la connexion de tous les chercheurs à la version électronique, en plus de la livraison d'un exemplaire papier pour la bibliothèque.

« *Les bibliothèques tiennent beaucoup à l'imprimé*, souligne Catherine Duval. *Même nos versions purement électroniques sont dotées d'un volume papier annuel pour l'archivage.* » C'est que, malgré tous ses défauts, le papier a un avantage énorme sur le média électronique : il peut survivre des milliers d'années. Abandonner les revues imprimées, c'est s'exposer au risque de fabriquer des millions de documents illisibles pour la postérité, en raison de la rapide obsolescence du matériel informatique.

> Abandonner les revues imprimées, c'est s'exposer à un risque en raison de la rapide obsolescence du matériel informatique

L'archivage informatique est un vrai casse-tête. Les nouveaux systèmes et les logiciels évoluent rapidement. Ils ne lisent, souvent, plus les CD-ROM âgés de quelques années à peine. Les documents de la Toile posent, de surcroît, un tout nouveau problème : comment maintenir les liens entre textes, son, image et les liaisons entre sites, et qui doit s'en occuper ? Les solutions technologiques existent. Les ordinateurs peuvent rapidement, à moindre frais, migrer d'une forme de logiciel à une autre. Remettre à jour le matériel est principalement une question de gestion. Yola de Lusenet, secrétaire exécutif de la Commission européenne de préservation et d'accès, met en garde, néanmoins. « *contre une foi excessive dans les solutions technologiques* ».

Les solutions seront multiples, prédit, pour sa part, Deanne Marcum, président du Council on Library and Information Resources, sorte de haut conseil des bibliothèques américaines. « *Seule l'expérience nous aidera à passer ce cap difficile.* » C'est ainsi que l'*American Physical Society* a fait de l'archivage de ses revues une priorité. Elle a digitalisé les volumes de son célèbre *Physical Review* depuis 1985 et s'apprête à faire de même pour tous les autres, jusqu'au numéro un de 1893. Mais des copies de ces précieuses archives électroniques sont conservées dans plusieurs bibliothèques à travers le monde. Pour éviter tout accident.

D. B., J.-P. D. et R. F.

Chaise électronique

A long terme, le système des journaux papier pourrait finir sur la « *chaise électronique* ». Andrew Odlyzko, mathématicien aux Laboratoires AT&T et expert en économie de l'édition électronique, estime que maintenir des milliers de journaux lus par quelques centaines de personnes ne sera plus longtemps viable. La plupart d'entre eux n'existeront plus qu'en ligne. De nouveaux titres ont proliféré, saucissonnant des disciplines scientifiques en tranches toujours plus minces. Mais ce *big bang* pourrait bien être suivi par un *big crunch*. Le devenir des éditeurs scientifiques du Web ressemble à celui des libraires *on line* comme www.amazon.com. Il devient possible pour les chercheurs de dénicher à partir d'un seul site – comme l'énorme base de données américaine Medline – le texte de n'importe quel article dans n'importe quelle revue.

La remise en cause d'un système bien établi de sélection des articles à publier

LA TOILE est née au CERN. Depuis longtemps, les chercheurs du Laboratoire européen de physique des particules – originaires du monde entier – utilisent le réseau mondial pour échanger leurs données. Très logiquement, cette communauté cosmopolite a été l'une des premières à tenter de lancer ses propres journaux électroniques. Le résultat, contrasté, préfigure peut-être ce qu'il adviendra de cette tendance sur un plan plus général.

Les publications scientifiques respectent un rituel bien particulier. Les chercheurs proposent leurs textes à une revue dont le comité de rédaction effectue un premier tri avant de soumettre les articles les plus intéressants à la critique d'un comité d'experts – des chercheurs de renommée mondiale dans la discipline concernée –, qui demandent souvent quelques précisions ou explications. Ce système de « revue par les pairs » (*peer review* en anglais) fournit aux textes un label de qualité incontesté et très recherché.

Mais le processus peut prendre plusieurs mois. Les auteurs ont donc pris l'habitude de publier sur Internet leurs *preprints*, le premier jet des versions soumises (ou non) aux revues scientifiques. Cela permet à leurs collègues de prendre connaissance plus rapidement de leurs travaux, d'en discuter et de monter des expériences de vérification.

L'IDÉE DE PAUL GINSPARG

C'est Paul Ginsparg, un physicien du Laboratoire national de Los Alamos (Etats-Unis), qui, le premier, a eu l'idée de généraliser le système. Le succès fut foudroyant. Lancé modestement avec un tout petit serveur informatique il y a quatre ans, son service est désormais utilisé par l'ensemble de la communauté des physiciens des particules et diffuse 25 000 articles par an. Des « sites miroirs » – relais en liaison avec Los Alamos – se sont montés à Saclay, en France ; à Trieste, en Italie...

La suite logique était le lancement de revues électroniques, raconte Maurice Jacob, physicien théoricien au CERN. « *Nous nous sommes dit : "Pourquoi payer des abonnements alors que nos papiers sont contrôlés par des gens de notre propre communauté ?"* » Le premier, *Journal of High Energy Physics*, est diffusé par le site miroir de Trieste. Doté d'un système de revue par les pairs comme ses concurrents commerciaux, il a, lui aussi, connu très vite un franc succès. Mais, selon Maurice Jacob, les revues scientifiques traditionnelles « *vont sans doute tenir le coup sans problème, pourvu qu'elles s'adaptent à la publication électronique* ».

« *Le système de diffusion électronique des preprints de Ginsparg a changé notre manière de travailler*, reconnaît-il. *C'est extrêmement intéressant, mais cela entraîne aussi une floraison d'articles dans lesquels il est parfois difficile de faire le tri. C'est le rôle des journaux de réceptionner les propositions et de les proposer à la revue des pairs. Cette sélection permet aussi d'isoler, parmi la montagne de preprints, ceux qui vont faire date et qu'il convient donc de garder en archives. Tout cela représente un vrai travail sur lequel des chercheurs peuvent s'exciter pendant quelques mois, mais qui les embête très vite. On revient alors au problème précédent.* »

La situation actuelle a, par ailleurs, un effet pervers, souligne le chercheur du CERN, qui fut rédacteur en chef d'une revue internationale pendant dix-huit ans. « *Jadis, il était très valorisant, pour un chercheur, d'être sollicité comme « pair » : vous étiez l'un des rares privilégiés à avoir accès à un preprint important. Aujourd'hui, on vous demande votre avis sur un texte que tout un chacun a pu lire sur Internet. Cela n'intéresse plus grand-monde et il devient difficile de trouver des collègues prêts à faire ce travail.* »

C'est sans doute la raison qui a amené Richard Smith, rédacteur en chef du très respectable *British Medical Journal*, à préconiser une refonte du système de revue par les pairs, pour tenir compte du fait que les *preprints* sont de plus en plus exposés à la critique de l'ensemble de la communauté plutôt qu'à la sagacité de « quelques élus ».

LA MÉDECINE, CAS À PART

Patrick Brown, de l'Ecole de médecine de l'université de Stanford (Etats-Unis), a la ferme intention d'étendre à la recherche biomédicale l'initiative de Paul Ginsparg et des physiciens. Mais certains médecins s'inquiètent des conséquences que la diffusion de travaux non filtrés et validés pourrait avoir sur la santé publique. Le *British Medical Journal* n'en étudie pas moins la possibilité de mettre sur la Toile les articles qui lui sont soumis avant qu'ils aient été approuvés, la revue par les pairs intervenant *a posteriori*. Un test en ligne a provoqué un afflux de réactions. « *Les opinions étaient très diverses et de qualité variable*, admet Tony Delamothe, rédacteur en chef adjoint, *mais elles ont globalement permis d'établir un jugement correct du papier.* »

Le *New England Journal of Medicine*, principal concurrent du *British Medical Journal*, refuse encore – comme beaucoup d'autres revues – d'accepter un article qui aurait déjà été « éventé » sur la Toile. Mais, depuis deux ans, plusieurs titres (dont *Nature*) considèrent que l'affichage d'un article sur la Toile ne constitue plus une publication *a priori*, mais répond au besoin légitime de communication entre chercheurs. Il reste à inventer de nouveaux filtres sur Internet, notamment pour l'information médicale. Le défi de l'ère électronique pour les publications scientifiques est parfaitement résumé par Richard Smith : « *C'est l'âge de la transparence, qui remplace le paternalisme.* »

D. B., J.-P. D. et R. F.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue scientifique internationale *Nature*.

هكذا من الأصل

Face au Maroc, les Bleus débutent l'année sans forcer leur talent

Vainqueur (1-0) de la séduisante sélection nord-africaine, entraînée par Henri Michel, l'équipe de France de football s'est préparée en douceur pour la rencontre qui doit l'opposer à l'Angleterre, le 10 février, à Wembley

L'équipe de France de football a battu le Maroc (1-0), mercredi 20 janvier, au terme d'un match amical organisé au Stade-Vélodrome de Marseille. Le but, le 20e de l'attaquant français en 50 sélections, a été inscrit par Youri Djorkaeff, à la 48e minute de jeu, sur une action confuse. Le sélectionneur Roger Lemerre ne cachait pas une certaine déception à l'issue d'une prestation qu'il attendait plus convaincante. « On attendait un gala, il n'eut pas lieu », a-t-il commenté. Le public lui-même (plus de 46 000 spectateurs) n'a pas vibré, à l'exception des quelques milliers de supporteurs marocains. « L'ambiance était mitigée », a regretté le capitaine Didier Deschamps. Lors de leur prochain match amical, le 10 février, à Wembley, face à l'Angleterre, les champions du monde devraient retrouver le vacarme et la passion dont ils semblent désormais friands.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Match amical. Le qualificatif renvoie à des souvenirs saumâtres. Reviennent en mémoire ces rencontres sans enjeu dans lesquelles seul Aimé Jacquet distingua l'ébauche d'une épopée. C'était l'époque où les joueurs de l'équipe de France se languissaient en attendant que leur destin s'accomplisse. C'était l'époque où le sélectionneur rencontrait l'hostilité, comme ce soir d'avril 1998, à Stockholm, à l'issue d'une partie déprimante (0-0) face à la Suède. « *Et Mémé est content, et Mémé est content* », chantait un supporter désabusé en embouchant son mégaphone. Il était loin d'imaginer, comme tant d'autres, que le « Mémé » en question rejoindrait bientôt la galerie des intouchables. Il appartient désormais à son successeur de dégager un intérêt à ces rendez-vous dépassionnés. Roger Lemerre renouvelle le genre et maîtrise plutôt bien cet exercice périlleux. Le nouveau patron des Bleus épingle les insuffisances et rappelle les égarés à leurs devoirs. « *On attendait un gala, il n'eut pas lieu* », résumait le sélectionneur, mercredi 20 janvier, à l'issue de la victoire (1-0) face au Maroc.

Un but à la 48e minute de Youri Djorkaeff, le 20e, le jour de sa 50e sélection, sauvait tout juste les apparences. Le « show » s'est résumé à l'apparition sur la pelouse, avant le coup d'envoi, de Gloria Gaynor, venue des Etats-Unis pour chanter l'inoxydable tube *I Will Survive*, l'hymne quasi officiel des Bleus pendant la Coupe du monde.

Après vingt bonnes premières minutes, le jeu de l'équipe de France s'est étiolé jusqu'à flirter avec la médiocrité. L'animation offensive, éternel casse-tête, s'est confinée dans l'à-peu-près, malgré la présence de Zinedine Zidane. « *Après notre entame extraordinaire, nous avons souffert devant le sens tactique très développé des Marocains*, déplorait le sélectionneur. *Nous avons plus subi que le contraire, ce qui me gêne. En deuxième mi-temps, nos adversaires ont fléchi, mais nous n'avions pas l'autorité nécessaire pour en profiter.* »

ANELKA D'ATTAQUE

Roger Lemerre avait décidé de relancer Florian Maurice en l'entourant de dix champions du monde. L'avant-centre de l'Olympique de Marseille s'était compliqué la tâche dès la veille en annonçant qu'il se devait de marquer pour tracer les lignes d'un avenir international. Mis à part un tacle dangereux infligé à Noureddine Naybet et sanctionné d'un avertissement (6e), il resta sur la réserve. « *J'étais crispé, j'espère me libérer la prochaine fois si on veut toujours de moi* », lâchait le buteur en panne.

La précision n'est pas inutile car pour le prochain match amical à Londres face à l'Angleterre, le 10 février, on devrait revoir d'entrée Nicolas Anelka (19 ans), qui n'a disputé, mercredi soir, que les vingt-cinq dernières minutes. Le prodige d'Arsenal, le club londonien, avait impressionné, le 10 octobre 1998, lors de la victoire (3-2) de la France en Russie pour le compte des éliminatoires de l'Euro 2000. Son style et son insouciance cadrent à merveille avec le profil de l'équipe. Sa vitesse autorise les Bleus à privilégier leur système fétiche : la contre-attaque. Son assurance le préserve du spleen qui guette tant d'avants-centres à leur première infortune.

Pour le reste, Roger Lemerre a pris le parti de maintenir les champions du monde en place, ce qui n'a rien de surprenant puisque les plus âgés de ses cadres (Laurent Blanc, 33 ans ; Marcel Desailly, Youri Djorkaeff et Didier Deschamps, 30 ans) restent compétitifs. Entre deux risques, le sélectionneur a préféré la menace d'une décompression de ses héros à l'incertitude d'un remodelage qui aurait été mal vécu par les anciens. Il n'est pas fortuit que Marcel Desailly, l'un des hommes d'influence du groupe, ait milité, dans un entretien à *L'Equipe* du 19 janvier, pour le maintien de l'équipe actuelle jusqu'au prochain Mondial, en 2002.

« *Ma carrière est totalement planifiée en fonction de la prochaine Coupe du monde* », a déclaré le défenseur central de Chelsea (Angleterre) avant d'admettre qu'une détendade à l'Euro 2000 modifierait inévitablement la donne. Elle obligerait alors le sélectionneur à opérer dans l'urgence.

Au renouvellement des hommes s'ajouterait certainement une refonte du système de jeu, puisque c'est la somme des caractéristiques individuelles qui fonde les choix tactiques. Or, Roger Lemerre n'aurait alors qu'une litanie de matches amicaux pour ajuster les réglages, la France, championne du monde, étant dispensée des éliminatoires entre 2000 et 2002.

Aimé Jacquet ne manque jamais une occasion de rappeler que le triomphe du 12 juillet 1998 a pris naissance deux ans auparavant, lors de l'Euro disputé en Angleterre. La France n'y avait été éliminée qu'en demi-finale (par la République tchèque, à l'issue des tirs au but) après avoir emmagasiné l'expérience du haut niveau. Embûche supplémentaire pour Roger Lemerre : même un Euro 2000 réussi ne préservera pas à coup sûr ses trentenaires d'un déclin à l'approche du Mondial 2002. L'accumulation des matches et l'obligation de résultats qui rythment le quotidien des joueurs sous contrat dans de grands clubs étrangers (Desailly, Deschamps, Djorkaeff) éprouvent les organismes depuis de nombreuses saisons. C'est dire si le choix du conservatisme, pour logique qu'il apparaît aujourd'hui, comporte pour l'avenir des risques que le bon comportement de l'équipe de France A'devant la Croatie (victoire 2-0), mardi 19 janvier à Nîmes, ne suffit pas à éluder.

Elie Barth

Ambiance étrange au Stade-Vélodrome

Florian Maurice n'a pas reconnu le Stade-Vélodrome de Marseille. L'attaquant de l'Olympique de Marseille se faisait une joie de renouer avec l'équipe de France dans son cadre familier. En fait, il a été sifflé, tout comme ses coéquipiers, par une partie du public. Parmi les 46 756 spectateurs payants, on dénombrait une dizaine de milliers de supporteurs marocains dont l'enthousiasme contrastait avec la léthargie des fans français. De toute évidence, les fidèles de l'OM, qui couvrent chaque match de leurs chants, ne se sont pas déplacés en masse, délaissant les gradins au profit de spectateurs occasionnels à l'enthousiasme plus guindé.

« *L'ambiance était mitigée* », a commenté en termes diplomatiques le capitaine Didier Deschamps. « *Par moments, j'ai été surpris par l'hostilité de certains spectateurs* », a déploré Youri Djorkaeff. Le plus énervé était Emmanuel Petit. Alors qu'il s'échauffait derrière le but de Fabien Barthez avant d'entrer après la pause, il a été bombardé de projectiles. Furieux, il a regagné le banc de touche avant de calmer ses nerfs en faisant exploser une bouteille d'eau minérale.

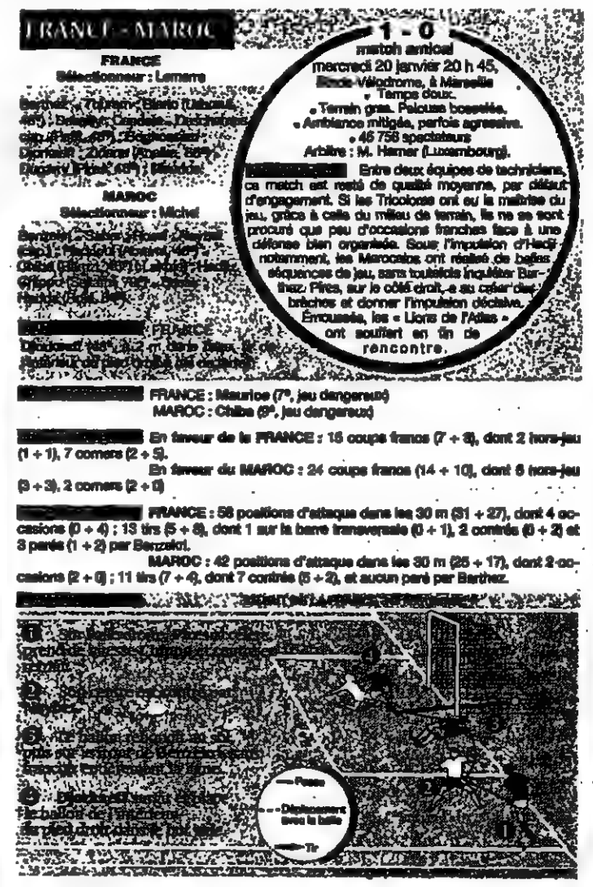

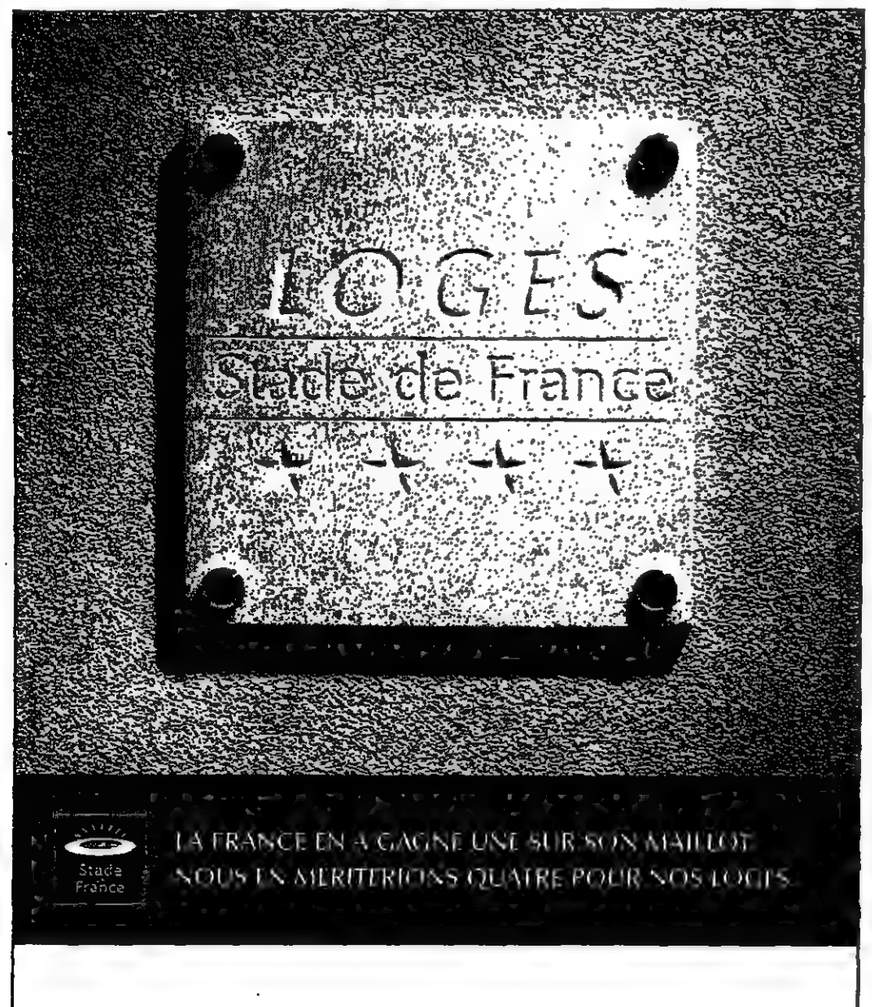

Tennis : Petr Korda gagne à Melbourne dans un climat hostile

MARY PIERCE, tête de série n° 7, et Sandrine Testud (n° 14) se sont qualifiées, jeudi 21 janvier, pour le troisième tour des Internationaux d'Australie à Melbourne. Les Françaises ont éliminé la Luxembourgeoise Anne Kremer (6-2, 6-1) et la Belge Els Callens (6-3, 6-1). Julie Halard-Decugis et Alexia Dechaume-Balleret ont été battues par la Sud-Africaine Amanda Coetzer (n° 16) (4-6, 7-5, 6-4) et par l'Américaine Monica Seles (6-1, 6-4). Un seul Français reste en lice : Fabrice Santoro, vainqueur de son compatriote Guillaume Raoux (6-4, 1-6, 6-2, 4-6, 6-3). Stéphane Huet a été dominé par le Roumain Andrei Pavel (6-4, 1-6, 6-4, 6-3) comme Arnaud Clément par le Tchèque Jiri Novak (3-6 6-7 [1-7] 6-0 6-3 6-3) ; blessé à la cheville, Lionel Roux a abandonné. Il était mené 2-6, 6-3, 6-1, 3-0 par l'Italien Gianluca Pozzi.

A Melbourne, l'affaire Petr Korda continue. Les associations des joueurs et joueuses professionnels et la Fédération internationale ont accepté, jeudi, de signer le protocole anti-dopage du Comité international olympique. Petr Korda, lui, a disposé de l'Espagnol Julian Alonso (6-3, 6-1, 6-1). Comme son compatriote Galo Blanco au premier tour, celui-ci a refusé de lui serrer la main à la fin du match.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILE : le pilote finlandais Tommi Mäkinen** (Mitsubishi) a remporté, mercredi 20 janvier, le Rallye Monte-Carlo. Il devance son compatriote Juha Kankkunen (Subaru), le Britannique Colin McRae (Ford Focus) et le Français Didier Auriol (Toyota).

■ **BASKET-BALL : l'Alba Berlin s'est imposé**, mercredi 20 janvier, face à Villeurbanne (73-71) au 3e tour aller de l'Eurolgue. Limoges a été éliminé par Charleroi en huitièmes de finale de la coupe Saporta.

Le rapport sur le scandale des JO de Salt Lake City fait trembler l'olympisme

LOS ANGELES
correspondance

Au moment où la commission d'enquête diligentée par le Comité international olympique (CIO) et présidée par le Canadien Dick Pound se réunissait, à New York, pour discuter du rapport qui sera rendu public dimanche 24 janvier à Lausanne (Suisse), un des titres les plus prestigieux de la presse américaine publiait, en première page, mercredi 20 janvier, une enquête explosive sur les conséquences du scandale financier de Salt Lake City.

Le *Wall Street Journal*, qui s'est procuré une copie de ce rapport attendu, a publié les premières conclusions des enquêteurs. Ce rapport préliminaire analyse les ramifications du scandale olympique de Salt Lake City, qui est présenté comme le « *plus gros problème potentiel* » de l'histoire du CIO. « *Les conclusions feront trembler le piédestal sur lequel le mouvement olympique s'était arrimé*, souligne le Wall Street Journal, *et augmenteront la pression sur les responsables du CIO pour entreprendre des réformes de fond.* »

Première révélation : ce ne sont plus treize mais seize dignitaires de l'auguste assemblée qui seraient directement impliqués dans l'affaire de Salt Lake City. Seconde révélation : l'ensemble des cadeaux, bourses d'études, paiements en liquide, voyages luxueux ou autres avantages en nature offerts par le comité de candidature de la capitale de l'Utah aux membres du CIO totaliserait à présent 780 000 dollars (663 000 €). Même si le document de 24 pages, publié en partie dans le *Wall Street Journal*, ne cite aucun nom, la majorité des membres du CIO suspectés de corruption sont d'ores et déjà connus. Le quotidien économique précise d'ailleurs qu'il s'agit de sept Africains, trois Européens, deux Latino-Américains et d'un Asiatique.

DÉMISSIONS ATTENDUES

Les personnes incriminées comparaîtront devant le CIO, samedi 23 janvier, pour assurer leur défense. « *Certains risquent de démissionner bien avant*, a noté Dick Pound, un avocat de Montréal. *Ceux qui décideront de ne pas démissionner devront alors se battre toute leur vie pour retrouver leur honneur. La plupart des membres du CIO commencent à en avoir assez d'être considérés comme des crapules.* »

Pirjo Häggman, elle, a préféré, mardi 19 janvier, abandonner son fauteuil olympique plutôt que de subir la vindicte de ses pairs. Membre du CIO depuis 1981, cette Finlandaise a nié toutes les accusations de corruption qui pesaient sur elle, prenant toutefois acte de la situation.

Le rapport de Dick Pound met également l'accent sur le caractère récurrent des trafics d'influence au sein du CIO. « *Les activités inappropriées de certains membres du CIO ne datent pas de la candidature de Salt Lake City*, note *The Wall Street Journal* en s'appuyant sur le document, *mais d'une rencontre à Baden-Baden [Allemagne] en 1981 entre M. Samaranch et M. Dassler* », le patron de la firme d'équipements sportifs Adidas. La publication finale du rapport, dimanche 24 janvier, réservera certainement d'autres mauvaises surprises au mouvement olympique.

Paul Miquel

LOTO

Résultats des tirages n° 6 effectués mercredi 20 janvier. Premier tirage : 3, 7, 13, 22, 25, 45 ; numéro complémentaire : 28. Rapports pour 6 numéros : 3 408 830 F, 519 836,71 € ; 5 numéros et le complémentaire : 35 625 F, 5 430,84 € ; 5 numéros : 2 130 F, 324,69 € ; 4 numéros et le complémentaire : 132 F, 20,12 € ; 4 numéros : 66 F, 10,06 € ; 3 numéros et le complémentaire : 18 F, 2,74 € ; 3 numéros : 9 F, 1,37 €. Second tirage : 3, 4, 7, 34, 36, 46 ; numéro complémentaire : 2. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et le complémentaire : 78 865 F, 12 022 €. 5 numéros : 8 645 F, 1 317,83 € ; 4 numéros et le complémentaire : 348 F, 52,74 € ; 4 numéros : 173 F, 26,37 € ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F, 4,57 € ; 3 numéros : 15 F, 2,28 €.

La Redoute et les 3 Suisses veulent s'adapter au consommateur zappeur

Les deux enseignes de vente par correspondance multiplient les catalogues spécialisés

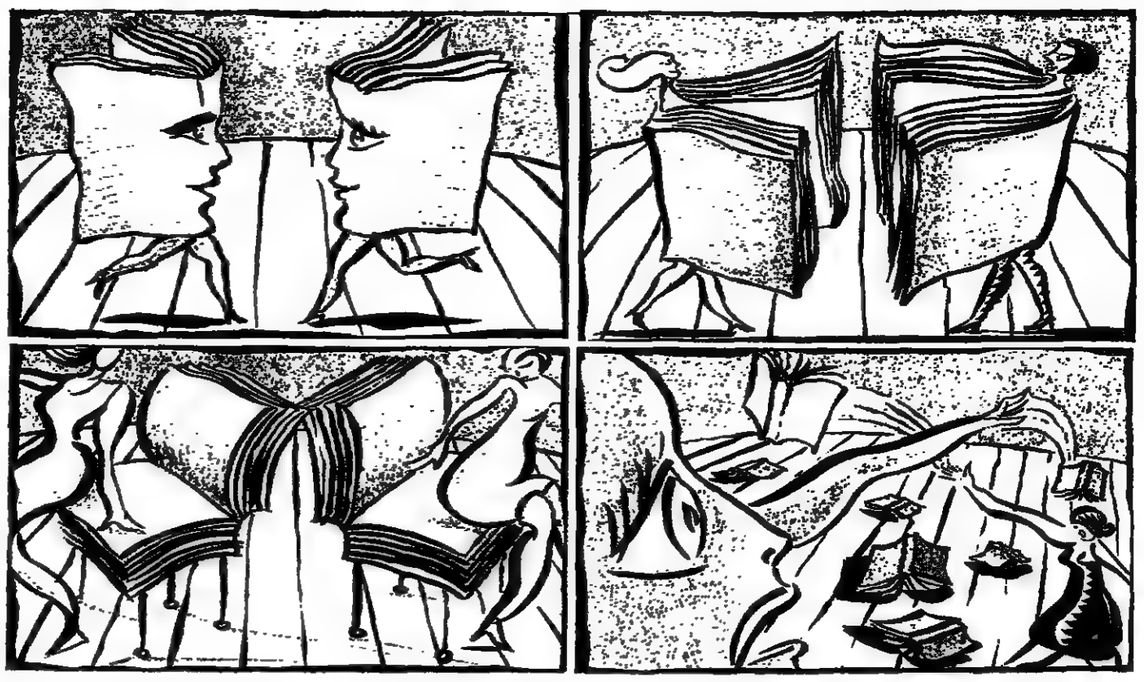
DESSIN NICOLAS VIAL

SUR LA BALANCE, le catalogue printemps-été 1999 de La Redoute accuse 1 950 grammes. Celui des 3 Suisses 1 725 grammes. La couverture du premier célèbre sagement le bonheur en couple. Il s'exhale du second une discrète senteur de chewing-gum aux fruits rouges. Pour qui n'est pas *« cliente »* – dans le langage commercial de la vente par correspondance (VPC), le genre masculin n'existe pas – aucune autre différence ne saute aux yeux. Difficile, en effet, de saisir d'emblée ce qui sépare vraiment ces deux grands classiques, diffusés l'un comme l'autre à 7 millions d'exemplaires fin décembre 1998.

Monuments de la consommation de masse, La Redoute comme les 3 Suisses ne doivent-ils pas avant tout s'efforcer de ne déplaire à personne ? *« D'un catalogue à l'autre, le même mannequin n'est pratiquement pas reconnaissable »*, protestent d'une même voix les représentants des deux maisons, dont les sièges sociaux de Roubaix sont distants d'à peine quelques centaines de mètres. A les entendre, les différences seraient flagrantes.

« Nous parlons au cerveau droit, celui de la sensibilité et de l'intuition. Nous cherchons à surprendre et privilégions la créativité », assure Dominique Ambroust, directeur du marketing aux 3 Suisses. Ces dernières années, la filiale du groupe allemand Otto Versand a engagé une active politique de communication. Au programme : paillettes, mode branchée signée par des créateurs connus, célébration des *« valeurs féminines »* et volonté de faire de la cliente le *« chouchou »* permanent.

Leader du secteur, La Redoute, intégrée dans le groupe Pinault avec le Printemps et la Fnac, adopte une posture plus sérieuse, si ce n'est plus classique. *« Les clients nous distinguent parfaitement de nos concurrents car nous sommes très proches des attentes quotidiennes de la famille ; nous sommes surreprésentés dans les foyers qui comptent des enfants »*, assure Richard Simonin, PDG de La Redoute.

Le pays, pour autant, n'est pas coupé en deux. On ne saurait opposer la France des 3 Suisses à la France de La Redoute comme il existait, hier, des familles Peugeot ou Renault et comme perdure chez les adolescents le clivage Nike-Adidas. *« Malgré leurs tentatives pour se démarquer, il n'existe guère de différence entre les deux protagonistes*, remarque un ancien responsable d'une société de VPC. *Le profil de clientèle est pratiquement identique – à peine plus jeune, plus urbain, encore plus féminin et un peu plus aisé pour La Redoute – et on y achète à peu près la même chose. »*

Renseignements pris, les deux poids lourds de la VPC ont en commun pratiquement la moitié de leur clientèle. En outre, ils réalisent les trois quarts de leur chiffre d'affaires avec les mêmes produits textiles. *« La différence majeure entre nous, c'est la mise en scène »*, finit par lâcher un cadre des 3 Suisses.

La vente par correspondance, qui s'est imposée dans les deux tiers des foyers français, fait pourtant du sur-place. Depuis plusieurs années, ce secteur ne parvient pas à faire mieux que 4 % du total de la consommation (hors alimentaire) des Français. Si le circuit de la VPC n'est plus, dans son ensemble, considéré comme « ringard », il renouvelle difficilement sa clientèle. Ainsi, 15 % des clientes de La Redoute génèrent 65 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Sans fournir de chiffres précis, les 3 Suisses confirment qu'il en est de même chez eux: Les études – dont la profession, qui cultive avec application le goût du secret, fait état avec parcimonie – montrent que la grande majorité des consommateurs *« zappent »* entre les différents catalogues mais aussi les grands magasins et les autres circuits de distribution.

Le navire amiral a vu apparaître toute une flottille de petits catalogues spécialisés, destinés à rajeunir et élargir la cible de clientèle

Aussi, les entreprises de VPC ne comptent plus autant qu'avant sur le sacro-saint *« gros »* catalogue. Ces trois dernières années, le navire amiral a vu apparaître toute une flottille de petits catalogues spécialisés, destinés à rajeunir et à élargir la cible de clientèle.

La Redoute a lancé Somewhere (habillement, sportswear), AM/PM (ameublement à la mode), Vie privée (lingerie féminine) et, tout récemment, « Good Goods », recueil de produits imaginés par Philippe Starck pour illustrer une modernité teintée d'écologie branchée. Les 3 Suisses ont successivement intronisé les catalogues Domis (ameublement), Sport 3 Suisses, Chuchotements (lingerie), La Micro facile (informatique).

Après avoir développé des produits destinés à une clientèle âgée et moins urbaine (Daxon, par exemple), les grands vépécistes doivent dorénavant s'adresser, à l'autre extrême, *« à une clientèle moins traditionnelle que celle du catalogue principal »*, reconnaît-on aux 3 Suisses. Cette démarche vise de multiples objectifs. Il peut s'agir de *« faire de l'image »* en mettant en exergue une capacité d'innover. Ainsi, on admet à La Redoute que le catalogue « Good Goods » est davantage censé faire parler de l'enseigne que créer du chiffre d'affaires. L'intérêt consiste aussi à élargir la palette des objets proposés.

Si la VPC s'est imposée sur les ventes d'habillement, elle souffre d'un manque de crédibilité dans le domaine du meuble malgré ses délais de livraison très réduits. Quant à la lingerie féminine, son acceptation sociale semble limitée dans les catalogues destinés au grand public. Lancées en 1995, les pages « Frissons » furent retirées du catalogue de La Redoute après de vives protestations d'une partie du public.

Au nom du *« small is beautiful »*, les catalogues spécialisés sont devenus incontournables. Cette diversification reflète la difficulté de prendre en compte l'éclatement des goûts des consommateurs dans des catalogues géants de plus en plus lourds et chers à fabriquer (une page coûte en général plus de 500 000 francs, soit 76 000 €). *« Comme les grands magasins, les enseignes de vente par correspondance ont du mal à s'adapter à la diversité grandissante des attentes du public. De multiples pesanteurs les empêchent de trouver un langage vraiment moderne »*, estime un consultant spécialisé. La VPC française se dirige-t-elle vers la disparition du *« big book »* à l'instar du géant américain Sears qui a opté pour une myriade de publications spécialisées, en fonction des produits et des cibles ? La Redoute comme les 3 Suisses s'en défendent avec énergie. Ce qui ne les empêche pas de préparer pour 1999 la sortie de nouveaux *« satellites »* dont le contenu est, pour l'instant, jalousement gardé secret.

Jean-Michel Normand

La conversion à Internet n'est pas pour demain

LA « RÉVOLUTION Internet » n'est visiblement pas près de chasser du foyer les 2 kilos, ou presque, du « gros » catalogue en papier que l'on feuillette pendant les longues soirées d'hiver. Certes, la totalité du catalogue 3 Suisses et une partie de celui de La Redoute sont disponibles on-line mais les deux sociétés ne croient guère à un développement rapide.

Un chiffre d'affaires de 10 millions de francs qui ne pèse pas très lourd à côté des 8 milliards de francs réalisés grâce au catalogue principal

Les 3 Suisses, qui ont franchi le pas en 1998, constatent que les utilisateurs sont plus masculins et que les commandes portent plus souvent sur la micro-informatique et... la lingerie féminine. Les dirigeants de La Redoute, pour leur part, précisent que leur site Internet a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 10 millions de francs (1,5 million d'euros). Un résultat non négligeable mais qui ne pèse pas très lourd à côté des 8 milliards de francs (1,2 milliard d'euros) de chiffre d'affaires réalisés grâce au catalogue principal.

A La Redoute, les services par téléphone, récemment améliorés (notamment par l'élargissement des plages horaires), prennent une part croissante dans les prises de commandes des clients. *A contrario*, l'usage du Minitel est, pour la première fois en 1998, en repli sensible, ce qui correspond, du reste, à une tendance nationale.

Le groupe, qui reste mesuré quant aux perspectives de développement du multimédia (une expérience de présentation d'un catalogue sur CD-ROM ne s'est pas révélée concluante), croit davantage à une stratégie multicanaux. Intégrée dans le groupe Pinault-Printemps, La Redoute entend ainsi développer son réseau de magasins classiques, au nombre d'une trentaine à l'heure actuelle, afin d'offrir des solutions alternatives à ses clients et séduire des consommateurs qui, jusqu'alors, ne recouraient pas aux achats par correspondance.

★ **Sites Internet :**
www.redoute.fr
www.3suisses.fr

Troisième pays européen pour la VPC

Avec un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs environ (7,6 milliards d'euros), la France est le troisième pays européen pour la vente par correspondance derrière l'Allemagne (20 milliards d'euros) et la Grande-Bretagne (10 milliards d'euros). Sur ce marché dont les taux de croissance sont plutôt faibles, La Redoute (15 milliards de francs, 2,3 milliards d'euros) est leader devant les 3 Suisses (10 milliards de francs), la Camif (4 milliards de francs, 610 millions d'euros) et Quelle (2,5 milliards de francs, 380 millions d'euros). En France, les achats concernent surtout les produits textiles, où la VPC réalise 11 % des ventes alors qu'elle ne totalise que 2,3 % de l'ensemble du commerce de détail. La Redoute est la première enseigne française dans le secteur de l'habillement, devant Leclerc, Carrefour et les 3 Suisses.

La Camif en pleine révolution culturelle

NUMÉRO TROIS français de la vente par correspondance, la Camif (autrement dit la Coopérative d'achat du personnel de l'éducation nationale) a marqué des générations d'enseignants et leurs familles. Dans les années 50-60, le jeune instituteur qui prenait son premier poste en zone rurale y trouvait de quoi s'installer. Le catalogue de la Camif proposait des produits sérieux et durables, ne cédant pas à la mode.

Les pages consacrées à l'habillement ignoraient superbement tout ce qui pouvait être futile et le mobilier se devait, avant toute chose, d'être solide et pratique. En revanche, les équipements sportifs ou de camping – bref, tout ce qui touchait à la vie au grand air – était à la pointe du progrès.

A travers la Camif s'exprimait un mode de consommation collectif, le style de vie et les valeurs d'une profession. *« On se disait que les articles du catalogue avaient été sélectionnés par des collègues enseignants qui géraient la Camif dans un cadre coopératif et non pas capitaliste*, se souvient Jean Gasole, président du conseil d'administration de la Camif. *Et puis le service après-vente et la livraison à domicile étaient assurés. »*

L'accès à la Camif, alors strictement réservé aux sociétaires de la MAIF (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France), s'intégrait fréquemment dans un maillage identitaire avec l'adhésion syndicale à la Fédération de l'éducation nationale (FEN) ou la participation à la Fédération des œuvres laïques, pour vendre les fameuses vignettes « La Jeunesse au Plein Air ».

RECUL DE 350 MILLIONS DE FRANCS

A partir du milieu des années 80, le déclin est devenu patent. Le catalogue, largement dépassé, ne séduisait guère les nouveaux enseignants, d'ailleurs de moins en moins nombreux, compte tenu de la réduction du recrutement de l'éducation nationale. La Camif, handicapée par sa philosophie traditionnellement hostile aux actions promotionnelles spectaculaires et aux rabais, a réagi en élargissant sa clientèle aux adhérents de plusieurs mutuelles de fonctionnaires mais la dégringolade s'est poursuivie. En 1990, on comptait 7,5 millions de sociétaires mais pas plus de 1,2 million d'acheteurs. En quatre ans, le chiffre d'affaires a reculé de 350 millions de francs (53 millions d'euros).

Pour remonter la pente, la Camif s'est fait violence en recourant aux techniques commerciales classiques (relance téléphonique, opérations de promotion) en créant des points de vente et en se remettant à la page pour réduire la moyenne d'âge *« avec davantage de produits basiques et moins chers, mais de qualité »*, précise Jean Gasol. *« Désormais*, ajoute-t-il, *le consommateur prime sur le militant. »* Ces derniers mois, un nouveau catalogue d'ameublement intitulé « Par ci, par là » est apparu. Signes particuliers : pour attirer de jeunes consommateurs, il abandonne les rubriques traditionnelles et opte pour une présentation selon différents styles de vie.

ÉLARGIR LA CLIENTÈLE

Autres innovations : le lancement d'une enseigne de meubles en Allemagne (la première ouverture est prévue dès cette année à Düsseldorf) et, en France, de vingt magasins « Maisonnables » (deux existent déjà, à Marseille et à Eragny, dans le Val-d'Oise) spécialisés dans l'équipement de la maison. En deux ans, la Camif estime avoir conquis 300 000 clients nouveaux (sur un total de 6 millions de foyers présents dans son fichier) et l'équilibre financier devrait être retrouvé en 1999.

Ce nécessaire élargissement de clientèle amène la Camif à s'interroger sur son identité. Alors que les personnels de l'éducation nationale sont pratiquement devenus minoritaires, il a été décidé d'aller au-delà des frontières de la fonction publique pour atteindre, à terme, une masse critique que les dirigeants évaluent à 10 milliards de francs (1,5 milliard d'euros), soit un peu moins du double du chiffre d'affaires actuel. Après un long débat, le conseil d'administration a accepté – à titre expérimental – que les clients non-fonctionnaires des magasins Camif puissent adhérer à la MAIF, ce qui leur permettra *ipso facto* de rentrer dans le circuit. *« Nous sommes très favorablement surpris par les premiers résultats »*, assure Jean Gasol. Hier centrée sur une seule profession, la Camif appartiendra bientôt à l'univers d'une mutuelle généraliste.

J.-M. N.

Nuages au nord, soleil ailleurs

VENDREDI, les hautes pressions sur l'Europe de l'Est gagneront la France, et une dépression s'installera vers Gibraltar. Le flux s'orientera à l'est - sud-est et les perturbations seront rejetées vers les îles Britanniques.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux, avec des risques de brouillard sur les pays de Loire. Des éclaircies gagneront par le sud ces régions. Il fera doux, entre 9 et 12 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des brouillards givrants se formeront au lever du jour sur Nord-Picardie. Sur les autres régions, les nuages seront assez nombreux. Il fera de 2 à 5 degrés le matin, localement 0 degré en Picardie. L'après-midi, le thermomètre indiquera entre 7 et 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Champagne, le ciel sera très nuageux. Ailleurs, les brouillards givrants seront fréquents. Ils pourront persister par endroits, mais le soleil prendra le dessus. Les températures, négatives le matin, monteront entre 3 et 8 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après des brouillards matinaux, le temps sera bien ensoleillé. Les températures, fraîches le matin (jusqu'à – 1 degré), atteindront de 10 à 13 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Attention aux brouillards givrants en matinée. Le temps sera ensuite bien ensoleillé. Le thermomètre descendra jusqu'à – 5 degrés le matin, puis remontera aux environs de 7 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc, la grisaille dominera. Ailleurs, après quelques brouillards givrants dans les vallées, le soleil dominera largement. Le matin, il y aura quelques gelées dans l'intérieur. L'après-midi, le thermomètre indiquera de 10 à 15 degrés.

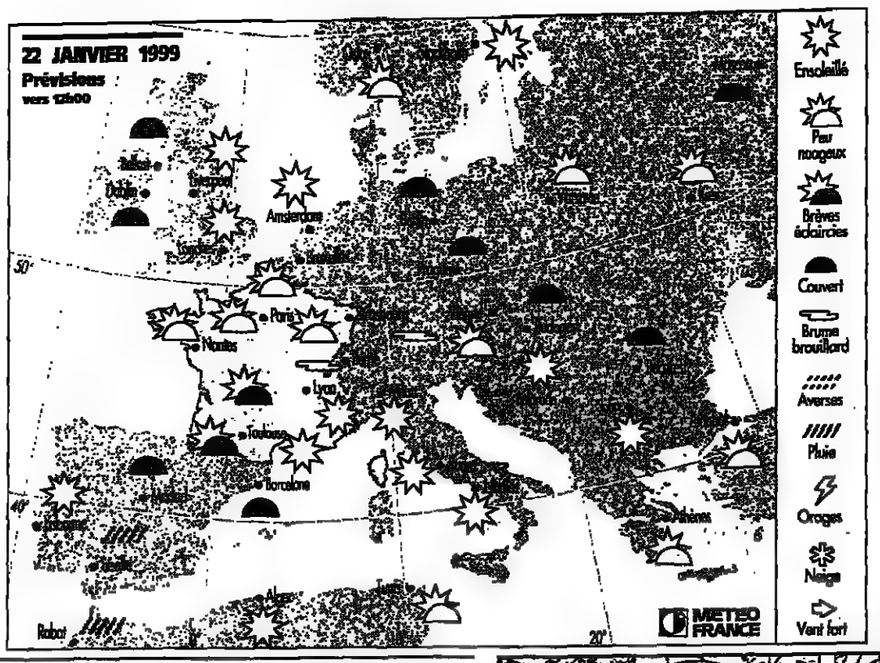

PRÉVISIONS POUR LE 22 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé ; N : nuageux ; C : couvert ; P : pluie ; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	0/8 N	PAPEETE	24/30 P	KIEV	-7/-2 N	VENISE	-3/6 S	LE CAIRE	11/19 S
AJACCIO	2/13 S	NANTES	3/10 N	POINTE-A-PIT.	23/29 S	LISBONNE	4/12 S	VIENNE	-3/2 N	MARRAKECH	4/13 P
BIARRITZ	6/13 N	NICE	5/14 S	ST-DENIS-RÉ.	23/29 S	LIVERPOOL	3/6 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/28 S
BORDEAUX	2/12 S	PARIS	5/9 C	**EUROPE**		LONDRES	3/7 S	BRASILIA	18/28 S	PRETORIA	20/25 P
BOURGES	0/9 S	PAU	2/12 S	AMSTERDAM	1/5 S	LUXEMBOURG	1/4 N	BUENOS AIR.	19/29 S	RABAT	7/12 P
BREST	6/10 C	PERPIGNAN	3/14 S	ATHÈNES	7/12 N	MADRID	3/10 C	CARACAS	21/29 S	TUNIS	10/16 N
CAEN	5/8 C	RENNES	5/10 C	BARCELONE	8/11 C	MILAN	0/8 S	CHICAGO	-2/2 P	**ASIE-OCÉANIE**	
CHERBOURG	6/9 N	ST-ETIENNE	2/10 S	BELFAST	2/6 C	MOSCOU	-2/1 C	LIMA	20/26 N	BANGKOK	24/33 C
CLERMONT-F.	-1/9 S	STRASBOURG	-1/9 N	BELGRADE	-4/2 S	MUNICH	-3/1 N	LOS ANGELES	12/17 S	BOMBAY	19/31 S
DIJON	-2/4 N	TOULOUSE	1/11 S	BERLIN	0/4 C	NAPLES	4/13 S	MEXICO	6/24 S	DJAKARTA	26/29 P
GRENOBLE	-1/9 S	TOURS	2/9 N	BERNE	-2/4 S	OSLO	-3/2 N	MONTREAL	-6/-2 N	DUBAI	17/22 S
LILLE	3/7 N	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	1/6 C	PALMA DE M.	7/15 C	NEW YORK	4/7 C	HANOI	16/22 N
LIMOGES	3/9 S	CAYENNE	23/29 S	BUCAREST	-3/3 C	PRAGUE	-4/2 C	SAN FRANCIS.	9/12 C	HONGKONG	17/22 C
LYON	-2/8 S	FORT-DE-FR.	24/28 S	BUDAPEST	-5/0 C	ROME	3/12 S	SANTIAGO/CHI	14/25 S	JERUSALEM	8/19 S
MARSEILLE	1/13 S	NOUMEA	26/30 P	COPENHAGUE	1/4 N	SEVILLE	5/14 P	TORONTO	-4/2 P	NEW DEHLI	14/19 N
				DUBLIN	2/6 C	SOFIA	-5/3 S	WASHINGTON	9/19 C	PEKIN	-3/8 S
				FRANCFORT	1/5 C	ST-PETERSB.	-2/4 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-1/7 S
				GENEVE	3/6 S	STOCKHOLM	0/4 S	ALGER	5/17 S	SINGAPOUR	25/29 P
				HELSINKI	-2/1 C	TENERIFE	11/12 N	DAKAR	18/21 C	SYDNEY	20/23 P
				ISTANBUL	4/7 N	VARSOVIE	-3/2 N	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	2/10 S

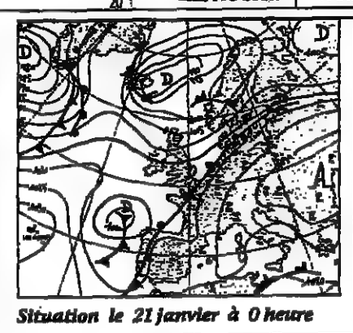
Situation le 21 janvier à 0 heure

Prévisions le 23 janvier à 0 heure

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A partir du jeudi 28 janvier, Air liberté propose des prix « sourire » à destination de Toulouse (355 F TTC, 54 €, l'aller simple Orly Sud-Toulouse et 705 F, 107€, l'aller-retour) et de Montpellier (367 F, 56 €, l'aller, 728 F, 111 €, l'aller- retour). Ces vols, non modifiables et non remboursables, doivent être réservés quatorze jours avant le départ. Des prix de ce type sont proposés à destination de Bordeaux, Nantes, Nice, Perpignan, Strasbourg et Toulon. Renseignements et réservations au 0-803-805-805 et dans les agences.

■ **ÉTATS-UNIS.** Le guide Vidéo Walt Disney World Resort présente, en 25 minutes, les quatre parcs à thèmes (Epcot, MGM studios, Magic Kingdom, Animal Kingdom), les trois parcs aquatiques, les dix-sept hôtels, Pleasure Island et leurs activités. Pour l'obtenir, envoyer une carte postale avec vos coordonnées à Improfi-Walt Disney Attractions, BP 500, 94505 Champigny Cedex.

VENTES

Des sièges et autres meubles de Thonet proposés à Drouot

VIENNE, 1842. Michael Thonet dépose un brevet pour des sièges en bois cintré. Audacieux, simples et légers, ils marquent une rupture complète avec les courants de l'époque, notamment Biedermeier, son contemporain, et préfigurent déjà l'Art nouveau. Leurs lignes inédites connaissent un succès immédiat, qui s'amplifie sans cesse au cours du XIXe siècle, jusqu'à être connues dans le monde entier au début du XXe siècle.

L'ébéniste qui a créé ces sièges, Michael Thonet, est né en 1796, en Rhénanie. Son invention révolutionnaire lui permet de courber les bois à la vapeur et de reproduire en grande série des modèles pratiques, esthétiques et bon marché. En quelques années, il ouvre plusieurs usines et des points de vente dans la plupart des pays d'Europe et aux Etats-Unis. En vingt ans, plusieurs millions de meubles sont mis sur le marché.

Peu à peu, l'influence de ce style s'étend à tout le mobilier d'intérieur, jusqu'à être sensible dans les créations des artistes de l'Art nouveau, en particulier ceux de l'école de Vienne. Dans les années 20, la maison Thonet se lance dans la fabrication de meubles en tubes métalliques et édite, entre autres, des modèles de Marcel Breuer et Le Corbusier. Elle continue aujourd'hui de diffuser les meubles de nombreux designers.

« CRISTAL PALACE »

A Drouot, une vente propose, mercredi 27 janvier, un ensemble de meubles de Thonet. Le salon « Cristal Palace », qui date de la fin du XIXe siècle, comprend un canapé et deux chaises. Leur dossier haut se compose d'éléments cannés ovales et ronds qui s'inscrivent dans des arcs de cercle (de 15 000 à 20 000 francs, de 2 290 à 3 053 euros). De 1904, un fauteuil de bureau, à siège triangulaire, orné de panneaux en bois de placage perforé en pointillé qui s'inscrivent dans le dossier (de 2 500 à 3 000 francs, de 387 à 458 euros).

De la même époque, deux fauteuils pour enfant en bois vernissé rouge offrent un dossier réglable (de 5 000 à 6 000 francs, de 763 à 916 euros) ; une table de salon est posée sur un piètement en bois courbé constitué de quatre doubles volutes (de 8 000 à 10 000 francs, de 1 221 à 1 526 euros). Selon les modèles, les fauteuils, chaises longues et fauteuils à bascule se négocient entre 3 000 et 4 000 francs (de 458 à 610 euros) et de 6 000 à 7 000 francs (de 916 à 1 068 euros), et les chaises entre 1 000 et 1 500 francs (de 152 à 229 euros). Parmi les meubles plus rares se trouvent une psyché (de 25 000 à 30 000 francs, de 3 186 à 4 580 euros), une paire de guéridons à piètement composé de quatre supports croisés (de 15 000 à 20 000 francs, de 2 290 à 3 053 euros).

Dès la fin du XIXe siècle, de très nombreuses sociétés ont copié ou interprété le mobilier de Thonet. La plus célèbre est la maison viennoise Kohn, qui fit travailler Otto Wagner et Josef Hoffmann, dont quelques modèles sont présentés lors de la vente.

La fameuse *Sitzmaschine* (machine à s'asseoir) reste un des sièges de référence dans l'œuvre d'Hoffmann. Il s'agit d'un fauteuil en bois courbé à dossier plat inclinable, la partie centrale étant ornée de deux rangées de carrés évidés, avec des accoudoirs en arc de cercle (de 60 000 à 80 000 francs, de 9 160 à 12 213 euros).

Hoffmann a également travaillé pour Thonet, et la paire de chaises de table « 511 », réalisées vers 1905, est estimée de 10 000 à 15 000 francs (de 1 526 à 2 290 euros).

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, mercredi 27 janvier. Exposition la veille de 11 à 18 heures, le matin de la vente de 11 à 12 heures. Etude Tajan, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. : 01-53-30-30-30. Expert : Félix Marcilhac, 8, rue Bonaparte, 75006 Paris, tél. : 01-43-26-47-36.**

Calendrier

COLLECTIONS

● **Orléans** (Loiret), Salon des minéraux et fossiles, parc expo, hall Prestige, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.
● **Strasbourg** (Bas-Rhin), Festival des disques, parc Wacken, place de la Foire, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 150 exposants.
● **Lyon-Villeurbanne** (Rhône), Biennale de la carte postale, espace Tête d'or, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 55 exposants.

ANTIQUITÉS ET BROCANTES

● **Rennes** (Ille-et-Vilaine), antiquités, le Liberté, boulevard de la Liberté, du vendredi 22 au dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 70 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.
● **Amiens** (Somme), Salon des antiquaires, parc expo Mégacité, du vendredi 22 au lundi 25 janvier. Vendredi de 11 à 22 heures, samedi et dimanche de 11 à 20 heures, lundi de 11 à 18 heures, 80 exposants, entrée 35 francs, 5,33 euros.
● **Narbonne** (Aude), Salon des antiquaires, parc expo, du samedi 23 au lundi 25 janvier, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 francs, 3,81 euros.
● **Nersac** (Charente), antiquités-brocante, salle des tanneries, du samedi 23 au dimanche 24 janvier, de 9 à 19 heures, 40 exposants, entrée 10 francs, 1,52 euro.
● **La Châtre** (Indre), antiquités-brocante, château d'Ars, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 30 exposants, entrée 15 francs, 2,28 euros.
● **Chaumont** (Haute-Marne), antiquités-brocante, gymnase Haut de Val, samedi 23 et dimanche 24 janvier, 30 exposants, entrée 15 francs, 2,28 euros.
● **Abbeville** (Somme), antiquités-brocante, salle des fêtes, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 25 exposants, entrée 10 francs, 1,52 euro.
● **Poitiers** (Vienne), antiquités-brocante, forum Domaxel, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 10 à 19 heures, 60 exposants, entrée 20 francs, 3,04 euros.
● **Palaiseau** (Essonne), antiquités-brocante, salle des fêtes, samedi 23 et dimanche 24 janvier, de 9 h 30 à 18 h 30, 25 exposants, entrée 20 francs, 3,04 euros.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99019

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

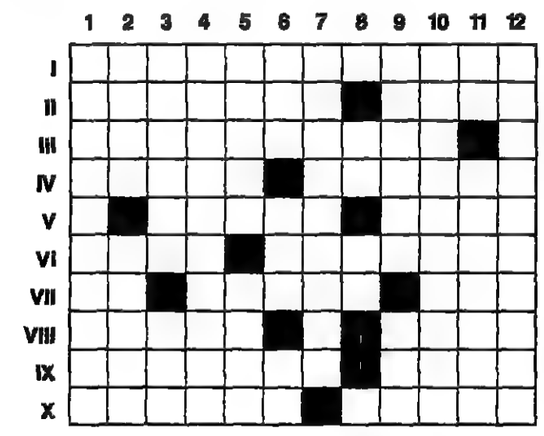

HORIZONTALEMENT

I. Marque le point du départ. – II. La dernière doit être la bonne. Que l'on n'a pas eu besoin d'acquérir. – III. Ouvrières exploitées. – IV. Bonne pondeuse chez les précédentes. Avec elle, ça se termine toujours en queue de poisson. – V. Passent avec agressivité. Poussés, ils prennent de la hauteur. – VI. Dans le Morbihan. Qui pourront faire plusieurs tours. – VII. D'un auxiliaire. Troublé. Coule en Chine. – VIII. Travaille sur la pièce. Tire et tire son nom de son inventeur. – IX. Avais conscience. Héros pour Virgile. – X. Fournisseur africain d'huile. Passes très près.

VERTICALEMENT

1. Inquiète comme une mule. – 2. Mauvais endroit pour traîner. Sur la Diège, en Corrèze. – 3. Poursuit d'un peu trop près. Travaille avec les bandes. – 4. Bouge en travaillant. – 5. Maillon important de la chaîne. Cajole dans les sous-bois. – 6. Bout d'histoire. Compagnons de la Libération. En France. – 7. Cartes sur table. – 8. Affirmation. Article. – 9. Petite annonce. Ne manque pas d'énergie dans ses recherches. – 10. Publications dans la presse. – 11. Garde l'anonymat. Incrustée pour décorer. – 12. Les premières sont fondamentales.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99018

HORIZONTALEMENT

I. Tribulations. – II. Rénovateur. – III. Anti. Collant. – IV. Neutron. Ecot. – V. Bannes. Lui. – VI. Ides. Isolées. – VII. Ter. Eq. Râ. – VIII. Il. Sous-titré. – IX. Occase. Our. – X. Non-inscrites.

VERTICALEMENT

I. Transition. – 2. Rêne. Delco. – 3. Intuber. Cn. – 4. Boitas. Saï. – 5. UV. RN. EOSN. – 6. Laconiques. – 7. Atones. – 8. Tel. Sortir. – 9. Iule. Lai. – 10. Oracle. Tôt. – 11. Noue. Rue. – 12. Sottisiers.

L'ART EN QUESTION

N° 101 En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Un bouquet enchanté

DE 1520 À 1566, le sultan Soliman II ne fut pas seulement un conquérant qui poussa très loin les frontières de l'Empire ottoman. Organisateur et administrateur d'envergure, il sut s'entourer de personnalités qui l'aidèrent à encourager les lettres et les arts. L'Etat ottoman connut alors la période la plus riche de son histoire.

Ce grand plat, aux coloris délicats, reflète l'influence des miniaturistes des ateliers impériaux et l'épanouissement du style saz, un mot qui évoque à la fois le roseau et l'image d'une forêt enchantée. Un large bouquet de fleurs et de feuilles s'épanouit sur toute la surface du plat, autour d'une fleur stylisée qui équilibre la composition. Un paon, gracieux et élégant, semble se balancer sur une feuille. Ce motif animalier est très rare dans la production ottomane de cette époque. Soliman II succéda à son père Sélim Ier. Il fut surnommé Soliman le Magnifique par les Européens. Quel surnom lui attribuèrent les Turcs :

PHOTO RMN / H. LEWANDOWSKI

« Plat au paon », céramique siliceuse à décor peint sous glaçure, diamètre : 37,5 cm ; Turquie, Iznik, 1540-1555. Paris, Musée du Louvre.

● L'Administrateur ?
● Le Conquérant ?
● Le Législateur ?

Réponse dans *Le Monde* du 29 janvier.

Solution du jeu n° 100 paru dans *Le Monde* du 15 janvier.
C'est en 1810 que le médecin et collectionneur Esprit Calvet légua tous ses biens à la ville d'Avignon, constituant ainsi une partie des collections du musée, installé depuis 1833 dans l'hôtel de Villeneuve-Martignan.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE La pratique de la résidence commence aujourd'hui à se répandre en France pour les compositeurs, qui trouvent ainsi un point d'ancrage auprès d'un orchestre, avec lequel ils collaborent souvent pour l'élaboration d'une œuvre commandée. Philippe Manoury à Paris, Marc Monnet à Douai, Georges Aperghis à Strasbourg, Bernard Cavanna avec l'ensemble Ars Nova... trouvent avantage à travailler avec les instrumentistes ou avec un public « non professionnel » et à rompre avec l'idéologie de l'artiste solitaire. ● L'ASSOCIATION PRO-QUARTET, qui organise la résidence de Pascal Dusapin à Fontainebleau avec les quatuors Elysée et Danel, s'est donné pour missions la formation et la rénovation du répertoire. ● POUR PASCAL DUSAPIN, la résidence doit permettre en outre de pratiquer l'interdisciplinarité et la *« transversalité entre les arts »*.

Des compositeurs en résidence pour créer sans barrières

De plus en plus d'orchestres organisent des ateliers et des répétitions avec des créateurs, souvent assortis d'une commande destinée à enrichir leur répertoire. De leur côté, les artistes invités se disent heureux de sortir de l'isolement et de travailler avec des instrumentistes

LE COMPOSITEUR Pascal Dusapin (né en 1955) se trouve, depuis le 11 janvier – et pour une période de trois mois –, en résidence au château de Fontainebleau. Cette initiative de l'association ProQuartet doit lui permettre d'effectuer un travail approfondi sur l'exécution de ses œuvres pour quatuor à cordes en compagnie de deux jeunes formations, les Quatuors Elysée et Danel. Répétitions à huis clos, ateliers publics, débats et concerts figurent au programme de la résidence, selon une pratique qui commence aujourd'hui à se répandre en France.

L'art du quatuor

A près de quarante-cinq ans, Pascal Dusapin a déjà composé quatre quatuors à cordes. Il en prépare un cinquième, qu'il considère comme un journal de bord. Aucune de ces œuvres n'est totalement indépendante des autres. Le *Premier Quatuor*, achevé en 1983, a subi une révision le réduisant d'un tiers de sa durée. Le deuxième, *Time Zones*, a été aussi remanié, dans le sens d'une extension. Il se présente sous la forme de vingt-quatre volets miniatures qui évoquent des fuseaux temporels. Si ce deuxième quatuor (1988-1990) procède par étirements de matière, le *Troisième* (1992) vit dans le chevauchement des lignes et des expressions. Quoique fondé sur le principe du balancement, le *Quatrième* (créé par le Quatuor Prazak à Fontainebleau à l'occasion du dixième anniversaire de ProQuartet) dégage une captivante sensation de stabilité.

L'orchestre constitue le point d'ancrage naturel pour une première résidence. L'Orchestre national de Lyon, dirigé par Emmanuel Krivine, en a attesté ces dernières années, notamment avec Pascal Dusapin. Mais en dépit de quelques expériences régionales, un cas comme celui de Lyon est encore rare ici. Aux Etats-Unis, la plupart des orchestres de premier plan organisent, en revanche, des résidences de compositeurs. Cleveland manquait à l'appel, mais un mécène s'est récemment délesté de 1 million de dollars (environ 850 000 euros) à condition que la résidence profite à un jeune compositeur. L'heureux élu est un Français.

Depuis décembre 1998, Marc-André Dalbavie (né en 1961) doit donc régulièrement franchir l'Atlantique pour favoriser la diffusion de sa musique par l'Orchestre de Cleveland jusqu'à la création d'une œuvre en l'an 2000. Le principe de la résidence est, en effet, souvent assorti d'une ou de plusieurs commandes. Pour Marc-André Dalbavie, il s'agit donc aussi de produire des pièces de musique de chambre, d'autant que *« les musiciens américains aiment à se valoriser individuellement en marge de l'orchestre »*, et de les articuler au sein d'une programmation rompant un peu avec les habitudes classiques de ses hôtes.

Sur ce plan, Philippe Manoury (né en 1952) mentionne avec une légitime fierté le programme exclusivement contemporain (Hurel, Dusapin, Manoury) présenté par l'Orchestre de Paris (OP) lors du concert d'ouverture du dernier festival Musica de Strasbourg. Si sa résidence à l'OP a d'abord été déterminée par l'achèvement d'un opéra (*60e Parallèle*, créé au Châtelet en 1997), elle a ensuite été prolongée (jusqu'en 2001) avec un autre cahier des charges comportant, bien sûr, une commande (la première partie d'une grande œuvre pour chœurs, solistes, orchestre et électronique) mais aussi une plus grande influence sur la programmation. Se considérant comme un relais entre l'orchestre et les autres compositeurs (Franco Donatoni, Martin Matalon) appelés à écrire pour la formation parisienne, Philippe Manoury estime d'ailleurs que *« l'intérêt d'une résidence est d'investir une institution par définition tournée vers le passé pour essayer de la dynamiter de l'intérieur ! »*

Concevoir une programmation cohérente constitue une priorité pour Marc Monnet (né en 1947) depuis qu'il a été sollicité pour des résidences. Hier à la Filature de Mulhouse et aujourd'hui (1997-2000) à l'Hippodrome de Douai, deux scènes nationales. Le compositeur n'est plus invité seulement pour l'exécution de ses œuvres et des créations qu'il doit néanmoins donner, mais aussi pour prendre en charge le choix des œuvres de la saison, donc de la formation d'un public. Convaincu que *« la programmation ne doit pas reposer sur des critères désuets »*, il passe beaucoup de temps à façonner des parcours où voisinent, par exemple sur l'axe du timbre, des œuvres de Mozart, Webern, Leroux et Monnet. Avec succès, puisque *« ce fut là le concert le plus apprécié de la première saison à Douai. La juxtaposition de timbres très éloignés (harmonica de verre, sons électroniques, mélodie de timbres, etc.) favorise une réception moins prise dans son confort de l'habitude, puisque le postulat de départ est de donner à écouter la différence »*.

PHILIPPE GONTIER

Pascal Dusapin : « J'éprouve le besoin de rencontrer des gens qui ne sont pas des musiciens. »

Au contact d'un « public non professionnel », le compositeur déclare apprendre beaucoup par le biais des résidences et envisage actuellement, comme conséquence de ces expériences, la création d'un ensemble instrumental qui invente des programmes non liés à une époque donnée, mais issus d'une réflexion sur l'histoire. Comme le rappelle Monnet, *« l'histoire est riche de compositeurs engagés, comme Haendel, Haydn ou Berlioz, dans la gestion de la musique... »*

Cette « connexion » avec la réalité sociale a néanmoins peu à peu disparu jusqu'à nos jours, au point d'isoler le compositeur dans *« une fonction de "fournisseur de musique" »*. *L'artiste est considéré comme incapable de gérer son travail et les choix artistiques se font sans lui »*. Henri Dutilleux (né en 1916), qui s'exprime ainsi, constate que les invitations en résidence sont venues assez tardivement pour lui. Tenu dans ce cadre à de lourdes mais passionnantes obligations pédagogiques, il estime ne pas avoir alors le temps de composer. Mais, confiant que l'un des effets remarqués de sa musique est venu d'une suggestion du contrebassiste Jacques Cazauran (pour *Les Citations*), il avoue *« être de ceux qui ont souvent des contacts, hors résidence, avec les instrumentistes »*, ajoutant que *« ce n'est pas autre chose que ce que faisait Stravinsky quand il écrivait* Le Sacre du printemps, *ou Ravel le* Boléro.... »

Georges Aperghis (né en 1945) voit la résidence comme un moyen de *« travailler avec des musiciens sans barrières et sans intermédiaires »*. C'est ce qui s'est produit pour lui pendant deux ans au Conservatoire de Strasbourg. Des jeunes musiciens (auxquels se sont mêlés des apprentis-acteurs, éclairagistes et décorateurs inscrits au Théâtre national de Strasbourg) lui ont inspiré le spectacle *Instantanés*, révélé à Musica l'automne 1998. Quatre-vingt-dix unités rassemblées en ensembles de douze clarinettes, cinq tubas ou six orgues positifs parfois difficiles à manier ! *« Qu'importe*, témoigne Aperghis, *tout cela euphorise le compositeur et ceux qui travaillent avec lui, l'important étant de ne plus se trouver seul dans l'euphorie de la création. »*

« Tout cela euphorise le compositeur et ceux qui travaillent avec lui, l'important étant de ne plus se trouver seul dans l'euphorie... »

Cette sensation, Bernard Cavanna (né en 1951) l'a aussi éprouvée, notamment en compagnie de l'Ensemble Ars Nova, à l'occasion d'une résidence effectuée dans la région de Niort et de Poitiers (Aperghis rejoindra d'ailleurs, début février, l'équipe de Philippe Nahon, pour une expérience similaire mais plus courte). Il se souvient du travail entrepris avec des amateurs (élèves d'écoles de musique ou membres d'harmonies locales) *« pleins d'énergie et de curiosité »*. L'implication dans le tissu local, Cavanna la vit depuis une dizaine d'années en tant que directeur du conservatoire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Il s'y montre attentif aux problèmes *« d'une jeunesse à la dérive qui, par le biais de la musique, peut apprendre à écouter, à jouer avec l'autre »*. Diriger un conservatoire avec une telle philosophie tient donc aussi de la résidence. Ces dernières pourraient donc se multiplier pour éviter au compositeur adepte de l'informatique de rester cloîtré.

Comme le souligne Bernard Cavanna : *« L'artiste s'est progressivement détaché des producteurs et en est arrivé à proposer sa musique dans son coin : il existe cependant un décalage avec le public et l'on ne peut plus croire à l'idéologie qui prétend que si l'on n'est pas apprécié aujourd'hui, on le sera dans cinquante ans ! »*

P. Gi

Le patient travail de ProQuartet

LA RÉPUTATION de l'association ProQuartet n'est plus à faire. Depuis sa fondation en 1987, elle s'est d'abord imposé une mission de formation qui a permis à de nombreux ensembles français de se hisser à un niveau international fort estimable, grâce à un cursus établi avec le concours de vieux maîtres du quatuor. Une seconde orientation a ensuite concerné le renouveau du répertoire français. Gilbert Amy, Michèle Reverdy, Philippe Hersant, Pascal Dusapin, Betsy Jolas, Denis Lavaillant y ont successivement contribué dans le cadre d'une résidence – et dans des lieux aussi différents que l'Opéra-Bastille et l'abbaye de l'Epau.

Avant même d'aborder l'écriture de leur œuvre les compositeurs en définissent, par exemple, l'idéal d'interprétation. *« Pour son quatrième quatuor*, explique Georges Zeisel, directeur-fondateur de ProQuartet, *Pascal Dusapin souhaitait une formation possédant des sonorités un peu râpeuses caractéristiques de l'Europe centrale. Je lui ai présenté les Prazak, dont il ignorait tout, et il a été immédiatement conquis. »* L'activité de jeunes ensembles qui ont pour nom Prazak, Parisii, Arpeggione, Elysée ou Danel tend donc à briser peu à peu le monopole exercé dans la création contemporaine par le quatuor britannique Arditti et son homologue américain Kronos.

On pourrait craindre que le genre du quatuor paraisse désuet alors que s'engage un peu partout une tentative de remodelage de la forme du concert. Ce risque n'inquiète pas Georges Zeisel, car le quatuor, à la différence du concerto ou de la symphonie, continue d'inspirer un grand nombre de compositeurs.

LES ENFANTS PRÉFÈRENT WEBERN

Le directeur de ProQuartet estime par ailleurs que *« la musique d'aujourd'hui effraye de moins en moins le public. Les enfants de dix ans sont plus attirés par les œuvres de Webern ou de Dusapin que par celles de Mozart vis-à-vis desquelles ils éprouvent une certaine distance. »* Cet optimisme est sans doute à la base du passionnant projet de Centre européen de musique de chambre, dont ProQuartet conçoit actuellement l'implantation au château de Fontainebleau, lieu d'accueil de ses concerts depuis 1997. Elaboré à partir d'un modèle qui n'existe qu'aux Etats-Unis, ce centre, logé dans les quartiers Henri-IV du château, associe notamment l'Etat et les collectivités locales pour un développement en trois phases, dont la première devrait s'achever en 2002.

P. Gi

★ ProQuartet. Tél. : 01-44-61-83-50.

Pascal Dusapin, compositeur

« Si l'orchestre me rend voyou, le quatuor me fait devenir moine ! »

« Qu'avez-vous retiré de votre résidence à l'Orchestre national de Lyon ?

– J'ai adoré travailler avec Emmanuel Krivine et son orchestre. J'ai évolué dans une convivialité qui m'a permis de mieux cerner les problèmes musicaux et sociaux des musiciens.

– Vous n'avez pourtant pas l'habitude d'exiger des interprètes des choses contre nature...

– Cette époque est révolue. Les instrumentistes sont conscients de la transformation qui s'est produite sur ce plan depuis une bonne dizaine d'années. Les compositeurs de ma génération ont été plus ou moins élevés dans la haine du public et de l'institution symphonique, mais les mentalités ont évolué. Les créateurs d'aujourd'hui aiment l'orchestre et possèdent un métier qui leur permet d'entrevoir une meilleure entente avec les musiciens. La musique d'aujourd'hui est ainsi moins brutale, elle ne procède plus par opposition. Ce que j'ai appris dans mon métier, je le tiens des musiciens ! Ces derniers demandent simplement à ne pas être oubliés au fond de l'orchestre ni méprisés dans l'amour de leurs instruments.

– Le type de relations que vous avez eues avec l'orchestre semble une extension logique de ce que vous faites en permanence avec des ensembles tels qu'Accroche Note ou Ars Nova ?

– Oui. C'est pour cela qu'il faut souhaiter que cette expérience se généralise. L'orchestre ne doit pas devenir un musée ! Il est nécessaire que les programmations soient moins frileuses, que les directeurs artistiques et les chefs aillent à la rencontre de nouveaux publics en rafraîchissant l'image de la musique symphonique, faute de quoi l'institution symphonique disparaîtra.

– Vous avez rarement confiné votre inspiration dans le champ clos de la musique ; la résidence entreprise dans le domaine du quatuor à cordes ne tient-elle pas alors du paradoxe ?

– Lorsque j'ai écrit, il y a quinze ans, mon premier quatuor, on m'a placé face à une sorte de culpabilité historique, situation qui ne s'était jamais produite avec l'orchestre. C'est qu'il en va sans doute du quatuor à cordes comme de l'opéra : il faut rendre des comptes car ce sont des formes pré-pensées. Néanmoins, je ne me suis pas préoccupé de ces questions et j'ai continué avec un deuxième quatuor qui, au lieu des quinze minutes prévues, a atteint les trois quarts d'heure. Il s'est ainsi produit une sorte de déclic par lequel j'ai vérifié à mon tour que ce médium instrumental induit une forme de perception qui exclut toute attitude innocente. Voilà pourquoi, si l'orchestre me rend un peu voyou, le quatuor me fait devenir moine !

– L'éventualité d'une résidence pluridisciplinaire n'est donc plus à l'ordre du jour ?

– Lors d'expériences telles que la création du ballet *Assaï* de Dominique Bagouet ou l'opéra *Roméo et Juliette* avec Olivier Cadiot, j'ai pratiqué la transversalité entre les arts bien avant que le phénomène ne connaisse l'engouement. J'éprouve le besoin de rencontrer des gens qui ne sont pas *a priori* des musiciens et toucher ainsi à des problématiques qui concernent les invariants des arts.

– Votre contribution aux activités de T&M Nanterre n'est-elle pas assimilable à ce type de résidence ?

– Mes affinités de longue date avec Antoine Gindt, le directeur de T&M, ont débouché sur des expériences telles que *Roméo et Juliette*, *To Be Sung* et bientôt une nouvelle production de *Medea*, qui m'ont mis, d'une certaine manière, en résidence. Cependant, mes liens avec Nanterre sont informels et ne relèvent pas de la planification bureaucratique.

– Pendant le festival Présences de Radio-France, dont vous serez la tête d'affiche, l'Ensemble Accentus assurera la deuxième création en quelques mois d'une œuvre pour chœur. Est-ce le signe d'une nouvelle source d'intérêt ?

– La création de *Granum Sinapis* sur des textes de Maître Eckhart s'est étendue sur presque six années, de 1992 à 1997... Le chœur est un medium fondamental qui se suffit de l'essentiel et qui ne permet pas de se cacher derrière le moindre artifice. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

THEATRE DE POCHE · 01 45 48 92 97
APRES LA PLUIE Salle 1
de Sergi BELBEL - Traduction J.J. PRÉAU (éditions THÉÂTRALES)
Mise en scène Marion BIERRY
"C'est cru et gai." CANARD ENCHAINÉ. "A mourir de rire." LE MONDE. "Un grand régal." LE POINT. "Une équipe de comédiens au jeu décapant." TÉLÉRAMA.

Jacques Lecoq, le corps et le masque

L'un des plus grands pédagogues de la scène est mort à Paris mardi 19 janvier. Il était âgé de soixante-dix-sept ans

JACQUES LECOQ fut ce qu'on appelle un maître. Ils sont rares, ceux qui, comme lui, n'ont ouvert une voie inédite vers un sommet inconnu, n'ont étudié, analysé, accumulé, que pour transmettre. Sa maîtrise était celle des corps, des visages et des masques, de leurs rapports et de leurs engagements sous la lumière dure de la scène et sur cet espace si complexe du plateau de théâtre. Il avait suivi sa trajectoire solitaire avec une rectitude rare, une exigence et une indépendance d'esprit qui n'avaient pas été parfois sans lui poser des problèmes matériels (*Le Monde* du 13 avril 1998). D'une recherche concentrée sur l'étude du mouvement et de sa transmission, il avait tiré cette conviction qu'il n'était de grand théâtre que celui qui *« engage le corps dans son ensemble : à la fois le bassin, le plexus et la tête »*.

Jacques Lecoq avait fondé l'école qui porte son nom en 1956. Une évidence, appelée par le vide ressenti par celui qui avait dû batailler seul pour constituer son bagage chemin faisant. Né le 15 décembre 1921 à Paris, il avait commencé très jeune à enseigner l'éducation physique. Le sport (hors compétition) avait concentré et développé son intérêt pour les mécanismes du corps. Son intérêt pour le théâtre s'éveille après-guerre, avec Travail et Culture, où il côtoie Yves Robert et les Frères Jacques. Il rencontre alors Jean Dasté *« qui cherchait quelqu'un, dans l'idée de Copeau, qui se mette à l'école du geste »*. Jacques Lecoq endosse le rôle et accompagne la troupe jusqu'en 1949. Il est alors appelé en Italie, à Padoue, où il fera une deuxième rencontre décisive, celle du sculpteur Amleto Sartori avec lequel il découvre l'art du masque. Il travaille avec Giorgio Strehler, joue avec Dario Fo. La fusion du corps et du masque s'est opérée : Jacques Lecoq tient les deux bases de son enseignement, dont le fameux *« masque neutre : le point fixe de l'école, quelque chose que les élèves vont conserver toute leur vie, une expérience intransmissible si on ne l'a pas porté. »*

MÉCONNU EN FRANCE

En quarante-trois ans, le nom de Jacques Lecoq était devenu un mot de passe pour les cinq mille étudiants de soixante-dix nationalités (dont un fort pourcentage d'Anglo-Saxons) qui auront suivi ses cours. Nombreux étaient ceux qui avaient continué son aventure pédagogique et fondé à leur tour une école (Grande-Bretagne, Danemark, Italie, Espagne, Chili...). Mais Jacques Lecoq avait une conception trop exigeante de l'homme, pour ne conduire ses élèves qu'aux portes des théâtres. Outre des comédiens (notamment Geoffrey Rush, Oscar à Hollywood) et des metteurs en scènes (comme Luc Bondy, William Kentridge, Jorge Lavelli, Ariane Mnouchkine, Christoph Marthaler), il a été à l'origine de troupes (comme le Footsbarn ou le Théâtre de Complicité), a formé des danseurs et des chorégraphes (Joëlle Bouvier), des architectes, des psychanalystes, de nombreux écrivains (comme Yasmina Reza) et même un pasteur.

Mais, curieusement, son nom demeurait peu connu dans son propre pays. *« Il y a un paradoxe Lecoq »* estime Robert Abirached, professeur à Paris- X-Nanterre. *Alors que son enseignement est essentiel – sans doute ce qui s'est fait de plus important sur l'acteur depuis Copeau –, on a continué de l'ignorer en France, où on ne se réfère trop souvent qu'aux enseignements de Stanislavski ou Meyerhold »*.

Jacques Lecoq n'avait jamais été à la mode ; ne s'en était jamais soucié. Il ne s'était décidé que récemment à faire connaître son itinéraire au-delà du cercle de ses élèves et à retracer les principes de son enseignement. Après trois ans et demi de conversations, ses propos avaient été réunis par Jean-Gabriel Carasso et Jean-Claude Lallias sous le titre *Le Corps poétique, un enseignement de la création théâtrale* (Actes Sud-Papiers, 174 p., 90 F). Il devait participer au tournage de deux émissions coproduites par l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT) et Arte, émissions en cours de finition, dont il avait pu revoir le montage – elle devraient être présentées sous le titre : *Les Deux Voyages de Jacques Lecoq*.

LA PRÉCISION DU GESTE

En attendant, le meilleur hommage à lui rendre serait de diffuser l'une des simples captations de *Tout bouge*, son irrésistible *one man show* qui montre la concentration et la précision du geste, la pertinence et la drôlerie de son regard sur la vie. Avec lui, devant lui, tout bougeait sans cesse, mais ne pouvait être compris que dans le moment où se dessinait l'ancrage du point fixe. Il avait visé toute sa vie ce point, l'avait approché suffisamment pour savoir comment en jouer pour que tout continue à bouger : *« Point d'appui et point d'arrivée,/Dans ce qui n'a ni commencement ni fin. Le nommer,/Le rendre vivant,/Lui donner autorité/Pour mieux comprendre ce qui bouge,/Pour mieux comprendre le mouvement. »*

Jean-Louis Perrier

PAULO NOZOLINO POUR « LE MONDE »

Jacques Lecoq : une recherche concentrée sur l'étude du mouvement.

Réactions

● **Joëlle Bouvier** (Centre national de danse contemporaine d'Angers) : *« C'est comme perdre un parent. J'ai passé deux ans avec lui alors que j'étais très jeune, à dix-neuf et vingt ans. Son enseignement, qui est surtout une philosophie, aurait pu s'adresser à tous, pas seulement aux acteurs. Jacques Lecoq nous invitait à un voyage, exigeant, sévère, dur, mais très lumineux, gai : le clown était le personnage qu'il respectait le plus. Celui qui sait faire rire. »*

● **Ariane Mnouchkine (Théâtre du Soleil)** : *« C'est une mémoire énorme qui s'en va. C'était un savant praticien, un chercheur de la transmission. Il n'avait pas d'équivalent dans son obstination à chercher et à chercher comment transmettre. Comme Paul Puaux, Jacques Lecoq était de ceux qui sont devant, qui protégeaient un peu. J'ai suivi ses cours peu de temps, mais ça a été aussi important que si j'avais passé dix ans avec lui. »*

● **Jack Lang (ancien ministre de la culture)** : *« A quelques jours d'écart, Jerzy Grotowski et Jacques Lecoq ont disparu. Les deux hommes avaient en commun la passion de l'art du jeu et de la recherche de formes théâtrales. J'ai connu Jacques Lecoq dans les années 50 à travers l'Education par le jeu dramatique – un mouvement auquel Artaud avait été lié. C'était une sorte de laboratoire animé par des avant-gardistes qui s'intéressaient à l'improvisation, à une nouvelle approche du corps, au travail sur la voix, au rêve éveillé. Comme Grotowski, Lecoq était un maître. C'était un inspirateur. »*

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE :** Philippe Torreton, sociétaire de la Comédie-Française, César du meilleur acteur en 1997 pour son rôle dans *Capitaine Conan*, de Bertrand Tavernier, a donné le 18 janvier sa démission, qui prendra effet à la fin de l'année. Après dix ans passés au Français, son contrat arrivait à échéance à cette date. Philippe Torreton, âgé de trente-quatre ans, est engagé depuis deux ans dans une carrière cinématographique peu compatible avec les obligations de la Comédie-Française et a fait part de son désaccord avec la politique artistique mené par l'administrateur général, Jean-Pierre Miquel.

■ **MUSÉES :** cinq équipes d'architectes sont en compétition pour le réaménagement de la salle de *La Joconde* du Musée du Louvre, qui pourra être réalisé grâce à un mécénat japonais de 25 millions de francs (3,8 millions d'euros), afin de permettre une meilleure présentation de la toile de Léonard de Vinci. Les cinq équipes retenues sont celles d'Olivier Chastin, Pierre-Louis Faloci, Gregotti Associati International, Yves Lion et Alain Levitt, et Lorenzo Piqueras. La salle des Etats sera partagée en deux salles distinctes : l'une, autour des *Noces de Cana* de Véronèse, recevra les tableaux de grand format de la Renaissance vénitienne, l'autre (200 m²) sera exclusivement destinée à *La Joconde*. Le jury international se réunira au mois d'avril.

■ **ÉDITION :** la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné, vendredi 15 janvier, Patrick Rougelet, ancien commissaire principal aux renseignements généraux et auteur de l'ouvrage *RG, la machine à scandales* (Albin Michel, mars 1997) pour diffamation envers d'anciens collègues et envers la police. M. Rougelet est condamné à 30 000 F d'amende (4 573,47 €) et Francis Esménard, PDG des éditions Albin Michel, à 60 000 F d'amende (9 146,94 €). Tous deux devront solidairement payer 1 franc symbolique de dommages et intérêts au ministre de l'intérieur et 15 000 F (2 286,73 €) à chacun des policiers partie civile.

■ **BANDE DESSINÉE :** le prix France-Info de la meilleure bande dessinée d'actualité a été attribué le 20 janvier à l'album *Palestine*, du journaliste américain Joe Sacco, qui témoigne de la vie des populations palestiniennes dans les territoires occupés. Ce prix, dont le jury est composé de journalistes, sera décerné officiellement le 25 janvier en avant-première du Festival international de bande dessinée d'Angoulême.

■ **TECHNO :** le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a condamné le 20 janvier sept des treize personnes interpellées fin octobre au Blanc-Mesnil lors d'affrontements entre jeunes gens et policiers après l'interruption d'une *rave-party*. Cinq jeunes ont été condamnés à une peine d'un mois de prison avec sursis et deux autres à des amendes de 3 000 F et 5 000 F (457,35 et 762,25 €).

Monte-Carlo, l'olympe des arts du cirque

Le festival international privilégie les prouesses traditionnelles

MONACO
de notre envoyée spéciale

Dompteurs, jongleurs, trapézistes ou clowns : venus du monde entier, les artistes de la piste avaient rendez-vous, comme chaque année, au Festival international de cirque de Monte-Carlo, du 14 au 21 janvier. A la manière de Cannes pour le cinéma ou d'Avignon pour le théâtre, la manifestation attire plusieurs centaines de professionnels. Les directeurs de cirques du Mexique, du Danemark ou de Chine croisent les organisateurs de festivals ou les meneurs de revues, tous à la recherche d'artistes à engager.

Sous le grand chapiteau installé sur le port de Fontvieille, funambules et contorsionnistes savent que leur carrière se joue sur cette piste, devant un jury composé de directeurs de cirque et présidé par le prince Rainier. Remis mardi soir 19 janvier, les prix décernés – trois Clowns d'or et trois d'argent – ne s'accompagnent d'aucun chèque. Mais pour les lauréats de ces trophées, les contrats se présentent et le montant des cachets augmente. Ainsi le jeune Ukrainien Anatoly Zalievsky, équilibriste esthète et sensuel, quasiment inconnu jusque-là, est reparti avec un Clown d'or et plusieurs engagements en Europe de l'Ouest.

Pour sa vingt-troisième édition, le festival avait programmé vingt-deux numéros, retenus parmi les quatre cents propositions reçues sous forme de cassette vidéo : le clown italo-américain David Larible, du cirque Ringling Bros Barnum and Bailey ; le Suisse René Strickler, dompteur de pumas et de tigres ; Tunga, un groupe de quatre jeunes filles contorsionnistes venues de Mongolie ; les Mastil, acrobates cubains ; Mario Berousek, jongleur tchèque...

PERFORMANCE ATHLÉTIQUE

Plutôt que le « nouveau cirque », c'est l'art traditionnel, celui des prouesses et des exploits, qui est roi : *« Il n'y a pas d'autre cirque »*, estime Jacques Provence, directeur artistique du festival. Chaque soir, pendant une semaine, le public a pu voir une suite de numéros époustouflants, des dizaines de sauts plus périlleux les uns que les autres. Les trapézistes volants du cirque de Pyongyang (Corée du Nord) se propulsent ainsi en haut du chapiteau à l'aide d'une bascule : les trois lascars ne cessent de lancer leurs trois compagnes en l'air, où elles enchaînent doubles et triples sauts périlleux et même, au final, une triple pirouette. La performance, qui leur a valu un Clown d'argent, est exceptionnelle, mais la laideur des costumes (en satin blanc et turquoise) et la priorité à la dimension athlétique gâchent un peu le plaisir artistique. Plus sensibles, les trapézistes chinois de Xi-ning (Clown d'argent) présentent un ballet aérien, où les voltigeuses ménagent des suspensions et des ralentis qui rehaussent leurs performances acrobatiques.

Le Cirque du Soleil, créé à Montréal en 1984, incarne brillamment le renouveau de l'art traditionnel, alliant la virtuosité des prouesses à une esthétique nouvelle. Il recrute des artistes dans le monde entier, comme cette troupe de quatorze équilibristes voltigeurs russes qui a reçu un Clown d'or pour son numéro à la banquine : le terme désigne les sauts de voltigeurs, propulsés dans l'espace par les mains entrecroisées de deux partenaires.

Les Russes évoluent dans une tenue à l'opposé du costume de cirque : ni couleurs ni paillettes, ils sont vêtus de haillons de coton gris, comme de vieux saltimbanques. Suivant une chorégraphie marquée par la *modern dance*, ils accomplissent une série d'exploits, main dans la main, unis pour se projeter en haut de leur pyramide humaine. Un Clown d'or leur a été remis, mardi soir, par le prince Rainier et les princesses Caroline et Stéphanie, pour le plus grand bonheur des photographes.

Catherine Bédarida

Le jeu de piste, solide et roboratif, de Jacques Attali

La première pièce de théâtre de l'ancien conseiller spécial de François Mitterrand

Le pouvoir, la gloire, la transcendance... au temps de Charles Quint. Tout cela est jeté dans une marmite où bouillonnent pendant deux heures la religion, les jésuites, l'Inquisition, la guerre, le génocide des Indiens, l'état du monde, le sexe et la nourriture, les femmes... Et les passerelles lancées vers le proche passé où se dessinerait la silhouette d'un autre monarque, qui demeurent inaccessibles à la salle.

LES PORTES DU CIEL, de Jacques Attali. Mise en scène : Stéphane Hillel. Avec Gérard Depardieu, Jean-Michel Dupuis, Jean-Marie Winling, Barbara Schulz.
THÉÂTRE DE PARIS, 15, rue Blanche, Paris 9e. Tél. : 01-48-74-25-37. Mo Trinité. 170 F à 350 F. Durée : 2 heures. Du mardi au samedi à 20 h 45 ; samedi à 17 heures ; dimanche à 15 heures.

Conseiller spécial du président Mitterrand de 1981 à 1991, Jacques Attali est revenu parcourir les allées du pouvoir dans sa première œuvre théâtrale. Mais pour approcher la grandeur, il a éprouvé le besoin de revenir quatre siècles et demi en arrière. Son empereur est Ici Charles Quint, à son dernier jour. Réfugié dans un couvent d'Estrémadure après avoir abdiqué, il est entouré de son fidèle conseiller, Guillaume (un « intellectuel »), de sa fille, Juana, régente d'Espagne, et d'un moine enquêteur envoyé tout exprès pour avoir raison de lui. Charles, en proie aux cauchemars, estime que sa *« seule chance de rédemption »* est de *« devenir un autre »* avant de mourir. Il y parviendra. Comment ? Réponse sous pli fermé par le silence de Dieu et l'habileté de l'auteur.

Soucieux toutefois d'être compris, Jacques Attali livre – dans le programme (60 F) – quelques pistes : *« Une descente volontaire vers l'humilité de la foi de l'homme le plus puissant du monde... les malédictions du pouvoir... l'absurdité de la gloire... la force de la transcendance... les mille et une ruses des hommes pour séduire Dieu. »*

ROMANTISME FINISSANT

Tout cela est jeté dans une marmite où bouillonnent deux heures de rang la religion, les jésuites, l'Inquisition, la guerre, le génocide des Indiens, l'état du monde, le sexe et la nourriture, les femmes, la paternité... Et les passerelles à double entrée, lancées vers le proche passé où se dessinerait la silhouette d'un autre monarque, demeurent inaccessibles à la salle. Trop tard, ou trop tôt. Jacques Attali a choisi le solide, le roboratif. Il fait le plein avec les répliques d'un théâtre à l'ancienne, fort de tirades prêtes à être isolées de leur contexte, pour s'inscrire dans le marbre. Les seniors seront enchantés par l'impression de tomber sur des propositions de dissertation inédites du « Lagarde et Michard » Qui continue de battre dans leur cœur. Avec un pied dans le XVIe siècle (l'histoire) et l'autre dans le XXe (la langue), *Les Portes du ciel* s'inscrivent, sans trop forcer, au chapitre du XIXe siècle, où elles devraient occuper une place fort honorable. L'action est parfaitement menée, avec ce qu'il faut de suspense, de flammes et de flambeaux, d'apparitions, de porte dérobée, et de conversations surprises derrière les rideaux pour amener aux coups de théâtre du romantisme finissant.

Face à Dieu et à la rhétorique musclée de ses serviteurs, il fallait au moins Gérard Depardieu. Une sorte d'empereur dans le genre. Cette fois, ce sont les juniors qui le saluent comme tel, ce qui permet de ressouder les familles. Il est à sa place d'emblée, sans avoir jamais à hausser le ton. Il a l'insolence et la tendresse naturelles et ses partenaires ne lui font pas défaut, surtout Jean-Michel Dupuis (Guillaume).

A moment donné, le metteur en scène, jouant de prudence, prend soin de le faire asseoir en majesté à l'avant-scène. La salle, tendue comme une seule personne, approuve massivement : *« Gérard ! Gérard ! »*

Brigitte Salino

Jean-Louis Perrier

INSTANTANÉ

SOIR DE GÉNÉRALE

Si, comme il avait été annoncé dans *Le Figaro*, Margaret Thatcher et Mikhaïl Gorbatchev avaient assisté à la générale des *Portes du ciel*, lundi 18 janvier, ils auraient peut-être été aussi occupés que certains invités, comme Danièle Gilbert, qui s'attarda longtemps dans le foyer du Théâtre de Paris, passant d'un photographe à l'autre, avec un sourire et un métier assurés. Elle n'était pas la seule. Le jeu de la mondanité parisienne occupa longuement les invités du « grand soir ». Il commençait dans la rue Blanche, où des badauds attendaient les « stars ». Las ! Il n'y eut pas d'actuel ni d'ancien président de la République, pas de premier ministre, pas Isabelle Adjani, ni Catherine Deneuve ni Sophie Marceau. Bref, aucun des « grands » noms annoncés.

On trouvait en revanche ceux qui font l'ordinaire des générales et des pages de *Paris-Match*, où chacun aura sa place, puisque chacun était invité à poser pour la photo officielle dans un espace réservé du foyer. Dieu, que cela prit du temps ! A 21 heures – alors que la représentation était annoncée pour 20 h 45 – ça papotait encore, comme s'il ne se fût point agi de voir une pièce, mais simplement d'être là, entre soi. Habillé de noir, tendance *« restons simple, c'est lundi soir »*. Politiquement, on fut majoritairement à gauche : Jean Tiberi et Jacques Toubon étaient isolés au milieu de Robert Hue, Catherine Trautmann, Bernard Kouchner, Pierre Mauroy, Jacques Delors, Jack Lang, Michel Rocard... Quand enfin chacun s'assit, ce fut pour mesurer sa cote de popularité. Jean Tiberi était derrière Pierre Mauroy, lequel était devant Robert Hue. Christine Ockrent coiffait au poteau Michel Drucker : elle était au rang d'honneur officiel, aux côtés de Bernard Kouchner, Catherine Trautmann, Jacques Delors, Robert Hossein, Jack Lang, lui, avait choisi la place de l'amitié – le premier rang de corbeille, avec Elisabeth, Julie et Guillaume Depardieu.

A 21 h 15, les lumières baissèrent enfin. *Les Portes du ciel* s'ouvraient dans les toussotements. Elles se fermèrent une heure cinquante plus tard, après cinq petites minutes de salut. Il y avait encore du travail : le cocktail.

Brigitte Salino

« Vous et moi cherchons le même absolu : nous haïssons ce monde »

NOUS PUBLIONS ici un extrait de l'acte III, scène 3, des Portes du ciel, *la pièce de Jacques Attali publiée chez Fayard (214 p., 75 F, 11,4 €).*

(Fernando, moine, cinquante-deux ans ; Charles Quint, empereur d'Occident, cinquante-huit ans ; la scène se passe dans la chambre à coucher de Charles retiré au couvent de Yuste depuis son abdication, trois ans plus tôt.)

VERBATIM

Fernando : « Les ordres du pape...

Charles : ... sont d'empêcher l'empereur de quitter ce couvent coûte que coûte, mais sans l'accuser de meurtre. N'est-ce pas ?... Seulement ce n'est pas facile. *(Silence.)* Résumons-nous : vous poussez un enfant dans mes bras alors que vous pensez qu'il est le diable. Vous interrompez votre enquête alors que vous êtes convaincu d'avoir identifié le meurtrier. Vous êtes prêt à tout – à tuer, même, sans doute – pour m'empêcher de partir d'ici.

(On entend la pluie au-dehors. L'empereur prend l'arbalète du second acte, qu'il tente de mettre en joue. Elle est maintenant beaucoup trop lourde pour lui. Il la repose avec lassitude.) Vous êtes décidément un homme bien intéressant, prêt à sauter à pieds joints en enfer juste pour obéir à des ordres vagues, donnés un jour lointain par quelque chef distrait. Alors que si vous organisiez, là, maintenant, les obsèques de Charles, vous atteindriez exactement le même objectif : Charles mourrait ici, comme le Vatican le souhaite. Et, à vous, cela coûterait beaucoup moins cher. Fermer les yeux quelques instants sur le caprice d'un puissant, qu'est-ce que ça vaut ? A mon avis, vous vous en tireriez avec deux ou trois siècles de purgatoire. Pas plus ! Et puis il y a l'or, le pouvoir... confesseur du roi d'Espagne... Vous êtes fanatique mais raisonnable. Vous devriez calculer les risques et les chances. Réfléchissez bien. Mais vite, car moi je pars tout à l'heure pour Dijon.

(Silence.)

Fernando : Pourquoi voulez-vous mon accord ? Demandez à votre médecin de vous déclarer mort ! Personne n'irait vérifier.

Charles : C'est vrai. Mathys ferait ce que je lui ordonnerais : trop heureux de ne pas avoir à prendre de responsabilités. Mais j'aurais besoin de vous après, pour me protéger des curieux.

Fernando : Si j'acceptais... Si j'acceptais..., tiendriez-vous votre promesse à propos de l'or et de votre testament ?... Du confesseur de Philippe ?

Charles : Evidemment.

Fernando : Et qui saurait que vous n'êtes pas...

Charles : Mort... ? Vous, et personne d'autre. D'ailleurs, aucun moine d'ici n'oserait, s'il me reconnaissait, le dire à qui que ce soit. Seulement à vous. Et vous n'auriez aucun intérêt à me dénoncer.

Fernando : Vous pourriez me faire tuer pour protéger votre secret. Comme mon prédécesseur.

Charles : Charles sera mort. Or c'est lui qui peut me tuer. *(Silence.)* Vous et moi cherchons le même absolu : nous haïssons ce monde, chacun à notre façon. Nous savons tous les deux qu'il est pourri, que le souvenir qu'on y laisse est aussi insignifiant qu'un grain de sable. Nous voulons atteindre la pureté. Mon chemin passe par l'humilité ; le vôtre, par l'obéissance. A chacun sa ruse. Mais notre ambition est la même, la plus haute qui soit. Passons un contrat. Laissez-moi ouvrir les portes du ciel et je vous laisse fermer celles du monde. »

NOUVEAUX FILMS

LES PARASITES

■ C'est une bonne idée, forcément, puisque cela fait quelques millénaires qu'on la ressasse : une accumulation de figures grimaçantes et se comportant avec une outrancière bêtise est supposée faire rire le bon peuple. D'où la réunion, sous prétexte d'un réveillon où un vendeur de cassettes porno doit déclarer sa flamme à une délicate demoiselle, d'un maximum de personnages laids, stupides et exagérément antipathiques (un flic, un fumeur de haschisch compulsif, une Cubaine en quête d'un mari français, un tueur psychopathe, une fille de commerçants alsaciens amoureuse, un acteur au chômage, un jeune beauf parvenu...). Il arrive que ce procédé finisse par faire rire, à condition que l'entassement grotesque déclenche un affolement de l'ensemble. Hormis quelques brèves éruptions d'Elie Semoun en brigadier cocu et allumé, la platitude d'une réalisation Flytox et l'application de l'interprétation ne risquent guère de transformer ces *Parasites* en cataclysme, tout juste en nuisance mineure. *J.-M. E*

Film français de Philippe de Chauveron. Avec Oulage Abour, Estelle Skornik, Atmen Kheliff, Elie Semoun, Lionel Abelanski. (1 h 30.)

LA PETITE MARCHANDE DE ROSES

■ Attention, le réel est là, sous la forme d'une fiction inspirée de *La Petite Marchande d'allumettes* d'Andersen et située à Medellin. Pauvreté, enfants livrés à eux-mêmes, parents absents, adolescents rivés à des pots de colle qu'ils reniflent inlassablement, alcoolisme, vols, prostitution constituent le quotidien d'une jeune fille que la caméra suit la veille de Noël. Si l'impact de certaines scènes est très fort, on reste dubitatif devant certains choix de narration du réalisateur : son mélange de réalisme et d'onirisme décrédibilise son propos. Les rêves de l'adolescente, qui revoit sa grand-mère, deviennent par exemple très vite insupportables tant ils semblent décalés. *S. Bd*

Film colombien de Victor Gaviria. Avec Leidy Tabares, Marta Correa, Mileider Gil, Diana Murillo. (1 h 45.)

LE VENT EN EMPORTE AUTANT

■ Une jeune femme en rupture avec la vie urbaine échoue dans un petit village de Patagonie. Ses habitants, fervents amateurs de cinéma, et notamment des films programmés dans l'unique salle du patelin, vouent un culte à un acteur français ringard dont les films passent régulièrement dans des copies abîmées. L'héroïne, qui épousera le critique de cinéma local, un jeune homme dyslexique, découvre des individus fantasques, en marge du réel. Une caméra poussera les villageois à tenir, avec l'aide de l'héroïne improvisée journaliste, une chronique filmée de leur vie quotidienne. *Le Vent en emporte autant* se veut une réflexion sur le monde, la mort du cinéma (celui-ci est évidemment supplanté à la fin du film par la télévision) et la politique (la dictature des colonels argentins est évoquée). Le recours à un simplisme symbolique et à une poésie de l'absurde limite l'intérêt de cette œuvre. *J.-E R.*

Film franco-argentin d'Alejandro Agresti. Avec Vera Fogwill, Angela Molina, Jean Rochefort. (1 h 30.)

SORTIR

PARIS

Antoine Hervé Big Band
Chef de l'un des orchestres les plus intelligemment organisés au début des années 80, Bob 13, puis directeur de l'Orchestre national de jazz durant deux saisons, de 1987 à 1989, le pianiste Antoine Hervé a su relier, dans son écriture sophistiquée et chantante, les histoires et les codes du grand orchestre jazz et certains états de la musique contemporaine. Le retrouver en big band sur la scène d'un club est l'une des bonnes surprises de ce début d'année.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er, Mo Châtelet. Le 21, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Ceux qui marchent debout
Dans l'esprit du Dirty Dozen Brass Band et des *marching bands* noirs américains – ces fanfares qui défilent en multipliant les pas de danse –, Ceux qui marchent debout donnent aux instruments de La Nouvelle-Orléans (tuba, banjo, caisse claire...) des ailes funky. Ils y ajoutent des paroles, en français, où se mêlent jeux de mots et observation humoristique des travers de l'être humain.
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Mo Gambetta. Les 21, 22 et 23, à 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 60 F.

Compagnie 391
Glissements de terrain annoncés dans la nouvelle création *S'il y a lieu* de la Compagnie 391. Loïc Touzé n'en est plus le chorégraphe mais le meneur de jeu, avec son complice le plasticien Francisco Ruiz de Infante. Pas de spectacle, donc, à consommer passivement dans son fauteuil mais un objet chorégraphique, musical et plastique, qui prend d'assaut de tous côtés le spectateur. Déstabilisant mais intéressant. Mieux vaut néanmoins avoir une souplesse mentale à toute épreuve pour jouir à fond de cette expérience inédite.
La Ferme du Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Les 21, 22 et 23, à 20 h 45 ; le 24, à 16 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. 100 F.

ANGERS

Premiers plans
Cinquante-huit films européens (dix longs, quatorze courts, trente-quatre films d'écoles) participent à la compétition organisée dans le cadre de cette 11e édition du festival Premiers Plans d'Angers, présidée par Lucian Pintilié. Deux rétrospectives (l'une consacrée à Rainer Werner Fassbinder, l'autre au cinéaste écossais Bill Douglas), des courts métrages de la Nouvelle Vague, un regard sur l'enfance par de grands cinéastes européens, un panorama de dix premiers moyens métrages de fiction réalisés par de jeunes cinéastes européens, un colloque sur le thème « Produire un premier film en Europe » et des lectures publiques de scénarios complètent cette programmation.
Bureau du festival, 23, rue de la Roë, 49 Angers. Du 22 au 31 janvier. Tél. : 02-41-88-92-94. 30 F la place, 400 F pour toute la durée du festival.

(Publicité)

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Ciel, les oiseaux et ta mère !
de Djamel Bensalah (France, 1 h 30).
Droits au cœur
Trois programmes de films d'animation inspirés de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (2 h).
L'Hirondelle noire
de Gueorgui Dulguerov (France-Bulgarie, 1 h 42).
Louise
de Siegfried (France, 1 h 50).
L'Orchestre souterrain
de Heddy Honigmann, (Pays-Bas, 1 h 48).
Les Parasites
de Philippe de Chauveron (France-Italie, 1 h 30).
The Shoe
de Laila Pakalnina (Allemagne, 1 h 23).
Toni
de Philomène Esposito (France-Italie, 1 h 30).
Un élève doué (**)
de Bryan Singer (Etats-Unis, 1 h 51).
Le vent en emporte autant
d'Alejandro Agresti (France-Argentine-Pays-Bas, 1 h 30).
Vous avez un message
de Nora Ephron (Etats-Unis, 2 h).
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Le Grand Alibi
d'Alfred Hitchcock. Britannique, 1950, noir et blanc, copie neuve (1 h 50).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).
India
de Roberto Rossellini. Italien, 1959 (1 h 30).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Olaf Bär (baryton)
Helmut Deutsch, Aleksandar Serdar (piano)
Schubert : *Le Voyage d'hiver.* Schubert-Liszt : *Le Voyage d'hiver.*
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solférino. Le 21, à 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.
France Clidat (piano)
Œuvres de Liszt : *récital et master-class.*
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 03-36-68-75-06. 120 F.
La Grande Ecurie et la Chambre du Roy
Mozart : *Requiem.* Chœur régional Nord-Pas-de-Calais, Jean-Claude Malgoire (direction).
Les Gémeaux, 49, av. Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-Reine. Le 21, à 20 h 45. Tél. : 01-46-61-36-67. 185 F.
Compagnie Rick Odums
Rick Odums : *Jubilation.*
Espace Carpeaux, 15, bd Aristide-Briand, 92 Courbevoie. Le 21, à 20 h 45. Tél. : 01-47-68-51-50. 110 F.
Eric Le Lann Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Chatelet. Les 21, 22 et 23, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Xavier Charles, Toolbox
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Marc Ems
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 21, à 19 heures. Tél. : 01-49-87-53-53. De 80 F à 120 F.
Susy Firth, Gillian Boughey, Karen Gluck
Trois Anglaises détournent l'univers de la chanson française. Laurent Bronner (piano).
Cité de la musique, 221, av. Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 21 et 22, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.
Le Grand Kiosque
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13e. Mo Glacière. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-45-89-01-60. 90 F.

RÉSERVATIONS

Paco Ibañez
Le Trianon, 80, bd Rochechouart, Paris 18e. Du 5 au 7 février. Tél. : 01-42-60-61-25. 140 F.
Juliette
Olympia, 28, bd des Capucines, Paris 9e. Du 9 au 14 février. Tél. : 01-47-42-25-49. De 164 F à 250 F.

DERNIERS JOURS

24 janvier :
Giambattista Tiepolo (1696-1770)
Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 01-42-65-12-73. 45 F.

هكذا من الأصل

EN VUE

■ Les chroniqueurs royaux ont souligné l'esprit d'indépendance du prince **William**, héritier du trône d'Angleterre, qui préfère des parties de chasse au renard à des vacances de sports d'hiver avec son père.

■ Le jockey de cinq ans, kidnappé au Bangladesh, qui s'était fait casser la jambe par le dromadaire de course sur lequel un émir de Dubaï l'avait illégalement perché, sera rapatrié *« dès que possible »* dans un orphelinat de Dhaka.

■ *« Nous sommes accusés de vivre aux frais des contribuables, c'est faux ! Nous payons plein tarif pour nos repas et nos boissons alors que les députés ont droit à des réductions »*, s'est défendue, mercredi 20 janvier, en sortant de la Chambre des lords où le gouvernement venait d'exposer sa loi abolissant le droit de vote des pairs héréditaires, la 16e baronne **Strange**, auteur de romans à l'eau de rose.

■ On trouvera sur le site Internet (http://www.gloupgloup.com) la liste exhaustive des victimes du Belge **Noël Godin**, dit *« le gloupier »*, porte-parole de l'« Internationale pâtissière », professionnel de l'entartage.

■ Mardi 19 janvier, dans les rues du Mans, plusieurs centaines d'agriculteurs manifestaient contre les retards apportés au remembrement de leurs parcelles coupées par l'autoroute A 28, dont les travaux sont gelés depuis deux ans à cause d'un pique-prune, espèce de scarabée protégée, dénichée sur les lieux par un entomologiste amateur.

■ Mercredi 20 janvier, à Mogadiscio, en Somalie, des gardes d'un tribunal islamique ouvrent le feu pour disperser une foule qui se querelle sur l'heure exacte où est apparu le premier croissant de la nouvelle lune, marquant la fin du ramadan. Cinq morts.

■ Un habitant d'Héliopolis, dans la banlieue du Caire, a découvert, lundi 11 janvier, **Tarek Khabalana**, son cambrioleur, assoupi dans sa cuisine, qui, après avoir passé la nuit à emballer son butin, s'était jeté sur le repas de l'aube du ramadan.

■ La plupart des 65 millions de procès intentés chaque année en Egypte portent sur des litiges entre des conducteurs mourant de faim, pressés de rentrer chez eux pendant le mois de jeûne.

■ Lundi 18 janvier, dans l'île de Lanzarote, aux Canaries, une vague emporte **Brian Johnson** et **Ian Roebout**, qui se faisaient photographier devant la mer déchaînée. Mardi 19, une vague rapporte les corps de **Joshua Primak** et **Jaarl Papenfus**, mormons américains, qui, la veille, sur l'île voisine de Tenerife, prenaient des photos le dos tourné à la tempête.

Christian Colombani

Une liste des espions est-allemands retrouvée à Berlin

« Der Spiegel » affirme qu'un fichier informatique, découvert dans les anciens locaux de la Stasi, détaille les activités des services secrets de l'ex-RDA dans le monde occidental. Cela pourrait permettre de résoudre certaines énigmes

« LE DERNIER SECRET de Markus Wolf » : avec un titre de « une » alléchant pour tous les amateurs d'espionnage, *Der Spiegel* fait état cette semaine d'une *« découverte sensationnelle »* dans les anciens locaux de la sinistre Stasi, la police politique de l'ancien régime communiste de Berlin-Est. Anciennement dirigé par Markus Wolf, devenu *« l'espion qui venait du froid »* dans un roman de John Le Carré, le département de l'espionnage extérieur de la Stasi n'avait pas détruit toutes ses archives après la chute du mur de Berlin, comme tout le monde le pensait. Récemment découverts à Berlin, les documents rares évoqués par l'hebdomadaire allemand vont permettre de collecter une foule d'informations concernant les activités passées des espions du régime de Berlin-Est en Allemagne de l'Ouest et en Occident. Beaucoup d'entre eux tremblent sans doute à l'idée d'être bientôt identifiés grâce à cette nouvelle banque de données et regrettent que le débat allemand sur l'amnistie des anciens espions de l'Est ne fasse que commencer.

En décembre 1998, un collaborateur de l'administration chargée de gérer les dossiers de la Stasi (la *« mission Gauck »*, du nom de son directeur Joachim Gauck, un ancien pasteur) décrypte sur ordinateur le contenu de quatre bandes magnétiques demeurées dans un placard de la Normannenstrasse, l'ancien siège de la Stasi à Berlin.

Baptisé *« Sira »* en langage codé de l'époque, cet ensemble de documents n'avait, jusqu'à maintenant, attiré l'attention de personne : une négligence étonnante quand on sait combien le moindre fragment de document de la Stasi a fait l'objet d'un inventaire minutieux au sein de la *« mission Gauck »*.

Cette découverte va donner au gouvernement allemand la possibilité d'éclaircir un certain nombre de dossiers restés obscurs : *« Est-ce que l'écrivain Günter Wallraff a espionné pour le compte des services secrets de la RDA entre 1968 et 1971 ? Est-ce qu'il y avait une équipe d'espions de l'Est autour de l'ancien ministre-président Uwe Barschel du Schleswig-Holstein* [retrouvé mort dans un hôtel de Genève en 1987] *? Est-ce que le commandant de la garde suisse au Vatican Alois Estermann, assassiné en mai 1998, était un agent de la Stasi ? »* : telles sont les interrogations du *Spiegel*.

Les révélations auxquelles on peut s'attendre seront sans doute très « germano-allemandes ». Mais le *« secret de Markus Wolf »* permettra peut-être de reconstituer une image précise des réseaux d'espionnage de Berlin-Est dans l'ensemble du monde occidental. *« Pour la première fois, nous avons une image complète de tout : que espion a livré quelles informations e quand, quels agents ont donné de informations sur le chancelier Kohl qui a fouillé dans les dossiers d l'OTAN, qui a livré des document industriels »*, écrit le *Spiegel*, qu ajoute que les fichiers de *« Sira »* permettent aussi de savoir quelles informations étaient livrées au KGB par la Stasi, ou plus précisément par le département dirigé pa Markus Wolf : la *Hauptverwaltung Aufklärung* (HVA), autrement dit l DGSE est-allemande.

Ce nouveau fonds intéresse au plus haut point les Etats-Unis, dont le *Spiegel* écrit qu'il a pu recruter après 1989, un certain nombre d'anciens agents de RDA, notamment au Proche-Orient. Le gouvernement allemand cherche de son côté à obtenir en vain depuis quelques années que Washington lu communique des dossiers est-allemands conservés aux Etats-Unis. La CIA possède depuis 1989 une copie du fichier central de la HVA obtenue dans les circonstances obscures de la chute du mur de Berlin : ce fichier comporte les noms et les pseudonymes des espions de la Stasi à l'étranger. La découverte de Berlin va sans doute déboucher sur de discrets échanges d'informations entre Allemands et Américains.

Lucas Delattre

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre

■ François Bayrou est sorti remonté, très remonté, du déjeuner, à l'Elysée auquel Jacques Chirac avait convié mardi les chefs des partis de l'opposition. Seul contre tous, il a été accusé – surtout par Nicolas Sarkozy qui, comme tout repenti qui se respecte est le plus zélé des chiraquiens – d'être le diviseur de la droite, menacé des plus noires représailles électorales. Et ses amis de L'Alliance lui ont prédit, s'il fait cavalier seul aux européennes, un score aussi ridicule que celui de Bruno Mégret. François Bayrou va rencontrer Valéry Giscard d'Estaing d'ici peu. Pour voir si, par hasard, par bonheur, l'ancien président de la République, qui a joué un si grand rôle dans la construction européenne, consentirait à conduire une liste autonome UDF en juin.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Les portes ne sont pas encore fermées. L'hypothèse d'une liste d'union des partis de L'Alliance aux européennes n'est pas officiellement abandonnée. Mais les réunions qu'on tenues hier, chacun de leur côté, l'UDF et le RPR, ont renforcé considérablement la logique qui conduit à des listes séparées le 13 juin. En renvoyant sa décision au 7 février, et au choix que feront ce jour-là ses militants, l'UDF a redit son souhait d'une liste d'union la plus large possible. Mais elle a, dans le même temps, réitéré des conditions telles qu'elles ne sauraient être acceptées par le RPR. Sans doute l'exigence d'une négociation, à la fois sur la plate-forme et sur la liste correspondelle à l'offre de Philippe Séguin. Mais, en rejetant formellement l'idée que ce dernier puisse conduire la liste de L'Alliance, l'UDF pose un préalable inacceptable pour le RPR.

LE FIGARO
Paul Guilbert

■ Les élections européennes marqueront-elles la dernière étape de la décomposition de la droite ou la première de sa recomposition ? Le compte des malheurs et des divisions de l'opposition n'est pas soldé. Son électorat tranchera. Pourquoi la constitution d'une liste d'union s'impose-t-elle – s'imposait-elle – comme une solution de bons sens à la majorité des électeurs et des élus de L'Alliance ? D'abord parce que leurs divergences sur l'Europe ne relèvent plus que du goût récurrent de fouailler l'histoire. A moins que ceux qui ne veulent pas de la politique européenne du président (et du premier ministre) ne le disent carrément : Pasqua le fait à droite, comme Robert Hue et les Verts le font à gauche.

www.culture.fr/culture/arcnat/lascaux/fr/index.html

Une visite virtuelle de la grotte de Lascaux

LE MINISTÈRE de la culture vient d'enrichir sa collection d'expositions virtuelles en créant un site Web consacré à la grotte de Lascaux, célèbre dans le monde entier pour ses peintures et gravures vieilles de 18 000 ans. L'essentiel du travail a été réalisé par Norbert Aujoulat, ingénieur d'étude au Centre national de la préhistoire de Périgueux. Nul ne connaît Lascaux aussi bien que M. Aujoulat : il est l'une des rares personnes autorisées à pénétrer dans la grotte, fermée au public depuis 1963 car la présence de visiteurs dans ce milieu fragile provoquait une détérioration des peintures. Depuis une dizaine d'années, il bénéficie d'une permission spéciale pour s'y rendre une matinée par semaine, afin de mener ses recherches archéologiques et de prendre des photographies.

La visite commence sur une petite carte interactive des diverses salles et couloirs composant la grotte : la nef, l'abside, le puits, la salle des taureaux, le diverticule des félins... En cliquant sur un lieu, on fait apparaître une série de photos pouvant être agrandies, accompagnées de textes explicatifs. Pour les gravures, souvent difficiles à discerner, il suffit de faire glisser le curseur de la souris sur l'image : une ligne de couleur apparaît alors pour renforcer le contour de la figure. De même, dans les textes, on peut faire apparaître des bulles contenant des explications de mots difficiles, comme « karstique » ou « intrados ». Au total, une centaine de peintures et gravures sont ainsi exposées et analysées, sur les 1 500 qui ornent la grotte.

La seconde rubrique du site, intitulée « s'initier », est plus didactique. Elle propose des analyses picturales et des explications sur les méthodes des chercheurs. Et surtout, elle raconte comment, il y a 18 000 ans, les artistes s'y prenaient pour réaliser leurs œuvres. On découvre leurs outils et leurs techniques de gravure et de peinture, leur sens de la perspective et de la composition. On apprend qu'ils s'éclairaient avec des petites lampes brûlant de la graisse animale, qu'ils devaient ramper pour aller orner des recoins inaccessibles de la grotte ou construire des échafaudages pour atteindre les parties hautes, et qu'ils ont laissé derrière eux de nombreux objets, sagaies, coquillages percés, bois de rennes...

Le ministère de la culture prépare des versions du site en anglais, en allemand et en espagnol. De son côté, M. Aujoulat rêve déjà de créer d'autres expositions virtuelles, destinées à un public plus averti.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

DISCUSSION LITTÉRAIRE

■ A partir du 27 janvier, la maison d'édition en ligne 00h00.com organisera, chaque jeudi à 20 h 45, une discussion littéraire sur le canal de dialogue de son site Web. Pour la première séance, les internautes pourront dialoguer avec quatre auteurs de la collection « Nuit grave ».
www.00h00.com

LOUVRE EN LIGNE

■ Les touristes américains peuvent désormais acheter leur billet d'entrée au Louvre (8 dollars la journée, 5 dollars la demi-journée) avant leur départ pour la France, en se connectant sur le site du musée. Cette billetterie en ligne a été mise en place en collaboration avec la société américaine 24/7 Ticket Service. Un système similaire pour les Français et les Européens devrait ouvrir prochainement, en partenariat avec la Fnac. Par ailleurs, le site payant Louvre.edu, destiné en priorité aux établissements scolaires et aux bibliothèques, est désormais accessible à tous les non-abonnés pour 5 F par jour (0,76 euro), la première visite étant gratuite.
www.louvre.fr
www.louvre.edu
www.webtickets.com

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :
□ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F* □ 6 MOIS - 1 086 F au lieu de 1 170 F* □ 1 AN - 1 980 F au lieu de 2 340 F*
* Prix de vente au numéro (tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie
je joins mon règlement soit : _____ F 901 MQ 001
□ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
□ par carte bancaire N° _____
Date de validité _____ Signature :
□ M. □ Mme Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE			
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2190 F	2960 F	
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.
• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021
Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

L'archipel des Koulakov

par Alain Rollat

LES KOULAKOV vivent sur une planète tombée de haut. Ils n'y sont pas les plus à plaindre. Elle, Tonia, dispose d'une retraite en bonne et due forme depuis que la fabrique de camions où elle travaillait a fermé ses portes. Lui, Victor, exerce encore son métier de soudeur. L'entreprise qui l'emploie est spécialisée dans la plomberie, et, vu l'état des tuyauteries du quartier, elle ne risque pas de manquer de clients. Tonia et Victor bénéficient ainsi d'un revenu mensuel de 350 F, ce qui les situe au-dessus de la moyenne nationale (200 F). Le beurre reste inabordable, mais Tonia peut acheter, chaque semaine, six œufs, cinq cents grammes de sucre, un litre d'huile, et chaque mois un peu de savon.

Les Koulakov font d'ailleurs figure de privilégiés. La précédente révolution leur a légué un carré de jardin où ils cultivent, l'été, les patates, les choux et les pommes dont ils font, l'hiver, leur minimum vital. Certes, à force de souder sans protection, avec des chalumeaux antiques, Victor n'y voit plus très bien. Cela ne l'empêche pas d'aller à la pêche pour améliorer l'ordinaire de Tonia avec de bonnes fritures du fleuve. S'il reste le seul à consommer des miettes de poulet avec son bouillon quotidien, Tonia, qui a sa fierté, ne veut pas qu'on le sache. Elle a empêché la caméra de « Des racines et des ailes », qui nous l'a présentée sur France 3, de regarder dans son frigo : *« Il est vide, je ne veux pas qu'on le voie. »*

Les Koulakov, comme les serfs affranchis de jadis, découvrent donc que la liberté de disposer de sa vie n'est qu'une illusion si l'on n'est pas libre de la gagner. Igor, frère de Victor, est ouvrier dans une usine où la production d'extincteurs a remplacé celle de missiles. Son patron, n'ayant plus les moyens de le rémunérer en espèces, il se fait payer en nature. Puis il fait du troc sur la voie publique. Les extincteurs, hélas ! sont moins recherchés que les récepteurs de télévision. André, fils de Tonia et de Victor, est comptable dans une ancienne fabrique d'ordinateurs dont seule l'imprimerie survit grâce aux commandes d'étiquettes de Coca-Cola. Il ne désespère pas de récupérer les économies de deux ans (l'équivalent de 1 000 dollars) qu'il avait réalisées pour acheter une voiture. Sa banquière n'est *« pas en mesure »* de lui rendre son magot. Elle incrimine l'Etat. André rêve de *« balancer une bombe dans cette banque qui pue »*. Quelque chose, pourtant, le retient. Peut-être *« le miracle »* dont il parle. Pauvres Koulakov ! Ils croient encore ce que radotait un certain Tolstoï : *« Regardez la misère en face, et elle baissera les yeux... »* C'est où, la Russie ?

JEUDI 21 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Une aventure de Salvator Rosa ■ ■ Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
20.35 Rêve de singe ■ ■ ■ Marco Ferreri (France - Italie, 1978, 110 min). Canal Jimmy
21.00 Du sang dans le soleil ■ ■ Frank Lloyd (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). Paris Première
22.10 Cornered ■ ■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
22.15 Les Guichets du Louvre ■ ■ ■ Michel Mitrani (France, 1974, 95 min). Festival
22.25 Devine qui vient dîner ? ■ ■ Stanley Kramer (Etats-Unis, 1967, 110 min). RTL 9
22.45 Paris s'éveille ■ ■ ■ Olivier Assayas (France, 1991, 95 min). Ciné Cinémas
23.10 Meurtre à Alcatraz ■ ■ M. Rocco (EU, 95, 120 min). France 2
23.40 Cadet d'eau douce ■ ■ Charles F. Reisner (Etats-Unis, 1928, muet, N., 65 min). Arte
0.45 ▶ Cible émouvante ■ ■ Pierre Salvadori (France, 1993, 85 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

17.10 Le Débat. Le Front national. Invités : Jacques Bompart (Lepéniste) ; Serge Martinez (Mégrétiste). LCI
21.50 et 22.45 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. Arte

MAGAZINES

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. Olivier Duhamel. LCI
18.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Sylvain Gouguenheim, Alain Cabantous, Lucien Jerphagnon. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Christian Lacroix, Pascal Comelade, Francis Huster, Cristiana Reali. Canal+
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Jacques Attali. LCI
20.00 ▶ Semaine de la haute couture. Chanel. Paris Première
20.05 Temps présent. Scènes ordinaires de la vie ménagère. La Pidolie : Vaud-Genève, le mariage du siècle. Le siècle en images : Cargos. TSR
20.55 Envoyé spécial. Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. P-s : Le cœur des Restos. France 2
22.40 Courts particuliers. Spécial Siegfried. Invité : Roschdy Zem. Paris Première
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Les extrêmes droites. Histoire
23.15 Tapage. Au nom du fisc. France 3
0.35 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocols Girls». France 3

DOCUMENTAIRES

17.10 Le Musée d'Orsay. L'aventure impressionniste. Odyssée
18.20 Le Tunnel sous la Manche. [3/3]. Planète
18.30 Les Morses. La Cinquième
19.00 Voyages, voyages. Le Groenland. Arte
19.00 Robert Van Gulik : sous le charme de l'Orient. Odyssée
20.15 Reportage. L'Enfer blanc. Arte
20.35 Femmes du Sahel. Planète
20.45 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. Arte
20.50 Global Family VII. La survie des éléphants d'Afrique. Odyssée
21.05 Des trains pas comme les autres. [2/2]. L'Inde du Sud. TV 5
21.40 Les Grands Compositeurs. [2/7]. Ludwig Van Beethoven. Planète
22.10 La Ville bleue. Sous la marée, les champs. Odyssée
22.45 Mécanique vivante. Planète
23.05 On the Road Again. Rencontres en Turquie. Odyssée
23.30 Howard Hughes. Odyssée
23.35 Les Tribus indiennes. [4/20]. Les Cheyennes. Planète
0.10 Amazonie, la guerre de l'ombre. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Euroligue. TDK Manresa - Pau-Orthez. AB Sport
1.00 Tennis. Internationaux d'Australie. A Melbourne. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Nicolaï Petrov joue Schumann. Muzzik
21.35 Jordi Savall. Œuvres de musique ancienne et baroque. Mezzo
21.55 50e anniversaire du label Verve. Carnegie Hall 1994. Avec Herbie Hancock, Bruce Hornsby, Dee Dee Bridgewater, Pat Metheny, Vanessa Williams, Kenny Burrel, Al Foster. Muzzik
22.45 Duo baroque. Avec Kathleen Battle, soprano ; Winton Marsalis, trompette. Par le St Luke's Chamber Orchestra, dir. John Nelson. Mezzo
23.50 Le Voyage dans la Lune. Opérette d'Offenbach. Mise en scène. Jérôme Savary. Par l'Orchestre de la Suisse romande et les Chœurs du Grand-Théâtre de Genève, dir. Marc Soustrot. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Chien de Munich. Michel Mitrani. Festival
20.45 Masada. Boris Sagal [3/4]. Histoire
22.20 The Raven. Lawrence Lanoss. Canal +
22.50 Made in America. Disparition secrète. Jimmy Kaufman. TF 1

SÉRIES

19.20 Force de frappe. Voie royale. 13ème Rue
19.30 Kennedy. [4/6]. Festival
20.00 Fallen Angels. Meurtre en diagonale. Canal Jimmy
20.00 Dharma & Greg. Abus de bus. Téva
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Cosby. Des voisins vigilants. France 3
20.40 Buffy contre les vampires. Halloween. Série Club
20.50 Marc Eliot. C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères. TF 1
21.40 Stargate SG-1. Tête à l'envers. TSR
22.30 Baldipata. Baldi et les petits riches. TV 5
23.25 3e planète après le Soleil. Sensitive Dick (v.o.). Série Club
23.45 McCallum. Les Soupçons. Canal +
0.55 High Incident. Connections. 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● 19.55 Odyssée
Aux guerriers du silence

Les Saamis, proches du cercle polaire, et les Indiens Funil-ô du Brésil vivent à des milliers de kilomètres de distance mais ont en commun d'avoir préservé leur langue, leur trésor, en dépit de multiples attaques. *« Nous sommes fiers d'avoir une arme, notre langue, le yatch »*, témoigne un vieil Indien. *« Si le Blanc s'était intégré à l'Indien, le Brésil serait un pays plus humain ! »*, lance une femme qui a souffert à l'école des Blancs. Dans la lumière glacée du Grand Nord norvégien retentissent en écho les *jojks*, chants traditionnels des Saamis, qui résistent tant bien que mal à *« l'occidentalisation »* forcée. – *A. Ct*

● 22.20 Canal +
The Raven : The Chosen One

Il fut une époque où le seul lieu où voir *The Raven* était une salle de quartier, et les seuls films où l'on pouvait contempler des starlettes comme Carmen Electra (l'une des nageuses émérites d'*Alerte à Malibu)* et Shauna Sand Lamas, une ancienne playmate, restaient des films de genre, seul refuge habilité à accueillir ces superbes créatures dénuées du moindre talent d'actrice. C'est désormais à la télévision qu'on peut admirer Carmen Electra et sa plastique de poupée Barbie. Elle interprète l'héritière d'un père chaman et doit lutter contre une force maléfique qui menace de dominer le monde. *The Raven* est à la fois grotesque et passionnant, incohérent et pourtant parfaitement ficelé, il tente de ressusciter à sa manière un cinéma d'horreur dont l'esthétique est à la fois empruntée aux années 60 et aux jeux vidéo. Cette imagerie gothique peuplée de créatures virtuelles est unique en son genre. – *S. Bd*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Marc Eliot. C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères.
22.50 Made in America. Disparition secrète. Téléfilm. Jimmy Kaufman.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.05 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial. Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. *Post-scriptum* : Le cœur des Restos.
23.05 Expression directe. UNAPL.
23.10 Meurtre à Alcatraz ■ ■ Film. Marc Rocco.
1.10 Journal, Météo.
1.30 La 25e Heure. Les abeilles tueuses.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby.
20.40 Tout le sport.
20.50 Consomag.
21.00 Lune rouge ■ Film. John Bailey.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Tapage.
0.10 Espace francophone. Ecrans francophones.
0.35 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocols Girls».

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Touch. Film. Paul Schrader.
22.10 Surprises.
22.20 The Raven. Téléfilm. Lawrence Lanoss.
23.45 McCallum. Les Soupçons.
1.35 Hockey NHL.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Le Groenland.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Enfer blanc.
20.40 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. 20.45 La Dernière Clope 21.05 L'Amérique n'aime plus les blondes. 21.50 et 22.45 Débats. 22.15 Beaucoup de fumée pour rien ? 23.10 Des mégots et des mythes.
23.40 Cadet d'eau douce ■ ■ Film muet. Charles F. Reisner.
0.45 ▶ Cible émouvante ■ ■ Film. Pierre Salvadori.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Météo des neiges.
20.45 Décrochage info, Passé simple.
20.55 Le Boulanger de Valorgue ■ Film. Henri Verneuil.
22.50 Halloween 2 ■ Film. Rick Rosenthal.
0.30 La Maison de tous les cauchemars. La treizième réunion.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Elvire de Brissac.
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur. Invité : André Velter.
23.00 Nuits magnétiques. [1/2].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de Brumel, Birtwistle.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Lenot, Pascal.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvre de Rimski-Korsakov. 20.40 Stefan Zweig et la musique. Concert. Œuvres de Schubert, Beethoven, Reger, Mahler, Haendel, Schoenberg.
22.51 Les Soirées... (suite). Œuvres de Busoni, Berg, R. Strauss, Villa-Lobos.

VENDREDI 22 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.40 Mrs Dalloway ■ ■ M. Gorris (EU, 1997, 95 min). Canal +
13.55 20 000 lieues sous les mers ■ ■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954). Ciné Cinémas
15.15 Marius et Jeannette ■ ■ Robert Guédiguian (France, 1997, 95 min). Canal +
15.55 Une aventure de Salvator Rosa ■ ■ Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
16.15 La Maison des Bories ■ ■ Jacques Doniol-Valcroze (France, 1970, 90 min). Cinétoile
16.30 Drugstore Cowboy ■ ■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1989, 100 min). Cinéstar 1
17.45 Rio Grande ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). Cinétoile
17.50 Les Guichets du Louvre ■ ■ ■ Michel Mitrani (France, 1974, 100 min). Festival
20.30 Amanda ■ ■ Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Classics
21.00 Strange Days ■ ■ Kathryn Bigelow (Etats-Unis, 1995). Ciné Cinémas
21.00 Marie Stuart ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). Cinétoile
21.00 Jardins de pierre ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 120 min). Cinéstar 2
21.55 Première désillusion ■ ■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
23.25 Brooklyn Boogie ■ ■ Wayne Wang et Paul Auster (Etats-Unis, 1995, v.o.). Ciné Cinémas
23.30 Shock Corridor ■ ■ ■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., 95 min). Ciné Classics
0.15 L'Honorable Catherine ■ ■ Marcel L'Herbier (France, 1942, N., 90 min). France 2
1.05 Le Port de l'angoisse ■ ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
2.05 Frontière chinoise ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 85 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.05 Faut pas rêver. Suisse : Les peintres de l'alpage. France : Les chaisiers de Bresse. Etats-Unis : Fête au Far West. Invité : Marin Karmitz. TV 5
16.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Sylvain Gouguenheim ; Alain Cabantous ; Lucien Jerphagnon. Histoire
17.05 Les Lumières du music-hall. Félix Leclerc. Léo Ferré. Paris Première
17.30 Ciné-Cinécourts. Crime et châtiment. Invités : Claude Chabrol ; Daniel Cotard ; Doug Headline ; Antoine Reyes. Ciné Cinémas
18.00 Stars en stock. Jane Russell. John Wayne. Paris Première
18.30 De l'actualité à l'Histoire. Les extrêmes droites. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : *Le professeur Choron* ; Alain Burosse ; Pascal Faure ; David Skrela. Canal +
19.00 Tracks. Arte
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
19.30 Envoyé spécial, les années 90. Les sectes. Invité : Jean-Marie Abgrall. Histoire
20.00 ▶ Semaine de la haute couture. Best of. Paris Première
20.05 C'est la vie. J'ai fait un bébé toute seule. TSR
21.00 Thalassa. Champagne pour le tsar. France 3
22.00 Faut pas rêver. Mali : La pêche sacrée. France : Raymond et Marie, un destin sur crémaillère. Vietnam : La famille impériale. Invité : Jean-Jacques Annaud. France 3
22.35 Bouillon de culture. Profession : médecin. Loïc Etienne ; Jean-Louis Fournier ; Caroline Gutmann ; Willy Rozenbaum ; Claude Olievenstein. France 2
23.00 Carré noir. H. P. Lovecraft (1890-1937). RTBF 1
23.10 Sans aucun doute. Les victimes de l'administration. Invité : Francis Perrin. TF 1
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les Animaux et la Guerre. France 3

DOCUMENTAIRES

17.25 Les Grandes Batailles du passé. [12/28]. Lépante 1571. Planète
17.55 Couples légendaires. Eva Braun et Adolf Hitler. La Cinquième
18.20 Antarctique, la nouvelle frontière. [1/2]. Planète
18.30 Le Monde des animaux. L'Escorte des coccinelles. La Cinquième
18.30 Jordi Savall. A la recherche de l'authenticité. Mezzo
19.00 La Ville bleue. Sous la marée, les champs. Odyssée
19.15 La Quête du futur. [21/22]. Les nomades du futur. Planète
19.40 Jazz Collection. Le gospel selon Liz McComb. Planète
19.50 L'Aurore boréale. Odyssée
20.15 Palettes, Tiziano Vecellio dit Titien. Un souvenir d'Arcadie : *Le concert champêtre.* Arte
20.25 Le Musée d'Orsay. L'aventure impressionniste. Odyssée
20.35 Les Années algériennes. [3/4]. Je ne regrette rien. Planète
20.45 L'Egypte. [2/5]. Pyramides, machines d'éternité. Histoire
21.20 La Rivière sacrée des Tibétains. Odyssée
21.45 Conférences de presse. 9 septembre 1965 [2/3]. Histoire
22.25 Le Tunnel sous la Manche. [3/3]. Planète
22.30 Grand format. La Main sanglante de l'Ulster. Arte
23.05 Le Temps des cathédrales. Le bonheur et la mort. Odyssée
23.45 La Fessée, plaisir d'offrir, joie de recevoir. Canal +
0.00 Gestes de vie. Odyssée
0.35 *Le Nil.* [2/2]. TMC
0.40 Femmes du Sahel. Planète
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Wallenberg, autopsie d'une disparition. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.30 Biathlon. Coupe du monde. Sprint 10 km messieurs. Eurosport
19.30 Football. Coupe Gazl. Feyenoord Rotterdam - Borussia Dortmund. A Alanya (Turquie). Eurosport
1.00 Tennis. Internationaux d'Australie (6e jour). Eurosport

DANSE

19.25 Bogus Pomp. Chorégraphie de Ralph Lemon. Musique de Frank Zappa. Par le ballet de l'Opéra de Lyon. Muzzik
20.45 Didon et Enée. Ballet. Chorégraphie de Mark Morris. Musique de Henry Purcell. Par le Mark Morris Dance Group. Mezzo

MUSIQUE

19.35 Jordi Savall en concert. Barcelone, 1993. Avec La Capella Reial de Catalunya. Mezzo
20.59 Soirée Jazz à Vienne. Muzzik
21.40 Récital de gala. Covent Garden, 1996. Par l'Orchestre du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Asher Fisch. Avec Placido Domingo, etc. Paris Première
21.40 Concert Clérambault. Versailles, 1998. Mezzo
0.00 Bruckner. *Symphonie n° 6.* Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Celibidache. Muzzik
0.35 Le Live du vendredi. Daholympia 1992. M 6

TÉLÉFILMS

20.30 Marion et son tuteur. Jean Larriaga. Festival
20.40 Astéroïde. B. May [2/2]. Série Club
20.45 Bonjour Timothy. W. Tourell. Arte
20.55 Les Insoumis. Gérard Marx. M 6
20.55 Orgueil et préjugés. Simon Langton [1/3]. TMC
23.00 Manon Roland. Edouard Molinaro. Histoire

COURTS MÉTRAGES

22.20 Le Cyclone des amateurs. Canal +
0.20 Tallula. V. Bellet et A. Capliez. France 3

SÉRIES

20.55 Maigret. Maigret en Finlande. France 2
22.45 X-Files. Le diable du New Jersey. L'ombre de la mort. M 6
22.55 Seinfeld. La fête portoricaine (v.o.). Canal Jimmy
0.25 Friends. The One with All the Kissing (v.o.). Canal Jimmy
0.45 Star Trek, Deep Space Nine. Le conteur (v.o.). Canal Jimmy
1.35 Star Trek, la nouvelle génération. Leçons de musique (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code Show View – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 16.00 La Cinquième
Olympica

Découvrir l'histoire de l'olympisme, remonter aux origines de ce mythe moderne, tel est le propos de la série documentaire (26 x 26 min) réalisée par Daniel Bertolino avec d'étonnantes images d'archives. Le premier volet a ainsi permis d'assister à Chamonix en 1924 à ce qui devait être l'acte de naissance des Jeux d'hiver (cinq sports officiellement inscrits au programme). On revoit avec plaisir les évolutions des pionniers : avec leur équipement en bois, les concurrents de bobsleigh méritent la médaille d'or du courage. Puis, au fur et à mesure des compétitions, l'esprit des jeux évolue. Hitler fait de ceux de 1936 un instrument de propagande politique. Cette orientation se maintiendra après la deuxième guerre mondiale. Dans la lutte entre les superpuissances, l'athlète devient le défenseur d'un camp et le nombre de médailles consacre la victoire d'une idéologie. Les progrès de la technique contribuent également à modifier les mentalités. Dès qu'il est possible de chronométrer en centièmes de seconde, c'est la performance qui compte. Du temps où l'important était de participer et où c'est l'élégance qui était récompensée, on passe à la recherche de l'exploit. L'efficacité, des matériaux comme des gestes, devient primordiale et l'amateurisme des premiers compétiteurs cède la place au professionnalisme. C'est l'époque où un Killy devient triple champion (1968). Le choix des images illustre remarquablement cette transformation du sport. – *V. De.*

● 20.45 Arte
Bonjour Timothy

Les fictions néo-zélandaises arrivent rarement jusqu'à nous. A ce titre, le téléfilm de Wayne Tourell est déjà une curiosité. Plaisante variation sur les premiers émois amoureux de Timothy, jeune lycéen d'Auckland, cette allègre comédie intègre l'efficacité des téléfilms américains destinés au public adolescent sans se départir d'une ironie bienveillante et d'une autodérision amusée. Un décalage bien dosé qui donne toute sa saveur aux tentatives désespérées de Timothy pour séduire la ravissante correspondante canadienne (francophone) qu'il héberge. Il faut voir les efforts du blondinet désorienté par la culture de la belle. Pour gagner son cœur, il troque son habituelle défroque de rugbyman contre une tenue plus « adaptée » : béret vissé sur le crâne, Gauloise au bec et, dans les mains, *La Nausée* de Sartre. – *F. Dt*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.30 Arabesque.
15.25 La loi est la loi.
16.15 L'homme qui tombe à pic.
17.00 Sunset Beach.
17.40 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 ▶ Les Enfants d'Astérix.
23.10 Sans aucun doute. Les victimes de l'administration.
1.00 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.30 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Maigret. Maigret en Finlande.
22.35 Bouillon de culture. Profession : médecin.
23.50 Journal, Météo.
0.10 Ciné-club. Cycle Edwige Feuillère.
0.15 L'Honorable Catherine ■ ■ Film. Marcel L'Herbier.
1.45 Mezzo l'info.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.50 Simon et Simon.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby.
20.40 Tout le sport.
21.00 Thalassa. Champagne pour le tsar.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les animaux et la guerre.
0.20 Libre Court. *Tallula.*
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Wallenberg, autopsie d'une disparition.
1.40 Nocturnales. Jazz à volonté.

CANAL +

13.40 Mrs Dalloway ■ ■ Film. Marleen Gorris.
15.15 Marius et Jeannette ■ ■ Film. Robert Guédiguian.
16.50 Gun.
17.35 H.
18.00 Blague à part.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 La Nuit du cyclone. Le Cyclone des cyclones. 21.00 Joe's Apartment ■ Film. John Payson. 22.20 Le Cyclone des amateurs. 22.30 Ivre mort pour la patrie. Opérette du Professeur Choron. 23.15 Mondo Trasho. 23.45 La Fessée, plaisir d'offrir, joie de recevoir. 0.15 Fakir Musafar. 0.45 Des floraisons à Libid'hospital. 1.20 Jean-Noël René-Clair.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Le Journal de la santé.
14.00 Les Lumières du music-hall.
14.30 La Cinquième rencontre... Travail et économie. 14.35 Histoire de mode. Pouvoir 15.30 Entretien avec Didier Grumbach.
16.00 Olympica. [3/26].
16.30 Le Magazine Ciné.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
17.55 Couples légendaires.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Tiziano Vecellio dit Titien. Un souvenir d'Arcadie : *Le concert champêtre.*
20.45 Bonjour Timothy. Téléfilm. Wayne Tourell.
22.25 Contre l'oubli.
22.30 Grand format. La Main sanglante de l'Ulster.
0.10 Kafka ■ Film. Steven Soderbergh (v.o.).
1.45 Le Dessous des cartes. Etats-Unis [1/2] : une histoire d'expulsion.
1.55 Musique Planet. Jay-Jay Johanson.

M 6

13.30 Soupçons sur un champion. Téléfilm. Joseph L. Scanlan.
15.15 Les Routes du paradis.
16.05 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.25 Lois et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille.
20.45 Politiquement rock.
20.55 Les Insoumis. Téléfilm G. Marx.
22.40 X-Files, l'intégrale. Le diable du New Jersey. L'ombre de la mort.
0.30 Météo des neiges.
0.35 Le Live du vendredi. Daholympia.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. [5/5].
20.30 Agora. Etienne Fouilloux.
21.00 Black and Blue.
22.10 Fiction. *L'inondation*, de Teodor Mazilu.
23.00 Nuits magnétiques. [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. Chantal Thomas (*Casanova. Un voyage libertin*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Reverdy, Fripp et Sinfield.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Colin Davis. 20.40 Le Pianiste Vladimir Horowitz. Œuvre de Clementi, Liszt · Œuvre de R. Strauss, par l'Orchestre de la RCA Victor, dir. Fritz Reiner, etc.
23.00 Le Nez. Opéra de Chostakovitch. Interprété par les Solistes, le Chœur et l'Orchestre du Théâtre de chambre de Moscou, dir. G. Rojdestvensky.

Le Monde
VENDREDI 22 JANVIER 1999

Le ministre de l'Extérieur

par Pierre Georges

LA GAUCHE, semble-t-il, a de graves soucis avec son miraculé de la place Beauvau. Jean-Pierre Chevènement multiplie les apparitions, ce qui est assez son genre de, désormais, saint laïc. Et il multiplie les déclarations. Au bon motif que, sachant ce qu'il sait, revenant d'où il revient, il dit ce qu'il a à dire. Sans précautions, ni ellipses.

C'est dangereux un miraculé ! Incontrôlable parfois. Très encombrant aussi. Le voyage vers l'ultime frontière fait de lui un personnage à statut particulier : une sorte d'augure saisi par l'urgence de dire, de revenant à la recherche du temps perdu, de prédicateur semi-céleste agréé par la faculté. Il parle haut et fort, ministre de l'Extérieur comme de l'Intérieur. Il cogne dur et dru. Il dit tout haut Chevènement ce que pense tout bas Jean-Pierre.

Le céleste de gauche abuse nettement de sa position dominante dans l'imaginaire lacté des médias. Il règle ses comptes sans faiblir avec tout ce qui bouge ou dérange. Et il le fait à la manière prophétique de l'oracle ayant pignon sur rue. En vérité, je vous le dis ! Et vlan ! Cohn-Bendit assassiné en termes qu'on aurait cru réservés à la vieille extrême droite. La chasse aux sauvageons ouverte, façon trique. La privation d'allocations familiales pour les parents indignes. La gauche *« bien-pensante »* assaisonnée. Etc, etc.

Jean-Pierre Chevènement est devenu intenable, si ce n'est ingérable par son propre camp. Il est acclamé à gauche pour sa magnifique résurrection. Et à droite pour sa miraculeuse conversion. Il parle plus haut, plus fort que Lionel Jospin, au risque de contraindre le premier ministre à devoir atténuer la portée de ces toujours intruantes initiatives.

D'évidence, dans la gauche prurielle, on commence à s'interroger – tout bas, vu le respect dû à Lazare – sur la meilleure façon de faire taire le singulier imprécateur : comment faire en sorte que l'admirable, le merveilleux, l'ami retrouvé, Jean-Pierre Chevènement cesse ses abus de parole ?

Ce questionnement nous semble bien vain. Jean-Pierre Chevènement ne se taira plus ! Dans l'émerveillement constant de sa propre résurrection, il a repris la parole : je dis, donc je suis. Son cas n'est pas clinique, il serait malséant de le supposer, mais il n'est plus simplement politique.

Jean-Pierre Chevènement revient simplement de l'Ailleurs. De très loin, de fort loin, avec la conviction de l'urgence du temps et la détermination de ne plus ménager personne, amis comme ennemis. La preuve, cette remarque à propos de John Glenn, le papy de l'espace qui rendait visite, mercredi, à l'Assemblée nationale. Il se trouve que Jean-Pierre Chevènement y revenait lui aussi pour la première fois, après son long voyage à lui. Qu'a dit, en plaisantant, le ministre de l'Intérieur à propos de John Glenn ? *« L'astronaute ? Y en a qui sont allés plus haut que lui ! »* Et questionné sur le fait de savoir s'il faisait allusion à son propre accident d'anesthésie, il a répondu : *« Oui ! »* Ajoutant, à propos de John Glenn : *« C'est un saut de puce, ça ! »*

Sous la plaisanterie, il y avait bien d'évidence cette part de vérité qui laisse à penser, on le répète, que la gauche vient vraiment de toucher son ministre de l'Extérieur. Pauvre d'elle !

La France condamnée pour violation de la liberté d'expression

Ultime décision dans l'affaire opposant M. Calvet au « Canard enchaîné »

LA COUR EUROPÉENNE des droits de l'homme de Strasbourg a condamné la France, jeudi 21 janvier, dans l'affaire de la publication, par *Le Canard enchaîné*, en 1989, des feuilles d'imposition de Jacques Calvet, alors PDG de Peugeot. En sanctionnant Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire, et Claude Roire, rédacteur, la justice française a, selon les magistrats européens, violé le principe de la liberté d'expression affirmé dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. La Cour demande à la France de rembourser les amendes infligées aux deux journalistes, auxquels elle accorde un dédommagement de 60 000 francs (9 146 euros).

En septembre 1989, un conflit social avait éclaté chez le constructeur automobile à la suite du refus de la direction de procéder à des augmentations de salaires. *Le Canard enchaîné* avait alors publié un article de Claude Roire détaillant l'évolution des rémunérations de Jacques Calvet à partir de photocopies de ses trois derniers avis d'imposition. L'article mettait en évidence l'augmentation de salaire du président de Peugeot et titrait : *« M. Calvet met un turbo sur son salaire. Ses feuilles d'impôt sont plus bavardes que lui. Le patron s'est accordé 45,9 % de mieux en deux ans. »*

Peu après la publication, M. Calvet avait porté plainte avec constitution de partie civile pour *« détournement d'actes ou de titres par fonctionnaire public »* tandis que le ministre du budget faisait de même pour *« soustraction de documents administratifs et violation du secret professionnel »*. MM. Fressoz et Roire avaient été relaxés en première instance mais, le 10 mars 1993, la cour d'appel de Paris les avait reconnus coupables de recel de photocopies provenant de la violation du secret professionnel. Le directeur de la publication et le rédacteur avaient été condamnés à des amendes de 10 000 et 5 000 francs. En 1995, après le rejet de leur pourvoi par la Cour de cassation, les deux journalistes avaient saisi la Cour européenne des droits de l'homme.

« INGÉRENCE » COUPABLE

Dans leur arrêt, les juges de Strasbourg considèrent que la condamnation des deux journalistes constitue une *« ingérence »* dans le droit à la liberté d'expression reconnu par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. *« L'article incriminé intervenait dans le cadre d'un conflit social largement invoqué par la presse*, écrivent-ils. *Il démontrait que le dirigeant avait bénéficié d'importantes augmentations de salaire. Son but n'était pas de porter préjudice à la réputation de M. Calvet mais, plus largement, de débattre d'une question d'actualité intéressant le public. »*

La Cour souligne que *« ni la matérialité des faits relatés, ni la bonne foi de MM. Fressoz et Roire n'ont été mises en cause »*. *« Le second, qui a vérifié l'authenticité des avis d'imposition, a agi dans le respect des règles de la profession journalistique. La publication contestée servait ainsi non seulement l'objet mais aussi la crédibilité des informations communiquées »*, note la Cour de Strasbourg. Aussi conclut-elle que *« la condamnation des journalistes ne représentait pas un moyen raisonnablement proportionné à la poursuite des buts légitimes visés, compte tenu de l'intérêt de la société démocratique à assurer et à maintenir la liberté de la presse »*.

En revanche, les juges européens n'ont pas suivi MM. Fressoz et Roire qui estimaient que la France n'avaient pas *« légalement établi »* leur culpabilité au sens de la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour a estimé qu'*« aucun problème distinct ne se posait en regard »* de cette disposition.

Marcel Scotto

M. Jospin appelle les patrons à se mobiliser pour les 35 heures

INVITÉ du *« Forum de L'Expansion »*, jeudi 21 janvier, Lionel Jospin s'est livré à un exercice délicat. Il a, tout à la fois, cherché à rassurer son auditoire, composé de chefs d'entreprise, mais sans répondre directement aux critiques que la politique économique et sociale du gouvernement suscite parfois dans le monde patronal.

Evoquant la réforme des 35 heures, le premier ministre a ainsi lancé un appel à la mobilisation en direction des chefs d'entreprise. *« Vous êtes pragmatiques dans la vie économique, dans la réalité de vos entreprises »*, leur a-t-il dit, avant d'ajouter : *« Là aussi, soyez-le. Saisissez-vous de l'instrument que représentent les 35 heures pour négocier. Conduisez les négociations dans un esprit ouvert et réaliste afin de construire des accords qui soient favorables à vos entreprises comme aux salariés qui les font vivre. »*

Mais le premier ministre s'est bien gardé d'apporter la moindre précision sur les dispositions qui pourraient figurer dans la seconde loi. Alors qu'une fraction du patronat, emmenée par le Medef (ex-CNPF), plaide pour que cette seconde loi prenne en compte tous les accords conclus, y compris ceux qui ont suscité des controverses, M. Jospin s'est borné à faire ce commentaire : *« La deuxième loi sur les 35 heures viendra dans les délais prévus. Elle sera équilibrée. Elle sera fidèle à l'esprit de la première loi, qui fait du passage aux 35 heures un instrument de création d'emplois. Elle tiendra compte des réussites de la négociation. »*

Dans deux dossiers, pourtant, le premier ministre a apporté des précisions nouvelles sur les projets du gouvernement pour les prochains mois. D'abord, il n'a pas exclu des privatisations d'entreprises publiques. Expliquant que la France avait besoin *« d'ensembles industriels puissants »*, il a expliqué que cela pouvait *« exiger des ouvertures de capital des entreprises publiques »* pouvant, *« dans certains cas, aboutir à des privatisations »*.

Dans le cas de la réforme des retraites, M. Jospin a eu cette phrase sibylline : *« Les césures jusqu'ici fortement marquées que sont la jeunesse et la formation, l'activité professionnelle et la retraite, s'estomperont progressivement. »* Ce qui laisse à penser que, parmi les pistes de réforme possibles, le gouvernement pourrait remettre en cause la retraite à 60 ans et promouvoir un système de retraite à la carte.

Laurent Mauduit

La marche des « gueules noires » sur Bucarest menace le gouvernement roumain

BUCAREST
de notre correspondant

Tentative de coup d'Etat ou élections prématurées, comme le demande l'opposition ? La presse roumaine évoquait ces enjeux politiques de la descente des mineurs de la vallée du Jiu sur Bucarest, alors que les « gueules noires » étaient bloquées, mercredi 20 janvier, à l'entrée du village de Horezu, à 200 kilomètres de la capitale, par un impressionnant dispositif de police. Lundi, les mineurs avaient franchi tous les barrages dans la vallée du Jiu, aidés en sous-main, selon des sources officielles, par un commandant de police et par le sous-préfet local. La mise à leur disposition d'une soixantaine de bus laisse aussi penser que ce mouvement n'est pas que spontané.

L'heure n'est plus aux revendications salariales. Les mineurs demandent la démission de ministres et lancent des menaces contre le gouvernement et le président chrétien-démocrate, Emil Constantinescu. Affamés, fatigués par cette longue marche à pied, ils semblent de plus en plus en proie à une psychose collective. *« J'annonce la chute du régime mafieux instauré par Emil Constantinescu »*, clame Corneliu Vadim Tudor, chef du parti extrémiste Romania Mare, rêvant à la présidentielle prévue à l'automne 2000. Après un score de 6 % à celle de novembre 1996, Vadim Tudor aurait grimpé à 18 %, selon un sondage publié en décembre 1998. Son entente récente avec l'ancien président Ion Iliescu, chef du principal parti d'opposition, a donné au personnage un poids inespéré.

Ion Iliescu s'était déjà servi des mineurs comme d'une milice privée pour contrer les manifestations anticommunistes de 1990. En 1991 également, pour se débarrasser de son premier ministre récalcitrant, Petre Roman, il avait mobilisé les mineurs. Aujourd'hui, il accuse les autorités de maltraiter les mineurs, invoque le respect des droits de l'homme et la liberté de circulation... *« On croit rêver ! »*, s'indigne un habitant de Bucarest.

La marche des mineurs pèse déjà sur les négociations avec la Banque mondiale et avec le FMI, qui s'annoncent tendues. Mercredi, le président Constantinescu est sorti de sa réserve. Il a convoqué le Parlement en session extraordinaire et a invité les leaders politiques à une réunion de médiation. Il y sera probablement confronté à l'épreuve la plus dure depuis son élection, en novembre 1996.

Mirel Bran

Le Parti libéral-démocrate britannique va changer de chef

PADDY ASHDOWN, le chef du Parti libéral-démocrate (PLD), troisième force politique de Grande-Bretagne, quittera ses fonctions en juin et ne se représentera pas à la députation aux prochaines élections. A cinquante-huit ans, M. Ashdown, leader de sa formation depuis plus de dix ans, a simplement annoncé, mercredi 20 janvier, qu'il voulait *« retrouver une vie de famille »*. En abandonnant en 1994 la tactique dite *« d'équidistance »* entre conservateurs et travaillistes, il avait ouvert la voie à la stratégie actuelle *« d'opposition constructive »* vis-à-vis du gouvernement Blair, qui a permis d'amener le PLD et ses idées au plus près du pouvoir depuis des générations. Après la fusion avec le Parti social-démocrate, le Parti libéral a obtenu 16,8 % des voix aux élections de 1997, soit 46 sièges, son meilleur score depuis 1929. Mais, avec la pléthore de successeurs potentiels que Paddy Ashdown laisse derrière lui, rien ne dit que le prochain patron des libéraux-démocrates poursuivra la même stratégie à l'endroit du gouvernement. – *(Corresp.)*

Jean Tiberi précise le programme des célébrations de l'an 2000 à Paris

PARIS vivra le passage d'un siècle et d'un millénaire à l'autre en mariant *« la fête et la réflexion »*, a déclaré, mercredi 20 janvier, Jean Tiberi, maire de Paris en annonçant son programme de célébrations de l'an 2000. Paris a choisi *« la taille humaine »*, écartant *« le surdimensionné »*, a-t-il précisé. Une quarantaine d'événements (au moins un par mois à partir de septembre 1999) ont obtenu le label « programme 2000 », dont le logo est un pont évoquant les arches du Pont-Neuf. Outre des manifestations populaires et festives (un concert gratuit de Johnny Hallyday, une fresque historique de Robert Hossein en bord de Seine), la mairie a privilégié des aménagements *« pérennes »*, comme l'illumination des ponts et l'aménagement des berges de la Seine. Le budget consacré à l'an 2000 par l'Hôtel de Ville est de 40 millions de francs (6,1 millions d'euros), les projets festifs retenus étant largement autofinancés.

Bertrand Delanoë, président du groupe PS du Conseil de Paris, regrette l'absence de *« précisions budgétaires »*. *« En dépit de quelques idées positives, on est en droit de s'interroger sur la trace qu'un tel programme léguera aux générations futures »*, estime-t-il.

Les cheminots grévistes du Sud-Est ont voté la reprise du travail

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CHEMINOTS réunies dans les différents établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont voté très majoritairement, mercredi 20 janvier, la reprise du travail *(Le Monde* du 21 janvier). Des concessions réalisées de part et d'autre ont permis de sortir de ce conflit lancé jeudi 14 janvier par les agents de conduite du dépôt de Marseille-Blancarde pour s'opposer à la volonté de la direction régionale de radier trois responsables CGT et un leader de Sud-rail qui avaient séquestré des cadres en novembre 1998. – *(Corresp.)*

Tirage du *Monde* daté jeudi 21 janvier 1999 : 482 362 exemplaires.

Italie : première crise ministérielle pour M. D'Alema

ROME
de notre correspondant

Trois mois, jour pour jour, après l'investiture du gouvernement de Massimo D'Alema, le 21 octobre 1998, le nouveau président du conseil italien doit faire face à sa première crise politique. Comme prévu, elle est provoquée par le nouvel allié du pouvoir, l'imprévisible Francesco Cossiga, président de l'UDR (Union démocratique pour la République), qui a présenté sa démission de dirigeant du parti créé en juillet 1998 et a demandé à ses trois ministres, Carlo Scognamiglio (défense), Salvatore Cardinale (communications) et Guido Folloni (relations avec le Parlement), de quitter le gouvernement tout en maintenant néanmoins *« son soutien externe »* à celui-ci.

La colère de celui que l'on appelle *il picconatore* (le piocheur) a été provoquée par la relance, mardi 19 janvier, de la coalition de L'Olivier, cette alliance des partis de centre-gauche qui avait obtenu la victoire le 21 avril 1996. Sous l'impulsion de Romano Prodi, à l'occasion des pourparlers en cours pour la formation des listes aux élections européennes, il a été décidé que la bannière de L'Olivier serait commune à toutes ces formations et que celles-ci adopteraient un programme commun. La reconstitution de ce cartel a été considérée par M. Cossiga comme *« un complot »*. Il refuse d'être *« la roue de secours de L'Olivier »*.

Face à cette situation, Massimo D'Alema, le président du conseil, a multiplié au cours de la journée de mercredi les déclarations apaisantes allant même jusqu'à critiquer ouvertement Romano Prodi. Il a dit qu'il conduisait une majorité faite de différents partis dans laquelle chacun avait sa place pleine et entière et que l'UDR n'était en rien une *« roue de secours »*. Dans la soirée, Massimo D'Alema a reçu les trois ministres UDR pendant une heure et demie afin d'éviter leur départ et la rupture de l'équilibre gouvernemental. Une réunion qualifiée de *« constructive »*.

Cet épisode devait néanmoins contraindre le chef du gouvernement à préciser, jeudi, la nature et la philosophie de son gouvernement. Les instances politiques de l'UDR apprécieront la teneur de cette déclaration et feront part de la décision prise aux trois ministres en suspens, lesquels ont remis leur sort entre les mains de leur parti. Cette bourrasque au sein de la majorité illustre la fragilité du gouvernement D'Alema.

Michel Bole-Richard

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« Racine en majesté » de Jean-Michel Delacomptée
page II

FIGURES DE LA COMÉDIE
Eugénie Grandet
page II

Le Monde des LIVRES

VENDREDI 22 JANVIER 1999

LA CHRONIQUE
de Roger-Pol Droit
page VII

ENQUÊTE
Internet et la création littéraire
page XI

Mahfouz sous l'empire de la littérature

Visite au Prix Nobel, patriarche des Lettres arabes et chroniqueur du Caire qu'il éleva au rang de métaphore universelle

Raphaëlle Rérolle

Rue du Nil, quelque part dans l'ébullition du Caire, vit un vieux monsieur qui a passé le plus clair de son existence sous l'empire de la littérature. Un homme de quatre-vingt-six ans dont l'absolue soumission aux exigences de son art a dessiné de nouveaux contours à la fiction égyptienne – et bien au-delà. Car Naguib Mahfouz n'est pas seulement le plus célèbre des romanciers du monde arabe, le lauréat du prix Nobel 1988, le peintre inégalé de la vie cairote. Il est celui qui, le premier sans doute, a fait une place éclatante au roman dans la littérature arabe. Celui dont l'écriture, mettant la langue littéraire au service d'un style inédit, a ouvert la voie au roman égyptien moderne. Admiré, fêté, Naguib Mahfouz n'en demeure pas moins un homme modeste, courtois et plein d'humour, que l'âge et la maladie retiennent la plupart du temps à son domicile. Chez lui, c'est-à-dire en plein milieu d'un monde qu'il aurait bien voulu ne jamais cesser de mettre en mots.

Atteint de diabète, presque aveugle et malentendant, l'écrivain reçoit donc dans son appartement, privilège rare pour le visiteur. Un intérieur de proportions modestes, orné de fauteuils en bois doré par-dessus lesquels se balance un lustre à pendeloques de cristal. Avant de sonner à sa porte, on a patienté quelques instants au pied de l'immeuble, parce que six minutes avant l'heure, ce n'est pas l'heure. Ses amis n'avaient pas manqué de glisser que le romancier respecte en la matière une discipline de granit. Manie de vieil homme ? Pas du tout. Aussi loin que puissent remonter leurs souvenirs, ceux qui connaissent Naguib Mahfouz ne l'ont jamais vu se départir de cette extraordinaire ponctualité. « *A l'époque où nous fréquentions le même cercle littéraire*, se rappelle le romancier Baha Taher, *il fumait une cigarette par heure, très exactement, sans jamais regarder sa montre.* »

C'est Naguib Mahfouz lui-même qui vient ouvrir la porte, fragile silhouette vêtue d'un pyjama rayé que couvre une robe de chambre en soie foncée. Derrière des lunettes aux montures épaisses, les yeux sont déformés, le regard incertain et comme tourné vers le dedans. Mais le sourire, lui, continue de vivre dans ce visage outragé, réceptif aux bruits du dehors qu'il commente d'un plissement malicieux. Depuis l'attentat dont il fut victime en 1994, lorsque des extrémistes islamistes le poignardèrent par-derrière en pleine rue pour protester contre la réédition de l'un de ses romans (*Le Fils de la Médina*, Sindbad), Naguib Mahfouz ne peut plus écrire. Plus une ligne ne jaillit de sa main droite abîmée, ou du moins plus assez de mots pour former ne fût-ce qu'une nouvelle. Une véritable torture pour cet homme qui sait dire très simplement que sa trajectoire se confond avec la littérature. « *Je ne peux pas imaginer mon existence sans écrire.* »

L'écriture aura donc été le véritable chronomètre de Naguib Mahfouz, la passion à l'aune de laquelle se mesuraient les heures ordinaires. « *Comme chacun, je ne dispose que d'une seule vie, limitée dans le temps. La littérature peut m'en donner d'autres qui ne sont pas permises, d'innombrables vies* », explique-t-il, parlant toujours de son activité littéraire au présent. Ce temps, dont il semble soupeser chaque parcelle, prend toute sa dimension dans ses œuvres et notamment dans la plus fameuse d'entre elles. Les trois volumes de l'ensemble connu sous le nom de *Trilogie* (*Impasse des deux palais*, *Le Palais du désir* et *Le Jardin du passé*, parus pour la première fois en 1956 et traduits chez Lattès) relatent la destinée d'une famille cairote à travers la première moitié de ce siècle. Dans ces romans comme dans d'autres, *Vienne la nuit* ou *La Chanson des gueux* par exemple (tous deux chez Denoël, puis « Folio » Gallimard pour l'édition de poche), l'écrivain a fait du temps un personnage à part entière, le grand ordonnateur des évolutions ou des révolutions qui transforment peu à peu le destin d'un groupe humain.

Un temps dilaté, auquel fait pendant une remarquable unité de lieu. Naguib Mahfouz, qui n'est pas sorti de son pays plus de trois fois dans sa vie, n'a pas fait le déplacement à Stockholm pour recevoir son prix, n'a même jamais visité les hauts lieux de l'Egypte antique, situe tous ses romans modernes dans le contexte du Caire – à l'exception de *Miramar* (Denoël), dont le cadre est Alexandrie. Les ruelles étroites et encombrées où déambulent ses héros sont celles de son enfance, dans le quartier de al-Gamaleyya dont il éprouve une profonde nostalgie. Dans *Matin de roses*, paru récemment en France (1), trois récits distillent des souvenirs liés à des personnes ou à des recoins de ce lieu très aimé. Là, au sein d'une famille peu intellectuelle, il s'est découvert à l'âge tendre une frénésie de lecture, puis d'écriture. « *Au début, je recopiais les livres que je venais de lire en les modifiant très légèrement, puis je signais le tout de mon nom.* »

Cette obsession cairote n'a bien évidemment rien de local, au contraire. C'est même par son universalité que s'est imposée l'œuvre de Mahfouz, par cette aptitude à vouloir saisir ce qui anime les individus, ce qui les relie ou les oppose. Le Caire n'y est pas seulement une métaphore de toute l'Egypte, mais de la communauté humaine dans son ensemble, avec ses passions, ses vices et ses tourments. Au point de faire surgir des figures qui deviennent des archétypes, des noms communs détachés de leur contexte pour désigner une réalité plus vaste. Tel a été le destin d'Ahmed Abd al-Gawwad, le patriarche de la *Trilogie*. Haut en couleurs, pieux le jour et libertin la nuit, le personnage a légué son nom au vocabulaire courant pour désigner les hommes à double visage. Et aussi ceux qui se comportent en tyrans domestiques, Abd al-Gawwad ne se privant pas d'imposer le silence à sa femme Amina.

« *D'un homme dominateur, il arrive souvent que l'on dise, en Egypte : "Il fait son al-sayyed", par allusion au titre déférent qu'utilise Amina pour parler de son mari* », explique Manal Sultan, professeur de littérature française à Alexandrie. Le personnage d'Amina lui-même a compté pour la postérité féminine de Naguib Mahfouz, comme le fait observer la romancière Etidal Osman. « *Après la Trilogie, les femmes écrivains ont essayé de dire ce qu'Amina n'avait pas pu exprimer.* »

Communément divisée en trois grandes époques, l'œuvre de Naguib Mahfouz a débuté par des romans dits « pharaoniques », une veine qu'il a vite abandonnée pour explorer la fiction moderne (2). Vint ensuite la période réaliste, sans doute la plus flamboyante, à laquelle appartient la *Trilogie*. « *La littérature égyptienne sortait d'une période romantique, alors que la société devenait de plus en plus complexe*, affirme l'écrivain. *La meilleure façon de rendre compte de cette complexité, c'était le réalisme, même si je l'ai choisi au moment où l'on apprenait sa mort en Occident. En Egypte, au contraire, ni le public ni les éditeurs n'y étaient habitués et mes premiers livres m'ont valu plus de critiques que de louanges.* »

Dans un style inventif, vivant, profus parfois, Mahfouz a commencé la fresque sociale à laquelle chacun de ses livres ajoutera une facette. Y compris ceux de la troisième phase dite « philosophique », plus orientée vers les idées que vers les personnages et influencée par certaines techniques du nouveau roman.

« *La véritable histoire de l'Egypte, des années 20 jusqu'à nos jours, passe par lui* », considère El-Sherif Khater, producteur de radio et traducteur. Proche d'un pays et d'un peuple qu'il n'a cessé d'aimer, Naguib Mahfouz s'est efforcé de décrire la vie dans ses moindres détails et de la restituer en évitant l'académisme. Il a utilisé l'arabe littéraire, y compris dans ses dialogues, mais en rompant avec le classicisme de grands prédécesseurs tels que le critique et romancier Taha Hussein. « *Naguib Mahfouz a créé un nouveau langage* », affirme son ami le romancier Zachi Salam. Toujours modeste, l'intéressé reconnaît seulement avoir « *fait évoluer la langue littéraire, pour la rendre plus facile et accessible* ».

Un choix en partie politique, comme le furent de nombreux autres – en particulier celui qui a consisté à donner la parole à des personnages issus du peuple. « *La littérature égyptienne est le seul lien qui demeure entre les pays arabes*, indique l'écrivain. *A tout le moins, le seul lien certain, celui qui ne nous demande aucun effort. Les autres ne sont que des espérances.* » Musulman modéré, favorable à la liberté, à la démocratie, à la justice sociale, Naguib Mahfouz s'est toujours intéressé à la politique dont il parlait des heures durant avec ses amis, dans les cafés qu'il a fréquentés assidûment jusqu'à une date récente. « *Il s'est fait l'avocat de tous les êtres humains* », dit de lui le poète Mohamed Abu Senna. Nombre de ses ouvrages ont abordé la question de l'autorité, officielle ou non. Dans *La Chanson des gueux*, par exemple, la conquête ou la perte du pouvoir à l'intérieur d'un quartier polarise en grande partie le récit. Aujourd'hui encore, quelqu'un vient, chaque jour, faire la lecture des journaux à cet homme qui ne peut plus compter sur ses propres yeux. « *La politique reflète la vie, elle en est une partie* », affirme celui qui garde un souvenir très vif du soulèvement de 1919 contre l'occupant britannique.

(1) Actes Sud/Sindbad, octobre 1998.
(2) Les éditions Denoël ont publié, à l'automne 1998, un roman de la période pharaonique intitulé *Akhenaton*.

Lire la suite page V

MAARTEN VANDEN ABEELE

Le feuilleton

de Pierre Lepape

Le loup amoureux

RACINE EN MAJESTÉ
de Jean-Michel Delacomptée.
Flammarion, 204 p.,
95 F (14,48 €).

A quoi ressemblait Racine ? Le seul portrait de lui que l'on puisse tenir pour authentique a été peint par Santerre deux ou trois ans avant la mort du dramaturge, en 1699, puis reproduit en gravure par Edelinck pour *Les Hommes illustres*, de Charles Perrault. Un vieil homme gras et emperruqué dont le regard marron sombre semble quêter le pardon des erreurs passées. Pardon pour *Bérénice*, pour *Iphigénie*, pardon pour ces mauvaises actions que sont les pièces de théâtre.

Les autres portraits, tous les autres, celui de François de Troy à Langres où le modèle a les yeux bleus, celui de Rigaud à Toulouse, celui de Largillière à Chambord, celui de Versailles si souvent reproduit, sont ceux d'hommes inconnus dont le titre de gloire sera d'avoir été, à une époque ou une autre, le visage imaginé de Racine.

Absence de visage, creusée et accusée par l'absence de traces. Entre 1665 – date de sa seconde tragédie, *Alexandre le Grand* – et 1678, quand, après *Phèdre*, Racine décide d'abandonner le théâtre pour se consacrer entièrement à sa charge d'historiographe du roi et au salut de son âme, bref de toute la période où Racine, pour nous, fut Racine, il ne demeure aucune lettre, aucun papier, aucun brouillon. Comme si le sommet de l'art coïncidait avec le néant de la vie. Ou comme si le Racine d'après le sublime avait entrepris de tout effacer, jusqu'à sa mémoire. Pas la moindre allusion à ses tragédies dans toute sa correspondance, sinon cette petite note sèche à l'annonce de l'agonie de la Champmeslé en 1698 : « *Ce qui est le plus affligeant c'est (...) l'obstination avec laquelle cette pauvre malheureuse refuse de renoncer à la comédie, ayant déclaré à ce qu'on m'a dit qu'elle trouvait très glorieux pour elle de mourir comédienne. Il faut espérer que, quand elle verra la mort de plus près, elle changera de langage, comme le font d'ordinaire la plupart des gens qui font tant les fiers quand ils se portent bien.* » Le Racine de soixante ans ne hait même pas son passé, il l'oublie, et il espère que Dieu oubliera « *l'égarement et les misères où j'ai été engagé pendant quinze années* ».

Comment voulez-vous que la critique n'ait pas été aspirée par ce gouffre si obstinément creusé ? Pas d'homme derrière l'œuvre, mais un fantôme obstinément acharné à effacer les traces du poète. C'était enfin la porte ouverte à toutes les interprétations, à toutes les lectures, à tous les affrontements d'une exégèse enfin débarrassée du corps de l'auteur. Pas étonnant si c'est à propos de Racine que s'est déchaînée, entre le milieu des années 50 et celui des années 60, la grande querelle de la critique. Dans son édition des œuvres non théâtrales de Racine parue dans « La Pléiade » en 1967, Raymond Picard, grand prêtre racinien de la critique biographique et universitaire, concluait sa copieuse bibliographie par une note polémique, inusitée dans ce genre d'ouvrages : « *Depuis quelques années ont paru toute une série d'études qui impliquent un système préconçu et une option idéologique. Il semble parfois que l'œuvre de Racine constitue moins pour elles un sujet qu'un prétexte.* » Il citait Lucien Goldmann, le sociologue marxiste, Charles Mauron, le psychanalyste, Roland Barthes, le structuraliste enchanté, et Jasinski, le psychologue. Il aurait pu y ajouter encore Georges Poulet et Jean Starobinski. Il aurait dû, en conscience, s'y ajouter lui-même, car l'accumulation érudite est, elle aussi, « *un système préconçu et une option idéologique* ». Tant de discours contradictoires, tant de violentes passions belligueuses montraient au moins la formidable somme d'interrogations que ne cesse de susciter la fameuse « transparence » classique. Ce qui est une autre manière de dire que Racine est un écrivain vivant. Les réponses qu'on lui attribue passent, ses questions demeurent.

En 1677, Racine, élevé au rang d'historiographe du roi, mettait fin sans regret à sa carrière de dramaturge. Jean-Michel Delacomptée s'est plongé au cœur du XVIIe siècle, pour tenter de saisir, dans la vérité d'une époque, celle d'un homme et de sa passion absolue pour le souverain

Jean-Michel Delacomptée apporte une pierre originale à cet édifice d'interrogations. Spécialiste talentueux de la psychologie baroque (1), ce professeur bordelais prend soin de n'avancer aucune thèse, pas davantage qu'il n'élabore de théorie. Il cite Barthes comme Picard ; il rend hommage à Louis Marin comme à Antoine Adam, sans discrimination. Son propos est ailleurs, au XVIIe siècle précisément, dans les manières de penser, de sentir et de souffrir de l'âge royal. Peut-être dit-il, le théâtre de Racine est-il éternel, encore qu'il en doute : « *Aujourd'hui, (...) il faut surmonter ses bâillements pour atteindre l'immense réservoir d'images et de fantasmes où la hargne du créateur se libère des roucoulements du tendre. (...) Les rôles où la Champmeslé émouvait La Fontaine, c'était* Phèdre *et* Bérénice, *qui ne touchent plus personne, à l'exception de quelques cas étranges.* » De toute façon, ce pourquoi Racine écrivit, ce pourquoi il décida de ne plus écrire, appartient à une vérité d'époque que nous pouvons comprendre, sans jamais espérer pouvoir la ressentir.

Au centre de ce dispositif émotionnel, passionnel, figure l'amour du roi, inséparable de l'amour de Dieu. S'approcher du roi, le voir, lui parler, recevoir ses dons, lui plaire, chanter ses hauts faits, voilà les seules étapes de la conquête amoureuse qui vaillent qu'on ait un cœur. Racine ne se plie pas au métier de courtisan, il s'y donne, il s'y vautre avec volupté. C'est un bonheur sans partage. Au point d'en perdre les mots, lui le professionnel de l'éloge, le champion du trait assassin, lorsque le roi consent à lui adresser la parole : « *Il m'a fait l'honneur plusieurs fois de me parler, et j'en suis sorti à mon ordinaire, c'est-à-dire fort charmé de lui et au désespoir contre moi ; car je ne me trouve jamais si peu d'esprit que dans ces moments où j'aurais le plus envie d'en avoir.* »

Plaire au roi, accrocher quelques rayons de son soleil, recueillir quelques mannes de sa pluie bienfaisante, voilà bien la seule passion qu'éprouve Racine, l'érotisme de l'infinie et adorable puissance. Tout doit y plier, tout y plie, sans le moindre cas de conscience. Son jansénisme originaire ? Oublié, de la manière la plus ingrate et la plus méchante au premier froncement de sourcil de la Majesté. Il est vrai que les jansénistes faisaient profession de haïr le théâtre et que Louis XIV, alors, l'aimait. Racine écrira donc du théâtre.

Arriviste ? Oui, et de l'espèce la plus féroce et la plus affûtée. Mais à condition de comprendre où il convient d'arriver et pourquoi : « *Louis est un incessant dispensateur de pensions, de cordons, d'exils et d'ulcères. Le courtisan, en face, n'a rien à donner, sa seule obligation consiste à recevoir. Il tend les bras vers le prince par amour de lui et pour recueillir ses dons, et il les recueille non par convoitise mais par gratitude.* » Etre anobli par le roi, c'est encore mieux que naître : bénéficier d'une affection qui vous offre un passé – et la promesse de l'immortalité.

Et lorsque le roi, en 1677, élève au poste d'historiographe de son règne deux excellents techniciens de la plume, Racine et Boileau, le premier au comble du bonheur abandonne, sans le moindre regret, sans même un regard en arrière, le monde et les passions de la scène. Autre statut, autre vie : il se marie, il fait des enfants, il court les champs de bataille pour ramasser des anecdotes glorieuses, il traduit des textes chrétiens, il retourne même au théâtre, sur commande, pour satisfaire la bigote épouse du roi : comment ne pas plaire à ce qui Lui plaît. Il est aux anges, il respire l'éther royal. Décidément, nous ne pouvons plus rien comprendre à cette ivresse.

D'autant que d'autres, au même moment, moins aveuglés par le soleil, osent tempérer la mystique par la critique : La Bruyère, Vauban, Bossuet même. Jamais Racine ; son amour est absolu, comme le pouvoir, et donc, en toute logique racinienne, promis à la tragédie : le roi, quelque effort qu'on fasse, aime toujours moins qu'on ne l'aime. La balance de la passion est injuste et cruelle. Dans sa préface à *Bérénice*, Racine parlait de « *la tristesse majestueuse qui fait tout le plaisir de la tragédie* ». Aimer le roi, c'est se donner le sort de Bérénice, désert inclus. Le jour vient où Racine cesse de plaire. Ce n'est pas une disgrâce, c'est une éclipse, définitive. Racine se débat un instant contre la nuit, il écrit une lettre déchirante à Mme de Maintenon. Il se défend encore contre l'accusation de jansénisme, par principe, mais il sait qu'il est perdu : « *Ce grand prince dont je suis continuellement occupé me regarde peut-être comme un homme plus digne de sa colère que de ses bontés.* »

Le rideau est tiré. Ce qu'on a appelé la « conversion » de Racine, ce retour aux origines, quelques mois avant la mort, n'est pas, dit justement Delacomptée, un changement de sa foi mais un transfert de son objet : « *La passion pour son salut remplace la passion pour la majesté.* » La majesté lui a interdit sa porte, mais « *il n'y a rien de si doux au monde que de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans tous nos besoins.* » Amour de consolation et de substitution. Dans les annotations qu'il avait jetées en marge de son exemplaire de Platon, Racine avait écrit : « *Quand on aime quelque chose avec une passion violente, on aime froidement le reste.* » La poésie, le théâtre, c'était le reste.

(1) Il a notamment publié *La Princesse de Clèves, la mère et le courtisan* (PUF, 1990), *Madame, la cour, la mort* (Gallimard 1992) et *Et qu'un seul soit l'ami : La Boétie* (Gallimard, 1995).

★ **Avant la nouvelle édition de « La Pléiade » à paraître en mars, signalons une édition du *Théâtre complet* de Racine par Jean Rohou (le Livre de Poche, « La Pochothèque », 115 F [17,53 €] jusqu'au 31 janvier puis 135 F [20,58 €].**

Eugénie la Grande

La fille du redoutable Grandet serait le symbole du ratage amoureux prévisible. Lentement décollé du despotisme du père – son premier et total amour – le prénom, d'abord fragile, offre pourtant sa revanche à un personnage que l'on condamne trop vite à la mélancolie douloureuse de la résignation. Eugénie Grandet survit à la passion, s'en accommode, la dépasse et s'en fortifie.

Eugénie Grandet appartient à la catégorie, choyée par Balzac, des êtres sensibles que le romancier préserve de la violence des machinations sociales. Avec néanmoins une ambiguïté étrange qui la fait glisser d'un bord à l'autre. Dans son amour sublimé pour son cousin, on détecte un instinct de propriétaire et, plus encore, une inversion des rôles. Charles Grandet, lâche et veule, détient à vie le patronyme que perd Eugénie en se mariant à un autre homme mais, comme Rubempré ou Rastignac, il est équivoque, « *mignon comme une fille* », soumis au hasard, en marge effacée des colosses machiavéliques qui dominent l'œuvre de Balzac.

Balzac se dédouble, délègue à Charles l'oisivité, le jeu, la séduction trouble, l'inconstance, réserve à Eugénie les solides vertus de l'attente et de la vénération. La jeune femme construit un piège patient où s'enlise le rutilant cousin. Dans la chambre provinciale, le Parisien avait déballé un nécessaire ciselé d'or. L'or d'Eugénie est cet homme vaquant, plus tard englué dans le miel d'or que l'héritière déverse sur lui.

Dans sa solitude délibérée, Eugénie fait fructifier le déficit d'un amour impossible. Enfouie dans une ville de province, Saumur, où le silence de la pierre dissimule l'unique soleil des pièces d'or, Eugénie échappe à son destin en adorant ce qu'elle aurait voulu être. Balzac se sauve de ses obligations viriles et de son gros corps en s'incarnant dans cette jeune fille en fleur meurtrie. Il profite de la chance du romancier de s'évader hors des genres sexuels.

Figures de La Comédie

GRANDET EUGÉNIE

Née en 1796
veuve
à trente-trois ans

Eugénie Grandet
a paru d'abord par fragments en 1833
Le roman est publié en 1839 et dans le premier volume des *Scènes de la vie de province* en 1843

Eugénie n'est pas une femme flouée, anéantie par la coalition involontaire d'un père tout-puissant et d'un amant inaccessible. D'abord rejetée au sein des pleureuses – la mère fade et la servante-maîtresse –, Eugénie devient une femme autonome. Détournant les contraintes et les conventions de son époque, elle décide de son avenir et choisit – faute de vivre un amour voué à l'échec du temps – d'être celle que l'on aimera éternellement, une femme orgueilleuse et victorieuse.

S'il n'était pas absurde de transposer la fin du roman de Balzac, on pourrait imaginer Eugénie divorcée, femme d'affaires, donnant rendez-vous, chaque année, à Charles, vieux jeune homme errant et fauché, dans une ville du Sud. La belle Eugénie, redevenue Grandet – de son plein gré –, se réjouirait d'avoir su éviter les abîmes dévastateurs du mariage et garder ceux, insondables, du désir. Dans l'avion du retour, seule et réconciliée avec la vie, elle relirait *Anna Karénine* ou *Madame Bovary*, reprochant à ses sœurs fictionnelles de s'être laissées mourir pour un mirage.

Hugo Marsan

BANDE DESSINÉE

● *par Yves-Marie Labé*

Tintin et ses doubles

TINTIN CHEZ JULES VERNE
de Jean-Paul Tomasi et Michel Deligne.
Ed. Lefrancq, 156 p., 129 F (19,6 €).

LES AVENTURES DE TINTIN, REPORTER AU « PETIT VINGTIÈME », AU PAYS DES SOVIETS
Ed. Casterman, 148 p., 56 F (8,5 €).

MOEBIUS-GIRAUD, HISTOIRE DE MON DOUBLE de Jean Giraud.
Editions N° 1, 216 p., 110 F (16,7 €).

Preuve qu'elle a acquis ses lettres de noblesse et qu'elle peut désormais figurer sans rougir dans le panthéon des arts, la BD suscite de plus en plus des ouvrages polémiques et des biographies d'auteurs phares, voire des autobiographies. A tout seigneur tout honneur : Hergé continue à être mis au pilori.

Déjà critiqué pour ses multiples emprunts iconographiques et littéraires par Huibrecht Van Opstal dans *Tracé RG, le phénomène Hergé* (« Le Monde des livres » du 18 septembre 1998), le créateur de Tintin l'est à nouveau dans *Tintin chez Jules Verne*, de Jean-Paul Tomasi et Michel Deligne.

Le duo révèle, au fil des livres de l'un et des albums de l'autre, des similitudes fascinantes entre dessins, patronymes, détails de scénarios, etc. Ainsi, le trio Tintin-Haddock-Milou qui se constitue dans *Le Crabe aux pinces d'or* serait la transposition pure et simple de celui formé par le marin Pencroft, le jeune Harbert Brown et le chien Top dans *L'Ile mystérieuse*. Les détectives Arminius et Sigimer des *Cinq Cents Millions de la Begum* seraient les ancêtres des Dupont(d), tandis que le professeur Schulze, dans ce même ouvrage, aurait pour clone hergéen le Schulze de *L'Etoile mystérieuse* ; le parchemin montré dans *Le Secret de La Licorne* serait, lui, directement inspiré de la carte échiquetée des *Enfants du capitaine Grant*...

Bâti avec intelligence et humour, abondamment illustré par des dessins publiés dans les œuvres de Jules Verne (éditions Hetzel) et par des vignettes des aventures du petit reporter, ce *Tintin chez Jules Verne* tient ses promesses, même si les deux auteurs donnent l'impression que certains exemples de similitude avérés sont tirés par les cheveux. La question demeure du pourquoi, du refus dans lequel Hergé et ses hagiographes tenaient Jules Verne. L'intérêt réside en outre dans une relecture de certaines œuvres de ce dernier, comme *Claudius Bombarnac* ou *Un drame en Livonie*, injustement tombées dans l'oubli.

Les tintinophiles seront sans doute marris de la lecture de cet ouvrage. Ils le seront davantage en lisant l'entretien avec Jacques Martin publié ce mois par le mensuel *Bo Doï*, dans lequel l'ex-collaborateur du studio Hergé – par ailleurs « père » d'Alix et de Guy Lefranc –, assassine le talent créatif de Hergé en quelques confessions définitives. Ils pourront toutefois se consoler avec le tirage-anniversaire de la réédition de *Tintin chez les Soviets*, œuvre lige des tribulations du toujours jeune reporter septuagénaire.

Jean Giraud, auteur notamment de *Blueberry* et de *L'Incal*, signe quant à lui son autobiographie. Comme son auteur, le livre joue sur le double registre de sa personnalité. Riche d'analyses sur sa dualité graphique et sur son itinéraire créatif, vague, Moebius-Giraud livre aussi des confessions plus intimes qui font de ce livre un objet foisonnant et déconcertant, à l'image de celui qui se définit par « *son incapacité native à être sagement monolithique* ».

● **PENDANT QUE TU DORS, MON AMOUR**, d'Emmanuel Moynot

Par lâcheté, Sandro a laissé tomber la peinture pour s'occuper d'un bar, nommé à juste titre L'Alibi. Sa vie s'écoule et s'écroule en parties de poker, en filles séduites à la sauvette et en bouteilles d'alcool. Jusqu'au moment où les jambes gainées de soie et le sourire de Manue, une gamine qui lui « *fout le feu au sang* », le poussent à envoyer l'amant de celle-ci en taule et à commettre l'irrémédiable. Récit d'amour et de possession, le scénario d'Emmanuel Moynot pourrait être de facture très classique et faire bonne figure, sans plus, au rayon de la BD noire. C'est sans compter avec le style de cette œuvre : ainsi, les étonnantes digressions sur l'amour et l'usure du couple qui émaillent les confessions des personnages, leur donnent un poids de réalité et de modernité inattendues. Le souci d'écriture apporté au soliloque de Sandro rassurera les lecteurs de BD parfois désarçonnés par la pauvreté de certains albums en la matière. Moynot sait aussi donner une force humaine à la gracilité de ses traits en noir et blanc, forcer ses cadrages en les découpant au cutter, et rendre palpable l'atmosphère d'un Paris nuiteux, en noir et blanc, que parviennent à peine à adoucir la frise d'un immeuble haussmannien ou la lueur d'un réverbère (éd. Casterman, 72 p., 70 F [10,6€]).

● **VÉRO**, d'Edmond Baudoin

A l'heure où les banlieues s'embrasent et les grands ensembles trahissent leur vocation profonde de mouroirs de béton, le dernier album d'Edmond Baudoin ferme le ban de l'espoir. William erre entre sa bande de lascars des barres d'H.L.M, sa petite amie Véro, camée notoire, et un vieux sculpteur qui résiste une ultime fois à la laideur en réalisant une dernière œuvre – un berceau. Au terme d'un road-movie vers Marseille et d'un casse bancal, William échouera derrière les barreaux sans jamais avoir dit « *je t'aime* ». Dessinée à grands coups de griffes vengeurs, hantée par des perspectives étonnantes et plongée dans les gris, cette histoire banale est illuminée par l'art doux-amer d'Edmond Baudoin, et sa manière particulière de décrire le malheur ordinaire, celui d'être né à côté de la liberté (éd. Autrement, « Histoires graphiques », 56 p., 79 F [12,04€]).

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS littéraires

Les mondes de Jean Giono

« Dans son sang méditerranéen il y a ce je ne sais quoi qui, comme les vins de Grèce quand on les mélange aux crus français, ajoute du corps et de la saveur à la langue française » (Henry Miller)

Et aussi :
Vertiges du baroque

UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

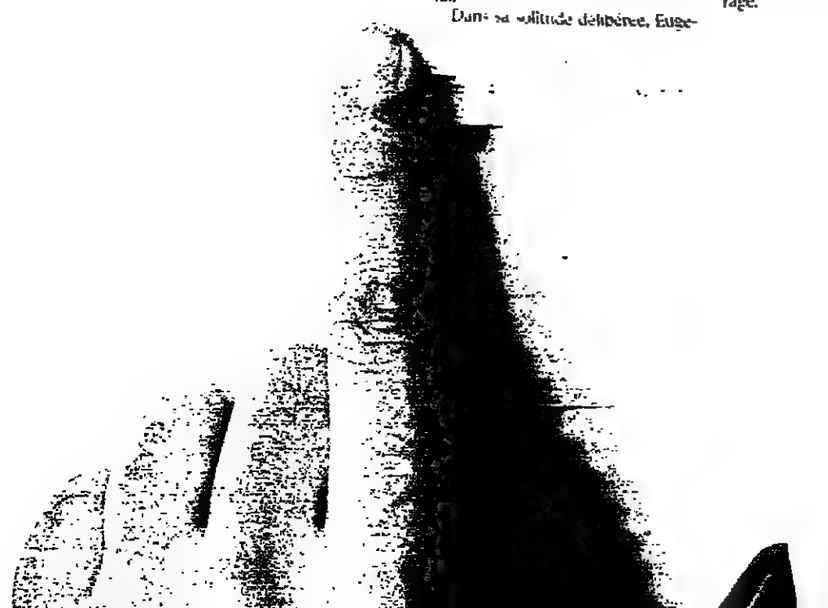

Enquête sur les incertitudes du récit

Avec une grande maîtrise et un sens aigu de la cruauté, Julie Wolkenstein entrecroise le destin de deux femmes dans un premier roman qui tient autant de l'énigme policière que du récit d'apprentissage

JULIETTE OU LA PARESSEUSE
de Julie Wolkenstein.
POL, 110 F (16,92 €).

GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

Mais qui donc est la véritable narratrice de l'histoire ? C'est l'un des enjeux de ce livre étrange, très composé – un prologue, vingt et un chapitres et un épilogue –, très maîtrisé pour un premier roman et qui démonte, de page en page, ce qu'on croyait avoir compris. A la fois roman d'éducation, récit à suspense, enquête policière – où le jeu n'est pas de trouver qui a tué, mais qui raconte –, roman de critique sociale, *Juliette ou la Paresseuse* est l'une des bonnes surprises littéraires de ce début d'année. Son auteur, Julie Wolkenstein, vient d'être nommée maître de conférences en littérature comparée à l'université de Caen et, à la lire, on ne s'étonne pas qu'elle ait beaucoup travaillé sur Henry James.

En apparence, la narratrice est une jeune femme, Juliette Nassandres, qui vient d'accoucher d'un garçon. Nous sommes en juillet 1992 et ces informations figurent au tout début du livre. Juliette a appris par son beau-père – qui l'a lu dans le Carnet du *Figaro* – la mort d'une septuagénaire, *« Madame Richard Saint-John, née Hélène Pernaud »*. Cela la rend songeuse et nous voici revenus en mai 1987, quand Juliette vient de réussir le concours de la Fondation Pernaud-Saint-John : il s'agit de donner des cours, *« quatre heures par semaine à des gosses de riches Américains censés préparer des diplômes universitaires français »*. Juliette a été une étudiante brillante. Depuis la séparation de ses parents (sa mère vit désormais en Autriche, où elle est remariée), elle habite avec son père, un drôle de vieux jeune homme, pudique à l'excès, *« aussi peu habile à formuler son affection sur le papier que de vive voix »*.

Tenter de raconter les aventures de Juliette à la Fondation Pernaud-Saint-John serait non seulement difficile – tant les péripéties et les points de vue sont multiples – et périlleux – tant la vérité est dissimulée –, mais absurde car ce serait gâcher la découverte de la subtile construction de Julie Wolkenstein. On se contentera de quelques petits cailloux sur le chemin de l'enquête. Juliette est très intriguée par *« une série de sept dessins, à la plume sur papier blanc, que l'oncle, ou plutôt le grand-oncle, célibataire et ardent misogyne, avait offerts, un par un, à tous les jeunes mâles de la tribu qui s'aventuraient dans la vie conjugale. Chacun représentait un péché capital incarné par une femme »*. Elle aimerait bien savoir à qui le grand-oncle, Valentin, a donné le dessin qu'elle n'a jamais vu, *La Paresseuse*. Peu après son entrée à la Fondation, Juliette, au terme de conversations avec diverses personnes concernées, accepte d'écrire, ou plutôt de transcrire, la biographie d'Hélène Pernaud-Saint-John.

Ce passé terrible dont la petite Française, devenue riche Américaine, veut se débarrasser en le racontant dans tous ses sordides détails. En particulier ses rapports avec sa mère, Catherine Pernaud, qui, pendant des années vécut recluse et tenta de confisquer l'existence de sa fille – celle-ci ne lui échappa que grâce à sa rencontre imprévisible, un jour de 1951, avec Richard Saint-John. Nous voilà loin de l'oncle Valentin. Mais est-ce si sûr ? Et si la fameuse « Paresseuse » était au carrefour des deux histoires ? Et si le choix de Juliette pour recueillir les paroles d'Hélène n'était pas le fruit du hasard ? Mais qui donc alors aurait décidé ? Autant de questions qui n'ont pas de réponse évidente.

Parallèlement à l'intrigue, très habilement menée, Julie Wolkenstein montre dès ce premier texte son aptitude au croquis et à la description.. En quelques pages, la jeunesse étudiante chic des années 80 en prend pour son grade, sans qu'on s'abîme jamais dans la polémique ou la démonstration. Les Américains débarquant à la Fondation ne sont pas épargnés non plus : *« Septembre arriva vite. La rue de Varenne se peupla de Vikings anorexiques et de féministes des deux sexes, qui s'inscrivirent en masse aux séminaires consacrés à Marguerite Duras. »* Julie Wolkenstein a compris que la simplicité, la distance, le froid « état des lieux » sont plus efficaces que les débordements de colère ou d'affects pour susciter frayeur et malaise. Elle regarde, elle note, elle constate. Elle a l'œil, et il est impitoyable. Avec elle, la cruauté des situations, des destinées, des personnes, apparaît dans sa terrible nudité.

Quand arrive l'épilogue, quand Juliette, quelques mois après la mort d'Hélène Pernaud, rencontre l'éditeur chargé de publier la confession posthume de celle-ci, de nouvelles questions surgissent. Finalement, qui est l'auteur de ce texte ? Qui a fait écrire qui ? Qui raconte ce qu'on vient de lire ? Qui a été piégée, Hélène Pernaud-Saint-John ou Juliette Nassandres ? Qui s'est joué du lecteur ? Qui a joué avec le lecteur ? A cette dernière question la réponse est certaine : une romancière qui s'est elle-même prise au jeu, entrecroisant les biographies de deux femmes, leurs désirs et leurs inquiétudes, et laissant au lecteur le soin de découvrir la solution cachée, ou, à défaut, de choisir l'interprétation qu'il préfère.

Josyane Savigneau

La musique du temps

Plus qu'une autobiographie, Silvia Baron Supervielle a écrit une belle méditation sur la mémoire du réel

LA LIGNE ET L'OMBRE
de Silvia Baron Supervielle.
Seuil, « Solo », 222 p.,
95 F (14,48€).

Ecrire, si l'on accepte la suggestion de Silvia Baron Supervielle, c'est comme présider une cérémonie – ou, plus humblement, y participer. Une cérémonie sans décors ni objets de culte. Sans mise en scène. Il faut en revanche disposer les choses, convoquer le visible et l'invisible, et se disposer soi-même à les accueillir. La table de travail devient *« table d'orientation »*, puis *« sainte table »*. Ecrire, c'est se diriger et en même temps se laisser conduire. C'est faire advenir et en même temps attendre quelque secret dont le mystère gît *« à n'importe quel moment de la musique et du temps »*.

La Ligne et l'Ombre rassemble et explique les autres livres – proses, récits et poèmes (1) – de Silvia Baron Supervielle. Livre de la pleine maturité, il est un point d'orgue, un accomplissement. Mais l'exercice autobiographique à quoi s'apparentent ces pages demande à être réinventé, moins selon les singularités de la vie qu'en fonction de l'écriture elle-même, de son mouvement, presque de son autonomie. La mémoire n'est pas, ici, matière immobile, eau morte. Toute image se fait présente, afin de nourrir la méditation ; les souvenirs alimentent la rêverie. Ils *« sont des événements du présent »*. La *« réalité »* (qui) *feint la proximité mais* (qui) *est hors d'atteinte »* demeure à l'horizon de l'acte littéraire. *« La réalité*, écrit Silvia Baron Supervielle, *est une obscurité où les images claires se succèdent. »* Elle cite Reverdy : *« ... La poésie est le lien entre moi et le réel absent. »*

Silvia Baron Supervielle a quitté Buenos Aires, sa ville natale, et les rives du Rio de La Plata au début des années 60 – elle avait vingt-cinq ans – pour celles de la Seine. De sa fenêtre qui la domine, elle contemple *« la nuit circulaire »*, laissant refluer en elle les eaux du fleuve américain. Une autre ville, Montevideo, a joué un rôle dans la géographie mentale et affective de l'écrivain. C'est de là que venait Raquel, la mère de Silvia, morte alors que celle-ci avait deux ans et dont ce livre est aussi le mémorial. Mais cette multiplicité des lieux, ce deuil associé à l'origine n'entraînent nulle mythologie de l'exil, nulle douceureuse nostalgie du passé : *« Je peux enfin me déclarer étrangère. Cela est beaucoup : une contre-identité veut déjà dire un endroit et le commencement d'un chemin. »*

L'étrangeté, c'est aussi la langue qui va la figurer : *« Ce no man's land discordant entre soi et la langue, comparable à la discordance entre soi et la vie, soi et les autres, soi et soi-même, fut pour moi la révélation d'un langage. »* Une formule résume cette révélation, s'accorde à l'étrangeté : *« Je me remis à écrire, les mots ne pouvant pas me voir. »* L'apprentissage, dont les étapes se fondent, se fera aussi par l'entremise de la traduction, qui est manière d'habiter deux langues, d'accepter leur *« discordance »*, de redessiner des visages : celui de Marguerite Yourcenar, ceux de Silvina Ocampo ou de Macedonio Fernandez, évoqués dans ces pages.

Le livre de Silvia Baron Supervielle est écrit sur cette *« ligne sans commencement ni fin »* qui retient l'ombre sans la nier. D'où ce clair-obscur, maintenu à chaque page, de l'écriture qui, à l'image de la poésie à deux voix des gauchos de la pampa argentine, est à la fois *« récollection »* et vibrante réponse aux choses, aux êtres et à leur énigme, qui ne cessent de solliciter l'existence.

Patrick Kéchichian

(1) Tous les derniers livres de Silvia Baron Supervielle ont été publiés chez José Corti et Arfuyen.

Les foudres de Nicolas Genka

La réédition d'un roman faulknérien sur l'inceste, publié en 1962 par Christian Bourgois avec une préface de Marcel Jouhandeau et aussitôt interdit, révèle le tempérament lyrique exceptionnel d'un jeune homme de vingt-quatre ans

L'ÉPI MONSTRE
de Nicolas Genka.
Préface de Jacques Henric,
postface de Marcel Jouhandeau,
éd. Exils (2, rue du Regard,
75006 Paris),
184 p., 90 F (13,72€).

Un veuf communiste, peu après la guerre, vit, en milieu rural, avec ses deux filles, Mauda et Marceline. Il est amant de l'aînée et la cadette est amoureuse de lui. Lorsque l'aînée se suicide, en avalant de la soude, la cadette lui succède. Mais elle cède aussitôt au bel Albert qui lui fait la cour. Fou de jalousie, son père qui les surprend tue Albert et s'immole avec elle dans les flammes.

En réalité, ce résumé ne suffit pas à expliquer que ce bref roman ait été interdit à sa parution, en 1962. Car le thème de l'inceste n'était pas une novation en littérature. Face à *« l'imbécillité triomphante »* que Jacques Henric dénonce dans sa préface, ce qui posa un problème fut probablement le style et la détermination du jeune auteur (il avait vingt-cinq ans).

Trente-six ans ont passé. Nicolas Genka habite dans une ferme qu'il retape au cœur de la Beauce. Ses mains sont blanches de peinture. *« Je ne suis pas propriétaire de la ferme*, précise-t-il tout de suite. *Ni du paysage, puisqu'il n'y a pas de paysage. »* Les voisins paysans savent-ils qu'il a publié des livres autrefois ? Oui, quand il a eu son accident, il y a quatre ans, ils l'ont appris. Une voiture folle l'a fauché. Et ils sont venus le voir à l'hôpital, ils se sont inquiétés de lui, de sa vie. Ça l'a surpris.

L'existence de Nicolas Genka n'est pas ordinaire, et cette tardive résurrection hors de l'oubli, il l'accueille avec un mélange de ferveur et de désabusement, où l'on reconnaît, sans doute, le jeune homme qui séduisit Cocteau, Jouhandeau et ensuite Mishima, Nabokov, Pasolini. Qu'avaient la personne et le livre pour subjuguer ainsi ?

Né le 3 décembre 1937 d'un père breton, à Quimper, et d'une mère allemande, il se réfugie, encore adolescent, chez un cousin par alliance, russe, émigré à Douarnenez. Il découvre, alors, le monde russe, auquel il emprunte son pseudonyme, Genka, diminutif « péjoratif » d'Eugène, son prénom de naissance. L'expérience de la guerre d'Algérie, où il sert comme infirmier, apporte, comme à beaucoup d'hommes de sa génération, un bouleversement total. Il est mis en relation avec une des meilleures amies de Jean Cocteau, Andrée Peyraud, dont il devient, dit-il ironiquement, *« le valet de chambre »*. *« Quant à Cocteau, qui devait prendre ma défense dans un texte intitulé* La Chambre des machines, *je n'ai jamais voulu le rencontrer. Quand je voyais sa Rolls par la fenêtre ou que j'entendais sa voix théâtrale, je m'échappais par l'escalier de service. »*

PROCÈS EN CASCADE

A ce moment-là, il avait écrit un premier livre, commencé à l'âge de quinze ans, *Les Pèlerins d'équinoxe*, et, sous le pseudonyme de René Landouar, un petit essai, plutôt contre que pour Montherlant, dans un hommage collectif ambigu paru en 1958 à La Table ronde : *« C'est ma première vérole, comme dit Baudelaire. »* Christian Bourgois publie donc *L'Epi monstre*, en 1962, avec une préface de Jouhandeau, chez René Julliard. En juillet, le livre est interdit. Malraux, sollicité par l'écrivain pour intervenir, fait la sourde oreille. C'est dès lors le début d'une cascade de procès, où se mêlent famille et littérature. Deux ans plus tard, *Jeanne la pudeur* (1), texte ouvertement érotique, fait l'objet de la même interdiction. Le divorce de la sœur de l'écrivain vient compliquer la situation juridique, les deux romans étant soupçonnés d'être autobiographiques. Maurice Garçon, farouche opposant à toute forme de censure (2), plaide. L'enfer judiciaire se poursuivra jusqu'en novembre 1969, sans que l'interdiction sur les deux ouvrages soit levée. Les éditions Exil ont pris le risque de republier *L'Epi monstre*, toujours mis à l'index.

Entre-temps, le bruit entourant le talent et la personnalité du jeune Nicolas Genka va croissant. Grove Press, l'éditeur de Nabokov, prend une option. *Combat* organise une rencontre entre Genka et l'auteur de *Lolita*, qui *« détestait Malraux et qui avait été frappé par le neuvième chapitre, où semblent annoncées de façon prémonitoire des journées de révolution. Mais ce qui l'intéressait surtout, c'était le personnage du père, un communiste déçu. »* Laura Betti s'enthousiasme et apporte *L'Epi monstre* à son ami Pasolini pour qu'il le traduise.

Les petits métiers qui l'ont fait vivre (rewriter de scénarios, pisseur de copie à *France-Dimanche*, publiciste, collaborateur de *Candide*) ont éloigné Genka de la scène littéraire. Le compositeur Pierre Schaeffer l'incite à faire des courts métrages et le ramène donc à la recherche expérimentale. *« En 1968, j'ai fermé ma gueule : c'est drôle d'être le passager solitaire des événements révolutionnaires annoncés... »*

« A quoi bon publier dans un pays vichyste où la censure existe encore ? », s'est longtemps demandé Genka, en poursuivant toutefois son œuvre inédite. *« Mais l'interdiction m'incitait à insister. Outre mon long monologue*, Narimasu, *destiné à la radio et au théâtre, une trilogie polyphonique*. Sous l'arbre idiot, *dont je compte publier le premier volume* Les Premières Maisons de la ville. *Au fond*, L'Epi monstre, *ce n'est qu'un petit résumé de l'opération... »*

Sans aucun doute, le sujet de *l'Epi monstre* n'était ni anodin ni secondaire. Les scènes sexuelles ne sont pourtant pas non plus au centre même du livre de Nicolas Genka contrairement aux romans de Sade. Il décrit un milieu fruste, où une brute règne sur deux filles (l'une a vingt-six ans, l'autre dix de moins). On est, à vrai dire, beaucoup plus près de *Sanctuaire* de Faulkner que de Sade. Nicolas Genka pénètre dans les pensées chaotiques de trois personnages très obsessionnels, chez qui les pulsions, les rêves, les superstitions, les terreurs morales et le dégoût de soi sont indistincts de l'idée même de l'amour.

L'ombre de la grand-mère, *« dame aux gants noirs »* qui a été la tortionnaire de sa belle-fille, le souvenir lancinant de cette dernière, allemande, devenue folle, la présence fuyante de témoins, complices et réprobateurs, créent un climat onirique et réaliste dans les dialogues, dans les scènes de bistrot, mais aussi dans les séquences d'angoisse. Ce qui fait naître un trouble chez le lecteur, c'est beaucoup moins les faits décrits, qui le sont en termes crus, mais modérés, que le lyrisme qui les accompagne. Car la fille ainée, tourmentée de remords et d'horreur, assiste à sa propre déchéance, avec une sorte d'abandon fataliste. La cadette, elle, veut entrer dans le mystère de cette relation amoureuse avec son père qui la dégoûte et la fascine en même temps, comme une initiation à la mort.

Genka se distingue des autres écrivains qui décrivent ces états limites en milieu familial par son exaltation visionnaire. Les grands moments du livre sont les délires de Marceline, ses terreurs dans la forêt. C'est là qu'il atteint à l'objet essentiel de la littérature. Il fallait, dans cette logique, concevoir un personnage monstrueux et finir par côtoyer des mythes, bibliques (les filles de Loth) ou égyptiens, retrouvant ainsi un fond d'angoisses qui ne pouvait qu'alerter les censeurs, toujours empressés d'éteindre les lumières trop vives.

René de Ceccatty

(1) Julliard, 1964, Prix Fénéon.
(2) *Plaidoyer contre la censure*, Jean-Jacques Pauvert, 1963. Il y rappelait, notamment, que *« de la manière la plus arbitraire et la plus dangereuse un simple arrêté du ministre de l'intérieur peut empêcher, sans recours, un livre d'être mis dans le commerce, alors qu'il serait impossible d'obtenir contre lui une condamnation par un tribunal. »*

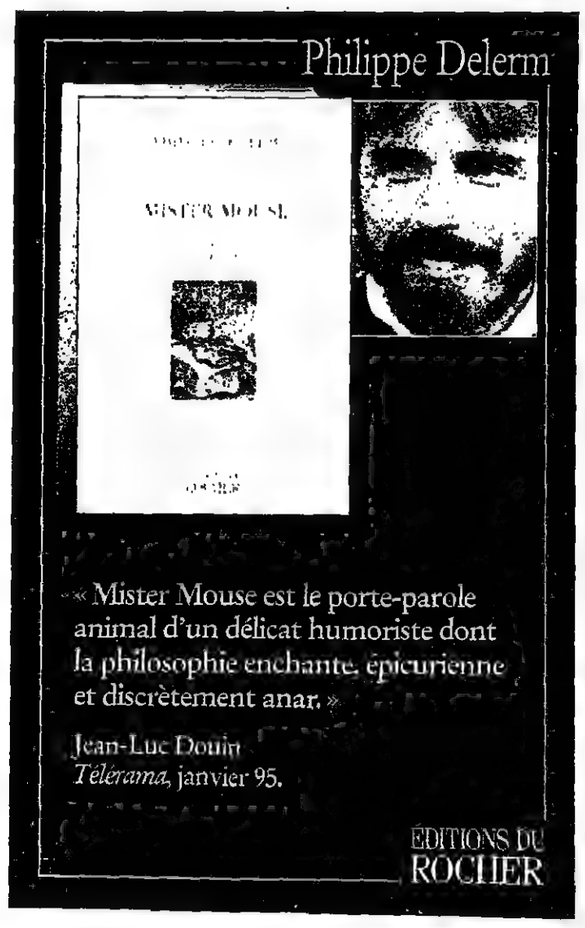

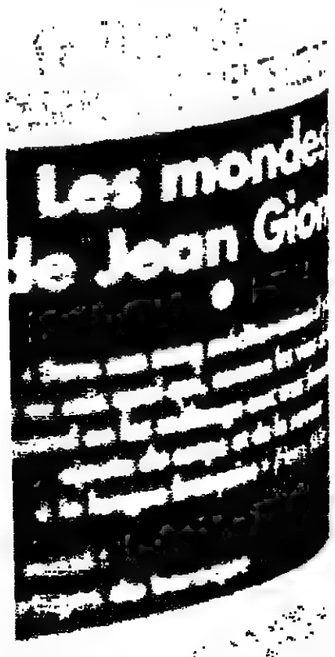

Livraisons

● **SYLPHES ET SYLPHIDES,** anthologie présentée par Michel Delon

Le sylphe, et son double féminin, la sylphide, figures mythologiques à l'origine incertaine – amant merveilleux ou amoureuse rêvée –, connurent, de la fin du XVIIe siècle aux premières décennies du XIXe, une belle fortune littéraire. Michel Delon présente avec finesse et chaleur une série de textes d'auteurs connus – Crébillon, Marmontel, Sade, Hugo ou Béranger –, moins connus ou anonymes sur cette vue de l'esprit et du désir qui prit forme dans les coulisses amoureuses des Lumières. *« Le thème convient d'autant mieux aux écrivains qu'il ne leur impose à peu près nulle contrainte,* écrit Michel Delon. *Il est susceptible de variations libertines ou bien moralisantes, vraisemblables ou fantastiques, il peut donner lieu à l'analyse ou bien au spectacle. »* (éd. Desjonquères, 190 p., 120 F [18,29 €]).

● **LECTURE DE LA POÉSIE AMÉRICAINE,** de Serge Fauchereau

Paru en 1968 aux Editions de Minuit et depuis longtemps épuisé, le livre de Serge Fauchereau constitue, pour le lecteur français, la meilleure introduction possible à la poésie moderne américaine. Des grands aînés – Eliot, Pound, Stevens, Williams, Cummings... – à la Beat generation en passant par les objectistes – Zukofsky et Oppen notamment –, jusqu'à Reznikoff et Ashbery, Serge Fauchereau établissait les filiations et notait les ruptures qui marquèrent l'émergence de la modernité outre-Atlantique. Cette indispensable réédition est augmentée d'une postface et d'un cahier de photographies (éd. Somogy, 336 p., 175 F [26,67 €]).

● **SCÈNES AVEC ARLEQUINS ET AUTRES POÈMES,** de Geoffrey Hill

Né en 1932, considéré comme l'un des poètes anglais majeurs de sa génération, Geoffrey Hill emprunte à Mallarmé son extrême exigence formelle et à T. S. Eliot la hauteur morale et intellectuelle de ses perspectives poétiques. Jamais oratoire, ironisant volontiers sur ses prestiges, la poésie de Hill se veut témoignage plus qu'épanchement. Témoin de l'histoire, mêlant ses épisodes, soulignant sa cruauté, le poète anglais, dans un long poème datant de 1983 ici traduit, prit Charles Péguy pour héros et interlocuteur. René Gallet, son premier traducteur en français (*Le Château de Pentecôte*, Obsidiane, 1988), donne, avec Michael Edwards qui signe la préface, un choix significatif de son œuvre poétique rare et rigoureuse (éd. La Différence, bilingue, 124 p., 59 F [8,99 €]). Le même René Gallet présente un très intéressant ensemble sur Gerard Manley Hopkins dans la revue *Degrés*, n° 3 (Atelier de la Feugraie, 14770 Saint-Pierre-la-Vieille, 45 F., [6,86 €], accompagné d'un CD).

● **ODE AU VENT D'OUEST, ADONAÏS, ET AUTRES POÈMES,** de Percy Bysshe Shelley

« Ce fut un ange victime de la folie humaine », affirmait Thomas de Quincey de Shelley (1792-1822). Sa poésie est sans doute l'une des plus difficiles à traduire, tant le souffle et la musique des mots y sont centraux. La version de Robert Davreu de ce choix de poèmes – dont l'admirable *Adonaïs* – et de fragments poétiques, en regard du texte anglais, est une grande et belle réussite (éd. José Corti, collection romantique n° 70, bilingue, 178 p., 110 F [16,76 €]). P. K.

● **MICHEL RAGON PARMI LES SIENS**

Poète devenu romancier reconnu de sa Vendée natale, Michel Ragon est aussi critique d'art et historien de l'architecture. Le dossier rassemblé et présenté par Guy Bordes évoque l'ascension sociale de cet autodidacte (depuis son premier roman autobiographique, *Drôles de métiers* en 1953 au tome I de ses mémoires, *D'une berge à l'autre* en 1997), le paradoxe entre son engagement intellectuel (la littérature prolétarienne, le mouvement libertaire) et ses choix esthétiques (l'art brut, Cobra, l'abstraction lyrique), ainsi que ses amitiés fidèles avec Henry Poulaille, Ludovic Massé, Gaston Chaissac, Bernard Clavel... (éd. Plein Chant, Bassac, 16120 Châteauneuf-sur-Charente, n° 64-65, 152 p., 90 F [13,72 €]). Cl. P.

● **UN JOUR JE SERAI LATIN LOVER,** de Marc Villard

Vingt et une nouvelles, dans lesquelles on retrouve le personnage à la Woody Allen inventé par Marc Villard dans *l'aurais voulu être un type bien* (éd. L'Atalante) : un *« pékin ordinaire »*, qui carbure aux anxiolytiques et se définit comme *« un couard chronique, pessimiste invétéré »*. Sans indulgence, mais avec beaucoup d'humour, Marc Villard épingle un quotidien parfois pathétique, souvent grotesque. Farce ? Caricature ? On hésite à la lecture entre le désespoir et le fou rire. (éd. L'Atalante, 168 p., 60 F [9,14 €]). E. G.

● **MIETTES DE MÉMOIRE,** de Henri Ronse

Qui ne voudrait partir à la recherche du temps perdu ? C'est à cet exercice délicat que se livre Henri Ronse, en suivant librement la mélodie de sa mémoire. Les souvenirs, fulgurants, sont cristallisés en phrases courtes, comme la brièveté des instants. Qu'il s'agisse de la comète du jugement dernier, de l'atelier de Giacometti ou d'un hôtel de Biarritz par un soir de tempête, il nous entraîne dans l'abîme du temps, avec la saveur douce-amère de la nostalgie. Un hommage à ce qui demeure après la fuite des jours (éd. Nil, 78 p., 85 F [12,9 €]). V. De.

● **CHEMINS DE VIE,** d'Alice Miller

Disons-le tout cru : Alice Miller n'est pas un écrivain. La façon qu'elle a de raconter ses histoires sous la forme d'un échange de longues lettres sent terriblement l'artifice, sans être compensée par la moindre originalité. Et pourtant, ces récits de conflits et de traumatismes psychiques, bien que médiocrement présentés, retiennent l'attention par la pertinence du message qu'ils parviennent à délivrer. Au-delà des bonnes intentions affichées (faire prendre conscience des racines du mal-vivre), on découvre des explications parfois lumineuses comme des pépites sur les filiations de la souffrances qui peuvent étouffer certaines vies (traduit de l'allemand par L. Marcou, Flammarion, 256 p., 110 F [16,76 €]).

● **LE FUNAMBULE,** de Rafik Schami

Des bateaux, des voyages, l'Orient, des lettres inattendues, des secrets découverts dans un grenier, des espions et surtout un cirque avec toutes ses couleurs... Rafik Schami, conteur-né, se délecte à faire se télescoper les hasards, les époques, les cultures, à faire se rencontrer les sages et les fous. Jongleur habile et inspiré, tantôt grave tantôt enjoué, il nous présente une épopée moderne faite d'histoires gigognes qui chaque fois nous emmène là où l'on s'y attend le moins. Les personnages retrouvent leur âme d'enfant et les lecteurs aussi (traduit de l'allemand par G. Godde, éd. Medium, 374 p., 70 F [10,67 €]). P. Des

● **ELMER GANTRY,** de Sinclair Lewis

La satire fut le fond de commerce de Sinclair Lewis ; elle lui valut le prix Nobel et la vindicte de ses lecteurs. Dans ses meilleurs livres, il dénonce, démonte et dynamite les conformismes, les bassesses et les préjugés. En 1927, il s'en prend aux Eglises, et en particulier aux baptistes : ils ont fait d'Elmer Gantry un prêcheur malgré lui, il deviendra malgré eux un escroc de la foi. Ce brûlot contre la religion-spectacle et sa vénalité est moins daté qu'il ne semble : elle prospère de nos jours dans toute la sphère d'influence des Etats-Unis (traduit de l'anglais par Régis Michaud, éd. Phébus, 342 p., 139 F [21,19 €]). J.-Sn

Une romancière d'âmes

Entre Paris et Beyrouth, Dominique Eddé laisse vagabonder ses souvenirs d'où surgissent mille et un personnages truculents et pathétiques

POURQUOI IL FAIT SI SOMBRE ?
de Dominique Eddé.
Seuil, « Fiction & Cie », 190 p., 95 F (14,48 €).

Dans le crépuscule des fins de siècle, les adultes se posent parfois la même question que les enfants, les soirs d'hiver : *« Pourquoi il fait si sombre ? »* C'est précisément le titre de l'étrange et très beau roman de Dominique Eddé, où le tumulte de l'Histoire emporte les événements de la vie intime, comme des naufragés.

Dans son premier livre, *Lettre posthume* (1), Dominique Eddé avait adopté le genre épistolaire pour dépeindre les malheurs de son pays, le Liban. Cette fois, elle rejoint une autre famille littéraire : celle du monologue intérieur. Présentant *Les lauriers sont coupés* d'Edouard Dujardin (le précurseur de cette école), Valery Larbaud écrivait que *« le lecteur se trouvait installé, dès les premières lignes, dans la pensée du personnage principal »*. *« C'est,* disait-il, *le déroulement ininterrompu de cette pensée qui, se substituant complètement à la forme usuelle du récit, nous apprend ce que fait le personnage et ce qui lui arrive. »*

Rêveries à demi-voix : la narratrice de *Pourquoi il fait si sombre ?* laisse courir ses pensées en désordre, et les vieux souvenirs se mélangent avec les dernières nouvelles. *« Otage et orpheline de sa propre image »*, ni entièrement la même ni tout à fait une autre, toujours à se fuir ou à se chercher, elle écrit sa vie comme on bat les cartes du Temps. Alors, se succèdent et s'entremêlent, comme des fondus enchaînés, les tranquilles images de l'enfance, les saisons, les rires, les larmes, les nostalgies, les amours, les rencontres, la rue, l'Histoire, la maladie, la guerre, les tueries, le bruit de la mer, les bruits et les fureurs de l'époque, les fugues de Bach, les hivers du cœur, les petits matins, les soirées magiques et les cris de détresse.

« Un visage efface l'autre » dans les rêveries de la narratrice. Il y a d'abord les silhouettes furtives de ce garçon de café et de cette couturière qui s'étaient connus la nuit, dans un abri de Beyrouth. Ils faisaient l'amour pendant les bombardements, à la faveur de l'obscurité. Ils ne s'étaient jamais entrevus sous le soleil, et le garçon de café *« adorait ce rêve de femme perdue dans le noir »*. Hélas ! après le cessez-le-feu, leur amour n'a pas supporté la lumière du jour. Cela pourrait être une fable, mais

François Bott

pour en tirer quelle leçon ? *« L'Histoire est un cauchemar dont je cherche à m'éveiller »*, disait James Joyce...

Il y a Rachid, qui a perdu une jambe en sautant sur une mine, tandis que les combats s'achevaient. Depuis, il déambule dans les rues de Beyrouth, avec une photo de sa fille. Cependant, personne n'a eu l'occasion de rencontrer ni même d'apercevoir celle-ci. La petite demoiselle n'existe peut-être pas... Il y a Abou Roro, le vendeur de cravates, toujours *« vêtu de blanc »*. Celui-là se promène avec une carte postale représentant *« une minuscule silhouette de femme »*. Il prétend que c'est sa mère et qu'elle est partie vivre à Anvers. Mais Anvers est probablement une ville imaginaire...

Beaucoup d'autres personnages traversent le roman. Truculents et pathétiques, ils viennent en quelque sorte *« pirater »* le monologue de Dominique Eddé, comme si écrire était la meilleure façon de se laisser envahir. Parfois, ces rescapés, ces fantômes, étonnés et navrés de sembler vivre encore, tirent la manche de la narratrice : non, ce n'est pas comme cela qu'il faut raconter notre existence. Alors, elle s'exécute, elle recommence et rectifie son récit.

Dominique Eddé ne cesse de faire des aller-retour entre Paris et Beyrouth, pour confirmer que la littérature est le moyen de transport le plus rapide. Et l'on passe sans transition des jardins de l'Observatoire aux cimetières libanais. Il arrive même que l'on fasse un détour par Rome, pour rendre visite à Federico Fellini... De son côté, Rachid, l'unijambiste de Beyrouth, qui conjure le mauvais sort avec sa béquille, rencontrera Simone, une ancienne déportée, laquelle termine ses jours sur une chaise roulante, dans une maison de retraite de Mantes-la-Jolie. Rencontre improbable, mais pourquoi pas ? Puisque l'existence est un songe et que *« nous sommes tissés de l'étoffe dont sont faits les rêves »*, comme le dit Shakespeare.

Du reste, tous les personnages se retrouveront à la fin du livre, dans une sorte de ronde fantasmagorique à la Fellini. C'est un des morceaux de bravoure de *Pourquoi il fait si sombre ?* avec ces variations sur les murs auxquels on se heurte : *« Pour un oiseau la terre est un mur, pour la nuit la lumière est un mur, pour un sourire la douleur est un mur, pour la douleur le corps est un mur, pour vivre la mort est un mur, pour la fumée l'air est un mur, (...) seuls les rêves n'ont pas de murs. »* Comment résumer la manière de Dominique Eddé ? Il faudrait peut-être reprendre une expression d'Edouard Dujardin, la plus appropriée sans doute : une *« romancière d'âmes »*.

(1) Gallimard, « L'Arpenteur », 1989.

Un « tigou » Moïse au Sénégal

LE FILS-RÉCOMPENSE
d'Anne Bragance.
Stock, 238 p., 110 F (16,76 €).

Coumba a *« le ventre creux »*. Bon musulman, Massamba Diouf a beau prier Allah et porter des cierges à l'église, sa femme reste stérile. Il est de ces Sénégalais dont la France eut besoin pour ses guerres et qu'elle a oubliés dès qu'il fallut leur témoigner quelque reconnaissance. Une douzaine de ces anciens combattants l'implorent. *« Tu possèdes les mots blancs mieux qu'aucun d'entre nous. Il faut que tu écrives à la France. »* Il s'y essaie, assis sur la plage, quand de l'océan arrive une calebasse dans quoi est un tigou, un bébé. Il est blanc. Pour Diouf, c'est là un cadeau que lui envoie la France. Coumba veut le remettre aux autorités, mais il a enfin un fils, et il veut garder ce don *« des génies des eaux »*, son histoire ayant eu un célèbre précédent, le *« tigou Moïse »* voué à un destin exceptionnel pour son peuple. Coumba, qui l'a enfin pris pour fils, craint à son tour de le perdre, les gendarmes voulant retrouver les parents de *« l'enfant rose d'oreilles »*. Il faut fuir. Longue errance à travers le Sénégal. Le *« chérubin blond »* grandit ; parle une langue miraculeuse qui chasse les calamités, a pouvoir sur les animaux. Alors, pourquoi ne pas croire qu'il ira *« un de ces soleils parler au président de France »* ?

Emerveillé. C'est ainsi qu'on avance dans ce conte qui a sa part de réalisme et que sert un style simple, clair et fort comme la pensée de Diouf le narrateur. Ecrit en hommage aux tirailleurs sénégalais, chaque chapitre s'ouvre sur une citation de Léopold Sédar Senghor, à qui Anne Bragance répond magnifiquement quand il écrit : *« Toi, sers-nous tes bons mots, énormes comme le nombril de l'Afrique prodigieuse. »*

Pierre-Robert Leclercq

Souvenirs d'enfance, tendres et amers

IL N'A JAMAIS TUÉ PERSONNE, MON PAPA
de Jean-Louis Fournier.
Stock, 154 p., 79 F (12,4 €).

Avant de faire carrière dans l'impertinence, Jean-Louis Fournier a réalisé quantité de documentaires sur l'art – Klimt, Schiele, le Bauhaus – et, aussi bien des dessins animés – *La Vache Noiraude* – que des émissions humoristiques : « Merci Bernard » et « La Minute nécessaire de Monsieur Cyclopède », avec Pierre Desproges. Ces dernières années, il a publié et adapté à la télévision ses initiations à la grammaire, à l'arithmétique et aux sciences naturelles.

Le court récit où il retrace, en feuillets d'album, ses souvenirs, avec ses mots d'enfant de dix ans, est à la fois triste et drôle. Pas très gai, d'être, à Arras, les « enfants Fournier » : le père, médecin, rentre, après avoir fait le tour des bistrots, sombre, menaçant ou suicidaire, tandis que la mère et la grand-mère s'échinent à maintenir des apparences respectables. Le narrateur, le fils aîné, qui a perdu à l'âge de quinze ans ce jeune père de quarante-trois ans, en dresse par petites touches, navrées ou cocasses, un portrait nuancé et attachant.

Car ce médecin, qui a un excellent diagnostic, ne fait pas souvent payer ses patients. Avec sa canadienne de cuir et ses souliers décollés, il ne les intimide pas, il arrive même parfois à *« faire rigoler le mourant »*. Docteur Jekyll ou Mister Hyde ? C'est le médecin des gendarmes et des prisonniers, des cyclistes et des bonnes sœurs de la Providence. « Un philanthrope nous quitte », titre un journal local, à sa mort. Peut-être qu'il aurait dû être comédien, s'interroge son fils, ou simplement célibataire, comme le capitaine Haddock : *« Peut-être que papa il aurait jamais dû se marier et avoir quatre enfants ? »*

Monique Petillon

L'Empire en déclin

A travers les rivalités entre un marquis légitimiste et un jeune républicain, Pierre Kyria peint le tableau d'une société en mutation

VINCENT HAUTTECŒUR
de Pierre Kyria.
Grasset,
318 p., 135 F (20,58 €).

La vie des sociétés, on le sait, comporte des points de rupture, comme celle des individus : en quelques instants, en quelques années, tout bascule. Le dernier roman de Pierre Kyria attire notre attention sur la décennie, commencée vers 1865, qui conduisit la France d'un empire plébiscité à une république largement consentie. Encore un roman historique !, gémira-t-on. Le genre est aujourd'hui galvaudé, presque déprécié, mais l'auteur, on le pressent, dédaigne les modes. Il écrit un roman qu'il lui plaît de placer dans un cadre historique. Il n'altère ni les faits ni les mentalités, mais c'est l'être humain qui l'intéresse. Son respect des détails, très vétilleux, n'étouffe pas l'action, il l'aide au contraire à saisir les ambiances. On hasardera l'idée qu'en donnant son point de vue sur une réalité d'antan, le romancier complète utilement le travail de l'historien.

L'époque de l'Empire déclinant convient donc à Kyria, il s'y sent à l'aise pour créer, il s'y installe, il observe. Il a remarqué que la société d'alors n'est pas si différente de la nôtre : fracture sociale, arrivisme politique, prédominance des bien-pensants de toutes obédiences... et grands travaux présidentiels. Le souffle ne lui manque pas pour traiter tout cela, le nombre et la densité des personnages l'attestent, comme l'attention minutieuse qu'il porte aux figurants. Les rapports entre classes sociales le fascinent, illustrés par maints exemples, mais surtout par la rivalité entre un marquis légitimiste, manipulateur, et un jeune républicain entre lesquels il fait apparaître, selon l'humeur et le moment, toutes les nuances du désaccord, allant du dédain suffisant à la haine inextinguible. De la compétition des classes, il n'y a qu'un pas vers l'engagement politique, un autre grand thème du livre : pourquoi devient-on républicain ? Comment finit-on par se lasser du monarchisme ? Et même... comment se transforme-t-on en collabo ? La conclusion de l'auteur n'est guère optimiste : c'est par convenance personnelle que le fils du marquis, jeune homme sans désirs, finira par servir la « Gueuse », et le républicain le plus convaincu peut se laisser tenter par le boulangisme.

FINESSE DESCRIPTIVE

On ne trouvera pas davantage d'indulgence dans la description des familles : la jalousie, la rogne les déchirent comme elles divisent la société. Un beau-père dissolu, des cousines sottes, un fils irrespectueux ravagent l'existence du marquis. Après s'être longtemps *« donné la joie de provoquer le ridicule pour se prémunir de l'être »*, il finira fratricide, et non sans motifs. Pour chercher des raisons d'espérer en la nature humaine, c'est plutôt vers les couples que se tourne Kyria. Il les observe et les décrit avec une finesse admirable : Vincent et Blanche, Hector et Caroline, Edouard et Lucette, bien assortis, mal assortis, passionnés, habitués, résignés, mais toujours durables, étayés par la tradition, les notaires, le qu'en dira-t-on, et parfois par l'amour.

Cette société enracinée dans l'agriculture, mais déchirée par les allégeances qu'impose l'histoire, subit les assauts d'un progrès qu'elle salue sans bien le comprendre ; les uns adhèrent au changement, les autres s'accrochent au passé. L'auteur décrit tout cela avec une finesse tantôt gaie, tantôt grave, toujours précise. Et quand la mort frappe, quand les survivants pleurent, il atteint au sommet de son talent ; ses passages sur le deuil, la tristesse et ce que nous appellerions aujourd'hui la dépression sont proprement effrayants de perspicacité. Par la grâce de la fiction le contexte historique s'efface ici devant la permanence de nos chagrins, de nos épouvantes. On se rend compte au fil des pages combien la pertinence de l'observation est mise en valeur par l'excellence de la forme. Il ne s'agit pas seulement de l'architecture narrative, rigoureusement classique, bâtie par un professionnel à la prose irréprochable, qui sait agencer les suspenses et marquer les rythmes. Mais cet écrivain semble doublé d'un photographe soucieux de saisir au vol les moments remarquables.

Certains ne sont que pittoresques, comme cette fin de marché : *« Quelques commères que personne n'attend plus s'acoquinent encore, s'approuvent du bonnet, reins arqués, mamelles bridées par le fichu croisé à la taille, sociées par le dégueuils verdoyant des cabas. »* D'autres pétillent, comme le regard du séducteur devant une hôtesse encore belle : *« Dans son œil s'allume une petite lumière, une mire pour mieux cibler son âge. »* Mais les instantanés les plus dignes d'intérêt concernent ces passages délicats qui se présentent parfois sur nos routes, quand le moindre faux-pas peut mener à la catastrophe. Ainsi, au cours d'une violente discussion, *« Caroline se leva pesamment, fit quelques pas, s'arrêta soudain, pincée comme une ombre sur le parquet par la vive lumière venant de la fenêtre grande ouverte sur un été ardent... Ses doigts voltigèrent autour de ses cheveux, de son cou, de sa poitrine, elle recula et, d'un coup, se laissa retomber dans la bergère, soutenant sa tête d'une main, les larmes aux yeux. »* Pour l'auteur, pour nous, c'est l'épouse blessée qui compte, qu'importe la crinoline !

Jean Soublin

Pierre Kyria collabore au « Monde des livres »

Mémoire en miroir

Sous un titre qui évoque les voyages sur des mers lointaines, Sebald, écrivain allemand vivant en Angleterre, révèle dans les quatre récits qui forment ce roman, les abysses et les tourbillons du souvenir

LES ÉMIGRANTS
(Die Ausgewanderten)
de W. G. Sebald.
Traduit de l'allemand
par Patrick Charbonneau.
Actes Sud, 278 p.,
128 F (19,51€).

FRANCESCO GATTONI

W. G. Sebald offre une méditation profonde et poétique sur les rapports entre histoire et mémoire

Heureux ceux qui n'ont pas encore lu Sebald : le plaisir d'une véritable découverte les attend. Ouvrage inclassable, *Les Emigrants* nous offre une méditation profonde et nerveuse, dense et poétique, sur les rapports entre histoire et mémoire. La méconnaissance de cet auteur peut s'expliquer par son parcours singulier : né en Allemagne du Sud en 1944, il a quitté son pays en 1966 pour aller s'installer à Manchester, préférant l'inconfort de l'exil au confort et à l'euphorie de la reconstruction : « *J'avais peut-être besoin de cette perturbation.* » Depuis 1976, il enseigne la littérature allemande à l'université de Norwich. L'ouvrage qui paraît aujourd'hui dans une remarquable traduction fut écrit en 1992, mais il n'a rien perdu de sa force et garde l'impact d'une révélation. Quatre récits, quatre destins, mais une même manière de provoquer le souvenir, de faire revivre devant nous la mémoire d'existences fracassées – chroniques d'un univers secret dont les images se révèlent peu à peu sous le stylet d'une écriture ciselée.

A première vue, rien ne semble relier les existences de ces quatre personnages : un vieux docteur anglais, un instituteur anticlérical, un majordome et un artiste-peintre. Pourtant trois de ces hommes finissent dans les convulsions d'une mort violente dont l'écriture enregistre les amplitudes avec la précision d'un sismographe. Dans le premier récit, le narrateur arrive avec sa femme dans le jardin d'un manoir de Hingham et aperçoit un homme allongé dans l'herbe : « *I was counting the blades of grass* », dit ce dernier en se relevant, « *it's a sort of passion of mine* ». Quelques mois après cette première rencontre d'un loufoque très *british*, sans que rien le laisse prévoir, le docteur Henry Selwyn se tire une balle dans la tête avec un fusil de chasse. Dans le deuxième récit, le narrateur apprend au détour d'une conversation la mort de son ancien instituteur : « *Il s'était étendu sur les rails d'un train, quelque part dans une campagne idyllique* ». Dans le troisième récit, Ambros Adelwarth se soumet délibérément à des traitements d'électrochocs qui lui seront fatals. Si la mort épargne le quatrième personnage, le peintre Max Ferber, on sent bien qu'elle est aux aguets, tapie dans la poussière de cet atelier de Manchester où gesticulent des ombres ; on devine que ce sursis n'est que la prolongation d'une souffrance dont l'intensité relie justement ces quatre existences : souvenir d'un passé qui lentement cisaille les racines de la vie. Tous les quatre sont des exilés, tous les quatre ont cherché à fuir le poids d'une damnation terrestre, tous sont juifs, à l'exception d'Ambros Adelwarth, mais sa relation avec l'une des plus riches familles juives de New York au début du siècle l'assimile au même destin.

Sebald n'est pas juif. Il vient d'une petite ville de la très catholique Bavière, mais il a connu ces quatre hommes. Fiction et document mêlent leurs fibres dans une trame associant au texte des photos en noir et blanc qui ont autant valeur de preuves que de mise en question. « *Ce sont des photos découvertes dans des albums de famille qui m'ont poussé à écrire.* » Sebald devient explorateur des âmes, traquant les ombres comme on suit le vol incertain d'un papillon de nuit égaré par trop de lumière, fouillant par l'écriture le mystère d'un regard, d'un geste, d'un paysage à jamais figés. Parcourant l'Europe et les Etats-Unis, accumulant les documents, rencontrant ceux qui avaient pu connaître ses personnages, forçant « *la conspiration du silence* », Sebald fait lentement tourner devant nous un gigantesque kaléidoscope dont les pièces disloquent les instants de fragile beauté auquel chacun des personnages a cru, un jour ou l'autre, pouvoir se raccrocher.

Le docteur Henry Selwyn a quitté la Lituanie à l'âge de sept ans, en 1899. Il a fait des études de médecine, changé de nom, épousé une riche héritière, mené une vie mondaine dans les années 30. Mais une révélation a brusquement séparé le couple : sa femme a découvert son origine juive. Fin du bonheur. Lente mais inexorable progression de la douleur ravivée qui, de la mélancolie, fait dériver le docteur Selwyn vers le sentiment ne pas être seulement un étranger sur cette terre d'exil mais un étranger à la réalité.

Paul Bereyter était le maître d'école de Sebald en Allemagne. « *C'était un homme qui sortait certes de l'ordinaire, mais toujours enjoué. En vérité, il était le désespoir fait homme.* » Interdit d'exercer dans les années 30 parce qu'il avait de lointains parents juifs, il perd ensuite sa fiancée, morte en déportation. Pourtant, à la fin de la guerre, il retourne sur la terre de sa jeunesse, croyant « *en bon instituteur* » que l'on peut effacer ce qui un jour a été écrit sur le tableau de l'Histoire et que la terre nourricière peut redonner vie à des racines déchirées. Les bourrasques du souvenir le couchent à jamais sur ce sol ingrat.

Ambros Adelwarth, lui, est le grand-oncle de Sebald. Emigré en Amérique pour échapper à la crise économique du début du siècle, il devient le majordome de Cosmo Solomon, fils excentrique d'une richissime famille. Il entreprend un voyage à travers l'Europe et l'Orient avec ce jeune homme qui finit par sombrer dans la démence, torturé par la conscience aiguë qu'il a de la première guerre mondiale ; arpentant sa villa, il ressent physiquement l'horreur des tranchées, voit les montagnes de cadavres, entend le sifflement des obus. Ambros ne parvient pas à arracher Cosmo à ses démons et sombre à son tour lorsque meurt celui qui était devenu son ami. « *C'était une figure d'exception dans notre famille, on en était fier, il avait réussi, et en même temps on n'en parlait pas car il était homosexuel.* »

L'Allemagne, terre de refoulement ? Ce n'est pas la moindre réussite de Sebald de savoir tirer parti des décalages entre ces différentes existences pour nourrir son interrogation sur l'Histoire, sans céder aux émotions ou au didactisme. Le souvenir est matière trop fragile pour se soumettre à une quelconque démonstration : « *Quand on interroge les gens, qu'on gagne leur confiance, on ne sait pas si on les aide ou au contraire si on leur fait plus de mal encore.* »

Et Ambros Adelwarth ne va-t-il pas jusqu'à affirmer dans ses carnets que le souvenir lui apparaît comme une forme de bêtise tant elle donne le vertige ? C'est ainsi que Sebald, brassant les époques, réinscrit les bouleversement politiques et les enjeux sociaux dans le filigrane de feuillets retrouvés.

Cette insistance à revenir sur l'Histoire peut paraître étonnante de la part d'un auteur allemand qui n'a pas connu le nazisme, surtout à l'heure où l'on parle de tirer un trait sur un passé encombrant. « *Si l'amnistie peut avoir un sens au niveau juridique, c'est une aberration sur le plan moral.* » Le temps n'est pas un critère, ajoute Max Ferber, figure centrale de son dernier récit.

Tout en faisant pièce à la banalisation de la mémoire, Sebald sait distiller une poésie de l'empathie et de l'allusion où apparaît, au détour d'une page, la figure de Nabokov, en entomologiste sans âge. Faut-il croire au hasard des coïncidences ? Quelques jours après avoir appris la mort du docteur Selwyn, le narrateur tombe sur un journal relatant qu'au bout de soixante-douze ans un glacier des Alpes a rejeté le corps d'un guide bernois disparu depuis l'été 1914 – c'était le meilleur ami de jeunesse du docteur Selwyn. « *Voilà donc comment ils reviennent, les morts.* »

Pierre Deshusses

La magnificence du mal

Le troisième roman de Charles Palliser est au rendez-vous des émotions inédites, de l'intelligence et de la lucidité

LES MORTS REVIENNENT TOUJOURS
(The Unburied)
de Charles Palliser.
Traduit de l'anglais
par Eric Chédaille,
éd. Phébus, 396 p.,
149 F (22,71 €).

Le récit chauffé à blanc, au paroxysme de la jouissance intellectuelle, tel est le pari des romans de Charles Palliser, l'auteur de l'inoubliable *Quinconce* et du remarquable *Trahisons*. Romans-fleuves, voués aux délices de l'investigation, les livres de Palliser ausculent le passé, à la découverte d'un temps oublié qui recèlerait une vérité alors impossible à dire. Novateurs certes, mais baroques, ils s'enrichissent de toutes les influences littéraires et scientifiques et s'inspirent des grands feuilletons du XIXe siècle. La modernité de la structure, l'actualisation des préoccupations et le charme délétère de l'atmosphère évoquée raniment la plénitude du roman populaire.

Les morts reviennent toujours est un suspense hallucinant. Quinze jours d'intense dépaysement, plus de quarante personnages, pour un roman inclassable dont le titre anglais, *The Unburied*, convient mieux à cette histoire équivoque. Un groupe de professeurs, chanoines, chercheurs est confiné dans une petite ville d'Angleterre où les tombes et les livres (ces étranges tombeaux de papier que l'on peut rouvrir) détiennent un pouvoir maléfique. Mystères, morts suspectes, interdits sexuels projettent leurs fantômes angoissants dans un univers vampirique de cryptes et de cercueils. Ecrite avec du sang, l'enquête convoque astucieusement les voluptés morbides de la révélation et le haut plaisir (comme on dit le haut mal) d'une perquisition historique. *Les morts reviennent toujours* se place d'emblée dans ce qui est l'essence et le projet éternels du roman, l'étonnement ébloui face à la mémoire humaine, ici, plus particulièrement, la mémoire d'événements anciens que la politique, la rumeur, les intérêts du moment – et du présent – ont travestis, au cours d'une entreprise sauvage d'occultation de la vérité.

Ned, un homme épris d'histoire médiévale, débarque à Thurchester (ville universitaire célèbre par sa cathédrale gothique, ville imaginaire plus vraie que nature) et retrouve son ami Austin, un ancien camarade de collège devenu professeur. Il découvre les mesquineries et les silences d'une cité engluée dans ses désirs inassouvis. Il est intrigué par le comportement et l'amertume d'Austin qui dissimule ce que l'on devine être son homosexualité. Mais l'intrigue se situe au début du XXe siècle et nous sommes placés dans les conditions d'un lecteur de l'époque.

UN ROMAN HISTORIQUE AU NOIR

D'éminents érudits convergent vers Thurchester et s'entêtent à vouloir décrypter d'étranges indices. Ned lui-même se passionne pour les origines de la vieille Angleterre, pour le roi Alfred qui régna avant la conquête normande. D'autres encore tentent d'élucider les circonstances d'un meurtre commis dans la vieille église, il y a plusieurs siècles. L'un d'eux, tout près de découvrir le secret de l'intrigue, est assassiné. Les ingrédients explosifs du roman historique virent au noir. Austin est accusé du meurtre et ne peut se défendre qu'au risque de divulguer la spécificité de sa vie privée.

Le propos du roman est pessimiste. La minorité de ceux qui « savent » exerce une suprématie redoutable : empêcher la masse prolétaire d'accéder à la vérité des grands événements dont la légende a savamment entretenu le mystère. Son dévoilement déclencherait une révolution des mœurs qui basculerait dans le reniement des règles morales et civiques tenant le peuple en esclavage. Qu'adviendrait-il d'une société où chaque individu admettrait son identité inavouable ? Charles Palliser affronte donc les vraies questions, celles justement que le roman traditionnel et sentimental anesthésie.

Ne laissons pas les morts ensevelir les morts, clame Palliser. La connaissance qui permettrait à l'homme de découvrir toutes les virtualités qu'il porte en lui est donc taboue, mais cette appréhension de l'humain est la seule préoccupation de l'écrivain. Ce thème grave, nécessaire, est porté par une intrigue de chair et de sang. Chair bafouée et flots de sang. La collectivité préfère toujours anéantir la jouissance d'autrui – dont on jalouse les perversités possibles – au risque de guerres et de meurtres. Palliser ne craint pas de déstabiliser son lecteur, de l'immerger dans l'inconfort de l'inconcevable, de le priver de repères et de points d'appui. Mais, à l'opposé de l'auteur de polar classique, Palliser ne lui assure pas le dénouement rapide d'un jeu éphémère qui l'a soustrait accidentellement à la solidité de son existence coutumière avant de l'y replonger, nettoyé de tous les crimes qu'il rêve de commettre. Bien au contraire, Charles Palliser affirme que *Les morts reviennent toujours*.

Ici point de certitudes mais un labyrinthe dont on ne s'évade pas et dont le seul apaisement est l'humour, cette distance diabolique à la Hitchcock qui ouvre des abîmes dans la vie courante anglaise, si correctement neutre. En revanche, le romancier s'octroie tous les délires de la fiction. Les monstres de l'inconscient nagent entre ombre et lumière, virulents et mortifères. Le brouillard pèse ou se retire, efface ou révèle la rutilance ancestrale des gazons trompeurs. L'homme – abandonné par les dieux – serait-il un tueur qui s'oblige à cacher sa voracité destructrice afin de sauver la filiation de ses instincts de mort ?

Hugo Marsan

Vie en miettes

A travers le destin d'un Chicano mort au Vietnam, Diego Vazquez parle de son peuple

BUZZY DIGIT
(Growing through the Ugly),
de Diego Vázquez Jr.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Serge Quadruppani,
éd. Métailié, 153 p., 99 F (15,09 €).

Au commencement était la chair. Morte. Celle d'un Chicano de dix-huit ans, originaire d'El Paso, gisant dans un cercueil, rapatrié vers les Etats-Unis dans la soute d'un avion cargo. Provenance : Vietnam, août 1969. De cette chair à canon va surgir une parole. Celle de Buzzy Digit, engagé volontaire par désespoir, mort au champ d'horreur, dont les souvenirs volent en éclats, comme les fragments d'une grenade. Une mémoire disséminée en dépit du bon sens qui voudrait qu'une histoire se termine par la fin.

Bien avant cela, Buzzy est déjà mort des suites de multiples blessures : séparations, arrachements et traumatismes, en tornades successives, l'ont rejeté à la périphérie de la vie. Son père déserte la famille ; puis sa mère l'abandonne ; un ivrogne abuse de lui et il ne sera plus, au regard des autres, qu'une « *gonzesse* », une « *tantouze* ». Buzzy n'a pas encore sept ans, le monde s'est déjà écroulé et son identité fissurée.

Sa vie ne sera que tangage entre ingénuité et maturité, femmes et hommes, désespoir et désirs, sur la cruelle ligne de démarcation qu'est le Rio Grande. Il n'aura pour seul havre que quelques rêves, ses relations avec sa grand-mère, Kika, et sa cousine, Rousse. Auprès de la première, il trouve affection et expérience. Avec la seconde, « *l'oiseau le plus affamé que je connaissais* », il « *goûte l'amour dont était fait l'amour* ». Ensemble, ils cherchent « *un accès non verrouillé au paradis* », se jettent à corps éperdus sur tout ce qui pourrait être un laissez-passer, l'amour, le sexe, la drogue ; pour n'accéder qu'au seuil de l'autodestruction. Buzzy vacille au bord de ce gouffre, toujours à la limite de la rupture, ne se raccrochant qu'à des bribes d'espoir, toujours en sursis.

Loin de s'apitoyer, il sait rire de lui-même, sait déceler le désarroi chez les autres ; il n'en est que plus crédible. Narrateur, il s'interdit toute compassion, intervenant épisodiquement du haut de son cercueil volant, le temps de rappeler que tout cela n'est au mieux qu'un rêve sur le point de s'effacer. Diego Vázquez joue avec discrétion et délicatesse de ces allers-retours entre identification et distanciation qui lui permettent d'évoquer sans ostentation le sort des Chicanos : « *Même, alors que notre pays est plein d'indigènes et d'opprimés, pourquoi ces catholiques ne se débrouillent-ils pas pour nous parler dans notre langue ?* » Mais voilà, l'homme qui parle anglais vit ici en maître, c'est lui qui renvoie les enfants de l'école parce qu'ils ne savent pas lire la langue dominante, lui qui a tracé cette frontière incompréhensible entre El Paso et Ciudad Juarez. Au-delà des injustices et de la souffrance, la question est alors celle de la survivance d'une culture privée de son principal vecteur, la langue.

Vázquez donne des éléments de réponse dans ce premier roman où il accompagne son lecteur dans une sorte de cache-cache entre rêve et réalité, douceur et brutalité ; il le ferre par la grâce de son écriture, l'envoûte par son talent de conteur, le baigne de douce nostalgie, pour le réveiller en sursaut. Pour souligner qu'il y a bien pire, ailleurs ou chez les autres, et que le seul moyen de guérir de toutes ces plaies, de renaître, est, d'une façon ou d'une autre, de faire le deuil de nos chers traumatismes.

Jean-Louis Aragon

Mahfouz sous l'empire de la littérature

Suite de la page I

Alors proche de l'aile gauche du parti nationaliste Wafd, Naguib Mahfouz s'était réjoui de voir aboutir la révolution de juillet 1952 – qui devait conduire Nasser au pouvoir en novembre 1954 –, comme il l'a expliqué dans ses entretiens avec Gamal Ghitany (3). Mais le désenchantement qui suivit fut la cause d'une stérilité littéraire de plusieurs années.

« *Rien n'avait changé dans ma vie, mais ce fut comme si quelqu'un de cher avait disparu. La société que je sondais était morte, et moi avec elle. Ce furent des années affreuses.* » Des années pendant lesquelles il cessa de mener sa double vie de fonctionnaire le matin, écrivain l'après-midi. Car, en dépit de sa célébrité, Naguib Mahfouz n'a jamais vraiment vécu de sa plume dans un pays miné par l'analphabétisme, où beaucoup ne le connaissent que grâce aux adaptations télévisées de ses romans. Certains de ses livres paraissaient bien dans d'autres pays arabes, mais piratés. Lui-même ne croit pas beaucoup à l'avenir de son œuvre, persuadé que « *personne n'attend [son] écriture à l'époque d'Internet* ».

Le désir d'écrire est pourtant bien là, celui de renouer aussi avec les lectures scientifiques dont s'est longtemps délecté cet homme résolument tourné vers la connaissance et la raison, qui hésita un temps entre la littérature et la philosophie « *comme entre deux fiancées* ». Au moment où va paraître en traduction française l'un de ses premiers romans (4), Naguib Mahfouz croit toujours en la nécessité de vivre pour la beauté. Et rêve de retrouver l'usage de sa main pour écrire « *ne serait-ce qu'une seule nouvelle, aussi grande que l'âme* ».

Raphaëlle Rérolle

(3) *Mahfouz par Mahfouz*, Sindbad, 1991.
(4) *Le Cortège des vivants* est l'un des premiers romans de Naguib Mahfouz. Actes Sud/Sindbad. A paraître en février.

هكذا من الأصل

L'esthétique intérieure de Yoshikichi Furui

Influencé sans doute par l'œuvre de Robert Musil qu'il traduisit, l'écrivain japonais se plaît à décrire cette « guerre de tranchées » que mène l'être soumis aux ruptures successives et aux métamorphoses du quotidien. Portrait du romancier introverti, par sa traductrice

LE PASSEUR
de Yoshikichi Furui.
Traduit du japonais par Véronique Perrin,
Seuil, 238 p., 120 F (18,29 €).

Ce romancier n'a pas la fibre romanesque. Il se méfie du sentiment, les questions de personne ne le passionnent pas. Yoshikichi Furui est à l'affût d'autre chose. On dirait qu'il capte le langage des corps. On pense à ces bandes de jeunes Japonais accroupis qui hantent aujourd'hui les lieux publics et en qui les marcheurs pressés ne voient peut-être qu'apathie. Furui, lui, nous invite à y reconnaître des langueurs anciennes : soit la fatigue de tout un chacun, une « esthétique de vie » qui fait sa part à la contemplation, soit un vent « *soufflant de temps à autre sur notre appétit de vivre, un courant d'air qui nous vient probablement de quelque art de vivre, laissé de côté par la modernisation* », nous dit-il.

Né en 1937, Furui s'est tourné d'abord vers la carrière universitaire. Ses premiers essais d'écriture furent des traductions et des études de littérature allemande : Nietzsche, Hermann Broch et surtout Robert Musil. Il quitte l'université en 1970, alors qu'il n'a encore à son actif que quelques nouvelles publiées dans des revues. La même année, il se lie avec un groupe d'écrivains, bientôt étiqueté par la critique sous le nom de « *génération introvertie* », sans doute parce qu'en dépit de tout projet concerté, chacun d'eux tendait à se démarquer des littératures engagées de l'époque. Il publie coup sur coup deux recueils de nouvelles et un premier roman, *Yôko*, qui recevra le prix Akutagawa (traduit aux éditions Philippe Picquier).

Furui avait trouvé d'emblée son lieu et son sujet dans la description de la solitude transie d'une fille de vingt ans, qu'un voyageur découvre au fond d'une vallée, dans celles de la fatigue d'un employé qui soudain ne reconnaît plus son chemin, ou de la vie celluloïde des couples : en d'autres termes, *là* où il ne se passe rien, sinon de menus changements presque imperceptibles, qui ne conduisent à aucune action décisive... Et pourtant, à lire Furui, on doute plus que jamais de l'existence d'une intériorité.

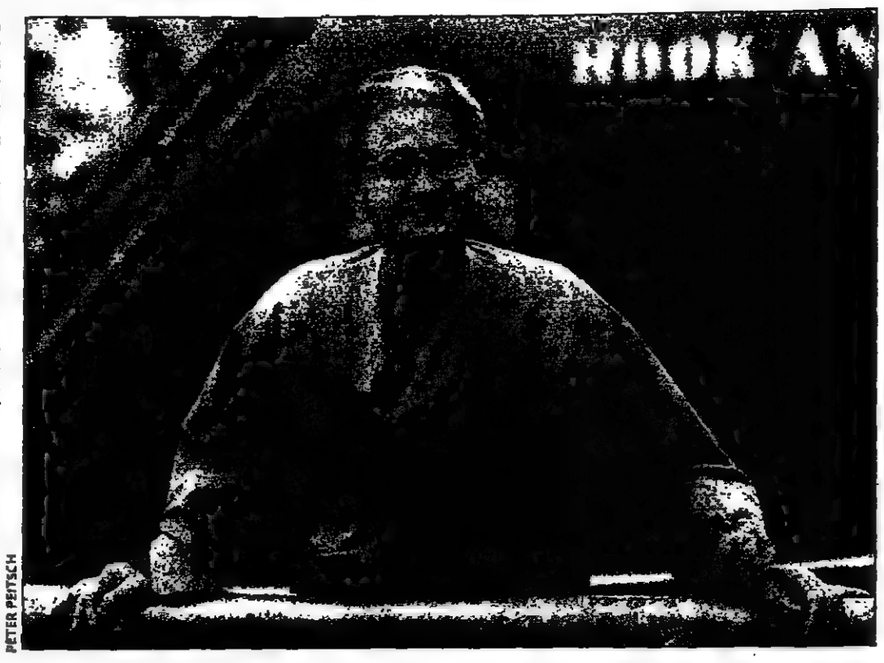
PETER PEITSCH

DOUBLE TOMBE

Le personnage masculin du *Passeur* a le pressentiment d'une réalité répétitive, envahie par les voix anonymes des vivants et des morts, au moment où il erre encore dans la montagne, se dirigeant sans le savoir vers le lieu d'une rencontre. Pour balayer toute tentation sentimentale, le récit est placé sous le signe du Hijiri, sombre figure empruntée à l'histoire et aux anciennes coutumes paysannes. Furui s'est souvenu de ces hommes mi-religieux mi-laïcs, « *pieux, forts, ascétiques, secourables* », qui ont travaillé dans les premiers temps à la propagation du bouddhisme. Tombé au rang de simple vagabond, le « saint homme » avait sa cabane en marge du village. C'était lui qui enterrait les morts.

C'est en lisant Kunio Yanagida, fondateur de l'ethnologie japonaise, que Furui avait découvert le système de la « double tombe » qui servira de cadre au récit : « *Une chose que je ne savais pas, dont j'avais l'impression de me souvenir* », explique-t-il. Et le hasard fit qu'il rencontra à nouveau cette « double tombe » au cours d'une excursion : « *J'avais passé la nuit dans une auberge et j'avais beaucoup bu. Et le lendemain je suis parti me promener un peu titubant. C'était au milieu d'un champ qui ne semblait pas cultivé, pourtant la terre était étrangement molle* », raconte-t-il. « *En regardant autour de moi, j'ai vu des stèles cachées par les herbes. J'avais imaginé les choses ainsi : en bordure du village, la tombe où le corps est jeté ; à l'intérieur du village, celle où l'on vient se recueillir. A la longue, ces deux tombes s'étaient rapprochées.* »

Dans le roman, elles resteront séparées comme pour montrer l'écartèlement de la pensée : on jette les morts et en même temps on voudrait les garder près de soi. « *Aujourd'hui encore, on dit qu'il ne faut pas rentrer de funérailles par le même chemin qu'à l'aller, de peur que le mort ne nous suive* », poursuit le romancier. « *On pense la mort dans la continuité de la vie : d'où une certaines rudesse à l'égard des défunts. L'au-delà n'est pas en haut, il est à côté, tout au plus de l'autre côté de la montagne.* »

LIGOTÉ PAR LA PEUR

La même ambiguïté contamine les histoires d'amour. Dans la relation d'un homme et d'une femme, il est question d'autre chose que de sentiments personnels. « *J'ai voulu décrire de façon un peu mythique la naissance d'un de ces couples. J'ai donc choisi un lieu où subsisteraient des coutumes anciennes pour organiser la rencontre entre un citadin ignorant de tout et une femme.* » C'est ainsi qu'un jeune excursionniste tombe sur une villageoise – en fait une citadine comme lui –, qui ne restera au village que le temps que sa grand-mère meure et qui décide de lui faire jouer le rôle du passeur des morts en l'installant dans la cabane des Hijiris. Or l'étranger, qui ne savait rien en découvrant à son tour cette coutume, a l'impression de la retrouver dans sa propre mémoire.

Peu importe d'ailleurs qu'il y prête foi ou non : « *La religion et la croyance sont deux choses différentes. La religion, c'est la base de la conscience, le fond boueux, un tas de choses louches comme la morale standard, etc. Le Japon de l'après-guerre a rejeté tout cela et il reste un mélange particulier d'Eros et de Thanatos. Le sexe et la peur des morts. Le sexe moderne, c'est détourner les yeux des morts. Et le résultat, c'est qu'on est d'autant plus ligoté par la peur.* »

Oscillant toujours entre essai et fiction, Furui dit s'attacher à un genre national, « *le roman écrit à la première personne* »... – celui qui lui semble, après tout, le plus neutre. « *On ne peut pas écrire ce genre de roman si l'écriture reste ancrée dans des questions personnelles* », dit-il. Il faut une distance de « moi » à « je », et de cet écart naît la première des fictions.

Véronique Perrin

L'art du détour

Deux brefs récits pour prendre la mesure du talent de la nouvelliste Yôko Ogawa

LE RÉFECTOIRE UN SOIR ET UNE PISCINE SOUS LA PLUIE
de Yôko Ogawa.
Traduit du japonais par Rose-Marie Makino-Fayolle,
Actes Sud, 110 p., 85 F (12,95 €).

Continuant la publication des brefs romans de Yôko Ogawa, Rose-Marie Makino-Fayolle, qui a été au centre de la découverte française des romans japonais contemporains et qui dirige, chez Actes Sud, la collection très raffinée de littérature japonaise, a entrepris de donner une connaissance rapide et complète de cette romancière, née en 1962 (1). Les deux récits ici rassemblés permettent d'avoir un aperçu très juste du ton et du projet de cette œuvre. Sans être radicalement allusive, Ogawa contourne le noyau de ses livres : ce qui est raconté est, certes, en rapport direct avec le sens profond du roman, mais rien ne sera abordé frontalement.

Dans le premier roman (ou longue nouvelle), qui donne son titre à l'ensemble, la narratrice s'installe avant son mariage dans un nouvel appartement et rencontre un jeune homme mystérieux, accompagné de son fils de trois ans. Ils parlent d'un réfectoire voisin, qui éveille chez l'inconnu des réminiscences. Elle l'écoute et, à travers les souvenirs dégoûtés et douloureux de l'homme, c'est elle-même qui commence à se comprendre. Le garçon avec lequel elle s'apprête à construire sa vie et qui, de toute évidence, l'abandonne déjà à sa solitude, n'est pas fait pour elle. Elle sait déjà que l'intensité de son rapport au monde ne lui est signifiée que par l'inconnu, son enfant qui s'attache à son petit chien, ses propos apparemment gratuits et décousus. En lui parlant de lui-même, l'inconnu lui parle d'elle : il accomplit la réflexion qu'elle est incapable de former toute seule. Et ces bavardages fortuits sont la brève lumière que la jeune femme jette sur son avenir, désormais fermé. Il n'y aura rien d'autre entre eux et cette relation inaccomplie est probablement l'événement le plus grave de sa vie.

Un thé qui ne refroidit pas met en scène un personnage similaire. Jeune, avec un fiancé plutôt égoïste, absent, répugnant, qui travaille dans une agence immobilière. Mais ici, c'est d'elle-même, dans un moment de désœuvrement mélancolique, que la narratrice réfléchit à la mort. Et voici que survient un accident dont est victime un ancien condisciple. L'enterrement lui permet de revoir un camarade à demi oublié. Elle lui rend visite, ils sympathisent avec la froideur distante et affectée de deux anciens amis qui estiment, sans s'en convaincre profondément, que leurs vies ont suivi des cours différents. Il a sa femme, elle son futur et assommant mari. Mais la jeunesse revient. Le garçon vit avec l'ancienne bibliothécaire. Il suffira désormais de peu pour que la narratrice déconstruise sa vie. Yôko Ogawa est incontestablement une grande nouvelliste. De ces écrivains qui réfléchissent au temps, aux faux-semblants, aux voies imprévisibles de la vie intérieure.

R. de C.

(1) *Les précédents romans, La Piscine, Les Abeilles* et *La Grossesse* sont réunis dans la collection de poche « Babel ».

★ Parmi les récentes parutions de littérature japonaise, signalons, au Serpent à plumes, la traduction des contes de Kenji Miyazawa, *Les Pieds nus dans la lumière* (préfacé par Kô Kuriyagawa et traduit par Hélène Morita et Shizuko Bugnard, 250 p., 129 F (19,66 €)), où l'on retrouve avec bonheur l'univers fantastique et mystique de cet « ethno-poète », mort en 1933. Et les nouvelles de l'écrivain satirique, Yasutaka Tsutsui, *Le Censeur des rêves* (traduit par Jean-Christian Bouvier, Jean-François Laffont et Tadahiro Oku, Stock, 260 p., 130 F (19,8 €)).

Tanizaki, clef en main

Au cœur de ce second volume des œuvres complètes de l'écrivain japonais : « Bruine de neige », son roman sans doute le plus achevé et aussi le plus surprenant

ŒUVRES (tome II)
de Junichirô Tanizaki.
Préface de Masayuki Ninomiya,
Textes traduits, présentés et annotés par Anne Bayard-Sakai, Marc Mécréant, Jacqueline Pigeot, Cécile Sakai et Jean-Jacques Tschudin,
Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 626 p., 360 F (54,88 €) jusqu'au 30 janvier, 490 F (74,70 €) ensuite.

Premier écrivain japonais contemporain à avoir les honneurs, discutables, de « la Pléiade », Junichirô Tanizaki (1886-1965) est à présent presque entièrement accessible en français en deux volumes. Le premier tome, paru il y a deux ans, s'arrêtait en 1941 et réunissait, à l'exception de *Svastika* (1928-1930) (1), la quasi-totalité des fictions de cette période. S'y ajoutait *L'Eloge de l'ombre*, essai de vulgarisation de l'esthétique japonaise à l'usage des Occidentaux et auquel Tanizaki dut, en effet, une grande part de sa notoriété en France (2).

Le second tome contient ce qui, aux yeux de nombreux commentateurs, passe pour son roman le plus achevé. C'est, en tout cas, le plus long, le plus complexe, le plus inattendu sous sa plume : *Sasameyuki*, traduit autrefois sous le titre *Quatre sœurs* (3) et restitué ici, dans une nouvelle traduction, sous celui de *Bruine de neige*. Par son ampleur, par son sujet paradoxalement mince, par la période durant laquelle il parut (la guerre et l'après-guerre, entre 1941 et 1948), ce roman, à lui seul, constitue l'essentiel de ce tome.

Ce n'est pas le lieu, ici, de refaire les traductions déjà existantes et d'examiner la nécessité de ces nouvelles versions. La richesse des notices prouve, en tout cas, qu'une approche philologique et historique n'était pas inutile, non pour mesurer la valeur littéraire de l'œuvre, mais pour éclairer certains aspects capitaux de sa genèse. Cependant le problème général de « la Pléiade » demeure : la compréhension d'un texte est-elle ou non favorisée par la présence d'un appareil critique important ? Dans le cas des œuvres étrangères, manque d'ordinaire le plus déterminant : une stricte sensibilité poétique et littéraire, les traductions n'étant trop souvent que le prétexte d'une démonstration pesante d'érudition, aux dépens de la subtilité stylistique et de la nécessité intérieure de l'art.

DANS LA PLEINE MATURITÉ

De quoi est composée cette deuxième phase de la création de Tanizaki ? De textes érotiques (*La Clef*, autrefois connu sous le titre *La Confession impudique*, et l'ultime *Journal d'un vieux fou*), d'un roman psychologique érudit et référentiel (*Le Pont flottant des songes*), d'un roman historique « pervers » (*La Mère du général Shigemoto*), d'un début d'autobiographie (*Années d'enfance*), d'un roman inachevé (*Chronique inhumaine*) et du gigantesque *Sasameyuki*. Autrement dit, le lecteur dispose de tout l'éventail de l'inspiration de Tanizaki dans sa pleine maturité, l'écrivain oscillant entre le style qui a fait sa gloire à l'étranger, celui du roman sexuel, proche de Moravia et de Nabokov, et celui de pure érudition japonaise, qu'il devait également alimenter en traduisant en langue moderne le classique *Genji monogatari*.

Mais en racontant le laborieux mariage de Yukiko Makioka, protégée par ses trois sœurs, dans une atmosphère de médiocrité provinciale, Tanizaki, avec *Sasameyuki*, s'essayait à un genre qui ne lui était pas familier et où, à la stupéfaction générale, il excella. Imitant, consciemment ou pas, son illustre prédécesseur Sôseki (dont le génie, il faut dire, l'écrase passablement), Tanizaki, en pleine guerre mondiale, se détourne des événements qui sont en train de bouleverser son pays et vont avoir de telles conséquences sur sa culture, pour décrire les petitesses tiédies d'une famille bourgeoise qui tente de contenir les pulsions frustrées de quatre femmes contrites et d'hommes inconsistants.

Beaucoup plus cru et prosaïque que ne l'était, un demi-siècle auparavant, Sôseki, beaucoup moins fin psychologiquement aussi, il s'attache surtout à un réalisme de rapports auxquels son souci maniaque du détail confère une grande force d'illusion. Mais ses personnages, très volontairement (comme chez Flaubert) creux et veules, suscitèrent, parce qu'ils étaient ancrés dans un environnement très minutieusement reconstitué, dans des rites culturels, dans des habitudes sociologiques, une identification chez les lecteurs japonais de l'après-guerre. Un peu comme ceux du cinéaste Ozu, dont on ne verrait ici que la part ombreuse.

ROMAN LE PLUS POLITIQUE

Tanizaki avait alors décidé de mettre de côté les excès de ses autres romans (*Svastika*, *Un amour insensé* et, plus tard, *La Clef* ou le *Journal d'un vieux fou*) pour représenter une société prisonnière de la banalité, d'un conformisme toutefois impuissant à étouffer les passions. Une des plus remarquables lectures de ce livre a été proposée par Pasolini, dans *Descriptions de descriptions* (Rivages). « *Je crois que rien au monde ne peut moins m'attirer ni m'intéresser que les personnages de* Sasameyuki », écrit-il. Certes, on s'en serait douté de sa part. Mais il ajoute : « *L'enchantement de ce livre consiste indubitablement en une transformation de la nature de l'ordre des intérêts du lecteur. Il est entraîné dans un univers si mûr, si complet, si parfait qu'il ne peut pas ne pas imposer son prestige : un prestige pur qui vaut indépendamment des raisons matérielles et sociales qui l'ont fait naître.* » Pasolini prolonge sa lecture d'un point de vue politique, analysant la classe à laquelle appartiennent les sœurs Makioka, la droite complice du pouvoir. Cette interprétation n'avait rien de déplacé : le roman le plus politique de Tanizaki est en effet celui où la politique est apparemment la plus absente.

La romancière Taeko Kôno (4) a analysé le roman inachevé, *Chronique inhumaine*, ici traduit pour la première fois en français par Marc Mécréant. Tanizaki interrompit sa rédaction en 1958 pour des raisons de santé, étant victime d'une commotion cérébrale qui le priva, durant les sept dernières années de sa vie, de l'usage de la main droite et le contraignit, à l'instar de Henry James, à dicter à une secrétaire ses derniers ouvrages. Selon Taeko Kôno, le livre aurait pu devenir « *le plus érotique et le plus imaginatif de toute l'œuvre* ».

A propos de cet érotisme, qui rapprochait Tanizaki de son cadet Kawabata (1899-1972), toutefois plus édulcoré, il conviendrait de rappeler que les thèmes abordés par l'écrivain, voyeurisme, trahison suscitée ou consentie, triolisme, impuissance, homosexualité féminine, fétichisme (de la peau, du pied), nécrophilie, chantage, sadomasochisme, ne composent pas un arsenal fantasmatique de surface. Comme pour d'autres écrivains japonais (Yukio Mishima, Fumiko Enchi, Yôko Tsushima ou Taeko Kôno elle-même), nourris d'une littérature classique peu avare en détails scabreux, c'était une tentative d'approfondissement de soi.

R. de C.

(1) Disponible en « Folio », n° 1990.
(2) « Le Monde des livres » du 14 mars 1997.
(3) Gallimard, dans la collection « Biblos », propose les autres traductions de *Sasameyuki*, du *Journal d'un vieux fou* et de *La Confession impudique*, ainsi que celle de *Svastika*.
(4) Née en 1926, elle est notamment l'auteur de *Chasse à l'enfant* (1990) et de *Conte cruel d'un chasseur devenu proie* (1997), publiés au Seuil.

Régis Debray, l

Autrement que par hasard

Deux nouvelles traductions françaises de l'œuvre la plus lue de Hegel paraissent en même temps qu'une relecture du système à partir de la notion de contingence

PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT
de Hegel.
Traduction inédite et présentation de Jean-Louis Vieillard-Baron, GF-Flammarion, 448 p., 62 F (9,45 €).

PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT
de Hegel.
Traduction et présentation de Jean-François Kervégan, PUF « Fondements de la politique », 488 p., 149 F (22,71 €).

HEGEL
L'œuvre de la contingence
de Bernard Mabille.
Ed. Aubier, « Philosophie », 336 p., 145 F (22,10 €).

Sa carrière avait exigé une longue patience. Il avait façonné lentement sa pensée en occupant des places sans gloire et des postes sans honneur. Précepteur pour rester indépendant, journaliste pour survivre, inspecteur pour s'installer, titulaire enfin d'une chaire de philosophie, mais à l'écart, sans grande audience, Hegel a le triomphe tardif (1). Ses cinquante ans, en 1820, marquent l'avènement de sa popularité. Nommé depuis deux ans à Berlin, enfin au cœur de la vie universitaire, culturelle et politique, il fait publier ces *Principes de la Philosophie du droit* qui, le jour même de leur arrivée en librairie, sont déjà épuisés ! Ce succès correspond pour une part à des motifs de circonstance : tournant dans le développement politique de la Prusse, réputation de l'auteur, caractère concret des thèmes traités (propriété, justice, moralité, famille, Etat etc.), frappante préface relative au rôle de la philosophie. Toutefois, si la notoriété de cette œuvre n'a jamais faibli, si elle est devenue un des classiques les plus forts de l'histoire de la philosophie, c'est principalement parce que Hegel, maître de son système, paient à s'y exprimer de manière plus abordable que partout ailleurs, sans rien abandonner pour autant de la densité de sa réflexion.

Les aléas de la vie éditoriale voient paraître à quelques jours d'intervalle deux nouvelles traductions françaises de ces *Grundlinien* dont la transposition dans le titre habituel – *Principes* – rend mal le sens : « *lignes fondamentales* » suggère Jean-Louis Vieillard-Baron, « *linéaments* » propose Jean-François Kervégan. Les experts discuteront sans doute âprement des mérites comparés de ces deux nouvelles versions, qui ont chacune des qualités. Leur différence, en première lecture, est nette. Elles illustrent même, à leur manière, le dilemme majeur de la traduction philosophique aujourd'hui : soit parler français, et se voir reprocher par les puristes quelque laxisme, soit décalquer l'allemand, forger des néologismes et risquer de dire adieu à Molière. Jean-Louis Vieillard-Baron a privilégié la fluidité, la lisibilité de tournures qui ne heurtent pas la langue française, tout en demeurant philosophiquement rigoureux. Sa longue et vivante introduction s'adresse à un public qui, éventuellement, ne connaît que peu de choses de Hegel. Jean-François Kervégan centre pour sa part l'essentiel de sa présentation sur des discussions érudites : existe-t-il, comme l'a soutenu Iting, un divorce entre les positions apparemment réactionnaires soutenues par Hegel dans ce texte et celles qu'il développait, oralement, dans ses cours ? Kervégan traduit de manière volontairement plus littérale, quitte à présenter parfois quelques tournures pesantes ou un peu raides.

Un exemple en dit plus que de longs commentaires. Dans sa Préface, Hegel s'en prend nommément à l'un de ses contemporains, qu'il accuse d'aligner des poncifs et de transformer la pensée en « *bouillie du cœur* ». Traduction Vieillard-Baron : « *Un grand chef dans le domaine de cette platitude qui se donne le nom de philosophie, M. Fries, n'a pas démenti sa propre bêtise à l'occasion d'une fête publique devenue fameuse, en un discours qui portait sur l'Etat et la constitution politique ; il en a donné la représentation suivante (...).* » Traduction Kervégan : « *Un chef de guerre de cette trivialité qui se nomme philosophie, M. Fries, a eu le front, à l'occasion d'une cérémonie publique solennelle, dont la réputation est devenue douteuse, de livrer, dans un discours dont l'objet était l'Etat et la constitution de l'Etat, la représentation suivante (...).* » Finalement, chacun de ces spécialistes de Hegel a fait un travail remarquable. On retiendra la version de Jean-Louis Vieillard-Baron pour une lecture courante, une première approche, un accès au texte facilité par de nombreuses notes éclairantes. Celle de Jean-François Kervégan conviendra pour un travail minutieux, notamment à cause de ses index, de ses références multiples aux écrits du temps, de sa traduction de certaines annotations de Hegel sur son exemplaire de cours, dont une sélection est donnée pour la première fois en français dans cette édition.

Dans la Préface de Hegel aux *Principes...* figure la célèbre formule : « *Ce qui est rationnel est réel, ce qui est réel est rationnel.* » Enoncé fort difficile à comprendre, et qui a donné lieu à toutes sortes de critiques et de malentendus. Hegel voudrait-il dire que « *tout ce qui existe* » est rationnel ? Qu'il n'y a, pour le philosophe, d'absurdité nulle part, et dans le monde aucun incompréhensible hasard ? Pas du tout. Ce qui est réel (ou « *effectif* », *wirklich*) ce n'est pas tout ce qui existe, indistinctement. Le système hégélien n'ignore pas la contingence, que ce soit dans la nature ou dans le monde de l'esprit. « *Le spectacle de l'histoire n'offre pas la douce contemplation d'un "poème de Dieu" mais la douloureuse épreuve de la "déraison" et du "non-sens"* », souligne Bernard Mabille, en se référant notamment aux dernières pages des *Principes de la philosophie du droit*.

Mais comment, en ce cas, concilier le hasard et le sens, l'absurde accidentel et la marche vers la fin de l'histoire ? Si Hegel reconnaît que la contingence existe, qu'en fait-il ? Telles sont, au plus bref, les interrogations formant la trame du beau travail de ce jeune philosophe.

Bernard Mabille soumet toute la pensée hégélienne à cette « *épreuve de la contingence* », pour en dégager l'originalité et la difficulté. Hegel ne prétend pas annuler la contingence. Il se refuse à la réduire à une simple apparence qui laisserait place, pour qui sait voir, au règne implacable de la nécessité. Mais il ne s'agit pas non plus de tout lui abandonner, de laisser capituler la raison. Reconnaître que la contingence existe, massivement, ce n'est pas pour Hegel conclure que le monde est seulement chaotique ou radicalement insensé. Surmonter la contingence – tâche spécifique de la liberté – suppose qu'elle ne soit ni réduite à rien ni toute-puissante. Les événements de la nature et ceux de l'histoire ne se produisent ni selon un déterminisme mécanique ni dans un surgissement anarchique. Sans être rigoureusement nécessaires, ils arrivent autrement que par hasard.

Depuis une vingtaine d'années, les études hégéliennes se sont profondément renouvelées en France. Ce que mettent le mieux en lumière les lecteurs d'aujourd'hui, indépendamment de leurs divergences d'interprétation, sans doute est-ce l'étrange alliage de puissance et de subtilité, de cohérence systématique et d'ouverture qui caractérise cette pensée. Ce philosophe est comme les trains et les désirs. Un Hegel peut en cacher un autre.

(1) Voir à ce sujet la récente biographie de Jacques d'Hondt, *Hegel*, Calmann-Lévy (« Le Monde des Livres » du 30 octobre 1998).

Régis Debray, modeste et ambitieux

En trois livres, quelques-unes des faces d'un intellectuel qui ne s'est jamais dérobé

CROIRE, VOIR, FAIRE
Traverses
de Régis Debray.
Ed. Odile Jacob, « Le champ médiologique », 244 p., 150 F (22,86 €).

SHANGHAI, DERNIÈRES NOUVELLES
La Fort d'Albert Londres
de Régis Debray.
Ed. Léa, 162 p., 85 F (12,95 €).

LA RÉPUBLIQUE EXPLIQUÉE À MA FILLE
de Régis Debray.
Seuil 62 p., 39 F (5,94 €).

La présence intellectuelle, comme la présence d'un acteur sur scène, c'est irrécusable. Depuis *Révolution dans la révolution ?* (1967), Régis Debray mue les idées, en France, et bien souvent au-delà de nos frontières. En 1960, m'enquérant de ce nommien que filmaient, verbe assuré et isage clos, Jean Rouch et Edgar Morin dans *Chronique d'un été*, la réponse claqua : « *C'est le cerveau de sa génération.* » Ces prophéties souvent se réalisent d'avoir été proférées. Pour Régis Debray, il est flagrant que sa grande notoriété s'accompagne d'une sous-évaluation de ses actes théoriques. La variété de ce qu'il publie à un rythme accéléré – essais, romans, traités, pamphlets, hommages, portraits, Mémoires, autobiographie – exerce sur le public l'effet inverse de celui qu'un autre polygraphe normalien hyperproductif suscitait. Comme si un Sartre par silo le suffisait. Il est vrai que Régis Debray a moins d'ambition philosophique, qu'il n'a pas dans sa panoplie les pièces de théâtre qui ont fait le succès international de l'autre. Et puis surtout, il est modeste, il ne se plaint guère, il cultive une morale du citoyen responsable, et quand il va à la télévision, c'est pour ronchonner. L'anti Jean d'Ormesson, en somme. Trois livres neufs montrent, chacun, une face captivante de cet intellectuel présent sur tous les fronts de l'intelligence.

Croire, voir, faire est un recueil de ses contributions récentes à des revues (dont la sienne, *Les Cahiers de médiologie*), des colloques, des ouvrages collectifs. Unifiées sous le titre *Traverses*, comme les *Variétés* de Valéry, les *Situations* de Sartre, les *Actuelles* de Camus, ces déambulations intelligentes à travers les savoirs contemporains, les figures emblématiques de l'époque, les métamorphoses technologiques, prêtent toujours à discussion. La pensée de Debray, pour être souple, ne se fait jamais molle.

COGITO INTERRUPTUS

Ainsi, son texte sur Guy Debord – pour Debord l'individu, salué comme un homme de style, d'intégrité et de courage, contre Debord penseur, réincarnation anarcho-aristocratique de Feuerbach en plein milieu du XXe siècle – doit faire grincer les dents des nouveaux dévots du situationnisme annexé par la pub, la mode, les talk-shows. « *La fortune littéraire doit toujours beaucoup au cogito interruptus : notre vidéosphère donne une légitimité inattendue aux pensées de survol, rapides et péremptoires, et l'écroulement du vieux Marx, un air de nouveauté à Feuerbach, son grand aîné. Le "jeune hégélien" nous semble à présent "post-marxiste", quand il est, conceptuellement, anté-marxiste. Affaire d'époque, là encore, miroir éclaté de tous les fétiches de l'extrême gauche marxienne (Mannheim, Gabel, Lefebvre, Pannekoek, etc.), ce pastiche de potache, multipliant les clins d'œil à plaisir, m'avait paru fort spirituel mais assez peu productif.* » Tête de cœux qui ont fait de *La Société du spectacle* leur bréviaire à l'heure des médias mis à nus par leurs célibataires mêmes !

Ailleurs, dans « Celui qui croyait aux livres », réflexion sur le passage du livre, objet minéral, au texte numérisé et à l'hypertexte, objets « océaniques » ; c'est un Bachelard qui parle, instruit de toutes les évolutions technologiques de la communication, avec la nostalgie de ceux qui, comme le jeune Sartre, ont été formés à la religion des menhirs de bibliothèques, adossés les uns aux autres et qui dégagent, quand on les ouvre, une entêtante odeur de champignon. Ailleurs encore, sur Malraux, c'est le médiologue qui salue le prophète du télévisuel.

Mais la télévision n'est pas ce qui met Régis Debray en émoi. Il est de la génération des « *cinéfils* » (Serge Daney, qu'il sut si bien faire parler à la télévision). A défaut de pouvoir donner à réaliser son scénario sur « La Mort d'Albert Londres », il en publie le texte, *Shanghai, dernières nouvelles*, grosse production voyageuse aux décors coûteux et à l'atmosphère intoxicante comme le *Shanghai Gesture* de Joseph Von Sternberg. L'intérêt de ce scénario bien cousu n'est pas seulement de nostalgie, il est aussi politique. Debray scénariste y développe une thèse sur laquelle un Debray journaliste a fait son enquête. Albert Londres, le grand reporter, serait mort assassiné dans l'incendie criminel du paquebot *Georges-Philippar*, au large de la côte des Somalis, le 16 mai 1932. Avec lui disparaissait le reportage qu'il ramenait sur le trafic d'opium entre la Chine et la France et le reste du monde par l'intermédiaire du consulat de France à Shanghai. « *Les grandes ambitions coûtent cher. Et l'opium, c'est un maximum d'argent dans un minimum de place, on se comprend ?* », dit un commissaire destitué à Albert Londres.

Les grandes ambitions, à l'époque, sont les fascismes montants. Contre eux, un seul recours, toujours le même, imparfait, mais toujours crédible, explique patiemment notre républicain à sa fille, dix-sept ans et demi et ne quittant guère son cher quartier Latin : l'instruction civique. Il lui en fait un cours plein de bonne volonté, qui peut servir à tous.

Michel Contat

Les énigmes d'un manuscrit

Pour la première fois sont rassemblés trois ensembles d'enluminures qui, au début du XVe siècle, n'en formaient qu'un : le plus riche des livres d'heures

LES TRÈS BELLES HEURES DE JEAN DE FRANCE, DUC DE BERRY
de François Boespflug et Eberhard König.
Cerf, 274 p., 650 F (99,09€).

A une date qui n'est pas exactement connue, dans les premières années du XVe siècle, Jean de France, duc de Berry (1340-1416), fit entreprendre une œuvre monumentale, que l'inventaire de ses biens, rédigé en 1413, dénomme *Très Belles Heures de Notre-Dame*. Un livre d'heures, donc, mais étrangement composé, réunissant des offices rarement évoqués et en négligeant d'autres, plus communs.

Il en est bien d'autres. Ce livre est d'un format plus grand, d'une écriture plus large, d'une ornementation plus abondante que la plupart des manuscrits à peinture contemporains. Il comprenait près de sept cent pages, parmi lesquelles une centaine de grandes miniatures, et il était si volumineux qu'il fut difficile de le relier. En raison de l'ampleur du projet, sa réalisation fut lente et longue, si longue que les *Très Riches Heures* furent divisées en deux volumes du vivant du duc. Une moitié, achevée sans doute vers 1413, demeura en France. L'autre partit pour les Flandres, dans un atelier d'enlumineurs qui avaient pour tâche de compléter ce qui était inachevé et d'ajouter d'autres compositions.

Pour autant, l'histoire n'est pas finie. Ce second volume quitte les Flandres pour l'Italie, propriété de la maison de Savoie jusqu'au début du XVIIIe. Il fut alors subdivisé à son tour en un livre de prières et un recueil de messes, séparation déduite de la diversité des textes rassemblés. Le livre de prières a disparu dans l'incendie de la Bibliothèque royale de Turin en 1904. Le recueil, surnommé *Missel de Turin-Milan*, appartient depuis 1935 aux musées turinois, cependant que la première moitié, la française, après avoir été l'un des trésors des collections Rothschild, a fini sa course dans le fonds de la Bibliothèque nationale.

Ce long récit était nécessaire parce que l'ouvrage qui paraît aujourd'hui rassemble pour la première fois les miniatures qui formèrent jadis ce chef-d'œuvre. Il n'y manque même pas celles qui ont brûlé en 1904, parce que, deux ans auparavant, un savant français, le comte Durrieu, les avait fait photographier. Bien plus que d'une simple publication, il s'agit d'une reconstitution qui remédie à près de six siècles de dispersion.

CHROMATISME ACIDE

Reconstitution capitale : ce serait peu dire que ces *Très Riches Heures* ont un rôle essentiel dans l'histoire de la peinture dans la première moitié du XVe siècle et proposent aux historiens d'innombrables énigmes. François Boespflug et Eberhard König les affrontent avec un visible plaisir. Les hypothèses d'attribution se succèdent depuis Durrieu, rencontrant l'adhésion et, plus souvent, la contradiction. Elles varient et prolifèrent à proportion de la diversité des manières qui s'observent d'une enluminure à l'autre, d'une page à l'autre. Ainsi l'ensemble le moins disparate, celui de Paris, juxtapose des images sans doute séparées par plusieurs décennies, durant lesquelles les styles se modifient. Les plus anciennes pourraient porter la marque de Jean d'Orléans, peintre du roi à partir de 1361, alors que les plus récentes ont été exécutées par les frères Limbourg, morts en 1416.

Pour les *Heures de Turin-Milan*, les difficultés s'aggravent encore. Un seul point ne soulève plus d'objection : la part de Jan van Eyck a été décisive. Comment distinguer les enluminures autographes de celles qui auraient été réalisées sous son influence par des artistes de son cercle ? Comment s'assurer que la « main G » est la sienne ? Les questions de chronologie se compliquent jusqu'à l'inextricable, ce qui contraint les auteurs à la raisonnable.

Les questions de style sont tout aussi confuses. Telle page, « Saint Hilaire prêchant », contient trois représentations, une messe dans une église gothique, une lettrine de saint Hilaire évêque et, en dessous, une procession de saints à l'intérieur d'un bâtiment rose fuchsia qui est montré ouvert. On peut admirer l'adresse de celui qui représenta l'architecture du chœur et du déambulatoire, les attitudes des officiants et celles des fidèles – et admirer encore le chromatisme acide de l'image inférieure. Ou suivre le commentaire qui accompagne les planches et se demander si le même auteur a exécuté la totalité de la page et s'il s'agit, par exemple, du Maître de Llangattock, du Maître de Van Amerongen ou de l'assistant du Maître de Bedford...

Devant ces énigmes, l'ignorance volontaire a de quoi tenter. Elle laisse l'œil libre d'observer, comme pour la première fois, les inventions des illustrateurs, le goût des uns pour un fantastique presque trop élégant et chamarré, la préférence d'autres pour un réalisme plus méthodique, quoique non moins coloré. Aucune passion profane n'est absente de ces récits sacrés, ni la colère, ni la concupiscence, ni l'envie, ni la peur. Aucun détail de la nature, de l'architecture, du costume ou de l'ameublement n'est oublié non plus. La « Naissance de Jean-Baptiste », attribuée à Van Eyck, contient ainsi une scène de genre, plusieurs natures mortes, une perspective géométrique, et la scène du baptême du Christ qui l'accompagne est l'un des premiers chefs-d'œuvre du paysage en Occident : en une seule page, l'histoire de la peinture en train de s'accomplir.

Philippe Dagen

هكذا من الأصل

Des mythes dans le paysage

A travers les bois, les montagnes, les rivères et les fleuves, Simon Schama offre un voyage érudit dans le temps et l'imaginaire collectif pour réveiller notre mémoire

LE PAYSAGE ET LA MÉMOIRE (Landscape and Memory)
de Simon Schama.
Traduit de l'anglais par José Kamoun.
Seuil, 720 p., 235 F (35,82 €).

« Je n'avais pas de colline mais j'avais la Tamise... Et mon horizon d'enfant imaginatif se peuplait de kilomètres de toile de voile, de gréements qui grincent. »

Dès son introduction, Simon Schama, professeur d'histoire de l'art à Columbia University, donne le ton de son dernier livre, *Le Paysage et la Mémoire*. Il va, au moyen d'une écriture mélodieuse, d'un foisonnement étonnant d'impressions et d'une érudition aussi vaste qu'éblouissante, tenter un immense voyage dans la structuration de notre mémoire par le paysage. L'intention est définie dès le départ : Schama s'oppose à l'idée trop simple et rebattue d'un monde que nous aurions perdu et d'un environnement naturel qui ne serait plus que l'ombre de lui-même, épuisé par le capitalisme. Le livre se veut d'un autre regard. Il cherche à apaiser l'inquiétude, montrant avec passion que le présent est toujours aussi empli, et à maintenir, serrée et aiguë, notre relation avec les mythes ancestraux, qui seraient encore le lieu de notre présent. C'est donc la longévité des mythes qui fascine l'historien et le pousse à engager ses lecteurs vers un réveil de leur mémoire.

L'auteur accomplit un long voyage à travers les pays et les cultures, les temps et les espaces, selon un découpage organisé autour de matières : le bois, l'eau, le roc, qui façonnent des visions culturelles allant s'enraciner dans la mémoire des peuples, s'enrichissant mutuellement pour constituer notre présent.

A travers une mosaïque savamment décalée, les trois parties du livre se démultiplient, faisant visiter des contrées différentes et des époques variées. Avec le bois, on part de l'étrange bison lituanien représentant le monde tribal des chasseurs-cueilleurs, assurant par sa présence la vie de la nation, pour aller dans la forêt allemande, source de mythes, d'emblèmes et d'icônes. Là se déchiffre l'idéologie du IIIe Reich ; l'héritage forestier soutient l'idéal national et racial d'une Allemagne persuadée que *« le juif est le pourvoyeur d'une société urbaine corrompue »*. Après la guerre, pour exorciser les mythes et visiter les sols souillés de cadavres et d'idéologie, les hommes retourneront dans les bois. Autrement, L'Angleterre n'est pas possédée des mêmes illusions : le bois est le lieu où les conventions s'inversent. Robin des Bois, rebelle et justicier, met en la forêt autant de désordre que d'ordre. Mais bientôt l'anarchie règne à nouveau, notamment aux XVIIe et XVIIIe siècles, où des tempêtes dévastent ces bois tandis que se construit une île marine avant toute chose.

La France est sévère, plus étriquée aussi, dans son rapport à la forêt, et Colbert, par la grande réforme de 1660, cherchera à construire un royaume de l'arbre comme on construit un royaume de sujets. L'héroïsme américain trouve son lieu dans l'arbre géant, le séquoia. Si sa taille est phénoménale, c'est que le pays bénéficie d'un destin grandiose – Schama parle d'*« idée pieuse »* et de *« théologie végétale »*.

L'eau, les fleuves, les fontaines, les rivières, la circulation aquatique sont l'objet de mille questions racontées de façon émerveillée. Il semble bien que l'eau ait drainé, pour bien des pouvoirs en place, le désir incessant du jaillissement et de la fécondité, de la circulation et de l'échange, de la vitalité plantureuse, si souvent allégorisée sous des formes féminines. L'eau mise en scène à Versailles, Rome, Vaux-le-Vicomte ou Sceaux, raconte toujours la même histoire : faire croire que la vie est d'autant plus jaillissante qu'elle est ordonnée selon l'œuvre des maîtres.

De la montagne et du roc, Schama s'occupe avec la même avidité érudite et illustrative, peintures et gravures à l'appui. Cela débute avec une longue description des têtes géantes des quatre présidents, sculptées sur le mont Rushmore. Une femme, Rose Arnold Powell, demanda qu'à côté de ces visages masculins figure celui de Susan B. Anthony, qui avait mené la lutte des femmes pour le droit de vote. Le roc se sculpte-t-il au masculin ? Le combat dure dix ans, sans réalisation effective. Du roc à la montagne, il n'y a qu'un pas, et un lent compagnonnage avec les mythes des gouffres et des pentes. Monter, faire son salut par les cimes, mettre des croix en haut des sommets ; tout appartient à l'éternité des mythes et des rêves.

SINGULARITÉ CONTESTABLE

Une fois le livre refermé, on se surprend à douter toutefois de la singularité de cette *« autre manière d'écrire l'histoire »* annoncée avec force par l'éditeur. Schama s'inscrit en fait dans une longue tradition qui va de Montesquieu et Arthur Young au merveilleux *Tableau de la France* de Michelet ou, plus proche, *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*, d'Alain Corbin (Aubier, 1988). Il semble que l'intention de l'auteur soit plus conformiste qu'on ne le croirait au premier abord. Si Schama veut en effet relier l'ancestral au présent pour éviter que l'on soit toujours dans la perte, il sait aussi que cette intention mémorielle n'est pas anodine. Cette liaison, aussi magistralement écrite soit-elle, recèle des manques, qui, s'ils étaient comblés, seraient, eux, la vraie marque de l'histoire. Rarement, en effet, se trouve explicitée par exemple la manière dont les hommes et les femmes de chaque époque et, surtout, de chaque catégorie sociale ont reçu les mythes, les ont manipulés, façonnés, ont interprété les schèmes anciens pour vivre autrement. Il n'y a pas de liaison véritable entre le paysage et la mémoire sans une activité importante des acteurs sociaux, menant conflit ou discorde, entrant dans le consentement ou dans l'indifférence.

La mémoire sensible, celle des êtres parlants et actifs, est autant façonnée par les accidents et les ruptures événementielles, imprévisibles, que par les mythes antiques ; et le paysage est à l'évidence le fruit contrasté de la volonté des pouvoirs comme celui des préoccupations, de la peine et de la souffrance populaires. A travers le paysage se voit le mythe, se voient surtout les perceptions des hommes et les discontinuités de leur histoire. La linéarité n'est pas leur fait et l'on ne va pas vraiment, de l'Antiquité à nos jours, à travers une histoire mythique emplissant doucement la mémoire de sa longévité. Par moments, l'histoire est plus rude que cela. L'auteur s'inquiète de la vision désolée qu'a notre monde face à un environnement spolié ; mais, contrairement à ce qu'il pense, peut-être est-il nécessaire de *« construire de nouveaux mythes »*. D'ailleurs, cette tâche n'est-elle pas intrinsèque à la vie de l'homme et à son histoire ? L'homme et la femme, à chaque époque, et selon leur état, vivent dans une tension continuelle où se réorganise le passé, en créant et en inventant de nouveaux symboles qui cassent l'apparente longue durée.

Œuvre littéraire au charme certain et à l'érudition accomplie, ce livre superbement illustré est moins une nouvelle manière d'écrire l'histoire qu'un récit consolateur aux couleurs somptueuses.

Arlette Farge

Besançon envoûtée

Un essai de Gaston Bordet sur l'archétype des missions expiatoires de la Restauration

LA GRANDE MISSION DE BESANÇON (janvier-février 1825)
Une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire ?
de Gaston Bordet.
Ed. du Cerf, 208 p., 148 F (22,56 €).

Dans l'excellente collection « Histoire » du Cerf, Gaston Bordet nous livre une étude très originale, riche de documents, sur la Grande Mission de l'hiver 1825 à Besançon : *« ville phare, ville-utopie, un lieu où souffle l'esprit. »* Ce faisant, Bordet, tout à sa fougue généreuse et à ses formules à l'emporte-pièce parfois contestables, surprend un peu. On peut comprendre que, en historien militant, il revendique la fondation de l'Université populaire ou l'admirable combat des « Lip », mais la Grande Mission ? Présentée ici avec bonheur comme ultra-cléricale et farouchement antirévolutionnaire, elle constitue l'archétype des missions expiatoires de la Restauration avec son déluge de sermons (cinq cents heures en sept semaines), de cantiques (un demi-millier), d'ambulations dans une ville bien close, quadrillée par des missionnaires répartis selon une géographie paroissiale socialement marquée, jusqu'à l'apothéose de la croix plantée solennellement le 24 février 1825 comme signe de possession de l'espace urbain. Un franc succès immédiat et apparent : plus de 15 000 personnes participent aux processions, soit le tiers de la population ; plus de la moitié des habitants en âge de communier reçoit l'eucharistie. Une vraie mission, une sorte de fête baroque parce que totale, colorée, mouvante, exclusive ; une forme d'assujettissement de l'Eglise sur la société coupable. Une mission qui s'inscrit alors dans le temps long des manifestations tridentines et qui l'achève tout autant.

Et si cet instant triomphaliste n'était qu'une parenthèse insolite, un événement imposé de l'extérieur qui sut utiliser admirablement les références et les cadres culturels de Besançon durant quelques semaines ? Les troupes du Père de Rauzan parties, les traces de la mission s'effacent : des pèlerins d'hier animeront la révolution de 1830, peu à peu les vignerons du quartier de Battant deviendront des ouvriers-horlogers et la cité proposera d'autres avancées, retrouvant son histoire. Or la vieille ville hispanique avait abrité au XVIIIe siècle un enseignement théologique plutôt ouvert en s'appuyant sur une pléiade d'excellents professeurs et controversistes (Bullet, Nonotte, Bergier), qui animaient le grand séminaire. Puis, au cours du XIXe siècle, elle devient un foyer du mennaisisme seconde manière – celui de la liberté – avec Donney ou Clerc, le relais de la théologie morale de Liguori grâce à Gousset, le tout largement soutenu par un réseau d'imprimeurs et d'éditeurs actifs. Besançon, pendant plus d'un siècle et demi, est devenue le creuset d'un catholicisme ouvert, antijanséniste, libéral et social avant d'être aussi l'un des centres privilégiés du socialisme utopique.

Saisie un court moment par la contre-Révolution et la réaction catholique, cette petite capitale ne cessa pas d'être pour autant un milieu culturel original où Gaston Bordet voit naître ou s'affirmer les destins de Bergier, Gerbet, Fourier, Considérant et Proudhon mais aussi de l'abbé Godin et de Charles Piaget, le syndicaliste de 1973... Ce livre débordant d'enthousiasme et d'indignation montre au moins à tous ceux qui ne sont pas bisontins qu'en histoire aussi les recettes d'hier ne font jamais les succès de demain.

Alain Cabantous

Livraisons

● **ATLAS DE LA GRÈCE ANTIQUE (6500 à 30 av. J.-C.),**
de Robert Morkot

Cet atlas à la mode d'aujourd'hui – des cartes et des plans, certes, mais aussi beaucoup de texte et d'illustrations – tranche avec le tout-venant des ouvrages de vulgarisation par la qualité graphique et la bonne tenue d'un texte bien informé et équilibré, qui sait mettre en relief la part d'incertitude qui frappe les hautes époques ou l'interprétation de phénomènes parfois énigmatiques. Le découpage au fil du temps n'offre guère de surprises (noter cependant un chapitre sur les premiers explorateurs) mais ne laisse rien d'essentiel dans l'ombre. Malgré le sous-titre chronologique, l'ouvrage ne débute guère qu'au IIe millénaire et consacre une part trop réduite à la longue et brillante période hellénistique. Et pourquoi arrêter en 30 av. J.-C. l'histoire de la Grèce antique ? Mais ne boudons pas notre plaisir car, tel quel, cet atlas offre des vues intelligentes, de mini-synthèses réussies à ceux qui veulent rencontrer la Grèce antique (traduit de l'anglais par Catherine Chichereau, Autrement, « Atlas/Mémoires », 144 p., 169 F [25,76 €]). **M. Sa.**

● **LA « UNE », LE FIGARO 1866-1998**

Après un premier titre consacré à *L'Humanité*, Plon présente une sélection sur cent trente-deux ans des « unes » du Figaro. Il est déjà intéressant de parcourir l'actualité de temps révolus à travers le regard du prestigieux quotidien. Comme d'observer le traitement réservé à certaines informations complètement oubliées depuis et la maigre place consacrée à des événements inscrits aujourd'hui dans l'histoire. Au-delà de l'intérêt de cette piquante rétrospective, on peut s'attacher à mesurer l'évolution technique du journal, lisible dans la mise en page, l'enquillage des colonnes – les « unes » après les autres sans illustrations –, l'apparition de la photographie et des titres dits incitatifs. (Plon/Le Figaro, 250 p., 189 F [28,81 €]). **H. Ha**

● **RÉSURRECTION. Naissance de la Ve République,**
de Christophe Nick

« Salan dépose la gerbe. Emotion. Larmes aux yeux. Puis il abaisse la main et se recoiffe de son képi. » Un général faisant le salut militaire tête nue devant un monument aux morts... Le colonel Trinquier *« commandant le 3e régiment de parachutistes de cavalerie »*, curieuse appellation pour une unité de la coloniale... Ce gros ouvrage consacré aux complots qui ont précédé le 13 mai 1958 comporte ainsi bien des à-peu-près, aggravés par des orthographes variables ou erronées. Sa crédibilité en est largement altérée. Dommage car, si l'auteur a entendu bien des acteurs de ces entreprises souvent baroques, il ne fait pas toujours la part de la mythomanie de certains de ceux qui voulurent entrer dans l'histoire comme les fossoyeurs de la IVe République avant de tenter en 1961, furieux d'avoir été dupés par de Gaulle, de trucider la Ve (Fayard, 836 p., 180 F [27,44 €]). **J. Pl.**

● **LA GRANDE CHRONOLOGIE ILLUSTRÉE DE L'HISTOIRE MONDIALE**

Visant le plus large public, l'ouvrage ne manque pas d'ambition : donner à voir en une chronologie serrée tout ce qui a marqué l'aventure humaine, tous domaines confondus (politique, société, sciences, arts, techniques), avec une illustration en couleurs soignée, seulement imprécise dans la datation de l'iconographie. Le parti pris, utile, découragerait la lecture sans la colonne réservée sur chaque double page à un gros plan parfois inattendu (« Découverte de l'antisepsie », « Paris ville olympique en 1900 »...). Notons que le XXe siècle est, sans surprise, privilégié, et le prix imbattable (éd. Artémis, 3, rue Valentin-Haüy, 75015 Paris, 392 p., 199 F [30,33 €]). **Ph.-J. C.**

La tradition juive face à la Shoah

Le « Journal » que tint Hillel Seidman dans le ghetto de Varsovie de juillet 1942 à janvier 1943 renouvelle l'idée que l'on s'était faite de l'attitude des victimes de la tragédie

DU FOND DE L'ABÎME
Journal du ghetto de Varsovie
de Hillel Seidman.
Traduit de l'hébreu et du yiddish par Nathan Weinstock, avec une postface de Georges Bensoussan.
Plon, « Terre humaine », 710 p., 195 F (29,72 €).

Hillel Seidman (1915-1995), responsable de la section des archives communautaires et des affaires religieuses du conseil juif du ghetto de Varsovie, a tenu un Journal de juillet 1942 aux prodromes de la liquidation de la « zone de résidence juive » en janvier 1943. Ce document constitue un jalon de plus dans la connaissance du naufrage de ce qui était alors une sorte de capitale du judaïsme en Europe. Il n'est pas tout à fait fortuit que sa traduction française, attendue depuis longtemps (quelques extraits du *Journal* avaient paru dans la revue du Centre de documentation juive contemporaine, *Le Monde juif*, daté de l'été 1995), ne soit publiée qu'aujourd'hui. En effet, les milieux orthodoxes, auxquels appartenait Hillel Seidman, sont peut-être les derniers et les plus tardifs à s'être confrontés à la mémoire de la Shoah. De même, leur lecture de l'événement a-t-elle été souvent recouverte par les versions concurrentes des sionistes, des bundistes, etc., qui leur reprochaient parfois leur passivité.

Or le *Journal* de Hillel Seidman, membre du mouvement orthodoxe Agoudath Israel, compose une image fort différente. Comme nous y invite Nathan Weinstock, qui a enrichi sa traduction d'un volumineux dossier explicatif, il faut souvent lire de façon critique ce texte largement *« édité »* par son auteur après la guerre. Il faut aussi faire la part de l'admiration sans borne que celui-ci éprouve pour le sionisme révisionniste (la droite) ou les notables religieux. Mais il faut aussi prendre en compte les faits qu'il supporte et qui sont recoupés par d'autres Mémoires : actes désespérés de rabbins pourtant âgés contre les SS, engagement d'étudiants talmudistes dans les « bunkers » de la résistance, approbation donnée à la lutte armée par des autorités rabbiniques, refus de rabbins de gagner un refuge pour rester avec leur communauté sacrifiée. Tout cela permet de renouveler l'idée qu'on se fait des attitudes inspirées par la tradition face à la Shoah.

D'autre part, et le texte de Seidman le montre bien, aucune des réponses religieuses stéréotypées pour analyser les événements en cours – punition de l'émancipation et des péchés, tribulations préalables à l'arrivée du Messie..., interprétations dont certaines feront fortune après guerre – n'avait, semble-t-il, réussi à s'imposer dans les cercles des érudits et d'étudiants en kabbale et en Talmud ; près de deux mille d'entre eux continuaient l'étude des textes jour et nuit malgré les terribles conditions d'existence, à en croire le *Journal*. Pas plus que ces réponses ne convainquaient d'ailleurs de la véracité d'aucune autre religion. *« Même le rabbin Menahem Zemba, lui qui trouve toujours réponse aux difficultés religieuses les plus ardues, reste impuissant à répondre à la question posée »*, est-il noté à la date du 13 septembre 1942, qui correspond à la célébration du Nouvel An juif (Roch Hashana).

A cette date, les trois quarts de la population juive du ghetto viennent d'être déportés au centre d'extermination de Treblinka, dont l'auteur connaissait désormais l'existence et la destination. Et en décembre de la même année, alors que s'installe chez les assiégés la prise de conscience du caractère unique de la catastrophe, Seidman, dont la sensibilité peine à se contenir, écrit qu'*« il y avait à Varsovie un demi-million de juifs, une communauté juive puissante, il n'en subsiste qu'un petit reliquat d'hommes brisés (...) – que s'est-il donc passé ? (...) Pas un seul verset au chapitre des malédictions, pas une seule interprétation, pas une seule explication qui soit d'application »*.

Malgré sa pratique du journalisme dans la presse yiddish, et en dépit de sa position d'observateur privilégié (il pouvait se rendre dans la partie « aryenne » de Varsovie), Hillel Seidman reste désemparé face aux actions menées par les Allemands. Membre du conseil juif, il fréquente la résistance (qu'il nomme « le parti ») et n'hésite pas à gonfler les effectifs de son service pour protéger les rabbins et intellectuels de la Varsovie juive d'avant-guerre dont, indirectement, son *Journal* restitue l'éclat. Contemporain des déportations massives et de la montée du sentiment de révolte qui gagne les juifs restés sur place au cours de l'hiver 1942-1943, le *Journal* apporte sur bien des points des éclairages inédits. Par exemple, il permet d'entrevoir les raisons pour lesquelles la résistance armée à la déportation ne se déclencha qu'en janvier 1943, alors que l'essentiel des juifs avait été envoyé à la mort.

Outre la peur des impitoyables représailles qui accompagnaient la moindre velléité d'opposition, les illusions, savamment distillées par l'occupant, ont aussi, avec les divisions politiques, joué leur rôle pour paralyser les initiatives. Ainsi, au plus fort de la « grande action » de l'été 1942, certains croient que la mesure ne touchera « que » cinquante mille personnes considérées comme « improductives » par les Allemands. La passivité, la tétanisation du jugement, est attribuée ici non à un quelconque atavisme politico-religieux juif qui aurait poussé les victimes à se rendre *« comme des moutons à l'abattoir »* mais à l'effet de masse et de promiscuité propre au ghetto affamé, lequel aurait annihilé la réflexion. Enfin, le manque de solidarité des organisations polonaises de la résistance, y compris les socialistes pourtant liés aux sociaux-démocrates juifs (le Bund), est stigmatisé en temps réel, ainsi que l'attitude de l'Eglise et de la population qui rendait improbable toute fuite massive hors du ghetto. Avec ce *Journal*, c'est une nouvelle page de l'histoire de la destruction des juifs d'Europe qui est accessible au public francophone. Une histoire qu'on aurait tort de croire trop connue parce qu'on en parle beaucoup. Une histoire relatée ici par un personnage qui en reste un acteur.

Nicolas Weill

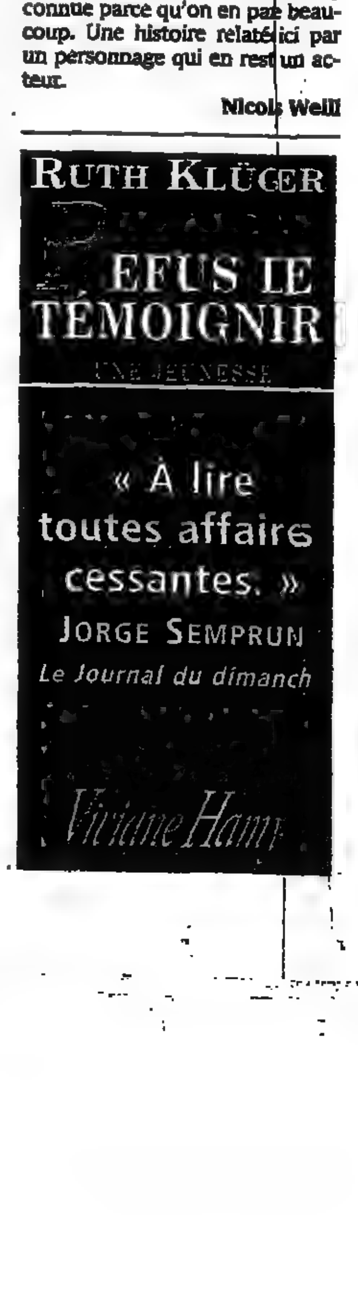

De la discrimination spatiale

Daniel Nordman enterre définitivement la vieille fable des « frontières naturelles » pour construire sur ses ruines une histoire de la délimitation et de la dévolution géographique des pouvoirs

FRONTIÈRES DE FRANCE
De l'espace au territoire (XVIe-XIXe siècle)
de Daniel Nordman.
Gallimard, « Bibliothèque des histoires »,
644 p., 250 F (38,11 €).

BNF
Allégorie du comté de Provence par Nicolas de Lorraine (vers 1536-1538)

Depuis vingt ans, Daniel Nordman fait de la brasse coulée dans l'océan du « Fonds des limites » conservé aux archives des affaires étrangères. Dans ces registres très borgésiens, la bureaucratie d'Ancien Régime a enregistré avec un soin maniaque tout – oui, tout, de la dispute du dernier clocher de Cerdagne jusqu'aux chevauchées royales en Hainaut ou au Rhin – ce qui passionna le XVIIe siècle, le XVIIIe, puis la Révolution : l'inscription obstinée de la différence dans un espace soumis à la raison d'Etat, la recherche d'une honorable *« paix des limites »*. Nordman, bon nageur, sort de sa longue plongée avec un livre magnifique, un gros galet qu'on caressera.

Il enterre définitivement, et sans peine, la vieille fable des « frontières naturelles », pour construire sur ses ruines une histoire de la délimitation et de la dévolution géographique des pouvoirs – à l'intérieur du pays comme sur ses lisières, face surtout aux impériaux et à l'Espagnol – pleine de pittoresque et d'obscurité, où la politique royale puis révolutionnaire, main de fer et gant de velours, saisit le cœur des hommes de guerre, de labours ou de chasse rôdant à la frange, mobilise arpenteurs chafouins et négociateurs inlassables, oppose montagnards et frontaliers. Son livre n'a rien d'un traité ni d'un atlas, il fait de l'histoire comme l'a enseignée Lucien Febvre (auquel on doit, dès 1928, l'article prémonitoire sur le distinguo nécessaire entre frontière et limite) : ébouriffée et charnue.

Quel voyage capricieux, où roulent les accents et s'activent les tabellions ! Voici l'empoignade de la vallée de Baïgorry, le tracé de la route royale de Phalsbourg à Thionville, le partage des îles du milieu du Rhin (celles des Lapins et les Chèvres à la France, celle des Veaux au pays de Bade), les échanges de villages du côté d'Halluin ou de Marchipont, le Far West breton-nant de Saint-Brieuc, l'édification de Mont-Dauphin, le coloriage violent des cartes linguistiques sous le Premier Empire, cent autres épisodes d'un Clochemerle frontalier qui fut aussi du grand art : un fouillis qui s'ordonne insensiblement, une passion persistante d'arrondir sans léser, une dialectique du local au national qui, cahin-caha, a codifié un choix négocié d'appartenance.

C'est que la frontière moderne, montre Nordman, avant d'être ensanglantée aux XIXe et XXe siècles, s'est inscrite dans une tradition spatiale conforme à l'origine mythologique et médiévale de la France : la vocation royale était bien de s'affirmer dans la continuité du lent passage *« d'un espace donné à un territoire dominé »*. Mais il dit aussi que les droits seigneuriaux et féodaux ont acclimaté simultanément l'idée du *« ressort »* et convaincu que *« les titres informent le territoire »* : tout lieu dépend d'un autre, est construit par la justice et l'impôt, la dépendance séculaire ou la liberté octroyée, dans une profusion de modèles qui justifièrent même l'enclave. En clair : la frontière doit autant au droit qu'à la guerre, au désir de paix qu'à la fièvre défensive ou l'ardeur conquérante. Enfin, le livre relate subtilement comment la régularisation systématique des confins au XVIIe siècle, qui a extrait le territoire de l'espace et calibré la particularité jusqu'à en faire le grain d'une grappe royale, combinée avec l'enseignement d'un panoptique de la chère vieille Gaule, par les jésuites notamment, a fait naître au XVIIIe siècle et sous la Constituante *« de la contiguïté des villages une continuité territoriale nouvelle, (...) peuplée de lieux autonomes discrets et géographiquement liés »*. A cette cartographie terrienne, on sut donner le meilleur des ciments : non pas la religion, mais la langue du Roi, puis de la Nation, *« ultime indice de discrimination spatiale »* pour la souveraineté sur l'intérieur et ligne Maginot pour faire face à l'extérieur.

Continuité et contiguïté, droit du sol inscrit dans le dernier hameau, fierté linguistique et obstination d'Etat : nos frontières furent tracées souplement, précautionneusement, obstinément et donc *« à la française »*. Elles participent de la vieille construction nationale d'un art de vivre ensemble. Merci à Daniel Nordman de nous le faire si utilement comprendre à l'heure d'Euroland.

Jean-Pierre Rioux

Quatuor éclairé

Dans l'Angleterre des Lumières, le destin des sœurs Lennox, arrière-petites-filles de Charles II

QUATRE ARISTOCRATES ANGLAISES
(Aristocrats)
de Stella Tillyard.
Traduit de l'anglais par Françoise Werner,
Seuil, 378 p., 150 F (22,86 €).

Des quatre sœurs Lennox, filles du deuxième duc de Richmond, arrière-petites-filles du roi Charles II et de Louise de Kerouaille, Caroline fut sans conteste la plus brillante, mais Emily la plus belle et la plus audacieuse. Restaient Louisa, qui épousa l'homme le plus riche d'Irlande, et Sarah, la révoltée, bonne épouse et tendre mère au demeurant. Elles vécurent au XVIIIe siècle, en pleine époque des Lumières, lurent Voltaire et Rousseau, visitèrent Paris et en fréquentèrent les salons, rencontrèrent les écrivains en vue et les hommes politiques influents ; bref, elles avaient l'esprit libre et elles surent accueillir les idées de leur temps. On les suit de 1744 jusqu'en 1832 : de l'année où Caroline, destinée par ses parents à quelque grand mariage, s'enfuit avec Henry Fox, un homme laid, d'une vitalité prodigieuse, politicien plein d'ambition qui fit une grande carrière, puis, devenu trésorier-payeur des armées, amassa une fortune colossale, jusqu'au temps où les Lumières se ternissent, et cinq ans avant que la reine Victoria ne monte sur le trône.

Les sœurs Lennox croyaient dans le progrès. L'aînée avait lu *Candide* qu'elle jugeait *« un livre éminemment pernicieux »*, mais débordant d'esprit et *« tellement intelligent »* qu'elle en était malgré elle divertie. D'ailleurs Voltaire, leur famille l'avait rencontré alors qu'il séjournait en Angleterre entre 1726 et 1729. Quant à Rousseau, autre influence majeure, elles avaient retenu de son œuvre la place accordée aux sentiments et à l'émotion. De ces lectures, de la politique du jour et de la guerre, de leur santé comme de celle de leur nombreuse progéniture, de l'achat de cent vingt mètres de brocart comme de l'acquisition de porcelaines ou de leur portrait par Reynolds, il est rendu compte dans les lettres incessantes qu'elles s'adressèrent tout au long de leur vie et qui, jointes aux descriptions de l'auteur, constituent une histoire inédite et passionnante.

On vérifiera que l'aristocratie terrienne, loin de toute vie de cour, chassait sur ses terres, buvait et jouait, qu'elle parlait chevaux et ignorait les livres. On apprendra que, dès 1750, l'Angleterre découvrait la vie privée et l'amour des enfants, que ces derniers jouissaient, chez les Fox tout du moins, de ce qu'aujourd'hui on appellerait le laxisme et que la conception sinistre d'une éducation toute répressive date, bien évidemment, de l'époque victorienne. Des enfants, Louisa n'en eut point, mais Emily en mit au monde dix-neuf, avant de tomber follement amoureuse de leur précepteur, l'austère Ogilvie – avec lequel elle s'enfuit puis convola en justes noces ; et avant d'en avoir de nouveau trois. Cependant son grand amour fut son fils Edward Fitzgerald, *« Edward tant aimé et adoré »*, un révolutionnaire irlandais, chef de la rébellion, qui mourut en prison, lui avait fait découvrir les vertus de la république et, après Rousseau qui les influença tous deux, lui fit lire Thomas Paine et même le Dr Priestley dont elle recopia et souligna : *« L'Histoire parlera un autre langage que les lois. »* Plus que ses sœurs elle avait su évoluer.

Certes, l'Histoire divisa la famille : elle fut en désaccord sur la guerre en Europe, sur la Révolution française, sur le monarque et le gouvernement britannique... Les atrocités de la rébellion refirent l'union. La cohésion du clan survécut aux remous que créèrent scandales privés et événements historiques dans la vie et l'esprit de ces personnages hautement romanesques.

Christine Jordis

Un emblème entaché

Michel Caillat épingle la « neutralité » suisse que symbolisait René Payot pendant la guerre

RENÉ PAYOT
Un regard ambigu sur la guerre 1933-1943
de Michel Caillat.
Ed. Georg (1, rue du Dragon, 75006 Paris),
480 p., 169F (25,76 €).

Les historiens helvètes ont à cœur d'étudier le comportement de leur pays pendant la deuxième guerre mondiale. L'affaire de l'or nazi retrouvé au chaud dans les coffres des banques a montré que la Suisse n'avait pas été si neutre qu'elle voulait bien le croire. Une neutralité que René Payot, rédacteur en chef (1933) puis directeur du grand quotidien conservateur *Le Journal de Genève*, préférait remplacer par le terme d'indépendance : *« Nous subsistons parce que les principes qui sont à la base de notre Etat trouvent encore des appuis en Europe. Si nous renonçons à défendre ces principes, dès qu'ils sont attaqués, en quelque point du globe, nous préparons notre propre linceul »*, écrit-il dans son éditorial du 1er janvier 1940, commentant l'invasion de la Finlande par l'URSS.

Peu connu en France, René Payot était très célèbre dans son pays où il symbolisait une pratique active et noble de la « neutralité » suisse, encourageant par ses éditoriaux impartiaux et clairvoyants les résistants français qui pouvaient le lire et surtout l'écouter chaque semaine à la radio à partir d'octobre 1941. Disposant des informations auxquelles les Français ne pouvaient accéder, il analysait l'évolution de la guerre, ainsi que la situation en France. A la Libération, il est reçu et décoré par la France et la Belgique reconnaissantes.

Or l'historien Michel Caillat remet en question ce mythe dans un livre rigoureux et un peu austère, qui reprend un mémoire soutenu à l'université de Genève. Il montre un Payot qui soutient le maréchal Pétain et sa politique de collaboration d'Etat jusqu'à l'invasion de la zone Sud par les Allemands en novembre 1942 et partisan jusqu'au printemps 1943 d'une « paix de compromis » avec l'Allemagne. Le journaliste, frappé par l'effondrement de la France en juin 1940, ne croit pas les démocraties capables de battre Hitler et s'attache donc à assurer l'avenir en tenant compte de la nouvelle donne nazie. Il semble oublier lui-même l'idéal de la neutralité suisse qu'il avait d'abord défendu. Caillat explique comment le traditionnalisme, le libéralisme économique et l'anticommunisme du journaliste le disposent en faveur de Mussolini et de Franco et l'empêchent de percer la vraie nature du nazisme. Si le régime le choque par l'antisémitisme au centre de sa doctrine, il entend cependant que la Suisse poursuive des relations de bon voisinage avec le Reich et continue ainsi à vivre tranquillement. Une tranquillité qu'il veut préserver des flots de réfugiés, juifs pour la majorité d'entre eux, qui fuient les camps et la mort en frappant à la porte du pays qui proteste et les repousse tant qu'il peut, malgré le sort qui les attend. Moins de 21 000 d'entre eux furent acceptés pendant toute la durée de la guerre. Par comparaison, la Suède accueillit 7 000 juifs danois en un seul mois.

Michel Caillat cite largement les éditoriaux de René Payot. Ils permettent de rendre compte précisément de l'évolution de la Suisse officielle, dont le journaliste était le « porte-parole » à Radio-Genève, suivant l'historien. L'absence dans le livre de portrait biographique renforce cette figure de représentant d'une grande partie de la bourgeoisie suisse mais aussi française. La popularité de René Payot résiste cependant, liée à la reconstruction après la guerre de l'image d'une Suisse généreuse pour les Alliés, derrière sa neutralité. Une image qui appelle peut-être des correctifs.

Véronique Hallereau

Figure de l'ombre

Les Mémoires posthumes de l'un des chefs les plus respectés de la Résistance : Jean-Pierre Levy

MÉMOIRE D'UN FRANC-TIREUR
Itinéraire d'un résistant (1940-1944)
de Jean-Pierre Levy.
Complexe/IHTP–CNRS,
« Histoire du temps présent »,
192 p., 130 F (19,81 €).

Je n'ai jamais été bavard », écrivait Jean-Pierre Levy comme pour s'excuser de s'être résolu, au soir de sa vie, à livrer ses Mémoires. Bel euphémisme de la part d'un des chefs les plus respectés de la Résistance, dont la voix profonde et grave ne se faisait que rarement entendre. Constat lucide aussi : la pudeur et la modestie qui imprègnent tout entier ce texte portent sa marque.

Ingénieur commercial d'origine strasbourgeoise, Jean-Pierre Levy a trente ans quand il s'installe à Lyon, en octobre 1940, pour y diriger un atelier de sacherie. C'est alors que son destin bascule. Brûlant de *« faire quelque chose »*, il rejoint un petit groupe qui va donner naissance à l'un des trois principaux mouvements de la Résistance non communiste de zone sud, Franc-Tireur, dont il sera le chef et l'âme. Déterminé autant qu'il sait être pondéré, Jean-Pierre Levy joue un rôle essentiel dans les âpres discussions qui aboutissent à la création des Mouvements unis de Résistance. Après plusieurs tentatives infructueuses, il gagne Londres en avril 1943. Fin juillet, à son retour, il trouve une situation changée et mûrie, les chefs du mouvement étant *« un peu mis à l'écart avec les honneurs dus à leur rang »*. Arrêté en octobre 1943, il est libéré par une opération de commando, le 12 juin 1944. Le 26 août, il descend les Champs-Elysées au côté du général de Gaulle, ce qui lui laissera toute sa vie un souvenir d'une émotion intacte : *« A travers cet hommage, c'étaient tous mes camarades de Franc-Tireur qui étaient à l'honneur. »* Devenu haut fonctionnaire, il s'évertuera, le temps de la retraite venu, à assurer la transmission des valeurs fondatrices de la Résistance.

L'honnêteté intellectuelle, le désir d'authenticité, tels sont les deux traits que Dominique Veillon, historienne de Franc-Tireur qui assure l'appareil critique de cette édition soignée, relève à juste titre chez son interlocuteur. Les tensions inévitables entre les points de vue de l'acteur et de l'historienne ont été surmontées de la seule façon qui vaille : au prix d'un effort commun d'intelligence avec le souci de restituer une période et une activité extrêmement complexes.

Quant au caractère inachevé du texte, il faut y regarder de près : il l'est en quelque sorte doublement. Certains événements sont abordés avec une retenue foncière, comme l'arrestation de sa sœur Denise qui accoucha à Drancy et fut déportée le 20 novembre 1943 à Auschwitz où elle fut gazée avec son bébé et son mari. Par ailleurs, la mort a empêché Jean-Pierre Levy de donner son sentiment sur les débats et les polémiques qui épisodiquement propulsent la Résistance en bonne place dans les gazettes, sur la manière aussi dont l'histoire de cette geste a été et est écrite. C'est regrettable tant le jugement de ce compagnon de la Libération de 1943, excellant à prendre de la distance au cœur même de l'action sans rien céder de ses convictions, eût importé.

Reste un texte sans apprêt qui ne cède jamais au travers qui guette toute autobiographie, celui de donner une cohérence illusoire et une pose avantageuse à l'aventure incertaine d'une vie. Jean-Pierre Levy aura ainsi été, jusque dans ce témoignage posthume sur son itinéraire, conforme à sa nature profonde : celle d'un résistant.

Laurent Douzou

Livraisons

● **DEVINS, DIEUX ET DÉMONS. Regards sur la religion de l'Etrurie antique,** de Jean-René Jannot
Certains peuples suscitent plus que d'autres les fantasmes de nos contemporains. Les Etrusques sont de ceux-là. La parution d'un ouvrage comme celui de Jean-René Jannot n'en est que plus précieuse car, sans dissiper les incertitudes ou masquer les ignorances, il fait le point avec précision sur les progrès accomplis depuis plus d'un siècle. Et l'on découvre un monde imprégné par le divin, si fortement conscient du destin fixé à chacun par les dieux qu'il faut se résoudre à ne pas le changer mais tout au plus tenter de le connaître par avance grâce aux rites divinatoires appropriés. Rites sacrificiels et funéraires, conceptions (changeantes) de l'au-delà doivent être étudiés au travers de témoignages rares ou tardifs, mais la prudence de Jannot en tire le meilleur parti. Voilà un tableau très complet du monde des dieux, où sont mises en évidence influences, reçues et transmises (éd. Picard, « Antiqua », 208 p., 195 F [29,72 €]). **M. Sar**

● **LE CABINET DES DÉPÊCHES,** de Gilles Perrault
Nul ne sera surpris de voir l'essayiste Gilles Perrault, auteur d'un mémorable *Secret du roi*, raconter, comme l'indique le sous-titre, l'*Histoire de la pièce la plus secrète de Versailles*. Dans ce petit volume, joliment illustré par Laurence Bériot, c'est le recoin invisible où Louis XV aimait à travailler au calme qui se raconte. Crébillon fils donnait la parole à un *Sopha*, Diderot à des *Bijoux indiscrets*, c'est dire si les précédents sont flatteurs. Perrault réussit avec aisance et une pointe de malice bienvenue un joli parcours, intelligemment complété par un regard professionnel sur les états successifs du lieu et le projet de restauration en cours. Un livre vif comme le galop des *« chevaucheurs du roi »* (éd. Mille et une nuits, 128 p., 120 F [18,29 €]). **Ph.-J. C.**

● **L'OMBRE DE SCHUMANN,** de Peter Härtling
Härtling s'est fait une spécialité de traiter de la biographie d'Allemands célèbres. Après s'être penché sur les poètes Hölderlin, Lenau et Mörike, il s'attaque à la vie des grands musiciens. Selon le même principe mis en œuvre dans son *Schubert*, il investit le personnage de l'intérieur, respectant la part de document mais revendiquant haut et fort le droit à la subjectivité du biographe. En chapitres alternés, Härtling recompose, sans aucune prétention de musicologie, la partition d'une vie déchirée par les excès de tous ordres (traduit de l'allemand par B. Lortholary, éd. Jacqueline Chambon, 272 p., 130 F [19,81 €]). **P. Des.**

La Société des Écrivains
édite chaque mois
10 nouveaux auteurs
Catalogue sur simple demande
tél : 01 39 08 05 38 fax : 01 39 75 60 11
Contrat participatif
Aux Éditions des Écrivains
147-149, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

VOUS CHERCHEZ UN
LIVRE ÉPUISÉ ?
Une seule adresse
LE TOUR DU MONDE
et son réseau de 250 correspondants
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
Tél. : 01.42.88.73.59
Fax : 01.42.88.40.57

هكذا من الأصل

SOCIOLOGIE

● par Philippe Simonnot

La Sainte Vierge et le capitalisme

L'EMPIRE DES MÈRES
de François Vigouroux.
PUF, « Perspectives critiques », 238 p., 118 F (17,99 €).

C'est l'histoire vraie d'une famille. Racontée, faudrait-il dire psychanalysée, sur cinq générations, par François Vigouroux qui a une passion pour les secrets de famille. Au départ, car il faut bien commencer l'histoire à un moment du temps, mais on pressent que l'on pourrait aussi bien remonter dans la nuit des temps, au départ donc, une fille qui s'appelle Heidi, assiste au suicide de son père. Seule dans la chambre sordide de l'agonisant, où sa mère, depuis trois jours, refuse de pénétrer. Cela se passe à la Noël de l'année 1913 quelque part en Kachoubie, une région de la Prusse située à l'ouest de Dantzig, alors ville impériale.

Heidi n'est pas aimée par sa mère qui, dès qu'elle a su qu'elle était enceinte, a voulu sa mort. « *Il nous faut l'admettre*, conseille Vigouroux, *chacun de nous a dans son ascendance immédiate des personnes dont la naissance a été pour la mère une violence ou un cauchemar.* » Tant l'amour maternel, selon notre auteur, n'a de réalité que culturelle, les mères n'ayant besoin d'être dénaturées pour ne pas aimer leurs enfants.

Déchéance du père, haine de la mère, le destin de Heidi est tracé, mais aussi celui de ses enfants et de ses petits-enfants, condamnés à reproduire son schéma. L'auteur a suivi leurs pérégrinations en Allemagne, en France et même outre-Atlantique. Augusta, par exemple, la fille aînée de Heidi, s'arrangera pour faire trois enfants comme sa mère, mais sans leur donner de père. Elle aussi voudra venger un père déchu, qu'elle aura tellement aimé qu'elle ne s'intéressera qu'aux hommes avec lesquels elle ne pourra pas cohabiter. Elle finira par épouser quelqu'un qui avait l'habitude qu'on lui dise « *Père* », un ancien prêtre. Entre ainsi en scène juste à temps Jean-Marie, fils d'une mère prénommée Marie, dont le père s'appelait Jean, voué par cette même mère à entrer dans les ordres. Tout défroqué qu'il soit, il ne pourra jamais vraiment couper le cordon qui le relie à Sainte-Mère-Eglise.

La douleur des pères « *agit* » les filles, explique Vigouroux : « *Une brûlante obligation les consume : Elles sont tenues de réparer leur malheur.* » D'où la manière dont elles choisissent leur(s) homme(s) et reproduisent à la génération suivante leur propre traumatisme : des fils soumis, des filles vengeresses. « *En contraignant leurs fils à réussir et leurs filles à leur ressembler, ces reproductrices ont été au cours des siècles les véritables instigatrices du progrès intellectuel et scientifique* », assure notre auteur. Qui précise : « *Il ne s'agit ni de vivre ni d'être. Mais de devenir. Ce schéma est celui de la névrose : attendre toujours de l'autrement, du demain, de l'ailleurs, la possibilité de vivre. C'est celui sur lequel est fondé le développement économique.* » Ici, on se demande si l'auteur n'est pas allé trop loin dans l'extrapolation.

Faudrait-il en passer par l'analyse de l'inconscient – à supposer qu'il existe – pour rendre compte du surgissement de l'individu comme valeur ? Pour Vigouroux, les deux siècles qui voient la naissance et le développement du principe de réalisation individuelle sont aussi ceux où le rôle de la mère connaît une gloire croissante. Son autorité morale et même spirituelle est partout célébrée. C'est le dernier tabou. On peut insulter Dieu, souffleter le Christ. On ne blasphème pas contre la mère. Aujourd'hui encore, nul ne se risquerait à outrager la Vierge Marie. Et la Fête des mères n'a pas seulement pour fonction de relancer la consommation, elle est là pour nous rappeler qu'il ne faut pas toucher au mythe.

Le culte marial – dont l'apparition en pleine révolution industrielle avait été jusqu'à maintenant peu expliquée – aurait eu un rôle crucial. Marie n'a-t-elle pas pour première mission d'instaurer un modèle de bonne mère, aimante et protectrice ? Sa virginité ne réjouit-elle pas tous les enfants du monde, heureux d'avoir une mère que le père n'a pas touchée ? « *Symbole toujours bleu ciel de la mère dévouée et de la fille obéissante, elle n'est en aucune façon celui de la femme*, observe notre auteur ; *Marie veille toujours à ce qu'aucune femme, justement, ne vienne rompre les délicieuses liaisons amoureuses entre la mère et le fils et les non moins incestueuses amours entre la fille et son père, sur lesquelles se fonde la famille.* » Sans compter que, dans la religion, Marie sert aussi explicitement de médiatrice. C'est par elle que l'homme accède à Dieu le Père comme à son Fils. De même, l'enfant, selon Vigouroux, ne peut regarder et découvrir le père qu'à travers le regard de sa mère. Et pour la mère, c'est toujours l'image qu'elle s'est faite de son propre père qui vient se surimposer à celle des autres hommes. Aussi bien n'est-ce pas seulement avec notre père que nous aurions à régler des comptes, mais surtout avec le père de notre mère.

Non par hasard, donc, la Sainte Vierge établit peu à peu son empire au cours du XIXe siècle : multiplication des apparitions et des pèlerinages, miracles, promulgation du dogme de l'Immaculée Conception (1), fêtes innombrables, dévotion excitée, cantique emblématique, tel le *Chez nous soyez Reine*. Il s'agit d'assurer la domination de la Mère : « *elle n'a de cesse d'engendrer des petits hommes qui lui sont tout dévoués, de petits machistes ou de grands dictateurs qui ne sont jamais séparés d'elle, des ingénieurs obéissants et des techniciens aveugles acharnés à jouir de son corps innombrable.* » Ce n'est pas tout à fait ce que raconte Max Weber dans son trop célèbre ouvrage, *L'Ethique protestante et l'Esprit du capitalisme* !

Ainsi, à suivre Vigouroux, il y aurait dans l'histoire de la modernité, malgré ses capitaines d'industrie et ses inventeurs, ses dictateurs et ses guerriers innombrables, moins d'hommes qu'on ne le croit. Il y aurait surtout des fils qui se croient tout-puissants en se donnant l'illusion de la virilité. Car le monde de la mère ne tolère pas l'expérience, « *mais seulement la répétition, c'est-à-dire le dogmatisme* ». Et d'affirmer : « *Le totalitarisme comme le dogmatisme sont les fruits de sociétés dominées par le principe maternel. C'est la relativité qui est l'attribut du père.* »

Du même coup, l'effondrement des certitudes et des absolus qui paraît caractériser notre époque ne serait pas une mort du père et de l'autorité. Ce serait « *une mise en cause de la toute-puissance de la grande déesse Mère* ». Réjouissons-nous puisque la délivrance est proche !

(1) Contrairement à ce que dit l'auteur, l'Assomption a été érigée en dogme, non au XIXe siècle, mais en 1950 – ce qui, du reste, renforce l'actualité de sa thèse.

PASSAGE EN REVUE

● « Le Débat »

Le jugement de Maurice Papon, celui intenté par les époux Aubrac à leurs détracteurs, la multiplication des plaidoyers en faveur d'un « procès » du communisme, ont fait de l'année 1998 celle d'une incessante confrontation entre les deux figures du juge et de l'historien. Non, parfois, sans confusion des rôles et des registres. D'où l'intérêt du dossier que *Le Débat*, sous le titre « Vérité judiciaire, vérité historique », consacre à ce thème. Jusqu'où logique juridique et démarche scientifique sont-elles compatibles ? En quoi divergent, dans les méthodes comme dans les finalités, le « *spécialiste de la responsabilité individuelle* » (le magistrat) et celui des « *contextes collectifs* » (le savant) – selon la formule du spécialiste de droit romain, Yann Thomas, qui signe ici une remarquable contribution ? Après l'analyse des historiens François Hartog et Pierre-Yves Gaudard, complétées par le témoignage d'un chercheur qui accepta de comparaître aux assises de Bordeaux, Marc-Olivier Baruch, le dossier se clôt sur une vive discussion opposant Me Georges Kiejmann (avocat de Raymond et Lucie Aubrac) à Jean-Pierre Azéma (*Le Débat*, n° 102, novembre-décembre 1998, 86 F).

A. L.-L.

POLITIQUE

● par Thierry Bréhier

L'Europe de tous les peuples

LETTRES À DEUX JUGES FRANÇAISES DÉCORÉES DE LA CRUZ DE HONOR DE LA ORDEN DE SAN RAIMONDO DE PENAFORT
de Gilles Perrault.
Fayard, 120 p., 68 F (10,37 €).

Un opuscule peut être plus percutant et plus démonstratif qu'un long ouvrage. Gilles Perrault en fait l'incontestable démonstration dans son dernier livre. Sa *Lettre à deux juges françaises* décorées par l'Etat espagnol en remerciement de leur contribution à la lutte contre le terrorisme basque pose, en fait, une question que, par crainte, nul ne veut soulever : dans l'Europe en construction, les Etats-nations peuvent-ils conserver des frontières héritées des siècles passés ?

Ce pourfendeur des erreurs judiciaires, certes, dénonce, avec sa vigueur coutumière, la complicité de la France dans l'organisation du GAL, ce groupe contre-terroriste voulu par le gouvernement socialiste espagnol et qui n'hésitait pas à employer les armes de ceux qu'il était censé combattre, bafouant ainsi l'honneur des démocraties. Mais ce n'est pas l'essentiel de son propos. Il veut surtout expliquer pourquoi l'ETA a recouru à l'assassinat, parfois aveugle, parfois de civils étrangers à ce conflit. Son explication est même une justification, malgré sa condamnation des actes les plus barbares commis par ceux dont il défend la cause. Cette partie de son argumentaire est contestable. Comparer le Pays basque, communauté autonome de la démocratie espagnole, à la France occupée par les nazis, à l'Algérie du temps de la colonisation française, ne peut emporter la conviction. Justifier le terrorisme par la reconnaissance internationale dont ont fini par bénéficier des hommes comme Itzhak Shamir, Yasser Arafat ou Nelson Mandela paraît pour le moins rapide. Assimiler l'ETA à l'IRA n'est pas aussi évident qu'il y paraît, les Irlandais ayant eu à lutter contre une assimilation totale voulue par les descendants des colons soutenus par l'Etat britannique.

Le droit des peuples à la reconnaissance de leur existence, c'est-à-dire à l'autodétermination, est donc, pour Gilles Perrault, la seule vraie justification du terrorisme. C'est là que son livre devient passionnant en défendant une thèse qui mérite discussion et débat : les Etats-nations nés au XVIIIe siècle ne peuvent qu'éclater, l'Union européenne étant dans une situation comparable à celle de l'URSS lors de la chute du communisme. Ainsi, en France, le Pays basque, la Bretagne, la Corse ont le droit de faire sécession s'ils le souhaitent, n'en déplaise à ses « *amis* » qui « *n'ont plus que la nation française à la bouche, la nation et la République* ». Puisque c'en est fini de ces guerres qui reforgeaient « *inlassablement la nation sur* [leurs] *sanglantes enclumes* », puisque « *l'Europe tarde à sortir des brumes* », apparaît la nécessité « *de communautés nouvelles, plus réduites mais plus chaleureuses* ». Cette Europe justement « *fille de la paix, et sa garante, a fait sortir la question nationale du registre tragique* » et offre « *une session de rattrapage pour ces peuples qui ont manqué leur tour* » : « *Euskadi, la Catalogne ou la Corse possèdent-elles moins de titre à exister que le grand-duché de Luxembourg ?* »

Pour les jacobins français, la question est iconoclaste. Y répondre positivement revient à annuler un des principes fondateurs de la République : son indivisibilité et l'unicité de son peuple. La thèse de Gilles Perrault, de fait, invalide ce postulat des révolutionnaires de 1789. Ainsi, il évoque un référendum d'autodétermination mêlant dans un même scrutin Basques espagnols et Basques français, parce qu'il sait bien, il est vrai, qu'au nord de la Bidassoa la réponse serait négative. De même, soulignant que des terroristes ne peuvent agir que s'ils bénéficient, au moins, du refus de les dénoncer du reste de la population, et constatant qu'en Corse les témoignages sont rares, voire inexistants, il écrit : « *De sorte que, par un curieux paradoxe, l'île, qui exprime régulièrement et démocratiquement son peu de désir pour l'indépendance, n'accédera à l'Etat de droit que lorsqu'elle aura pris son destin en main et que les Corses auront affaire, à tous les niveaux, à des Corses.* »

Une Europe des régions n'est donc même pas suffisante pour lui. Il rêve d'une Europe des peuples, de tous les peuples qui composent les vieux Etats. Et la France ? « *Elle n'est pas pour moi une boutiquière inventoriant sans cesse ses étagères ou une paysanne acharnée à arrondir ses étagères. (...) Elle continuerait d'exister si quelque île lointaine ou proche mettait la voile et tirait au large, ou si la Bidassoa cessait d'être une frontière. Ma France (...) est mémoire et imaginaire. Son synonyme s'écrit Liberté.* » Il s'écrit aussi « Egalité », égalité entre les horsains et les Normands pour décider de l'avenir du Cotentin. Il y a un choix. Mais avant qu'il ne soit tranché, il fallait que les termes en soient posées.

INTERNATIONAL

● par Daniel Vernet

Le Japon, puissance globale

LA DIPLOMATIE JAPONAISE À L'AUBE DU XXIe SIÈCLE
de Matsuura Koïchiro.
Ed. Publications orientalistes de France, 230 p., 120 F (18,3 €).

Avouons-le : ce n'est pas dans le livre d'un ambassadeur encore en poste dans le pays sur lequel il écrit largement qu'il faut chercher des révélations fracassantes, des remarques caustiques ou des jugements impertinents. Matsuura Koïchiro représente le Japon à Paris depuis 1994 et ses « *réflexions sur les relations du Japon avec la France et sur son rôle international* » confirment cet a priori. Il s'agit d'un exposé circonstancié et détaillé de la politique étrangère de Tokyo qui reflète fidèlement la position de son gouvernement. Toutefois, pour qui s'intéresse au Japon, à son action extérieure, à la manière dont la troisième puissance économique mondiale, après les Etats-Unis et l'Union européenne, considère les relations internationales et la place qu'elle peut y tenir, ce livre est un guide précieux.

Matsuura Koïchiro est un diplomate chevronné. Il a commencé sa carrière en 1959, à un moment où – rappelle-t-il – le Japon venait à peine d'être accepté dans la communauté internationale en entrant à l'ONU après la normalisation de ses relations avec l'URSS. Avant d'être nommé ambassadeur en France, il a été aussi le « sherpa », c'est-à-dire le représentant personnel, du premier ministre nippon pour la préparation du G7, la réunion des dirigeants des pays les plus industrialisés, qui s'est tenu à Tokyo en 1993. La Russie occupe un rang important dans les préoccupations du gouvernement japonais. Car la normalisation de 1956 ne signifie pas que tous les litiges aient été réglés. La signature d'un traité de paix entre les anciens belligérants de la deuxième guerre mondiale butte sur les îles Kouriles, qu'occupe la Russie, les « territoires du Nord » pour les Japonais, qui en revendiquent la possession. Le changement de régime à Moscou n'a pas apporté de solution malgré deux sommets décontractés et en famille, dits « *sans cravate* » entre Boris Eltsine et le premier ministre japonais.

Outre le désordre économique en Russie, c'est la raison pour laquelle les Japonais n'ont pas profité autant qu'on pouvait le penser – ou le craindre... – de l'ouverture de la Sibérie. Tokyo s'est longtemps laissé guider par le principe de « *l'inséparabilité de la politique et de l'économie* » et a fait dépendre l'accroissement des échanges économiques de progrès politiques. Depuis 1993, le renforcement des liens en tous genres est supposé créer des conditions favorables au règlement du litige territorial. Mais surtout la persistance de cet obstacle à de bonnes relations entre Tokyo et Moscou gêne le Japon dans ses ambitions régionales. Matsuura Koïchiro l'explique sans fard : « *Les liens entre le Japon, la Russie, les Etats-Unis et la Chine sont un facteur-clé pour l'avenir de la paix et de la sécurité dans la région Asie-Pacifique. Entre ces quatre partenaires, force est de constater qu'en termes de relations bilatérales, c'est l'axe Russie-Japon qui connaît pour l'heure le développement le plus limité.* »

Car « *devenu une puissance mondiale* », le Japon ne veut plus se contenter de jouer un rôle dans les rapports économiques internationaux ; il revendique le statut d'acteur politique aspirant à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Il ne limite pas son action à l'Asie, bien que le Cambodge ait été en 1991-1992 le premier pays dans lequel les Forces d'autodéfense japonaises (une litote pour désigner l'armée) aient participé à des opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations unies. Le chapitre consacré par Matsuura Koïchiro à l'Afrique est significatif de cette volonté d'être une puissance globale.

Mais c'est naturellement à la France que notre ambassadeur sacrifie le plus de pages. Peut-être parce qu'il a eu le privilège de participer, en quatre ans, à un « *refroidissement* » et à une embellie dans les relations entre les deux pays. L'élection de Jacques Chirac avait été bien accueillie au Japon, que le président de la République avait visité au moins quarante fois. Las ! Ce « *fin connaisseur et grand admirateur* » de la civilisation japonaise n'est pas à l'Elysée depuis un mois qu'il annonce la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique, et ce l'année du cinquantenaire d'Hiroshima et Nagasaki. Dans l'archipel, l'effet est désastreux et Matsuura Koïchiro se demande alors « *comment restaurer un climat serein* ». L'arrêt de la campagne après six tests au lieu de huit, la signature par la France du traité d'interdiction totale des essais puis le voyage officiel de Jacques Chirac au Japon y aideront. L'ambassadeur regrette à mots couverts que la France n'ait pas toujours été aussi ouverte aux produits et investissements japonais que d'autres pays européens, mais le temps de la « *frilosité* » lui semble révolu. Michel Jobert, qui voulait consigner les téléviseurs japonais dans la Vienne, a définitivement perdu la bataille de Poitiers.

SOCIETE

● par Jean-Luc Douin

La tchatche décodée

COMMENT TU TCHATCHES !
de Jean-Pierre Goudaillier.
Ed. Maisonneuve et Larose, 264 p., 120 F (18,3 €).

TCHATCHE DE BANLIEUE
de Philippe Pierre-Adolphe, Max Mamoud, Georges-Olivier Tzanos.
Ed. Mille et une nuits, 128 p., 29 F (4,42 €).

LE DICO DU FRANÇAIS QUI SE CAUSE
de Pierre Merle.
Ed. Milan, 252 p., 58 F (8,84 €).

La langue française s'encanaille volontiers. Au siècle dernier, l'argot serait entré dans les salons par l'intermédiaire des romans de Victor Hugo. Aujourd'hui, de nouveaux mots, forgés de l'autre côté des périphs, nés chez les minorités, dans les banlieues, les caves du rock et du rap, les coulisses du trafic de drogue, les bistrots branchés, les cryptes informatiques, sont aspirés et diffusés par les médias et la pub, intégrés dans le langage courant, insérés dans les dictionnaires (on trouve désormais « *beur* », « *meuf* », « *keuf* » dans le Robert). Quelques guides s'offrent à recenser et décoder ces vocabulaires qui sont, à cette heure, « pile-poil dans la mouvance ».

La tchatche (bagout des banlieues), en effet, est en perpétuelle mutation. Souvent inventés par des jeunes qui cherchent à se fabriquer un lexique incompréhensible à tous étrangers à leur groupe (parents, police, bourgeois), ses termes sont remplacés dès qu'ils passent dans l'usage général. Ce fut le cas de « *beur* », qui s'est verlanisé en « *reubeu* », puis a été remplacé par « *Seconde G.* » (abréviation de Seconde Génération), avant de se transformer en « *seconde éje* » lorsque le terme est devenu compréhensible. Les « poètes » de la fracture sociale veillent à verrouiller leur discours. Au départ, il s'agit de ce que l'on appelle des « hapax » : des mots imaginés et employés par une personne, puis propagés par la rumeur.

Dans *Tchatche de banlieue*, l'historienne de la langue française Henriette Walter note bien que ce sabir a un rôle social, une fonction cryptique, et obéit à des mécanismes inconscients. Le verlan (qui consiste à inverser les syllabes : « *chelou* » pour « *louche* ») est à la source de ces créations, mais aussi, pour employer des termes savants, l'apocope (qui consiste à tronquer la fin d'un mot, selon un processus qui a vu l'éclosion de la *photo*, de la *télé*, du *métro*), ou l'aphérèse (qui consiste à couper le début d'un mot pour en obscurcir la signification : « *caille* » pour « *racaille* », « *dic* » pour « *indic* »). Le reste est à mettre sur le compte d'emprunts aux langues étrangères (essentiellement l'arabe, le tsigane, les langues africaines), des libertés prises avec la grammaire (verbes employés sans complément, comme « *traiter* », « *assurer* », « *craindre* », qui deviennent alors intransitifs), des changements de sens (« *bâtard* » n'est plus un enfant né hors mariage mais un individu auquel on ne peut pas faire confiance), des clins d'œil cinéphiliques (une « *Fantomas* » est une DS Citroën, en référence au film de De Funès).

En préface au *Comment tu tchatches !* de Jean-Pierre Goudaillier, le linguiste Claude Hagège voit dans cette « *interlangue* » la manifestation d'une révolte, une façon de « *dire des maux* » chez des individus en situation d'échec scolaire, ressentant un sentiment d'exclusion. « *Ils tordent la langue dans tous les sens, la modifient, malaxent, façonnent à leur image pour qu'elle devienne leur langue.* » Cette opération a évidemment une fonction ludique et accouche de termes savoureux. Retenons : « *carte bleue* » (ou « *findus* ») pour « *fille sans poitrine* » (avec ce dérivé : « *cette meuf est tellement plate qu'on peut la faxer* »), « *avoir les obispos* » (« *être énervé* », en référence au chanteur Pascal Obispo, trop *clean* pour les jeunes des cités), « *un Bounty* » (un Noir qui veut à tout prix ressembler à un Blanc, en référence à la friandise de noix de coco entourée de chocolat), « *transpirer sa race* » (avoir très peur). Sans oublier la litanie des termes désignant une fille : *belette, fatma, gazelle, raclette, radasse, rate, scarlette, tasse...* Autant de « parlers » qui varient de Vaux-en-Velin aux quartiers nord de Marseille : ici, pour « *c'est le bordel, on s'ennuie* », on dira « *c'est le hes, on rouille* », et là « *c'est la quinquette, on rama* » !

Le *Dico du français qui se cause* de Pierre Merle vagabonde, lui, à tous les étages du parler moderne, des faubourgs aux rédactions des journaux. Nulle excuse, après l'avoir compulsé, d'ignorer ce que signifie « *avoir les abdos-kro* » (abréviation d'abdominaux-Kronenbourg : avoir du bide), « *avoir drôlement paumé ses pilules* » (être enceinte), une « *disquette* » (un imbécile, un type tout juste capable de répéter bêtement ce qu'on lui a appris), « *parler à la missionnaire* » (parler très bas, en confidence), ou « *rouler un sushi* » (donner un top-baiser). Il est en tout cas un point sur lequel tout le monde s'accorde : il faut que la langue bouge !

Internet, nouvelle adresse pour la littérature ?

Maillons d'une chaîne du livre virtuellement reconstituée, les sites des « webromanciers » fleurissent sur la Toile. Un nouveau vecteur de création, pour une poignée d'écrivains

Internet peut-il être un moteur de recherches nouvelles pour la littérature contemporaine ? Peut-il favoriser l'éclosion d'écritures inédites, être le berceau de « cyberécrivains » – poètes de la Toile, webromanciers, nouvellistes virtuels... – issus ou non de l'édition traditionnelle ? Tel est le rêve de ceux qui, au seuil d'un nouveau millénaire, voudraient réconcilier l'art et la technique, l'*Ars* des latins et la *Techné* des Grecs, deux notions qui, par ailleurs, ont eu longtemps une signification semblable (1).

Internet, il est vrai, a ébranlé toutes les pratiques artistiques. De la danse – Merce Cunningham et ses formes de danseurs animées par informatique, Jean-Marc Matos et ses chorégraphies interactives (*Le Monde* du 29 décembre) – à la musique – Tod Machover et son *Brain Opera* – en passant par les arts plastiques où des milliers de créateurs en explorent les possilités. S'agissant de littérature, le mariage mots-images-musique-mouvement-interactivité... a de quoi séduire. On y verrait presque une traduction du vieux rêve de synesthésie baudelairienne : un lieu de correspondances où, par la magie des liens hypertexte, les couleurs, les sons et... les internautes se répondent.

Cette séduction n'a pas échappé aux écrivains « traditionnels ». François Bon, Christian Combaz, Renaud Camus, Valère Novarina... : ils sont de plus en plus nombreux, depuis quelques mois, à ouvrir leur propre site. « *J'aimerais, un jour, travailler sur un objet hypertexte* », dit François Bon, l'un des premiers présents sur le Net, dès 1997. « *J'imagine une fiction où, en cliquant sur un mot, on obtiendrait quinze lignes de monologue intérieur ou des notations de journal. Sur un autre, une musique ou la description de ce que le personnage aperçoit d'une fenêtre. Sur un autre encore, un développement théorique sur la notion de description et son évolution, de Rabelais à Saint-Simon... Mais pour l'instant, l'idée de travailler sur mon manuscrit et de le poser sur le bureau de mon éditeur, garde pour moi une grande force symbolique.* »

Comme François Bon, la plupart des écrivains utilisent aujourd'hui Internet à des fins autres que créatives. Pour proposer des entretiens ou articles, « *que l'on rassemble peu en volume* », mais où s'exprime « *le fond de* [leur] *travail* ». Pour montrer simultanément les multiples facettes de leur démarche, comme chez Novarina, où l'on navigue entre textes, dialogues de théâtre, dessins, peintures, travaux sur palette graphique, performances, etc. Pour apporter sur le réseau « *une présence liée à la langue* ». « *Nous avons une responsabilité, nous auteurs, avec les universitaires, de monter au créneau* », dit François Bon qui souligne la pauvreté des sites littéraires français et l'intérêt des étrangers : « *Tout de suite, j'ai mis des textes de copains, Bergounioux, Michon, Rouaud, Echenoz... Depuis six mois, j'ai enregistré 3 600 entrées dont 60 % de Français seulement* ».

Ce peut être aussi pour capter un public « *plus éclectique et non pas seulement la frange limitée des habitués des librairies* », explique Bruno Krebs. Délaissant les éditions Climats, cet auteur vient de publier, aux éditions en ligne 00 h 00. com, son dernier recueil, *Le Festin de vase*, un ensemble de 95 récits que l'on peut entendre lus par l'auteur : une première sur Internet, dit-il, et une façon de tenir la main au lecteur pour le faire entrer « *dans le corps de l'objet, grâce à une voix* »... Enfin, Internet peut aussi servir à rendre accessible la partie non exploitée d'une œuvre. « *J'étais las de ces lettres qui me demandaient : "Où puis-je me procurer tel ou tel de vos titres ?"* », explique Christian Combaz. *Le système de la vente de livres est devenu absurde. La rapidité de rotation est telle que les trois quarts des écrivains de mon âge, qui ont une dizaine d'ouvrages derrière eux, n'en ont que deux en librairie. 80 % de leur production est morte. Internet est une vitrine pour ce travail qui, sans cela, passerait aux oubliettes.* »

Toutefois, pour certains écrivains, Internet n'est pas seulement un vecteur. C'est un véritable outil de création. Comment s'en étonner ? Le principe d'hétérogénéité (alliance des images, des sons, des animations...), mais aussi celui de métamorphose (le réseau est en constante construction/évolution), la mobilité et la multiplicité des « centres », et surtout la logique si particulière d'emboîtement ou de rhizome (un lien peut cacher tout un réseau qui lui-même abrite des liens qui eux-mêmes...) : toutes ces caractéristiques décrites par le philosophe Pierre Lévy dans ses *Technologies de l'intelligence* (2) auraient sans doute été pain béni, il y a quelques années, pour nombre d'écrivains consacrés. Queneau, Perec et les Oulipiens bien sûr. « *Je suis sûre que Perec utiliserait le Web s'il était là aujourd'hui, s'enthousiasme une jeune romancière. Ça l'amuserait tellement !* » Mais aussi certains surréalistes et tous les maîtres en combinatoire, tel Raymond Roussel dont le roman *Locus Solus* a inspiré un très beau site. « *La topographie de* Locus Solus *est exactement celle qui convient à Internet*, remarque Christian Combaz : *c'est l'itération. On se heurte à une porte, on revient, on tombe sur une fourche. C'est l'aboutissement du roman picaresque d'autrefois et la même démarche de l'esprit : je me taille un chemin à coups de machette dans la forêt du sens.* »

Rien d'étonnant à ce que l'un des sites les plus intéressants, à cet égard, soit celui d'un admirateur de Roussel, Renaud Camus. Avec *Vaisseaux brûlés*, celui-ci a construit sur Internet une véritable hyperfiction à partir d'un livre paru chez POL en 1997, *P. A. (Petite Annonce)*. C'est une version « indéfiniment évolutive » d'un ouvrage « *déjà composé pour une large part de notes et de notes à des notes à des notes, etc.* », explique Renaud Camus qui souligne que le Net était l'« *emplacement naturel* » de ce livre, tant il se prête à sa « *structure arborescente* ». Mais il s'agit bien, insiste l'auteur, d'une « *démarche artistique, et non d'une démarche d'opportunité. Internet offre ce que j'ai toujours recherché, la simultanéité. C'est une idée qui m'a toujours obsédé. Elle est liée, sans doute à la forme de ma pensée qui rencontre des pattes d'oie, des Y, des difficultés à faire des choix. J'ai toujours essayé de publier deux textes en même temps, puis quatre, puis huit... Avec Internet, on n'est pas obligé de choisir entre tel ou tel développement. On peut les avoir simultanément. Pour le lecteur, il suffit de cliquer sur un mot pour changer d'itinéraire à tout moment, ce qui, pour des raisons d'espace, est impossible sur un livre classique.* »

Inviter le lecteur à cheminer dans une œuvre selon un parcours chaque fois unique, lui donner une vision sans cesse modifiée de cette œuvre et l'impression d'être, à travers ses choix, « *un acteur ou un coauteur du sens* » : l'ambition d'écrivains traditionnels comme Renaud Camus rejoint ici celle de chercheurs ou d'artistes qui eux, ont choisi d'écrire spécifiquement pour les supports virtuels. Ceux-ci viennent, en général, de deux horizons. Le premier est celui des créateurs qui, depuis longtemps, défrichent les chemins tortueux de l'écriture assistée par ordinateur. Ce sont, parmi d'autres, des poètes comme Philippe Bootz ou Jean-Pierre Balpe. Membre du collectif d'artistes LAIRE et de la rédaction de la revue de poésie multimédia *Alire*, Philippe Bootz a créé une littérature animée par programmation « *dans le sillage de Dada, de la poésie visuelle et sonore* ». Pluie de lettres sur l'écran, calligrammes évanescents, mots qui se décomposent/recomposent, images, voix, silences... les poèmes de Philippe Bootz introduisent cependant une nouveauté supplémentaire : l'irréversibilité. « *Ce qui a été lu ne peut être relu*, explique-t-il. *Pour avancer dans l'œuvre, il faut accepter d'en détruire une partie.* » Quant à Jean-Pierre Balpe, directeur du département hypermédia à l'université Paris- VIII, secrétaire général de la revue *Action poétique* et cofondateur de l'Alamo (l'Atelier de littérature assistée par mathématiques et ordinateur), il s'intéresse surtout aux générateurs automatiques d'écriture, ces machines à écrire qui créent des phrases sans intervention humaine et qui ont fait leur apparition sur Internet. Son art ? Un *work in progress* infixable, un moment insaisissable comme son *Roman inachevé*, dont il a décidé qu'il s'autodétruirait après 300 000 pages. En écho au « *grand poème délétère* » dont parle Saint-John Perse ?

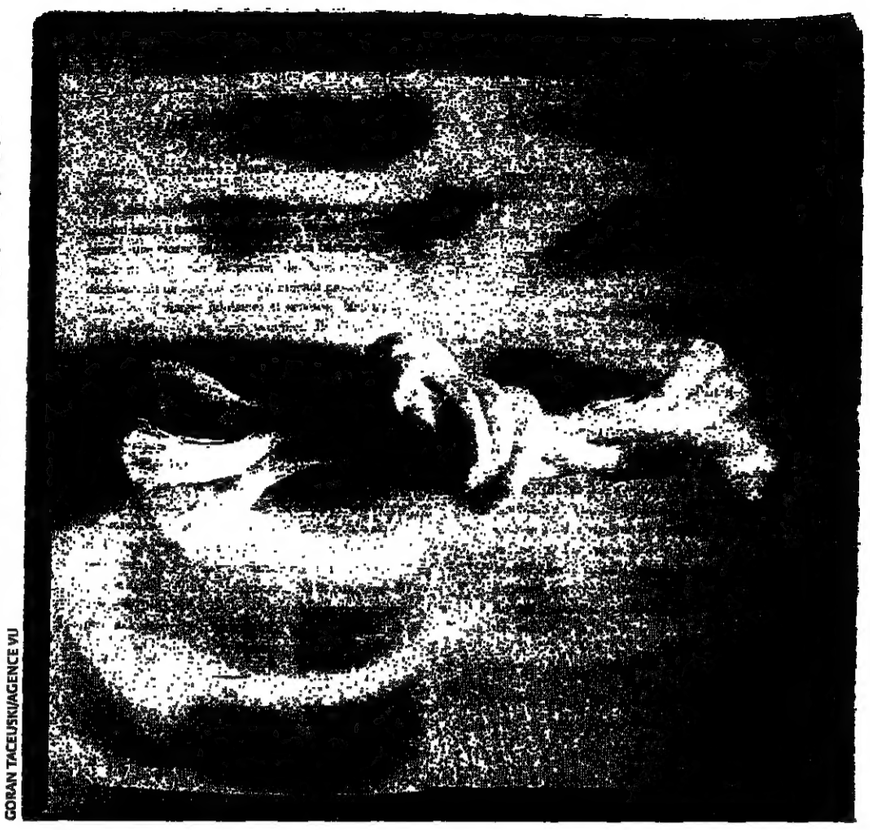

GORAN TACEUSKI/AGENCE VU

L'autre horizon est celui des jeunes créateurs multimédia. Ils sont peintres, musiciens, écrivent des chansons ou des nouvelles, fréquentent les théoriciens américains de l'hypertexte, et ont eu le « *coup de foudre* » pour Internet. Parce qu'on est dans « *une digression permanente* » et que « *cette écriture à la Deleuze, cette manière de construire propre au Web, me paraît tout à fait contemporaine* », explique Lucie de Boutiny qui signe sur la Toile une hypernouvelle assez déjantée, *Non*, une histoire de couple en déliquescence, complètement modifiable selon la façon dont on la lit.

C'est aussi le cas de Luc dall'Armelina, qui propose, dans une œuvre collective, une série de « récits voisins » communiquant autour d'un même thème, où le lecteur ne décide pas de ce qu'il va lire mais s'oriente de proche en proche en cliquant sur des dés virtuels (*Le Monde* du 9 octobre 1998). La littérature du XXIe siècle sortira-t-elle intacte de ce bouillonnement expérimental ? Celui-ci lui donnera-t-il une « pulsation nouvelle » ? Faut-il s'attendre à des métissages de plus en plus nombreux entre les types d'écriture ? A voir remises en cause des notions aussi centrales que celle de texte (lorsque c'est un programme qui l'écrit), d'œuvre (lorsque celle-ci a été conçue pour ne subsister que dans la mémoire) ou de critique (lorsque deux lecteurs ne peuvent lire la même œuvre) ? Pour l'instant, tout cela est encore embryonnaire. On s'agace de la lenteur de l'outil pour trouver un site ou charger une image, surtout quand, au bout du compte, apparaît une paire de ciseaux ou un simple bout de fil... Et l'on est bien forcé d'admettre que, dans ce maquis mouvant, nombre de réalisations sont plus déroutantes que bouleversantes. Mais le plus intéressant n'est-il pas dans la quête ? Dans cette envie sincere de défricher des terres nouvelles au risque de se perdre ou de tourner en rond ? Il est bien rare que les explorateurs ou les savants, même en échouant dans leurs recherches, n'aient pas réussi à faire progresser quelque chose.

(1) *Les Nouvelles Technologies et la création contemporaine*, de Louis Bec (AFAA, hors-série n° 9).
(2) « Points Seuil », 1993.

Quelques sites

ECRIVAINS

Renaud Camus : pro.wanadoo.fr/renaud.camus

François Bon : perso.wanadoo.fr/f.bon

Valère Novarina : www.novarina.com/index.html

Christian Combaz : perso.wanadoo.fr/combaz/extraits.html

Lucie de Boutiny : www.metafort.com/synesthesie/syn6/boutiny/intro.htm

mac.cicv.fr/SYNESTHESIE/syn5/action/boutiny/index.html

Ovosite : hypermedia.univ-paris8.fr/ovosite

Philippe Bootz : alire, CD Rom, mots-voir 127 allée des coquelicots, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Jean-Pierre Balpe : www.labart.univ-paris8.fr

Anacoluthe (collectif d'artistes belges) : www.anacoluthe.com

EDITEURS, AGENT, REVUES, ETC

Zéro heure : 00 h 00.com

Cylibris : www.editions-cylibris.fr

Le Matricule des anges : www.olke.com/lmda

La République des lettres : www.republique-des-lettres.com

Foreign Press : foreignpress.com

Fleurs de rhétorique : ens-fcl.fr/~hatt/accueil.htm

La chaîne du livre en ligne

De l'auteur au lecteur, d'un ordinateur à un autre, la chaîne du livre s'est presque entièrement reconstituée dans l'univers électronique. On y trouve des éditeurs – comme 00 h 00 (prononcer Zéro heure) première maison française d'édition en ligne créée en mai 1998 par l'ancien directeur général de Flammarion, Jean-Pierre Arbon ; ou CyLibris dont l'ambition est de commercialiser des œuvres inédites –, des magazines littéraires publiant extraits, critiques, entretiens avec des auteurs (*Le Matricule des anges, La République des lettres*...), des traducteurs, un prix (Wanadoo-00 h 00) et, bien sûr, des librairies qui proposent de télécharger une œuvre ou d'en livrer une version imprimée à la demande. Il existe même des sites très pointus d'analyse littéraire comme celui de l'ENS-Fontenay-Saint-Cloud, baptisé joliment Fleurs de rhétorique et qui s'intéresse à « *l'histoire de la rhétorique de l'Antiquité à la rhétorique électronique* ». Plus étonnant, on trouve déjà l'équivalent des « agents littéraires ». Ceux-ci, comme Foreign Press, proposent les premiers chapitres traduits en anglais de « livres de qualité » publiés en Europe et ailleurs – un essai sur l'Islam de la néerlandaise Catherine Lucas, *Le Culte du néant* de Roger-Pol Droit, ou le roman d'Olivier Rolin, *Port Soudan* : autant d'extraits destinés à allécher les éditeurs étrangers, Foreign Press ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire et renvoyant sur l'éditeur d'origine pour les aspects juridiques. On imagine les évolutions que pourraient connaître les services de cessions de droits dans les maisons traditionnelles ainsi que les foires internationales comme celle de Francfort, si les éditeurs envisageaient un jour de publier en ligne leurs propres traductions pour les vendre à l'étranger directement.

Pour l'instant, cet univers parallèle reste minuscule comparé à celui de l'édition traditionnelle, mais, selon Jean-Pierre Arbon, il est probable que son poids ira croissant : « *Nous entrons dans une période de dématérialisation des œuvres. Celle-ci consiste à déporter vers l'utilisateur final le soin de fixer les textes sur un support physique, s'il le souhaite. De plus en plus les éditeurs se dépouilleront de leurs habits d'industriels pour se concentrer sur la partie intellectuelle de leur métier* ». Chez 00 h 00, la vente des exemplaires numériques (75 % de l'activité) permet d'économiser les coûts de fabrication, de distribution et de stockage soit plus de la moitié du coût d'un livre classique. Ce qui explique que les ouvrages, « *disponibles instantanément, 24 heures sur 24, partout dans le monde* » le soient à des prix inférieurs « *de 30 à 80 %* » aux prix habituels. Sur 200 titres disponibles aujourd'hui, environ 120 appartiennent au domaine public, 70 sont des nouveautés parues chez d'autres éditeurs et disponibles en ligne et 10 sont des inédits. L'éditeur voudrait faire grandir cette dernière catégorie. En 1999, il lancera « 2003 », une collection conçue pour Internet, par « *des auteurs voulant rendre compte de leur époque en utilisant les outils de leur époque* ». Y figureront notamment les *Vaisseaux brûlés* de Renaud Camus et le roman de Lucie de Boutiny, *Non*.

Fl. N.

« Le libéralisme actuel, c'est l'inter-meurtre mondialisé par restructurations et contractions apatrides sans fin des entreprises, donc des emplois pour parvenir au monopole mondial d'une ou deux multinationales par types d'activité, prisonnières des marchés financiers ».

Extrait de « L'ENTROPIE GALOPANTE DES LIBERALISMES »

Du même auteur,

FIN DE SÉRIE :

« LES GRANDES FÊTES D'AOÛT (1936) » 98 F
« LA RENTRÉE DES CLASSES » 98 F
« LES GRANDS DÎNERS D'AUTOMNE » 98 F
« LES MALAISES DE NOVEMBRE » 98 F

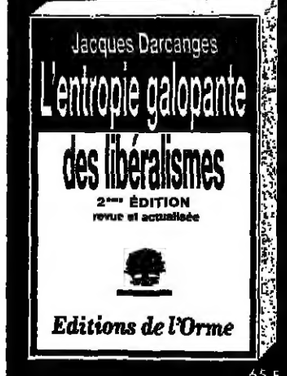

65 F

Darcanges sur INTERNET à travers l'ADOA
E-Mail : adoa@imagine.fr —
URL : http://www.imaginet.fr/~adoa

Editions de l'Orme
Distribution Ste Nlle Distique 28600 LUISANT - Fax: 02 37 30 57 12

L'EDITION FRANÇAISE

● **Fusion de deux syndicats de libraires.** Le Syndicat national de la librairie française (SNLF) et l'Union des libraires de France (ULF) ont annoncé, mardi 19 janvier, leur fusion sous le nouveau label de Syndicat de la librairie française (SLF). Ce regroupement, attendu depuis longtemps par l'ensemble des professions du livre, va permettre *« une clarification (...) vis-à-vis du ministère de la culture, de la direction du livre, du Syndicat national de l'édition, de l'ensemble des représentants de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, salons, etc.) »*, ont fait savoir, dans un communiqué, Jean-Marie Sevestre – président du SNLF – et Jean-Michel Blanc – président de l'ULF. Ils ont ajouté que *« le SLF regroupera la grande majorité des librairies indépendantes françaises, des plus petites aux plus importantes, qui défendent quotidiennement (...) l'accès au livre et à la lecture (...) et assurent la commande à l'unité, comme le demande le texte de la loi Lang sur le livre »*.
Pour Denis Bénévent, directeur des librairies L'Arbre à lettres, cette fusion, *« très positive pour la profession »*, n'est qu'une *« étape »*, en attendant l'adhésion du troisième syndicat, la Fédération française des syndicats de libraires (FFSL). Cette représentation forte de la librairie devrait permettre, sur le plan interprofessionnel, une meilleure défense d'un réseau de libraires *« le plus large et pluriel possible »*. C'est aussi un moyen de faire contrepoids face au Syndicat national de l'édition (SNE) pour donner à entendre une *« voix réfléchie, représentative et organisée »* – sur le dossier des 35 heures notamment.
● **Nominations et nouveautés chez Mango.** Après douze mois chez Payot-Rivages, Joëlle Losfeld est entrée comme directrice littéraire aux éditions Mango en décembre 1998. Elle souhaite – avec Bénédicte Lombardo, son assistante, – étoffer le département littérature de cette maison d'édition spécialisée dans les domaines du sport, de la jeunesse, du livre pratique et de la littérature érotique depuis le rachat des éditions Blanche en 1996. Joëlle Losfeld apporte donc sa marque – sans modification de visuel et sous l'appellation « les éditions Joëlle Losfeld », – et sans doute son catalogue qu'elle négocie actuellement avec Jean-François Lamunière, président-directeur général de Payot. A raison d'une quinzaine d'ouvrages par an, les premiers titres à paraître le 12 mars sont : *La Maison des fatigués*, de Dominique Mainard, *Marchand d'amour*, de Dinitia Smith. Le sixième numéro de la revue de littérature *Le Visage vert* est également prévu pour cette date. En avril, seront publiés : *L'Ombre des nuages*, de Christophe Mercier, *Cérémonie secrète*, de Marco Denevi, et *Entre chien et loup*, d'André Kedros.
Par ailleurs, Jean-Loup Chiflet, auteur de *Sky ! my Husband*, a rejoint Mango où il lance une collection de livres d'humour sous le titre « Mots et Cie » – et dont les premiers titres sont à paraître en mars.
● **Jeunesse.** L'éditeur britannique Dorling Kindersley, déjà très présent en Europe par le biais de coéditions et de cessions de droits, a annoncé, récemment, sa décision de s'implanter directement sur le marché français. L'ancien partenaire de Gallimard Jeunesse, coéditeur notamment des « Yeux de la découverte », souhaite *« lancer en direct une gamme d'ouvrages de jeunesse en français sous la marque DK »*. Les ouvrages proposés, des livres d'éveil et de premier âge à petit prix, seront distribués par Interforum et disponibles dans tous les réseaux de vente dès le printemps prochain.

Le nouveau défi de Pierre Marchand

Après vingt-six ans à la tête de Gallimard Jeunesse, le créateur de « Découvertes » rejoint la direction d'Hachette

Le vieux loup de mer n'a pas fini de prouver ce dont il est capable. *« J'ai peut-être encore quelques idées. On m'a un peu provoqué sur ce thème... »*, dit Pierre Marchand pour expliquer son départ de Gallimard Jeunesse (*Le Monde* du 20 janvier). Si, au bout de vingt-six ans d'une aventure *« très passionnelle »* avec Gallimard, l'éditeur de « Découvertes » a choisi de rejoindre le groupe Hachette, c'est, dit-il, par goût du défi. *« J'avais envie de me botter les fesses. »* Se sentait-il bridé dans son art, ces derniers temps ? Après les flamboyants succès de « Découvertes » ou « Mes Premières Découvertes », lui avait-on trop fait sentir les résultats plus mitigés de derniers lancements, comme « Phénix » (1) ? Les contraintes économiques étaient-elles devenues trop pesantes ? Ou simplement nécessaires pour sauver un vaisseau prestigieux, Gallimard Jeunesse, qui, pour la première fois, prenait l'eau en 1997-1998 et espère cette année retrouver l'équilibre ?

« J'ai le sentiment qu'il arrive avec des projets qu'il ne pouvait pas monter chez Gallimard, note Catherine Teissandier, responsable du roman chez Hachette Jeunesse. *Je crois que la gestion y avait pris un poids différent de celle qu'elle pouvait avoir auparavant et que certains projets coûteux étaient bloqués. »* Si tel est le cas, gageons que Pierre Marchand tirera le meilleur parti de la branche Grande Diffusion qui sera désormais la sienne : un vaste « pôle image » – regroupant Hachette Jeunesse (La Verte et la Rose, Le livre de poche jeunesse, Gautier Languereau, Deux Coqs d'or...), les ouvrages pratiques (Marabout...), les beaux livres et l'art de vivre (Le Chêne...), Disney-Hachette... – où peuvent se déployer toutes les séductions visuelles et graphiques. D'autant, souligne Jean-Louis Lisimachio – visiblement flatté que son groupe ait été jugé *« attractif pour quelqu'un comme lui »* – que l'écrit *« n'est pas exclusif d'autres supports »* : *« Un éditeur comme Pierre Marchand ne peut avoir de barrières rigides. Nous voulons être souples et réactifs. »* Ce qui ne devrait pas déplaire à un créateur qui se dit *« très attaché au multimédia »* et affirme *« croire beaucoup à Internet »*.

LES GUIDES EN DISCUSSION

Chez Hachette, Isabelle Jeuge-Maynart, nommée directeur adjoint de la branche Grande Diffusion, conserve la direction d'Hachette Tourisme qu'elle exerce depuis quatre ans, tandis que, de son côté, Pierre Marchand est toujours PDG des guides Gallimard. *« Sur les guides, il y a encore des détails à régler avec Antoine Gallimard »*, reconnaît Jean-Louis Lisimachio, ce qui laisserait entendre qu'une réflexion est en cours sur ce sujet. Hachette et Gallimard songeraient-ils à se rapprocher sur un marché dont l'un est leader et pourrait vouloir conforter cette position, tandis que l'autre, après avoir investi des sommes importantes dans cette élégante vitrine – plus de 100 millions de francs pour une rentabilité proportionnellement faible –, pourrait ne pas être mécontent de s'alléger de cette charge ?

Dans un communiqué, le PDG de Gallimard, Antoine Gallimard, se dit *« soucieux de préserver et de relancer l'ensemble des qualités qui ont fait de Gallimard Jeunesse une entreprise dont la créativité et le dynamisme sont reconnus en France et dans le monde »*. Il a *« décidé, écrit-il, d'assumer personnellement »* la présidence de la filiale. Hedwige Pasquet, collaboratrice de Pierre Marchand depuis la première heure, reste à la direction générale de Gallimard Jeunesse, poste qu'elle occupe depuis cinq ans. Le groupe envisage de procéder à des renforcements éditoriaux mais souhaite s'en donner le temps.

Rue de l'Université, où l'éditeur avait su communiquer son enthousiasme à une équipe très jeune – la moyenne d'âge n'excède pas trente-cinq ans –, on *« accuse le coup »*. Surpris ? *« Pas vraiment. C'était une chose qui se disait depuis longtemps. On est toujours surpris quand cela arrive, mais quand on y réfléchit... »* Les uns saluent la volte-face, à soixante ans, d'un homme qui veut continuer à créer. Les autres insistent sur le danger d'assimiler Gallimard Jeunesse à celui qui l'a fait : *« Nous sommes une force énorme, un grand rassemblement de compétences. Nous avons tous pioché chez Pierre Marchand des culots, des audaces d'invention. Mais nous sommes déterminés à trouver une impulsion nouvelle. »*

UN ATOUT POUR L'INTERNATIONAL

Chez Hachette, on compte beaucoup sur *« l'aura extraordinaire de Pierre Marchand à l'international »*. Ses relations privilégiées avec un « club de coéditeurs » qu'il avait mis sur pied au fil des ans – Dorling Kindersley, en Angleterre, Scholastic aux Etats-Unis, Ravensburger en Allemagne, SM en Espagne... – devraient bénéficier à la politique d'expansion voulue par Jean-Louis Lisimachio, laquelle s'est notamment traduite cette année par les acquisitions en Grande-Bretagne d'Orion et de Cassell PLC. Comme Catherine Teissandier, qui pense que cette arrivée va aider Hachette Jeunesse dans ses rapports avec les médiateurs et les libraires, Frédérique de Buron, directrice d'Hachette Jeunesse Image, se dit *« enthousiaste »* et fait confiance à Pierre Marchand pour contribuer à mieux exploiter encore du *« cadre hexagonal »* Babar, Caroline ou Bécassine, *« tous ces grands personnages du patrimoine culturel »*.

Qu'en est-il des projets mis en œuvre par Pierre Marchand chez Gallimard ? L'encyclopédie grand public, sorte d'« anti-Que sais-je ? » plutôt destinée aux adultes, dont l'idée était en discussion entre Gallimard et Larousse, est arrêtée, confirme Bertrand Eveno, président de Larousse. Quant au rapprochement annoncé entre Bayard et Gallimard dans le secteur de la jeunesse, *« les contacts entre les deux maisons restent actifs et le départ de Pierre Marchand n'est pas un élément qui peut jouer dans un sens ou dans un autre »*, explique Jean-Claude Dubost chez Bayard-éditions. Les deux hommes voient dans l'arrivée de Pierre Marchand chez Hachette *« une bonne nouvelle pour la profession »*. *« C'est un joli coup pour Hachette qui prouve que les grands groupes savent "jardiner" et donner des pouvoirs aux créatifs »*, note Bertrand Eveno. *« Hachette sera plus dynamique*, renchérit Jean-Claude Dubost. *Cela peut poser des problèmes à certains, mais tout ce qui bouge dans cette profession est bon à prendre. L'ennemi, ce n'est pas le dynamisme, c'est l'apathie. »*

Florence Noiville

(1) Pierre Marchand nous précise que la collection « Secrets », que nous avions hâtivement qualifiée, elle aussi, de demi-échec, s'est vendue en France à près d'un million d'exemplaires, soit une moyenne de 25 000 ventes pour chacun des 30 titres parus en France.

La revue de tous les polars

La voilà enfin. Séduisante au premier regard. Indispensable déjà. Discrètement élégante et fidèle à ses promesses. Couverture sobre et raffinée, dos carré, maquette soignée, nombreuses illustrations, sa présentation la destine à l'évidence aux rayons des bibliothèques plutôt qu'au classement vertical des porte-revues. Mais c'est surtout la hauteur de ses ambitions qui la distingue immédiatement. *Temps noir*, nouvelle *Revue des littératures policières*, fait figure d'oasis dans un quasi-désert. Si étonnant que cela puisse paraître, dans un contexte général de développement des titres, des auteurs et des collections, au moment où le genre bénéficie d'un public de plus en plus vaste et de la reconnaissance critique qu'il mérite, la littérature noire et policière n'avait guère suscité en France de revues dignes de ce nom. Au milieu d'une multitude de fanzines sympathiques, bouillonnants et brouillonnants, pour la plupart desquels l'exigence critique est rarement l'ambition principale, seuls deux ou trois titres faisaient, ces dernières années, exception. *Polar*, en premier lieu, essentiellement tournée vers le roman noir et qui, hormis ses précieux numéros spéciaux consacrés à James Ellroy, Robin Cook, Michel Lebrun et Jean-Patrick Manchette, se situe, dans ses livraisons régulières, à mi-chemin entre la revue et le magazine (éditions Rivages, trimestriel). Et *813*, bulletin trimestriel de l'association Les Amis de la littérature policière, plus éclectique et inégal et qui, mis à part quelques dépôts dans certaines librairies, n'est guère diffusé qu'auprès de ses adhérents (Association *813*, 26, rue Poulet, 75018 Paris). Bref, on mourait de soif.

La voici donc. Semestrielle pour l'instant. Sobrement intitulée *Temps noir* pour souligner, selon Franck Lhomeau, son rédacteur en chef, l'emprise actuelle du genre créé aux Etats-Unis. *« La dichotomie entre roman d'énigme et roman noir, roman de salon et roman de rue a perdu de son caractère discriminant. Même chez P. D. James, on sent aujourd'hui l'influence du noir. »* Et sous-titrée *La Revue des littératures policières* pour affirmer toutefois le désir de couvrir l'ensemble du champ. Avec l'ambition clairement affichée de devenir une référence de qualité. Un pari qui devrait être largement gagné si les prochaines livraisons se maintiennent au niveau de ce passionnant premier numéro. Jean-Paul Schweighaeuser, un des meilleurs spécialistes français du genre, consacre au « Krimi » allemand un dossier d'une centaine de pages sans équivalent jusqu'ici. Explique pourquoi le roman policier d'outre-Rhin était jusqu'à une date récente largement méconnu, même en Allemagne.

Et dresse un remarquable inventaire critique des auteurs et des œuvres, y compris celles qui restent, malgré l'effort récent des éditeurs, encore inédites en français. Dans un article au style très alerte et fort bien documenté, Franck Lhomeau raconte l'aventure de la mythique « Série blême » imaginée par Marcel Duhamel en parallèle à la « Série noire » pour faire connaître les romans de suspense, à l'époque très en vogue aux Etats-Unis. Claude Mesplède, artisan avec Jean-Jacques Schléret du monumental dictionnaire des *Auteurs de la « Série noire »* (éditions Joseph K.) et codirecteur avec Michèle Witta d'un très attendu *Dictionnaire mondial du roman policier* (à paraître l'an prochain chez le même éditeur), passe minutieusement en revue l'œuvre d'Elmore Léonard qui vient d'inspirer coup sur coup Quentin Tarantino (*Jackie Brown* adapté de *Punch créole*) et Steven Soderbergh (*Out of Sight*). Jean-Jacques Schléret analyse enfin, avec son habituelle précision, la fameuse série télévisée « Fallen Angels », anthologie du genre policier américain. « Temps noir *désire ainsi mieux faire connaître un genre majeur au sein de la littérature contemporaine* », indique l'éditorial. C'est à l'évidence bien parti.

Michel Abescat

★ ***Temps noir, La Revue des littératures policières.* Editions Joseph K. (21, rue Geoffroy-Drouet, 44000 Nantes), n°1, octobre 1998-mars 1999, 176 p., 80 F (12,19 €).**

AGENDA

● **LE 25 JANVIER. JEUNESSE. A Paris**, la Bibliothèque publique d'information organise un débat animé par notre collaboratrice Florence Noiville sur le thème « Romans pour la jeunesse : tendances actuelles de l'édition » (Tipi- piazza du Centre Georges-Pompidou, 75004 Paris. Tél. : 01-44-78-46-41).
● **LE 26 JANVIER. JOUER. A Lyon**, la bibliothèque de la Part-Dieu propose un cycle de rencontres animées par Robert Dumas. Orchestrée par le philosophe Colas Duflo, la première de ces « Cinq méditations sur le quotidien » aura pour thème « jouer » (30, bd Vivier-Merle, 69003, tél. : 04-78-62-19-41).
● **LE 26 JANVIER. FOUCAULT. A Paris**, première séance d'un séminaire mensuel sur Michel Foucault et le Groupe information prisons animé par Philippe Artieres et Albert Dichy, sur le thème « l'intellectuel et le monde pénitentiaire », avec Michèle Perrot et Christophe Prochasson. A l'IMEC à 18 heures. Prochaines séances, 9 février et 23 mars (9, rue Bleue, 75009 Paris. tél. 01-53-34-23-23).
● **LE 27 JANVIER. PROUST. A Paris**, la Bibliothèque nationale de France organise, sur la thématique « Le temps des recherches », une conférence de Jacqueline Risset sur « Le grandissement de Proust », suivie d'une table ronde avec Antoine Compagnon, Julia Kristeva et Jean-Yves Tadié (BNF, quai François-Mauriac, 75013 Paris, tél. : 01-53-79-59-59).
● **DU 27 JANVIER AU 7 FÉVRIER. POLAR. A Saint-Quentin-en Yvelines**, la quatrième édition du Festival du policier proposera rencontres, lectures, spectacles, projections et expositions (renseignements et programme au : 01-30-51-46-06).
● **DU 29 AU 31 JANVIER. NOIR. A Granville** (Manche), le cinquième Festival des « visiteurs du noir » sera l'occasion de rencontres, lectures, expositions, projections et animations. Les 20 et 27, deux ateliers d'écriture seront également proposés (2, place Cambernon, 50400 Granville, tél. : 02-33-50-67-33).
● **LE 3 FÉVRIER. PHOTOGRAPHIE. A Paris**, le Centre national de la photographie organise une conférence de Jean-Philippe Toussaint autour du thème « Sous les images des images » (11, rue Berryer, 75008 Paris. Tél. : 01-53-76-12-32).

paringer
A partir de 5 500 F
Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le flattez pas, ne le désarçonnez pas. Voici un nouvel art de dormir.
Lit double gigogne directoire sur lattes, métal noir. 2 matelas laine et crin, comme en 1800.
Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.
121, rue du Cherche-midi, 6e - Tél. 01 42 22 22 08
12, rue de la Chaise, 7e - Tél. 01 45 44 10 44

A L'ETRANGER

La Bulgarie invitée d'honneur de la Foire de Leipzig

Selon les organisateurs, plus de 1 800 éditeurs originaires de trente pays seront présents à la prochaine Foire du livre de Leipzig, qui se tiendra du 25 au 28 mars 1999. La Bulgarie sera cette année l'invitée d'honneur de la foire, tête de pont traditionnelle entre les littératures de l'Est et de l'Ouest. Une vingtaine d'auteurs bulgares doivent venir présenter leurs œuvres. Les années précédentes, la foire avait accueilli la Russie, la République tchèque, la Pologne et la Roumanie.
Par ailleurs, l'Association des libraires allemands, basée à Leipzig, a annoncé que serait remis à cette occasion le Prix du livre pour l'entente européenne 1999, conjointement décerné par l'Etat de Saxe et la ville de Leipzig. Ce prix a été attribué cette année à l'historien britannique Eric Hobsbawm, spécialiste de l'histoire des révolutions. Doté de 10 225 €, il récompense chaque année un auteur ayant particulièrement contribué à la pensée européenne et à la réconciliation des peuples. Hobsbawm, né en 1917 à Alexandrie (Egypte), a grandi à Berlin avant d'émigrer à Londres en 1933, année de l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler. Après avoir étudié l'histoire moderne en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, *« il s'est imposé comme l'un des grands historiens contemporains, tant pour ses analyses sur l'histoire sociale et économique que pour ses écrits sur l'évolution culturelle »*, a souligné le jury.
● **GRANDE-BRETAGNE : Transferts**
Les transferts d'écrivains d'une maison d'édition à une autre font autant parler que ceux des footballeurs : Nick Hornby, l'auteur à succès de *High Fidelity*, a quitté Gollancz pour Penguin avec une avance de 2 millions de livres (2 830 000 €) ; la raison n'en serait pas financière, mais due à la mort de son éditrice, Liz Knights. Sue Townsend, la créatrice d'Adrian Mole, est passée de Methuen à Penguin après le rachat de Methuen par Random House en obtenant, elle aussi, une avance du même ordre ; elle voulait suivre son éditrice Louise Moore, et devra rembourser à Random House la précédente avance substantielle qui lui avait été versée. John Lanchester, l'auteur de *The Debt to Pleasure*, a quitté Picador pour Faber et touché une avance de 350 000 livres (495 000 €).

La tribu Malaussène adopte un papa
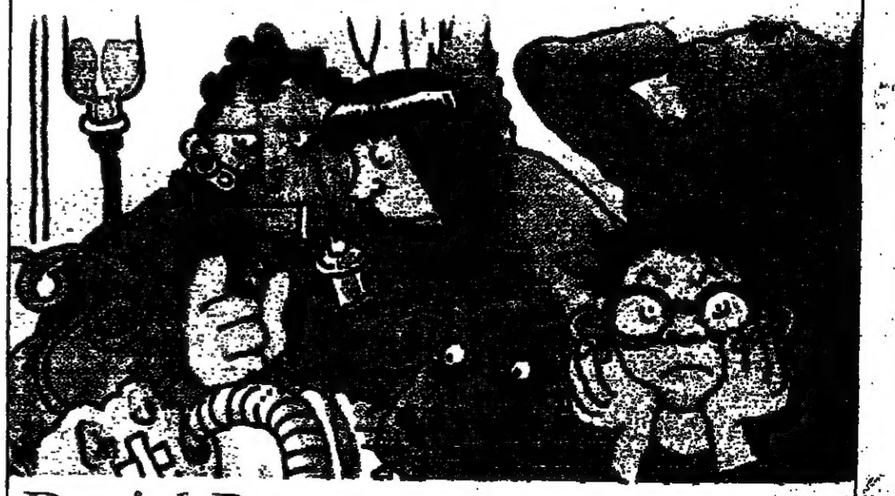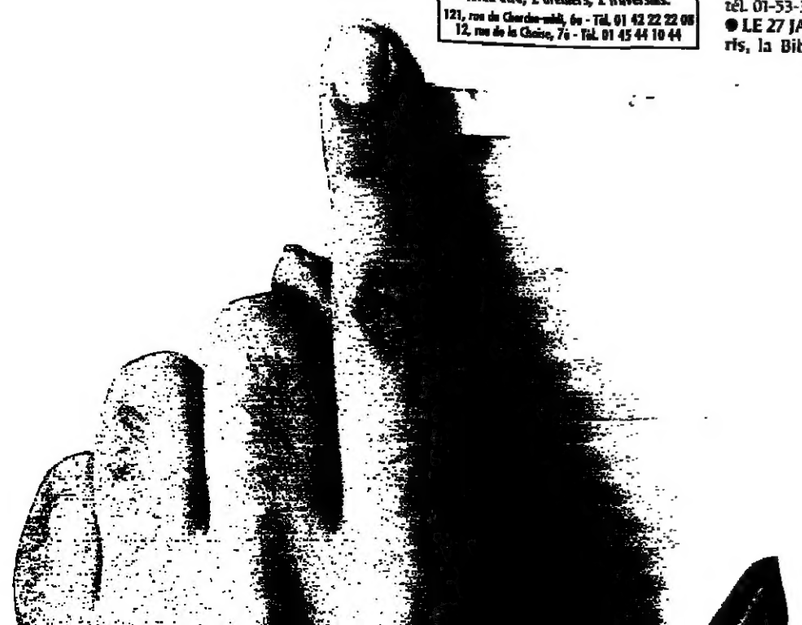
Daniel Pennac
Des chrétiens et des Maures
folio